



Pacte territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE)

Communauté de Communes de la Vallée de Kayzersberg

Une **démarche** d'accompagnement territorial et de simplification des contractualisations **menée conjointement par l'État et la Région Grand Est et associant la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA)**. Elle est issue de la convergence du Contrat territorial de relance et de transition écologique (CTRTE) porté par l'État et du Pacte territorial porté par le Conseil régional, il porte le nom de **Pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE)**. Ces PTRTE incarnent le **partenariat inédit de l'Etat et du Conseil Régional** qui co-animent la démarche et partagent une volonté de simplification, d'efficacité et d'accompagnement sur-mesure, au service des projets des territoires pour une relance durable. Cette relance durable s'inscrit dans les orientations du **Business Act** et du **Schéma régional de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)** de la Région Grand Est, approuvé en janvier 2020 et dont la pertinence a été renforcée par la crise sanitaire COVID-19.

Le PTRTE se déploie dès 2021 en conformité avec :

- la circulaire du Premier Ministre du 20 novembre 2020, précisant les modalités de mise en œuvre des CTRTE sur le territoire national
- la délibération du Conseil Régional du 12 décembre 2019, sur le Pacte territorial Grand Est ;
- l'accord de relance Etat-Région approuvé le 17 décembre 2020 en séance plénière (délibération n°20SP-2065), et signé le 30 mars 2021 par l'Etat et la Région.

1. Contexte et objectifs du Pacte pour l'Etat, la Région et la CeA

- Une volonté commune de l'Etat et de la Région d'**accompagner les territoires en proximité, en tenant compte de leurs spécificités et de leurs trajectoires**, en s'inscrivant dans la durée du mandat local (6 ans).
- Un objectif inédit de **convergence, de visibilité et de transversalité dans la lecture et le déploiement des programmes et politiques sur le territoire** :
 - Le Pacte n'est pas une contractualisation de plus, mais une approche globale et intégratrice des contractualisations existantes entre le territoire, la Région, la Collectivité européenne d'Alsace, l'Etat et ses opérateurs (et le Département le cas échéant) ;
 - Il est cohérent avec les objectifs de simplification énoncés dans l'accord de partenariat Etat-Régions de 2020.

- Un support pour la **déclinaison locale d'orientations stratégiques partagées** entre l'Etat et la Région :

3 orientations stratégiques à croiser et prendre en compte dans la stratégie du territoire :

- **Transition énergétique et ÉCOLOGIQUE** (avec bilan écologique)
- **COHÉSION territoriale et coopérations** (maillage territorial en centralités, équipements, services, santé, sport, loisirs... et coopération entre territoires)
- **ÉCONOMIE plurielle ancrée dans les territoires** (de proximité, productive, relocalisation...)

et 3 sujets transversaux :

- le déploiement des usages du **numérique**
- les **synergies inter-territoires** et interrégionales
- les **dynamiques transfrontalières**

- **Une cohérence avec les stratégies nationales, régionales et locales**

- Au niveau national : France Relance, Agenda rural, Territoires d'Industrie, Agenda national pour le Climat, Stratégie pauvreté...
- Au niveau régional : CPER, SRADDET, SRDEII et Business Act, CPRDFOP, Stratégie Régionale Biodiversité, Feuille de route Santé, Schéma Régional de Développement du Tourisme, Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, Schéma Régional de développement du Sport...
- Au niveau infrarégional : CPIER Massif des Vosges, Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, Documents d'aménagement et d'urbanisme (SCoT, PLUi)...
- Au niveau départemental : Une cohérence avec la politique de soutien aux territoires de la Collectivité européenne d'Alsace, au travers des contrats départementaux dans le Bas-Rhin et de la Politique de développement territorial dans le Haut-Rhin poursuivis en 2021. La CeA élaborera une politique d'accompagnement des projets de territoire qui sera définie d'ici fin 2021.

2. Portée et contenu du Pacte Communauté de communes de la Vallée de Kayersberg au date de signature ou de mise à jour du PTRTE

- **Périmètre géographique de contractualisation**

Le Pacte couvre donc le(s) EPCI : Communauté de Communes de la Vallée de Kayersberg
Ce périmètre regroupe 8 communes pour une population de 17000 habitants.



- **Convergence progressive des contractualisations préexistantes**

Contrats de référence intégré dans le PTRTE (que le territoire a choisi de faire converger pour construire une lecture transversale de sa stratégie de développement)

Intitulé du contrat intégré au PTRTE (POCE, Contrat de ruralité, Territoire d'industrie, Projet Alimentaire Territorial, Contrat Local de Santé, Contrat de Transition Écologique, Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturel...)	Date de signature du contrat ou du dernier avenant	Echelle du contrat
PIG « Habiter Mieux 68 » CeA-ANAH-EPCI68, (hors M2A)	1/07/2018 - 30/06/2023	Département 68 (hors M2A)
Petites Villes de Demain (avec Kaysersberg Vignoble et Orbey)	13/04/2021-12/10/2022	CCVK
France Mobilités – Appel à projets Vélo et Territoires 2019	5/05/2019-4/05/2022	CCVK
Cit'ergie ADEME	25/10/2017 - 24/10/2021	CCVK
Accélérateur de Transitions ADEME	En cours	CCVK
Contrat de Transition Ecologique	22/01/2020 – 21/01/2024	CCVK
Comité de massif des Vosges	2021-2027	Massif

Le présent Pacte ne remet pas en cause les engagements des contrats préexistants, qui ne seraient pas intégrés dans le PTRTE. Pour autant, il vise à éviter la juxtaposition des comités de pilotage et la redondance des projets dans plusieurs contrats.

Le Pacte n'est pas un document figé. Les parties prenantes s'engagent à poursuivre la démarche de simplification/intégration des contrats préexistants et à venir, autour de projets prioritaires et structurants.

- **Stratégie de développement du territoire**

Stratégie inter-PTRTE

La stratégie du territoire s'intègre notamment dans les stratégies élaborées à des échelles plus petites, comme celle du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, celle du Massif des Vosges au travers du nouveau Contrat de Plan Interrégional Etat-Régions (CPIER) et celle du SCOT.

Parc naturel régional des Ballons des Vosges

Situé dans le sud du Massif des Vosges, le Parc regroupe 198 communes et 22 intercommunalités sur les départements du Haut-Rhin, des Vosges, du Territoire de Belfort et de la Haute Saône. Les régions Grand Est et Bourgogne Franche-Comté, conscientes des forces et des fragilités de ce territoire, ont obtenu son classement « parc naturel régional » par l'Etat en 1989. Son objectif : mettre la préservation des richesses patrimoniales au service du développement local (charte 2012-2027)

L'action du Parc se construit autour de quatre objectifs :

- Conserver la richesse biologique et la diversité des paysages ;
- Généraliser des démarches d'aménagement économes de l'espace et des ressources ;
- Asseoir la valorisation économique sur les ressources locales et la demande de proximité ;
- Renforcer le sentiment d'appartenance au territoire.

Le Parc accompagne les collectivités en apportant son appui pour :

- Préserver les patrimoines naturels, culturels et paysagers : animation de 22 sites Natura 2000, gestion de 4 réserves naturelles nationales, accompagnement des GERPLAN et plans de paysages ;
- Soutenir une économie locale, l'agriculture de montagne, développer les circuits-courts : appui à la mise en œuvre des mesures agri environnementales, soutien à la

- race bovine vosgienne, développement de nouvelles filières (myrtille, gibier), attribution de la marque « valeurs parc » (bois local, eaux de source, gîtes et accompagnateurs en montagne) ;
- Favoriser un urbanisme durable : accompagnement des documents d'urbanisme, de projets de valorisation des villes et villages par les espaces publics et de reconversion du bâti ancien ;
- Informer, sensibiliser les visiteurs et les habitants, renforcer le lien avec ces derniers : programmes pédagogiques à destination du jeune public, éditions d'outils d'information, prêts d'expositions itinérantes, carte éco touristique, guide de belles balades, actions culturelles et sur le lien social, favoriser les initiatives citoyennes.

Par ailleurs, les **grands enjeux du Massif des Vosges** identifiés dans le cadre de l'élaboration du CPIER 2021-2027 sont : une baisse démographique, des ressources en eau fragiles, des inquiétudes sur la forêt, une agriculture spécifique, une attractivité touristique mais à maîtriser, des mobilités et accès aux services contraints.

Il en résulte :

- Un objectif de développement durable et transition écologique des territoires, entreprises, associations, habitants, de la montagne : géographie et climat, patrimoines spécifiques, difficultés particulières
- Le soutien des actions spécifiques à la montagne, complémentaires des dispositifs classiques, ou innovantes : Logique de différenciation
- Une gouvernance particulière et efficace : comité de massif et ses commissions, comité de pilotage, collectif touristique : des habitudes anciennes de concertation et co-construction
- Cohérence avec le Schéma de Massif, les SRADDET, les schémas thématiques : un projet de territoire multi-thématiques

Ces enjeux identifiés ont conduit à l'élaboration d'une ambition « transition écologique, adaptation au changement climatique, résilience » en 5 axes :

Axe 1 : Connaître et faire connaître les enjeux du changement climatique et de la fragilité de l'environnement montagnard

Axe 2 : Préserver les ressources naturelles et préparer la résilience des écosystèmes de montagne aux défis environnementaux et climatiques

Préserver l'eau, le sol, la forêt, la biodiversité, développer les énergies renouvelables, maîtriser les risques

Axe 3 : Adapter l'activité économique aux transitions écologiques et soutenir de nouveaux modèles économiques résilients en montagne

Soutenir la filière bois, l'agriculture de montagne, le tourisme de montagne face au changement climatique, préserver le tissu économique local

Axe 4 : Adapter l'organisation du territoire et les équipements publics aux besoins des populations de montagne

Préserver la qualité de vie montagnarde, regagner des habitants, mobiliser les ressources internes

Axe 5 : Une gouvernance renouvelée en développant le travail en réseau, en écosystème projet pour porter le changement et la politique de transition

Travailler les liens ville-montagne, coopérer avec les autres massifs (notamment frontaliers)

Enfin, le **SCOT Montagne Vignoble et Ried**, élaboré conjointement avec le territoire de la Communauté de Communes de Ribeauvillé et approuvé en mars 2019, développe dans son Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) un projet politique en 3 points :

AMBITION 1 : LA PRESERVATION DES GRANDS EQUILIBRES

- 1.1. Une approche véritablement transversale
- 1.2. La Trame Verte et Bleue, outil de préservation et de valorisation des milieux naturels et agricoles
- 1.3. Préserver et valoriser les paysages
- 1.4. L'armature urbaine comme armature du développement et de l'aménagement
- 1.5. Des conditions d'urbanisation qui associent qualité des extensions urbaines et qualité des aménagements

AMBITION 2 : ACCUEIL DE LA POPULATION ET QUALITE DU CADRE DE VIE

- 2.1. Le choix d'une dynamique démographique retrouvée pour maintenir l'équilibre générationnel
- 2.2. Une stratégie de production de logements croisant diversité des besoins et capacité d'accueil du territoire
- 2.3. Le renforcement de l'offre de services petite enfance
- 2.4. Une dynamique continue d'adaptation de l'offre de services dépendance et personnes âgées
- 2.5. Une offre adaptée pour les équipements de sport, de culture et de loisirs
- 2.6. Une place majeure pour l'éco-mobilité dans le système de déplacement
- 2.7. Une ambition énergétique
- 2.8. Le choix de la protection des réserves en eau
- 2.9. Le choix de la prévention des risques
- 2.10. Une politique active de réduction des déchets, du tri-sélectif et de la valorisation matière

AMBITION 3 : LE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET DES ACTIVITES

- 3.1. Le choix stratégique d'adosser la croissance de l'emploi à celle de la population active et du maintien du taux d'emploi local
- 3.2. Le choix de favoriser l'affirmation des activités tertiaires et artisanales dans le tissu urbain des communes
- 3.3. Le choix d'un appareil commercial complémentaire des pôles de Colmar et Sélestat
- 3.4. Le choix du développement d'une filière écoconstruction, d'une filière Bois et d'une filière bois énergie renforcée
- 3.5. Un choix mesuré en matière d'offre foncière « sites d'activités »
- 3.6. Le choix de la valorisation de la viticulture et de l'agriculture par la préservation du foncier
- 3.7. L'ambition du développement touristique

Stratégie du territoire

Ma vallée 2030 : la base du projet de territoire de la CCVK depuis 2016

Depuis 2007, le projet de territoire a pour ambition de faire de la CCVK une référence en matière de Développement Durable et de Transition Energétique. La vision, les engagements et les objectifs climat-air-énergie ont été remis en concertation de mai 2015 à juin 2016 et sont traduits pour la période 2016– 2030 dans le document « Ma Vallée 2030 » (cf annexe 1).

La CCVK a notamment souhaité inscrire son action dans une ambition forte à long terme : devenir « Territoires à Energie positive 100% EnR » c'est-à-dire couvrir 100% des besoins énergétiques –après maîtrise des consommations– par des sources renouvelables et locales. Cette vision à 2030, adoptée à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration par le Conseil Communautaire le 9/6/2016, définit la nouvelle feuille de route pour l'avenir du territoire.

Ma Vallée 2030 a été réalisée en plusieurs étapes :

- Un diagnostic pour déterminer les forces et les faiblesses du territoire et analyser son fonctionnement.
- Une projection dans l'avenir pour imaginer la vie des habitants de la vallée en 2030, en tenant compte des tendances et enjeux actuels de la société.
- La définition du "projet stratégique", c'est à dire les objectifs et les actions à mettre en œuvre pour contribuer au développement du territoire.

Ce projet a été élaboré d'une manière participative, en associant à la démarche les habitants les volontaires, les élus municipaux, les associations locales, les entreprises, les agriculteurs, etc. »

Le Conseil Communautaire a défini en 2016, 6 orientations stratégiques dont découlent près de 30 objectifs, qui forment le fil conducteur de la politique de transition du territoire.



1. Une vallée fédératrice et solidaire : garantir la cohésion sociale, assurer un accès aux services du quotidien à tous les habitants, soutenir l'émergence de l'Economie Sociale et Solidaire.
2. Une vallée d'initiatives et d'innovation : attirer et soutenir les porteurs d'initiatives dans l'accompagnement de leurs projets, mettre en réseau les acteurs du territoire afin qu'ils puissent porter des projets en commun, permettre à chaque habitant d'être acteur de la vallée, se saisir de l'opportunité du numérique au service de l'innovation dans la vallée, affirmer la place de la CCVK au cœur d'un réseau de territoires innovants, accompagner les acteurs du tourisme vers l'innovation.
3. Une vallée plus résiliente : soutenir et développer l'artisanat dans la vallée, engager la vallée vers une économie circulaire, favoriser le financement participatif local, développer l'emploi local, développer les circuits courts et les filières d'alimentation locales, développer la Silver économie.
4. Une vallée à Energie POSitive : développer la culture de la transition énergétique sur le territoire, s'engager vers l'autonomie énergétique, proposer des services publics favorisant la transition énergétique et écologique, assurer l'optimisation énergétique du bâti, soutenir le développement d'une agriculture sobre en énergie et respectueuse de l'environnement,

engager et mettre en oeuvre un Plan Local d'Urbanisme intercommunal à énergie positive, se donner les moyens d'anticiper les impacts du changement climatique.

Mobilité pour réduire les GES et améliorer la qualité de l'air.

5. Une vallée des nouvelles mobilités : aménager le territoire pour limiter les besoins en déplacement, favoriser la pratique des modes actifs sur le territoire, optimiser les services de transport existants sur le territoire, développer de nouveaux services à la mobilité adaptés à tous, accompagner le changement des pratiques individuelles.

6. Une vallée dynamique et créative : agir pour et avec la jeunesse de notre vallée, favoriser une création culturelle et artistique collaborative.

La stratégie économique est à construire pour décliner les orientations 1, 2 et 3 de « Ma Vallée 2030 » : une vallée fédératrice et solidaire, une vallée d'initiatives et d'innovation et une vallée plus résiliente

La stratégie économique s'appuiera notamment sur l'Opération de revitalisation de territoire (ORT) prévue dans les 18 premiers mois du programme « Petites villes de Demain », ainsi que sur des éléments de diagnostic économique à l'échelle du territoire.

La stratégie de revitalisation « Petites Villes de Demain » sera développée dans l'ORT et devra concourir à renforcer le rôle de centralité des communes d'Orbey et de Kayersberg Vignoble. Il s'agira donc :

- Pour Kayersberg Vignoble : redynamiser son centre urbain, la résorption de la vacance des logements, la régulation entre l'habitat permanent et l'habitat touristique, stationnement, requalification des entrées de ville, résilience de l'économie touristique, stratégie de verdissement sur l'ensemble du territoire, liaisons entre les communes historiques pour acculturation à la commune nouvelle et numérisation des services publics (médiation pour accompagnement des usagers, dématérialisation des procédures, ...)
- Pour Orbey : redynamisation centre urbain (habitat, commerce, espaces publics) et attractivité de la commune, aménagement paysager avec mise en valeur du patrimoine et des espaces verts et publics, aménagement paysager et urbain des entrées de ville, résorption de la vacance des logements, diagnostic et rénovation des ouvrages d'art ;
- Pour la Communauté de Communes de la Vallée de Kayersberg : renouvellement urbain pour stopper l'érosion démographique, résorption de la vacance, régulation habitat permanent / touristique, rénovation énergétique et adaptation au changement climatique des espaces publics et des bâtiments, réduction de la précarité énergétique, amélioration du cadre de vie et de la biodiversité, facilitation de la mobilité alternative à l'automobile, maintien des commerces et services de proximité (épiceries/circuits courts), numérisation des commerces, animation économique territoriale .

D'autres éléments de diagnostic pourront enrichir l'élaboration d'une stratégie économique :

Sur le plan économique, si l'industrie est le premier employeur du territoire, le secteur du tourisme représente un secteur d'activité primordial. La route du vin et la route des crêtes contribuent largement à faire profiter des richesses du territoire en matière de vins, de paysages, de patrimoine historique et architectural aux visiteurs, qui affluent (près d'un million par an à Kayersberg, en particulier au moment de Noël). La station de ski du Lac Blanc, le golf public d'Ammerschwih, le centre nautique de Kayersberg ou encore les nombreux itinéraires de randonnée constituent le socle d'une offre touristique de premier choix. Enfin, la terre et en particulier l'exploitation du vignoble constitue également une ressource importante. Dans la montagne, l'agriculture est un modèle pour l'entretien des paysages et la production de fromage de munster.

Entreprises et emplois

La vallée compte plus de 1000 entreprises (hors secteur agricole et forestier) :

Les 3 principaux secteurs d'activité sont ceux des commerces et transports (32 %), de l'industrie (28 % des emplois) et de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale (25 %). Les secteurs du tourisme (14 %) et de l'agriculture (9 %) sont cependant beaucoup plus présents sur le territoire de la CCVK que sur le département du Haut-Rhin (respectivement 2 % et 5 % des emplois totaux du département).

L'industrie

Le secteur industriel est le second employeur du territoire avec 1 534 emplois, juste derrière celui du commerce et des transports (1 744 emplois). Le territoire de la CCVK compte environ 150 entreprises industrielles, mais 6 entreprises d'envergure internationale emploient à elles seules plus de 1400 salariés, soit l'essentiel des salariés de ce secteur :

Entreprise	Lieu	Secteur d'activité	Nb employés	Année
RECIPHARM	Kaysersberg Vignoble	produits ophtalmologiques	330	2017
DS SMITH PAPER	Kaysersberg Vignoble	cartons plats	180	2017
DS SMITH PLASTICS	Kaysersberg Vignoble	plastiques	211	2017
HUSSON INTERNATIONAL	Lapoutroie	Jeux d'extérieurs pour collectivités	79	2017
HUSSOR SAS	Lapoutroie	Banches de coffrage	97	2017
SOGEFI AIR - MARK IV	Orbey	pièces automobiles	508	2016
Total			1 405	

Seuls 7 autres établissements (2 dans le secteur du commerce, transports et services divers, et 5 dans l'administration publique, enseignement, santé et action sociale) emploient plus de 50 salariés.

Le commerce

Trois grandes surfaces sont présentes sur le territoire de la CCVK : Intermarché Super à Kientzheim, Carrefour Market à Kaysersberg, et Intermarché Contact à Orbey, auxquelles s'ajoutent le tissu commercial des communes. Par ailleurs, plusieurs communes proposent des marchés. La vente de produits locaux et / ou biologiques, directement du producteur au consommateur est présente, ou directement sur des exploitations agricoles.

Cependant, beaucoup d'achats sont réalisés à Colmar ou dans les zones commerciales adjacentes, à l'hypermarché Cora de la ville de Houssen notamment.

L'administration publique, enseignement, santé et action sociale

Avec 1271 emplois en 2015, l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale représentent encore plus du quart des emplois de la vallée. Les principaux établissements sont sanitaires (MGEN, hôpital du canton vert, Résidence de la Weiss), auxquels s'ajoutent les collectivités, la Poste, les collèges, écoles, crèches...

Le tourisme

Le tourisme (hôtellerie-restauration) est une autre activité importante du territoire de la CCVK, tant au niveau des emplois générés, 750, soit 14 % des emplois, qu'en nombre d'établissements. Le tourisme patrimonial (village médiévaux, route des crêtes, musées), naturel (randonnées, sites naturels), gastronomique (Route du vin), événementiel (marché de

Noël), historique (Mémorial du Linge, Nécropole de Sigolsheim) et sportif (station du Lac Blanc) sont à l'honneur. Cette diversité permet au territoire d'avoir une attractivité touristique à la fois à la saison estivale, mais également à la saison hivernale et vise un tourisme « 4 saisons ». Le nombre de nuitées s'établit à 1 260 000 en 2011.

L'agriculture

Dans la vallée de Kaysersberg, l'agriculture est dominée en montagne par l'élevage bovin laitier et dans le piémont par la viticulture. L'agriculture fournit 9 % des emplois du territoire.

La stratégie déchets et économie circulaire, renforcée en 2018, décline également l'orientation 3 de « Ma Vallée 2030 » : une vallée plus résiliente

En matière de déchets, la CCVK a développé une collecte incitative dès 2010 (au volume) avec des résultats intéressants tant au niveau technique qu'économique. En 2016, l'ADEME a accompagné la CCVK dans une nouvelle démarche de Contrat d'Actions pour la Réduction des Déchets et l'Economie Circulaire (CARDEC) et dans l'élaboration de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA, cf Annexe 4), afin d'améliorer des résultats en stagnation.

L'objectif de réduction inscrit dans le PLPDMA 2018-2023 est d'atteindre 524 kg/hab/an en 2023, en hiérarchisant les solutions de la prévention à l'enfouissement technique.

Depuis 2018, le service déchets se réforme pour devenir plus performant et plus juste : lutte contre les erreurs de tri, la fraude, élargissement de la collecte des biodéchets, rénovation des déchèteries, création d'une recyclerie/matériauthèque...

En 2021, la CCVK s'engagera dans la démarche « Référentiel Economie Circulaire » dans le cadre du programme « Accélérateur de Transitions » de l'ADEME.

Le Contrat de Transition Ecologique (2020) décline l'orientation 4 de « Ma Vallée 2030 » : une vallée à énergie positive

Devenir « Territoires à Energie positive 100% ENR » c'est couvrir la totalité de ses besoins énergétiques –après maîtrise des consommations- par des sources renouvelables et locales. Cet objectif ambitieux passe par une planification territoriale, qui s'appuie sur un bilan Climat-Air-Energie et diagnostic des caractéristiques du territoire, de ses atouts et contraintes (cf annexe 2). Ces éléments doivent conduire à la détermination d'une véritable feuille de route Climat-Air-Energie, avec des objectifs chiffrés, à l'horizon 2030 et 2050 (en cours).

La CCVK souhaite mobiliser tous les acteurs du territoire :

- en travaillant avec les entreprises pour développer l'économie circulaire, mais aussi la production d'énergies renouvelables (biogaz, hydrogène, toiture solaire ou hydroélectricité)
- en recherchant des synergies : un projet inintéressant à l'échelle d'un acteur isolé peut-il prendre du sens et devenir cohérent à l'échelle d'une organisation collective ou territoriale? (méthanisation, réseau de chaleur...)
- en impulsant la prise en compte d'enjeux de transition par nos opérateurs délégataires, par exemple le syndicat qui est Autorité Organisatrice de la Distribution d'Energie (AODE) sur les réseaux de gaz et d'électricité des communes
- en encourageant de nouvelles filières économiques : chaudières au bois énergie automatisé, matériaux biosourcés, formation d'artisans spécialistes de la rénovation énergétique, orientation de la commande publique sur ces nouvelles filières

- en encourageant régulièrement les initiatives locales : ainsi, par exemple, un tiers de l'enveloppe gouvernementale TEPCV de 2 millions d'euros a servi à soutenir des projets communaux (éclairage public, bâtiments exemplaires, cantine bio et locale etc.) et associatifs (centrales villageoises photovoltaïques, maison de la nature)
- en informant et sensibilisant : programme de sensibilisation scolaire et grand public, spectacles sur la transition, ambassadeurs déchets, service public gratuit de conseils aux particuliers sur l'énergie, site internet pour connaître le potentiel solaire de sa maison, etc.

La structuration de cette politique Climat-Air-Energie se déroule en parallèle de l'engagement de la CCVK dans la démarche Cit'ergie, en 2017.

Le CTE contient à ce jour les actions suivantes

En cours :

- Faciliter l'accueil des énergies renouvelables diffuses sur le réseau électrique communal
- Développer les pistes cyclables
- Sensibiliser à la transition écologique en milieu scolaire ou auprès du grand public
- Co-construire une feuille de route Climat-Air-Energie

En maturation :

- Reconstruire la station de transfert d'énergie par pompage-turbinage du Lac Noir
- Produire de l'hydrogène renouvelable à partir de biomasse résiduelle d'une industrie
- Identifier un site favorable pour la géothermie profonde
- Valoriser les sous-produits agricoles ou industriels de la vallée par leur conversion en méthane-biogaz

Enfin les réflexions autour du CTE et de la démarche « Territoires à Energie positive 100% ENR » ont conduit la CCVK à s'engager, comme l'y encourage la loi sur la transition écologique et la croissance verte de 2015, dans création ou la participation à des sociétés de production d'énergies renouvelables :

- aide technique, garanties financières, participation au capital de la SAS Centrales Villageoises de la Weiss, qui développe des grappes photovoltaïques citoyennes
- création de la SAS Val'EnR Kaysersberg, en partenariat avec la SEM SIPEnR, pour développer et investir dans le parc photovoltaïque au sol de l'ancienne décharge de Katzenthal

La participation à ces sociétés permet notamment de soutenir des initiatives privées ou citoyennes qui œuvrent à la transition, d'avoir des informations stratégiques sur les projets et pouvoir s'assurer de leur qualité grâce à une implication appropriée dans la gouvernance, de suppléer à une carence éventuelle de l'initiative privée, de pouvoir créer de nouvelles ressources financières pour l'EPCI susceptibles d'être réinvesties dans des projets similaires ou de financer des services publics, d'accélérer la transition.

La stratégie mobilité décline l'orientation 5 de « Ma Vallée 2030 »

Il s'agit de mettre en œuvre la politique mobilité de la CCVK qui devra s'appuyer sur les 3 éléments suivants qui reprennent les défis de la Loi d'Orientations sur les Mobilités : l'urgence environnementale et climatique, les transports du quotidien, les innovations numériques et les nouvelles pratiques.

Par ailleurs, dès 2016, un **plan piéton vélo** (cf annexe 3) a été adopté par la CCVK 3 objectifs principaux sont retenus :

- Relier les communes entre-elles, desservir les bourgs-centres et les équipements structurants
- A l'intérieur des villages : organiser et sécuriser un maillage piéton et cyclable pour tous les habitants et notamment :
 - Permettre aux jeunes de rejoindre leur établissement scolaire
 - Accéder aux principaux centres d'intérêt
 - Relier les quartiers entre eux
 - Faciliter le stationnement et l'entretien des vélos
- Inciter les habitants à passer aux modes actifs pour leurs déplacements quotidiens

Pour atteindre les objectifs, le Plan Piéton Vélo intercommunal s'articule autour de 7 actions :

- Des nouvelles liaisons cyclables et piétonnes entre les communes
- Dans les communes : de nouvelles liaisons cyclables et piétonnes et/ou un apaisement de la voirie
- Une signalisation cohérente
- Favoriser le stationnement des vélos
- Développer une offre de services aux cyclistes
- Développer les Vélos à Assistance Electrique (VAE)
- Sensibiliser / communiquer

En complément des objectifs sur les mobilités actives (vélo, marche à pied), la CCVK a également décidé de poursuivre un travail sur les modalités de **transports à la demande** et des services de **transport en commun**, et d'expérimenter des lignes de **co-voiturage**.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du futur document d'urbanisme intercommunal (PLUi) est en cours d'élaboration

Depuis juin 2015, date de démarrage du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes de la Vallée de Kayersberg (CCVK), de multiples nouvelles lois et contraintes réglementaires ont rendu son élaboration de plus en plus complexe.

Au printemps 2019, l'avant-projet de PLUi présenté par les élus de la CCVK a été jugé non conforme à la réglementation en vigueur par les services de l'Etat.

Depuis l'automne 2019, les élus des 8 communes de la CCVK sont donc dans l'obligation de recommencer en grande partie l'élaboration du PLUi, afin d'aboutir à un projet qui soit à la fois conforme aux exigences réglementaires, adapté aux enjeux démographiques et économiques de la vallée et cohérent avec les capacités du territoire.

La reprise de la démarche d'élaboration du PLUi implique de nombreuses réunions de travail, étalées sur plusieurs mois.

L'approbation du PLUi est envisagée, après enquête publique, avant la fin d'année 2022.

Le PADD pourrait être finalisé en 2021.

Les priorités du mandat définies par le Président renforcent la stratégie du territoire

A l'occasion d'un séminaire organisé le 9 janvier 2021 avec ses collègues conseillers communautaires, le Président de la Communauté de communes de la Vallée de Kayersberg a mis en avant les priorités de travail du mandat 2020-2026 :

- Lutter contre la précarité énergétique
- Résorber les locaux vacants
- Tendre vers l'autonomie énergétique
- Développer une mobilité bas carbone
- Promouvoir la diminution des déchets et une économie circulaire
- Maintenir le tissu économique de la vallée

- **Vivier de projets et projets prioritaires pour le territoire à court et plus long terme**

Voir annexe 5

La signature du PTRTE par l'État, la Région et la CeA ne vaut pas soutien financier ou appui systématique en ingénierie pour les projets qui y sont listés. Ces derniers demeurent soumis aux procédures particulières et aux critères d'éligibilités propres à chacun des dispositifs, appréciés à la date du dépôt de la demande.

*Cette partie 2) « portée et contenu du pacte » (intégration des contrats, construction/actualisation de la stratégie et choix des projets prioritaires) est nécessairement évolutive. Les projets sont incrémentés au fur et à mesure et le contenu du Pacte fera l'objet d'une **actualisation annuelle**. Ces modifications, issues de l'enrichissement de la stratégie et de l'émergence de nouveaux projets ou partenariats, seront validées par la gouvernance (cf. §3 ci-dessous) et intégrées « au fil de l'eau » dans le Pacte **sans procédure d'avenant**.*

3. Processus de choix et de financement des projets

1. Le territoire identifie le **vivier de projets** qu'il estime structurants, décisifs, important pour l'avenir de son développement à court et plus long terme : les projets qu'il veut voir figurer dans son PTRTE.
 2. Les parties prenantes du Pacte définissent ensemble le **caractère prioritaire des projets** (au regard de la stratégie du territoire et des financements disponibles).
 3. Les parties prenantes s'engagent à **faire avancer les projets retenus comme prioritaires** soit au titre de la relance pour les projets prêts à démarrer, soit au titre d'autres politiques (ingénierie/investissement, droits communs, sur-mesure, privé...) pour les projets à faire mûrir. Ce travail de priorisation sera actualisé chaque année. Le PTRTE est bien évolutif.
- ➔ **Zoom sur la relance** : les projets identifiés pour la relance, c'est-à-dire pour les projets prêts à démarrer (réalisé en 2021 ou début 2022), feront l'objet d'un examen conjoint par l'Etat, la Région et la CeA au sein d'un comité départemental ad hoc, voire Régional (si mobilisation de fonds européens). Les projets retenus pourront être financés avant la signature du PTRTE et seront constitutifs des projets prioritaires de ce PTRTE.

4. Les engagements des partenaires

- **Les engagements communs à tous les signataires sur la période 2021-2026**
 - Poursuivre la convergence des contrats et de simplification des gouvernances.
 - Animer le vivier de projets identifiés dans le Pacte et concrétiser les projets prioritaires.
- **Les engagements du territoire :**
 - Identifier un référent technique.
 - Associer les forces vives du territoire et mettre en place une gouvernance.
 - Élaborer, suivre, enrichir et actualiser (annuellement) sa stratégie et ses projets.
- **Les engagements de la Région :**
 - Accompagner la démarche en proximité grâce à votre Maison de Région qui travaille en tandem avec un service contractualisation centralisé.
 - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par la Région.
 - Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets.

- Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobilisant l'ensemble des dispositifs de la Région et le fond territorial d'accompagnement des territoires.
- **Les engagements de l'État :**
 - Accompagner la démarche par une mobilisation de l'ANCT, des services déconcentrés et des opérateurs de l'État
 - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes
 - Contribuer à l'identification et à la priorisation des contrats pouvant intégrer les PTRTE.
- **Les engagements de la Collectivité européenne d'Alsace :**
 - Accompagner les porteurs de projet en mobilisant le réseau d'ingénierie Alsace, les services de la CeA et en particulier les délégations territoriales.
 - Contribuer à l'enrichissement des projets d'attractivité dans le cadre d'un travail partenarial de co-construction

Les contacts techniques du PTRTE

Territoire	Région	Etat	CeA
Gérig Yannick, chargé de mission Tél 03 89 78 44 80 y.gerig@cc-kaysersberg.fr	LOCQUET Nicolas, Directeur de la Maison de la Région de Sélestat T. 06 38 10 80 58 nicolas.loquet@grandest.fr JAMBON Sophie, Cheffe du service Développement Territorial Maison de Sélestat T. 03 88 58 41 12 / 07 86 66 50 69 sophie.jambon@grandest.fr PICARD-LEMONNE Anne, Chargée de mission contractualisation Direction de la Cohésion des Territoires T. 03 89 36 29 97 anne.picard-lemonne@grandest.fr	GENEY Jean-Claude , Secrétaire général de la Préfecture du Haut-Rhin HENRICH Emma, Adjointe au bureau de la coordination interministérielle T. 03 89 29 21 95 emma.henrich@haut-rhin.gouv.fr BOUGEROL Thomas, Chef de la mission d'appui à la direction et de l'expertise juridique T. 03 89 24 84 76 / 07 84 11 02 29 thomas.bougerol@haut-rhin.gouv.fr	KRACKENBERGER Laurent Délégué de la Direction Générale sur le territoire centre Alsace Tél 06 45 73 77 15 laurent.krackenberg@alsace.eu

Gouvernance du pacte à l'échelle locale et supra

Comité de Pacte intégrateur

Il est le lieu de définition, d'évaluation et d'actualisation de la stratégie du territoire. Il assure l'examen, le suivi et l'évaluation des projets. Il définit l'expression des besoins d'accompagnement en ingénierie.

Composition du comité de pacte

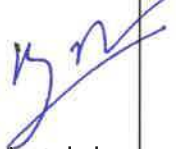
Etat : Préfet de Département ou son représentant

Région : Vice-Président et/ou le Directeur de la Maison de la Région

Collectivité Européenne d'Alsace : Vice-président en charge des dynamiques territoriales et le délégué à la contractualisation à l'échelle départementale et/ou la directrice de l'aménagement, de l'ingénierie et de la contractualisation - Vice-président de Territoire ou son représentant et/ou le délégué de la Direction Générale du territoire à l'échelle territoriale

EPCI : Président

→ Signataires du Pacte :

Territoire	Région	Etat	CeA
Philippe GIRARDIN	Jean Rottner	Louis Laugier	Frédéric Bierry
			
Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg	Président du Conseil Régional	Préfet de département	Président de la Collectivité européenne d'Alsace

Annexes

Annexe 1 : Projet de territoire « Ma Vallée 2030 » (2016)

Annexe 2 : Diagnostic Climat-Air-Energie de la vallée (2018)

Annexe 3 : Plan piétons-vélo (2016)

Annexe 4 : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (2018)

Annexe 5 : Vivier de projets et projets prioritaires pour le territoire à court et plus long terme



Ma Vallée en 2030

Le projet de territoire de la Vallée de Kayzersberg 2016 - 2020

Document final – approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 9/06/2016

Réalisation avril 2015 - juin 2016

{auxilia}
CONSEIL IMAGINATIF
EN DÉVELOPPEMENT DURABLE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Vallée de Kayzersberg

Sommaire

Un projet de territoire, pour quoi faire ?	p.4
Comment s'est construit le projet de territoire ?	p.7
- Un projet qui s'appuie sur un diagnostic prospectif	p.10
- Un projet concerté qui mobilise toutes les ressources locales	p.21
Quel projet de territoire pour la vallée de Kaysersberg ?	p.28
- Le bien-être au cœur du projet de territoire	p.29
- Les 6 orientations du projet de territoire	p.32
Et maintenant ?	p.46
Remerciements	p.48

Un projet de territoire pour quoi faire ?

Un projet de territoire pour se donner un cap commun

Un projet de territoire est un objectif, une ambition que se propose d'atteindre une communauté d'acteurs (élus, habitants, socioprofessionnels...) au service d'un modèle de société souhaité. Pour être un succès, les acteurs doivent donc se fédérer autour de visions et valeurs communes.

La vallée de Kayzersberg est faite de ruptures, géographiques (piémont/montagne), culturelles (françaises/germaniques), climatiques, économiques, etc. Le projet de territoire est l'opportunité de ne plus envisager ces ruptures comme des contraintes mais comme des complémentarités qui fondent la richesse de la Vallée de Kayzersberg.

... se donner
une ligne directrice



Se mettre d'accord sur ce que
l'on veut pour l'avenir, définir
une ambition collective

... pour se donner
un cadre d'inspiration



S'appuyer sur le contexte
territorial et les enjeux, décliner
un plan d'actions clair

... pour relier les initiatives des acteurs
locaux entre elles



Renforcer les démarches menées
dans la vallée, faire émerger une
cohérence

... se dire vers où nous souhaitons aller ensemble !



Un projet de territoire pour anticiper les effets des grands changements

En s'engageant dans un nouveau projet de territoire visant à favoriser sa transition socio-écologique, la Communauté de Communes de la Vallée de Kayzersberg a également souhaité pouvoir anticiper les grands changements à l'œuvre à l'échelle nationale ou mondiale : réchauffement climatique, délocalisations économiques, crise sanitaire...

Les exemples les plus connus de territoires ayant entamé leur « mue » l'ont souvent fait au pied du mur, sous la contrainte de facteurs externes négatifs : Loos-en-Gohelle (affaissements miniers), Nantes (fermeture des chantiers navals), Bessancourt (pollution d'un espace naturel).

Si la Vallée de Kayzersberg ne connaît heureusement pas de tels scénarios, elle n'est cependant pas à l'abri de connaître, dans les 15 ou 30 prochaines années, des événements plus ou moins marqués qui modifieraient grandement l'équilibre actuel du territoire : fermetures des grandes usines, risque sanitaire dû aux pesticides ou à la pollution des transports routiers, réchauffement climatique venant modifier la culture du vin ou l'activité touristique, etc.

C'est le moment d'agir pour anticiper les mutations qui pourraient intervenir dans la vallée de Kayzersberg et limiter l'impact négatif de ces facteurs externes au territoire.

Comment s'est construit le projet de territoire ?

Un projet de territoire bâti avec tous les acteurs du territoire, en deux temps

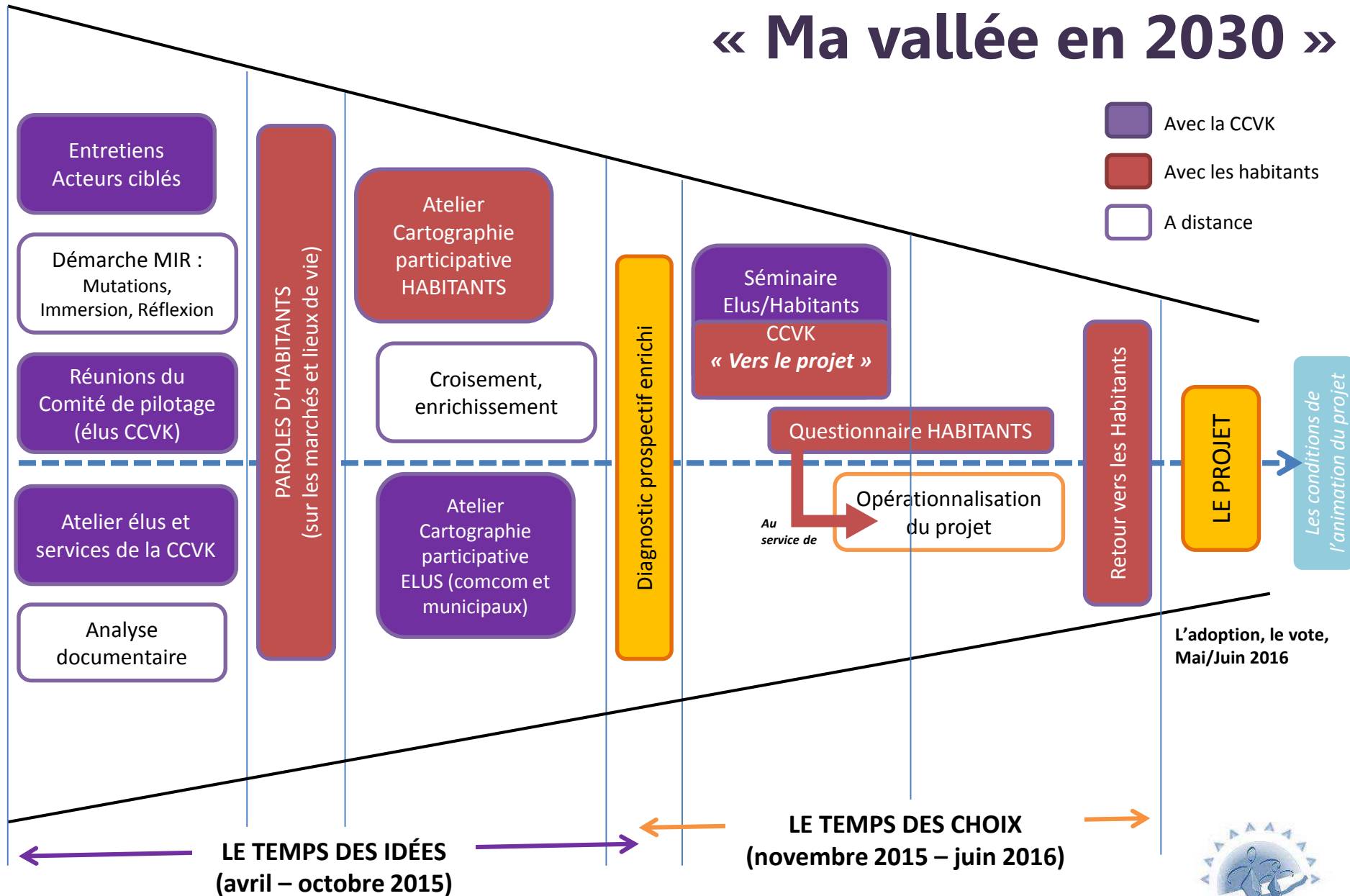
Le projet de territoire « Ma Vallée en 2030 » est l'aboutissement d'un travail d'analyse, de prospection et de concertation mené sur plus d'un an, avec les élus municipaux et de la communauté de communes, les agents des collectivités, ainsi que des habitants, des représentants socio-professionnels. Le cabinet de conseil Auxilia a été mandaté pour accompagner la Communauté de communes dans cette démarche.



En pratique, l'élaboration du projet de territoire s'est articulée autour de deux temps principaux animés par le cabinet Auxilia et jalonnés de temps de rencontres et d'ateliers pour croiser et enrichir les réflexions :

- **Le temps des idées (d'avril à octobre 2015)** qui a donné lieu à la production d'un diagnostic prospectif ayant pour ambition de révéler la réalité sensible et objective du territoire, d'identifier les mutations, les « signaux faibles » en œuvre, tout en s'inspirant de ce qui se passait ailleurs.
- **Le temps des choix (de novembre 2015 à juin 2016)** : il a consisté à définir les objectifs à atteindre pour les 15 prochaines années (2030) afin d'assurer un développement du territoire en cohérence avec les ambitions que l'on se donne et le chemin que l'on prend pour y parvenir.

Vue d'ensemble de la démarche « Ma vallée en 2030 »



Un projet de territoire qui s'appuie sur un diagnostic prospectif

Une matrice pour dégager les problématiques spécifiques du territoire

La première étape du diagnostic a consisté à « lire » et donner à lire le territoire à travers une matrice qui s'appuie sur :

- une **observation des mutations** à l'œuvre en France et sur le territoire de la CCVK

Constitution de la société en réseaux

Nouvelles manières de consommer,
« circularité » et retour du local

Coproduction public/privé
Génération « Fablab »

Recherche de bien-être
et de sens

Promotion et partage de la
connaissance

Vieillesse

Accélération du temps et des
besoins/logiques de mobilité

- une phase **d'immersion** pour recenser les pratiques actuelles du territoire en lien avec ces mutations (circuits courts, énergies renouvelables, Mouvement citoyen autour de la Transition, ...
- et un premier travail de **réflexion** à partir de ces éléments sur les « réactions » du territoire face aux tendances qui le « traversent » aujourd'hui

Transition socio-écologique

Le lien social

L'inscription de la vallée au sein
d'un réseau de territoires

Le tourisme

La structuration économique /
diversification de l'économie

L'agriculture en mutation

Ce travail, alimenté par une analyse documentaire, des rencontres et ateliers avec les habitants, les élus et les services, a fait émerger **9 problématiques structurantes du territoire à l'horizon 2030**

L'ambition numérique

Le vieillissement de la population

Des problèmes de mobilité

Les principaux éléments du diagnostic : La transition socio-écologique au cœur du projet de territoire

Le territoire est déjà engagé dans des démarches de transition socio écologique avec :

- ✓ Des efforts soutenus depuis plusieurs années autour **des énergies renouvelables** à travers des initiatives **citoyennes** et des **collectivités** ;
- ✓ Un rôle de pionnier au niveau régional symbolisé par la première **Plateforme Locale de Rénovation Energétique de l'Habitat en Alsace** ;
- ✓ La vallée de Kaysersberg reconnue **Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte** par le Ministère de l'Ecologie du Développement Durable et de l'Energie
- ✓ Une maturité des habitants sur le sujet et prêts à s'investir

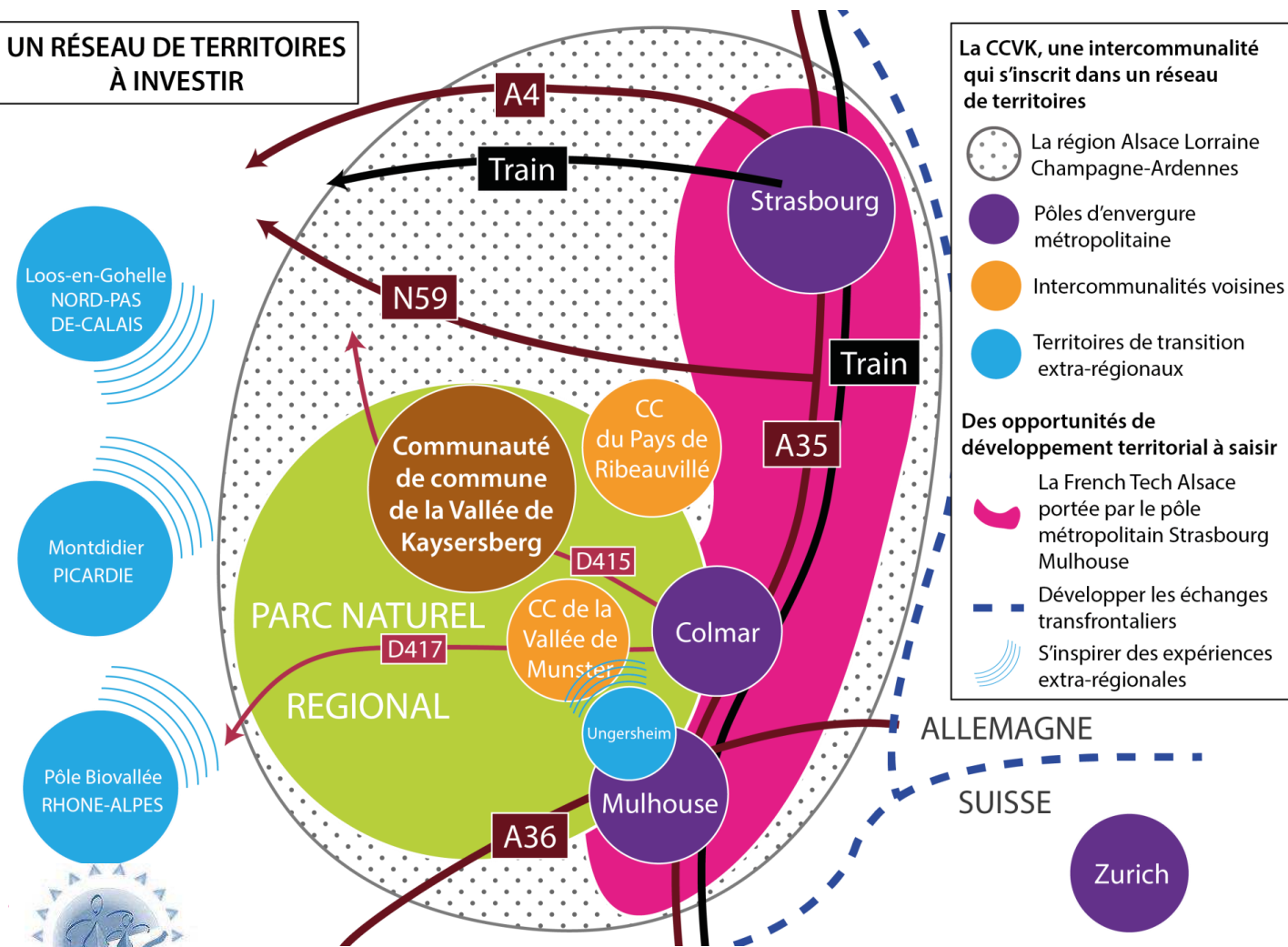


Le territoire est mûr pour se donner une ligne de conduite partagée autour de la transition énergétique et socio-écologique du territoire et ainsi devenir un véritable TEPOS (territoire à énergie positive)

Les principaux éléments du diagnostic : La CCVK au cœur d'un réseau de territoires

La CCVK est entourée de territoires aux caractéristiques et dynamiques plurielles qui sont autant d'opportunités de partage et d'enrichissements.

UN RÉSEAU DE TERRITOIRES À INVESTIR



La CCVK, une intercommunalité qui s'inscrit dans un réseau de territoires

- La région Alsace Lorraine Champagne-Ardenne
- Pôles d'envergure métropolitaine
- Intercommunalités voisines
- Territoires de transition extra-régionaux

Des opportunités de développement territorial à saisir

- La French Tech Alsace portée par le pôle métropolitain Strasbourg Mulhouse
- Développer les échanges transfrontaliers
- S'inspirer des expériences extra-régionales

Paroles d'habitants :

« Lorsque je me suis approché de Colmar dans la rêverie éveillée j'ai vu un **MUR de verre.** »

« Un **lien permanent** avec Colmar, pas d'exclusion des campagnes »

« Colmar, la ville c'est **important aussi**, et intéressant. Echanges culturels, on va au cinéma, aux concerts »

Les principaux éléments du diagnostic : Vers une diversification accrue de l'économie

Aujourd'hui

26 %

→ La part d'emploi industriel dans l'emploi global en 2013

Un secteur qui se maintient sur le territoire : un constat quasi unique à l'échelle régionale

52 %

→ La part de l'emploi de services dans l'emploi global en 2013

Augmentation de 10 points en 20 ans au profit essentiellement du secteur **sanitaire et social**, du **tourisme**, des **commerces et services locaux**, des banques et assurances.

« Il y aura des habitants qui travaillent à leur domicile grâce à la fibre et qui par conséquent disposent de temps pour s'investir dans des projets collectifs »

« Je rêve d'une 'vallée de l'artisanat' où on aide les artisans à se développer, qu'on leur fasse de la place en utilisant les friches industrielles (Orbey, Hachinette) et qu'on ouvre des terrains dans le bas de la vallée pour que les artisans puissent s'installer »

Projection 2030

→ Une forte **augmentation** de la part des **services marchands** sur le territoire passant de 20 en 1990 à 30% en 2030

→ Une **diminution de la part de l'agriculture** : 15% en 1990 à 8% en 2030.



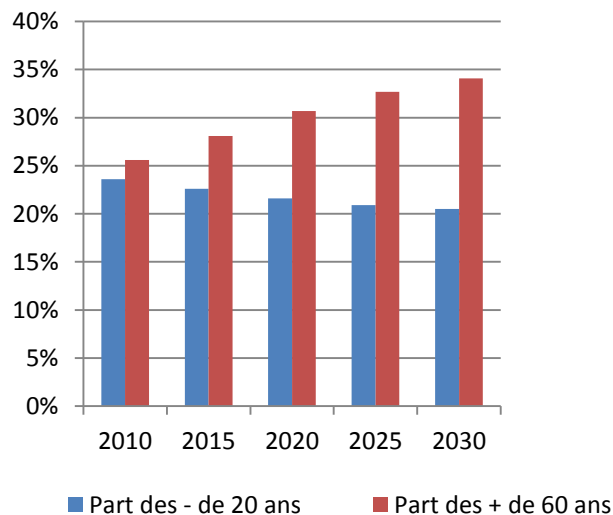
La diversification économique du territoire autour de l'économie présentielle et de l'Economie Sociale et Solidaire constitue une opportunité à saisir.

Les principaux éléments du diagnostic : Vers un vieillissement affirmé de la population

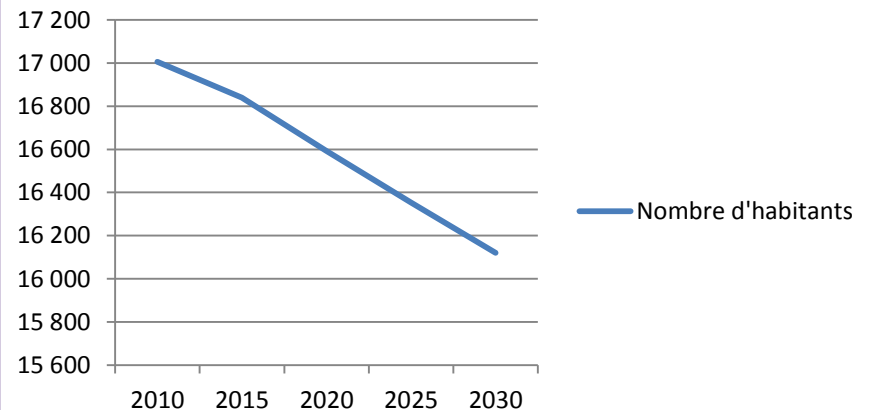
Entre 1990 et 2007, la population totale du territoire n'a cessé d'augmenter passant de 15 643 habitants à 17 047. Mais cette tendance ne compense pas la forte tendance au vieillissement observée et qui pourrait aboutir en 2030 à une forte chute du nombre d'habitants dans la vallée.

Projection 2030

« En 2030, j'ai vu une vallée sans population jeune avec beaucoup d'aînés »



Projection de l'évolution de la population totale



Projection 2030 des différentes tranches d'âges dans la population de la CCVK (scenario « au fil de l'eau »)

Projection de l'évolution de la population de la Communauté de Communes

Les principaux éléments du diagnostic : Des problématiques de mobilité caractéristiques des vallées

Le territoire souffre de problèmes fréquemment rencontrés dans de nombreuses vallées et essentiellement liés :

- À la **dispersion de l'habitat** et sa **polarisation par Colmar** située en périphérie et **par Kayserberg et Orbey** à l'intérieur du territoire
- **Aux migrations pendulaires** importantes (domicile-travail) de ses habitants
- A la **sur-motorisation des ménages**
- Au **fret routier** par la **RD 415** qui constitue un enjeu sanitaire et de circulation qui devrait s'améliorer prochainement
- Un réseau cyclable sur le territoire qui souffre encore de ruptures majeures

« En 2030, il y aura plus de pistes cyclables dans la vallée ! »

« Plus de transports en commun pour la vallée »

« En 2030, il y aura un train dans la vallée »

Des démarches sont néanmoins en cours pour améliorer la situation :

- Des offres de déplacement alternatives offertes par les collectivités (à renforcer)
- Transi-Stop : une initiative citoyenne pour une mobilité alternative



Les principaux éléments du diagnostic : L'ambition numérique au service d'une vallée 'intelligente'

Les travaux pour l'arrivée du Très Haut Débit dans la vallée débiteront à partir de 2017 (pour Labaroche) et s'étaleront jusque 2021. Cela constitue une formidable opportunité pour :

- amorcer une révolution numérique sur le territoire
- faire face à l'influence croissante de Colmar
- renforcer la démocratie locale sur le territoire
- développer l' « open data » (création de données locales, de leur diffusion et de leur exploitation)
- rejoindre les rangs de la révolution numérique portée par la « French Tech » dans la région

« Je rêve qu'on mette à disposition des locaux pour des entreprises qui cherchent à se délocaliser, qu'on aménage des espaces de coworking et que l'on ait le très haut débit »

« Je rêve en 2030 d'une population en mouvement, fière de sa vallée mais ouverte vers les autres appuyée en cela par les technologies de communication moderne »

Les principaux éléments du diagnostic : L'agriculture en mutation/transition sur le territoire

- Le secteur agricole est assez dynamique sur le territoire

8%

→ **La part de l'emploi agricole dans l'emploi global en 2013**

Cependant, il a perdu 500 emplois depuis 1990, notamment du côté des petites exploitations au profit des plus grandes

- Les activités des agriculteurs du territoire se diversifient



« Je souhaite que l'on préserve le renouvellement des agriculteurs et que l'on s'appuie sur l'agriculture locale »

- La viticulture d'exception pourrait potentiellement connaître des changements d'ici 2030 (augmentation des températures, impacts des pesticides...)
- Une agriculture fortement investie dans la culture bio par choix ou par nécessité
- Une agriculture qui mise sur l'excellence et la qualité
- En 2010, **63 % des exploitations** du territoire étaient concernées par la **question de succession** (35 % en 2000) et 31 % des exploitations concernées n'ont pas de réponse à cette question (19 % en 2000)

Les principaux éléments du diagnostic : Le tourisme comme soutien à l'économie de la vallée

432 000

→ **Le nombre de touristes accueillis en 2011 dans la vallée de Kaysersberg**
La moitié d'entre eux sont des alsaciens.

Le tourisme représente aujourd'hui :

- La 3^e filière économique pourvoyeuse d'emplois sur le territoire
- 11 % de la valeur ajoutée du territoire
- Des dépenses en constante augmentation sur le territoire : + 50 % en 20 ans
- Un pic de fréquentation en décembre grâce au marché de Noël, puis au mois d'août
- La station du Lac Blanc et le site du Musée Mémorial du Linge sont les sites les plus fréquentés.



« En 2030, un vaste réseau professionnel win-win se sera tissé entre tous les acteurs du tourisme (agriculteurs/viticulteurs, commerces, restaurants, guides, équipements). Tourisme, loisirs et détente au quotidien et qualité de vie ne feront plus qu'un ! »

Projection 2030

Entre 650 000 et 700 000 touristes par an pourraient être reçus en 2030.

Les principaux éléments du diagnostic : Les solidarités et le lien social dans la vallée

- Le niveau de précarité sur le territoire de la CCVK est en dessous de la moyenne régionale et nationale ...
... mais cela ne doit pas cacher des situations isolées de précarité liées :
 - ✓ à l'éloignement et la dispersion géographique des services publics
 - ✓ au vieillissement de la population
 - ✓ à des situations possibles de précarité énergétique sur le territoire

12,6%

La part des moins de 30 ans en dessous du seuil de pauvreté

500

Le nombre de familles mono-parentales

- A noter : L'importance du réseau de solidarité informel (famille, voisins, ...)

« Je rêve d'un territoire
Zéro chômeur »

« En 2030, je rêve d'une vallée où on a la possibilité
de trouver des lieux de prise en charge du **bien-être**,
des lieux de vie, des lieux de rencontre, esprit place de
marché, agora, rencontres inter et entre générations,
rencontres entre différentes cultures »

« Plus de solidarité dans la
vallée pour les seniors »

« En 2030, on créera des lieux de
rencontres adultes/enfants pour leur ouvrir
les horizons »

Un projet concerté qui mobilise toutes les ressources locales

La concertation -découvertes et rencontres-



Ateliers de réflexion avec les élus de la CCVK sur leur vision du territoire



Avril – juin 2015

- Réunions et enquêtes avec les élus de la CCVK
- Ateliers avec les agents de la CCVK
- Entretiens ciblés avec 5 acteurs associatifs et socioprofessionnels de la vallée
- Echanges avec 200 personnes lors du week-end de la fête de la musique (19 au 21 juin 2015)



Entretiens avec certains acteurs associatifs et socioprofessionnels de la vallée



Echanges et rencontres avec les habitants lors du week-end de la fête de la musique qui ont proposé leurs priorités pour l'avenir de la vallée

Objectifs :

- ✓ Faire émerger les différentes visions et ambitions pour le territoire
- ✓ Elaborer le premier diagnostic du territoire et une lecture des différents enjeux actuels et futurs
- ✓ Aller à la rencontre des habitants qui s'expriment rarement et écouter leurs préoccupations

La concertation -rêves et imaginations-



« Rêverie éveillée » et ateliers
cartographiques : imaginons la
vallée en 2030



Octobre 2015

- 90 participants
- Deux ateliers cartographiques d'une demie journée avec les habitants puis avec les élus
- Production d'une carte participative autour des infrastructures, du développement économique et du vivre ensemble

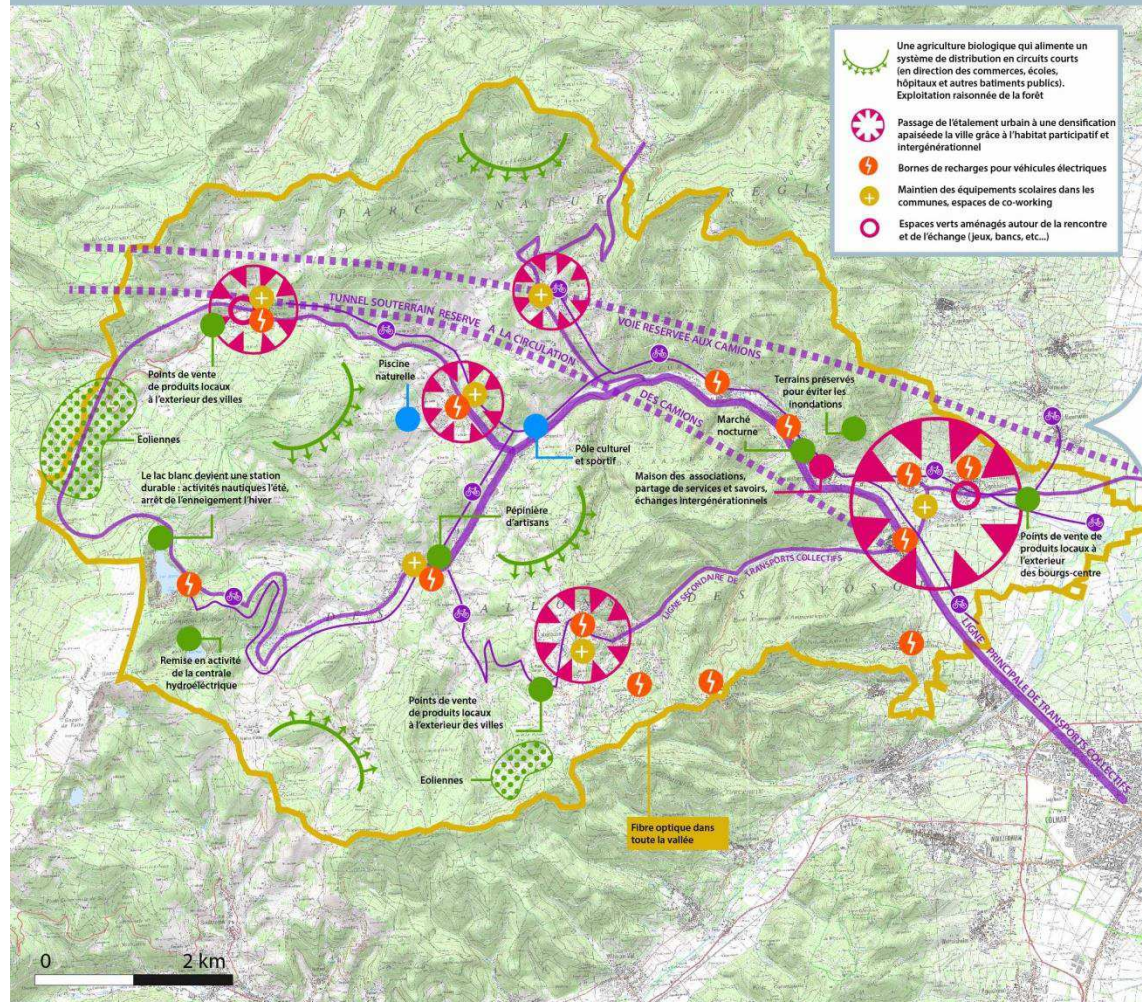


Objectifs :

- ✓ Donner libre cours à l'imagination pour se donner les moyens d'inventer
- ✓ Faire émerger des envies et des possibles
- ✓ Donner vie aux projections à travers l'élaboration collective d'une cartographie du territoire en 2030

La concertation -rêves et imaginations-

SYNTHESE ISSUE DES IDÉES DES ATELIERS PARTICIPATIFS - OCTOBRE 2015



DU KILOMETRE A LA MINUTE

En 2030, les **transports en commun** irriguent la vallée à travers une ligne principale et de nombreuses lignes complémentaires. Chaque village est relié à un réseau de transports innovants, à énergies propres, et confortable.

« Les transports en commun, semblables au réseau sanguin irriguant le corps humain, avec une ligne principale - la colonne vertébrale »

Le maillage de **cheminements cyclables** est densifié. Il est désormais possible de se rendre d'un village à un autre via des sentiers cyclables sécurisés, sans voiture.

Enfin la circulation est apaisée par des solutions limitant le trafic de **camions** : voie unique dédiée, tunnel souterrain...

DE L'INFRASTRUCTURE AUX SERVICES RENDUS

En 2030, la collectivité développe des pôles de services locaux, proches des habitants et innovants. Ces lieux d'accueil sont ouverts à tous : personnes âgées, précaires, isolées et étudiants peuvent s'y rendre.

Les **services de proximité** se sont développés dans toute la vallée afin de faciliter la vie quotidienne de ses habitants : aide à domicile, gardiennage, garde d'enfants, livraisons

Le développement de nouveaux services s'applique aussi à la mobilité, où l'émergence d'infrastructures innovantes est complétée par des services dédiés aux automobilistes, aux covoitureurs ou encore aux cyclistes.

DE LA DEPENDANCE A LA RESILIENCE LOCALE

En 2030, la vallée s'est entièrement tournée vers une **économie durable**. La production d'énergie est locale, et basée sur des énergies renouvelables. L'agriculture et la viticulture sont biologiques, et l'exploitation forestière est raisonnée.

Tout en protégeant l'environnement et la santé des habitants de la vallée, les activités économiques sont dynamisées par l'essor du commerce de proximité, de l'artisanat local et de la filière bois.

Le tourisme vert, enfin, est valorisé dans la vallée, permettant aux touristes de profiter de ses paysages et spécificités artisanales tout en évitant des conséquences négatives pour la nature et les hommes.

DU MOI-JE AU MOI-NOUS

La vallée **met en valeur le collectif** : l'espace public est (ré)investi avec différents lieux de partage intergénérationnel et ouverts à tous.

L'échange, l'entraide, et la transmission de savoir-faire sont mis en exergue afin de construire un futur souhaitable pour tous et d'élaborer des solutions collectives innovantes.

DE L'AVOIR AU BIEN-ÊTRE

En 2030, le bien-être réside aussi dans des éléments **moins matériels**, à l'instar des paysages, urbains et ruraux, de lieux dédiés à la détente, à la culture et aux loisirs.

DU POST-INDUSTRIEL A LA SOCIÉTÉ DE LA CONNAISSANCE

La vallée, connectée au très haut débit, favorise l'échange dématérialisé et le partage de connaissance à distance. Elle mise sur l'innovation, les jeunes talents du territoire, l'intelligence collective et met librement ses données à disposition de tous.

La concertation -enquête auprès des habitants-

Pour approfondir les grands enjeux sur le territoire, compléter les enseignements tirés des rencontres avec les habitants et connaître leurs propositions d'actions, un questionnaire aux habitants a été lancé (distribution toutes boîtes aux lettres & diffusion site internet CCVK) entre novembre 2015 et février 2016

maVallée en 2030 **VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE !**

La démarche « Ma Vallée en 2030 » doit permettre de définir les objectifs et les actions pour le développement futur de la vallée de Kaysersberg. En tant qu'habitant(e) de la vallée de Kaysersberg, votre avis compte : nous vous proposons de partager avec nous votre vision du territoire et vos attentes pour l'avenir.

1 SELON VOUS, QUELLES SONT LES « VALEURS » QUI CARACTÉRISENT LE PLUS LES HABITANTS DE LA VALLÉE DE KAYSERSBERG ?
Classez les propositions ci-dessous de 1 à 7 (1 étant la plus importante et 7 la moins importante).

.... Le sens du travail
.... La solidarité
.... L'ouverture au monde
.... L'attachement à la nature et au cadre de vie
.... Le sens de l'accueil
.... La créativité
.... L'esprit d'entreprendre

2 C'EST QUOI LE « BIEN-ÊTRE » POUR VOUS ?

3 VOUS ET LA VALLÉE DE KAYSERSBERG

Depuis quand habitez-vous la vallée de Kaysersberg ?

Le cas échéant, qu'est-ce qui vous a fait choisir ce territoire ?

Qu'est-ce qui vous le ferait quitter ?





115 répondants

De toute la vallée

Moyenne d'âge : 54 ans

**Habitant en moyenne depuis plus
de 20 ans dans la vallée**

L'enquête -les résultats-

LES VALEURS DES HABITANTS



Attachement au
cadre de vie



Le sens du travail



La solidarité et
l'ouverture à l'autre

POURQUOI ÊTES-VOUS VENU
VIVRE DANS LA VALLEE ?

QU'EST-CE QUE LE BIEN-ÊTRE POUR VOUS ?

Vivre en harmonie avec une
nature préservée et accessible
(1/3 des réponses)

1

Se respecter et respecter les
autres
(1/4 des réponses)

2

Bénéficier de services de
proximité
(1/8 des réponses)

3

Proximité
nature travail
village Convivialité
Aieuls Cadre
Calme Conjoint
Equipements
Naissance
Beauté

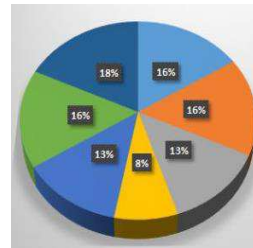
L'enquête -les résultats-

QUELS SONT LES ENJEUX DU TERRITOIRE LES PLUS IMPORTANTS?

C'est avant tout, et dans les mêmes proportions :



**La transition
énergétique**



**Une activité économique
innovante et diversifiée**



**L'agriculture et
la viticulture bio**

Mais c'est aussi :



**La solidarité et
le lien social**



**Les transports en commun et
alternatifs**



**Meilleure prise en compte de
l'avis et des projets des
habitants**

Quel projet de territoire pour la Vallée de Kayzersberg ?

Le bien-être au cœur du projet de territoire

Le bien-être comme valeur commune des habitants de la vallée

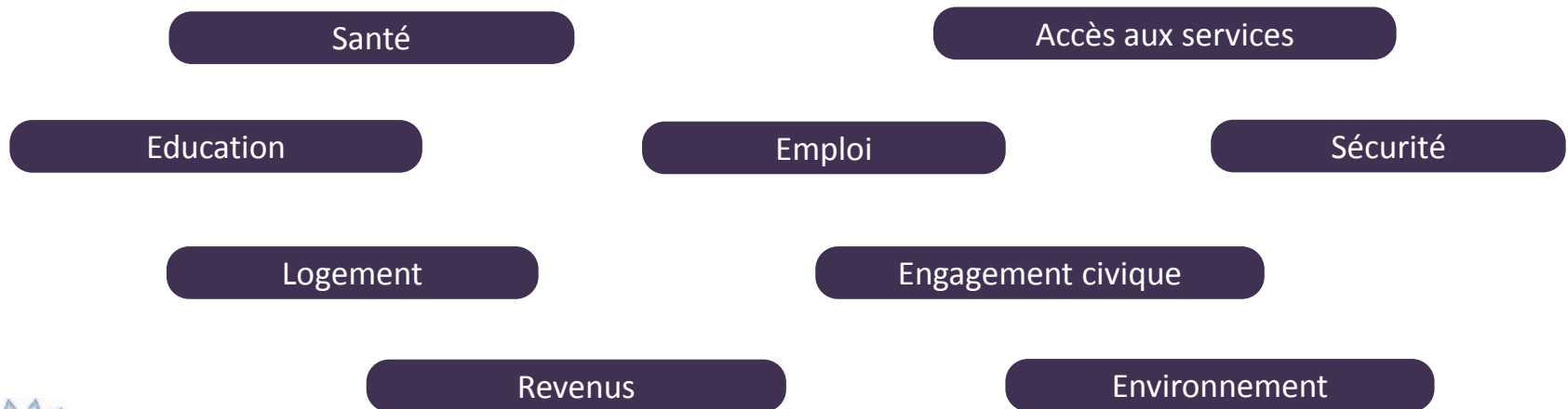
De tout le travail de co-construction du Projet de Territoire, un élément fort s'est imposé en tant que **valeur commune** recherchée par l'ensemble des acteurs du territoire (habitants, élus, socioprofessionnels...)



Cette notion est ainsi naturellement apparue comme devant structurer le projet de territoire de la CCVK.

Si le bien-être ne bénéficie pas d'une définition unique, il renvoie notamment à l'idée de réunir les conditions pour permettre à chacun de s'épanouir et ainsi à la notion de la qualité de vie individuelle et collective.

Elle recouvre et s'évalue dès lors au regard de domaines et critères variés :



Pourquoi faire du bien-être le centre du projet de territoire ?

- **Un enjeu économique**

Le bien-être favorise la productivité et l'innovation, tant au sein des entreprises qu'à l'échelle du territoire.

- **Un enjeu stratégique**

Le bien-être questionne le sens de l'action publique et les objectifs à atteindre ensemble.

- **Un enjeu social**

Le bien-être, la participation et le sentiment d'appartenance sont intimement liés.

- **Un enjeu d'attractivité**

Le bien-être entre en compte dans le choix de vie lorsqu'on veut acheter sa maison, installer son entreprise, partir pour un week-end.

- **Un enjeu de communication**

Devenir une « Vallée du Bien-Etre » permet de raconter une histoire, fédératrice et positive, où chacun doit pouvoir trouver sa place.

Les 6 orientations du projet de territoire

Le projet de territoire 2030 de la Vallée de Kayzersberg

Le projet de territoire est composé de 6 orientations principales qui se sont dégagées de la réflexion collective. Elles sont axées sur les enjeux du territoire et doivent ainsi favoriser les conditions d'un bien-être individuel et partagé dans la vallée :



- **Une vallée fédératrice et solidaire** qui accompagne les seniors, les jeunes, les personnes en situation de précarité et les initiatives en faveur du «vivre ensemble»
- **Une vallée d'initiatives et d'innovation** en saisissant l'opportunité du numérique pour dynamiser et diversifier son économie et favoriser ses alliances avec les autres territoires
- **Une vallée plus résiliente** en développant les réponses locales et durables par la promotion et la préservation des ressources naturelles et des emplois dans la vallée.
- **Une vallée à Energie Positive** qui produit autant d'énergies qu'elle en consomme tout en générant des d'emplois et une plus grande autonomie énergétique
- **Une vallée des nouvelles mobilités** qui permet au plus grand nombre de se déplacer en promouvant les modes propres et doux
- **Une vallée dynamique et créative** qui s'appuie sur les forces vives du territoire pour le rendre innovant et attractif

Une Vallée fédératrice et solidaire

Rappel des enjeux :

- Identification et accompagnement des personnes en situation de précarité
- Soutien à l'émergence d'initiatives citoyennes en lien avec le vivre ensemble
- Ouverture sur la différence
- Attractivité du territoire vis-à-vis des populations jeunes
- Prise en charge des seniors et transformation du vieillissement de la population en opportunité

Le projet est fondé sur 3 axes stratégiques :

Garantir la cohésion
sociale

Assurer un accès aux
services du quotidien à tous
les habitants

Soutenir l'émergence de
l'Economie Sociale et
Solidaire (ESS)

Une Vallée fédératrice et solidaire

Les objectifs poursuivis :

- Lutter contre la précarité en mobilisant tous les acteurs
- Favoriser l'intergénérationnel
- Favoriser les solidarités de voisinage pour rompre l'isolement
- Organiser la proximité et l'accessibilité des services prioritaires
- Garantir une offre de santé sur le territoire pour permettre à tous d'accéder à un parcours de soin adapté
- Favoriser le développement de services collaboratifs
- Organiser les collaborations entre acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) et l'économie classique
- Développer le tourisme social sur le territoire

Quelques exemples & idées d'action :

- ➡ Aménager des lieux de vie et de rencontres entre générations
- ➡ Soutenir la création d'une conciergerie itinérante (ensemble de prestations de service du quotidien mis à disposition sur un même lieu) pour les habitants et les entreprises
- ➡ Etudier la faisabilité de la création d'une ou plusieurs maisons de santé intercommunales
- ➡ Proposer des modes de garde d'enfants (publics et privés ou collaboratifs) à toutes les familles et de manière équilibrée sur le territoire

Une vallée d'initiatives et d'innovation

Rappel des enjeux :

- Opportunité du numérique pour devenir une « Smart Vallée » (vallée intelligente) et mise en place d'une stratégie d'« Open data » dans le contexte de l'installation du très haut débit à partir de 2017
- Inscription dans le réseau de territoires régionaux favorisant l'innovation par le numérique
- Promotion de la CCVK en tant que territoire d'innovation économique
- Définition d'une stratégie « économie présentielle » à l'échelle de la CCVK
- Participation active à la diversification économique du territoire de la part de la collectivité

Le projet est fondé sur 6 axes stratégiques :

Attirer et soutenir les porteurs d'initiatives

Se saisir de l'opportunité du numérique au service de l'innovation

Mettre en réseau les acteurs du territoire pour qu'ils portent des projets communs

Affirmer la place de la CCVK au cœur d'un réseau de territoires innovants

Permettre à chaque habitant d'être acteur de la vallée

Accompagner les acteurs du tourisme vers l'innovation

Une vallée d'initiatives et d'innovation

Les objectifs poursuivis :

- Favoriser l'innovation des entreprises sur le territoire
- Soutenir les initiatives des habitants en faveur de la transition écologique
- Mettre en réseau les artisans/commerçants/professionnels du tourisme / agriculteurs afin qu'ils travaillent ensemble, innovent et mutualisent certaines pratiques et/ou équipements
- Favoriser la transmission des savoirs
- Définir une stratégie à long terme de mobilisation/consultation de TOUS les habitants sur les politiques publiques (menées par la CCVK et ses communes)
- Faire de chaque habitant un ambassadeur du territoire
- Mettre en place des services innovants à destination des habitants et des visiteurs
- Créer des liens plus étroits avec les grandes agglomérations voisines au service de l'innovation territoriale et de la solidarité villes campagnes
- Investir dans les réseaux de territoires (TEPOS, territoires en transition, club PLUi...)
- Soutenir l'innovation touristique et la qualité de l'offre et de l'accueil

Quelques exemples & idées d'action :

- ➡ Soutenir la mutualisation d'infrastructures et de machines entre agriculteurs
- ➡ Connecter la vallée au très haut débit
- ➡ Développer les téléservices dans les administrations
- ➡ Utiliser les outils numériques pour optimiser les flux touristiques
- ➡ S'inscrire dans la dynamique « French Tech » développée à Strasbourg, Colmar et Mulhouse

Une vallée plus résiliente

Rappel des enjeux :

- Valorisation des ressources locales
- Développement des services à la population
- Développement de nouveaux modèles d'entreprises
- Participation active de la collectivité à la diversification économique du territoire et la mise en réseau d'acteurs
- Appui à la diversification des activités des agriculteurs du territoire et structuration affirmée d'un réseau de producteurs en circuit court
- Définition d'une stratégie de tourisme durable et soutenable pour les habitants

Le projet est fondé sur 6 axes stratégiques :

Soutenir et développer l'artisanat dans la vallée

Développer l'emploi local

Engager la vallée vers une économie circulaire

Développer les circuits courts et les filières d'alimentation locale

Favoriser le financement participatif local

Développer la Silver Economy (économie du 3^{ème} âge)

Une vallée plus résiliente

Les objectifs poursuivis :

- Favoriser la réduction des déchets à la source et leur valorisation
- Développer l'économie de la réparation, du réemploi, du partage/échange de biens et services
- Promouvoir l'approvisionnement « durable »
- Développer le financement participatif de projets locaux
- Soutenir et développer l'artisanat dans la vallée

Quelques exemples & idées d'action :

- ➡ Prioriser la mise à disposition de bâtiments/terrains pour les artisans en développement
- ➡ Valoriser les déchets de l'agriculture par la méthanisation
- ➡ Recourir au financement citoyen pour développer des projets d'énergie renouvelable
- ➡ Mettre en place des tiers lieux (espace de coworking...)
- ➡ Favoriser l'émergence de nouvelles filières agricoles

Une vallée à énergie positive

Rappel des enjeux :

- Définition d'une ambition politique autour de la transition écologique et énergétique du territoire
- Création d'un réseau d'acteurs œuvrant pour la transition
- Ambition de devenir d'ici 2030 une référence nationale et européenne en ce qui concerne la transition énergétique et écologique du territoire

Le projet est fondé sur 7 axes stratégiques :

Développer la culture de la transition énergétique sur le territoire

Se donner les moyens d'anticiper les impacts du changement climatique

Proposer des services publics favorisant la transition énergétique et écologique

Assurer l'optimisation énergétique du bâti

Soutenir le développement d'une agriculture sobre en énergie et respectueuse de l'environnement

Mettre en œuvre un plan local d'urbanisme intercommunal à énergie positive

S'engager vers l'autonomie énergétique

Une vallée à énergie positive

Les objectifs poursuivis :

- Mobiliser les collectivités de la vallée
- Mobiliser les habitants
- Mobiliser les associations
- Soutenir l'engagement des entreprises sur le sujet
- Anticiper l'impact du changement climatique sur l'activité touristique dans la vallée
- Accompagner les agriculteurs dans la mutation de leurs activités

Quelques exemples & idées d'action :

- ➡ Mettre en valeur les initiatives présentes sur le territoire auprès des habitants
- ➡ Flécher les revenus issus des énergies renouvelables (fonds intercommunal)
- ➡ Développer des projets photovoltaïques, d'hydroélectricité et de méthanisation
- ➡ Sécuriser la ressource en eau (interconnexion des réseaux, approvisionnement sans pompe par sources locales)
- ➡ Favoriser la rénovation énergétique de l'habitat ancien

Une vallée des nouvelles mobilités

Rappel des enjeux :

- L'accès à la mobilité pour tous
- Limitation de la place de la voiture sur le territoire en mettant en place des services de mobilité adaptés
- Aménagement d'infrastructures cyclables sur toute la vallée
- Structuration d'une offre de transport en commun correspondant aux besoins des habitants

Le projet est fondé sur 5 axes stratégiques :

Aménager le territoire pour limiter les besoins en déplacement

Développer de nouveaux services à la mobilité adaptés à tous

Favoriser la pratique des modes doux sur le territoire

Accompagner le changement des pratiques individuelles

Optimiser les services existants sur le territoire

Une vallée engagée sur les nouvelles mobilités

Quelques exemples & idées d'action :

- ➡ Rapprocher habitat/ services / emplois
- ➡ Développer le télétravail, les téléservices, etc.
- ➡ Développer des services itinérants
- ➡ Aménager un réseau cyclable intercommunal et développer les services associés (location, stationnement, bornes électriques...)
- ➡ Mettre en place un plan de circulation pour apaiser le trafic automobile
- ➡ Développer la pratique du covoiturage
- ➡ Optimiser le réseau de transports en commun
- ➡ Développer les solutions partagées et collaboratives (transistop, autopartage...)
- ➡ Intégrer les besoins des publics en difficulté dans les solutions de mobilité alternatives à la voiture
- ➡ Intégrer les besoins/attentes des touristes dans le développement de solutions de mobilité alternatives à la voiture

Une vallée dynamique et créative

Rappel des enjeux :

- Augmentation du solde naturel du territoire en rendant davantage attractif celui-ci aux populations jeunes
- Mobilisation des forces vives du territoire autour d'une stratégie de création artistique locale

Notre projet est fondé sur 2 axes stratégiques :



Agir pour et avec la jeunesse de
notre vallée

Favoriser une création
culturelle et artistique
collaborative

Une vallée dynamique et créative

Les objectifs poursuivis :

- Créer les conditions nécessaires au maintien de la jeunesse dans la vallée
- Accompagner les jeunes dans leur parcours de vie (lutte contre la précarité, accompagnement dans le parcours de formation, aide au parcours vers l'emploi avec les institutions qualifiées, etc.)
- Faire de la jeunesse un acteur incontournable de la transition socio-écologique de la vallée

Quelques exemples & idées d'action :

- ➡ Développer une offre de logements permettant de pouvoir s'installer sur le territoire
- ➡ Mettre en œuvre un projet éducatif territorial
- ➡ Faire du territoire « la vallée du Land-art »
- ➡ Aménager un lieu d'expression culturel et artistique ouvert aux habitants

Et maintenant ?

Le projet de territoire : quelle mise en œuvre ?

Après leur restitution (3 mai 2016) auprès des habitants et acteurs mobilisés, les grandes orientations du projet de territoire ont été approuvées par le Conseil de la Communauté de Communes le 9 juin 2016.
Mais le processus ne s'arrête pas là ! Il va maintenant s'agir d'assurer sa mise en œuvre en :

- poursuivant le **processus de concertation et de co-construction** pour l'enrichir, l'ajuster aux besoins et assurer son opérationnalité
- le **déployant** concrètement, en mobilisant les **outils et les acteurs du territoire**

... dans les futurs **projets, programmes et politiques publiques** portés par la CCVK mais aussi par les communes



... dans le **Plan Local d'Urbanisme intercommunal** en cours d'élaboration



... dans les **initiatives des acteurs locaux** (entreprises, associations, habitants...)



Remerciements

Le projet de territoire « Ma Vallée en 2030 » est avant tout une histoire collective tournée vers un avenir commun.

Cette démarche n'aurait jamais pu se faire sans la mobilisation de tous les acteurs qui ont contribué à son élaboration pendant presque une année : habitants de la Vallée, associations locales, artisans, commerçants, agriculteurs, professionnels du tourisme, élus municipaux et communautaires. Nous les remercions chaleureusement pour leur disponibilité, leur engagement, leurs propositions.

Merci également aux consultants et à toute l'équipe d'Auxilia, pour son accompagnement et son soutien.

Poursuivons, ensemble, la construction de notre vallée de 2030 !

Jean-Marie MULLER,
Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Kayserberg

*Le projet de territoire Ma Vallée en 2030
a été réalisé avec le soutien de :*



Diagnostic climat-air-énergie de la CCVK

Rapporteur : Martine Schwartz, Vice-présidente à l'énergie

Sommaire

Diagnostic climat-air-énergie de la CCVK	1
Contexte supra-territorial et projet local de territoire.....	3
Contexte supra-territorial	3
Europe.....	3
France.....	3
Région	4
Projet de territoire	6
Documents d'urbanisme.....	6
Ma vallée 2030.....	7
TEPCV 2015-2019.....	9
Cit'ergie.....	9
Organisation politique de la CCVK.....	9
Compétences	9
Gouvernance pour le mandat 2014-2020.....	12
Présentation du territoire	15
Géographie.....	16
Une vallée identitaire du paysage alsacien	18
Géographie physique	19
Climatologie	21
Hydrologie.....	21
Population.....	22
Démographie	22
Logement	23
Equipements et services de proximité	25
Economie	26
Entreprises et emplois	26
L'industrie	28
Le commerce.....	28
L'administration publique, enseignement, santé et action sociale.....	30
Le tourisme	31
L'agriculture	31
Niveau de vie.....	32

Diagnostic climat air énergie du territoire CCVK	33
Consommation d'énergie	33
Production d'énergie	35
100% de l'énergie primaire produite dans la vallée est d'origine renouvelable.....	35
Production d'énergie primaire renouvelable par filière et par vecteur :	35
Taux de production d'énergie renouvelable pour la chaleur et le rafraîchissement sur le territoire : 29 % en 2016	36
Taux de production d'électricité renouvelable dans la consommation électrique du territoire : 4.7% en 2016.....	36
Puissance photovoltaïque installée sur le territoire en 2016 : 56 Wc/hab.....	36
Gisements d'énergie dans le territoire	37
<i>Solaire</i>	37
<i>Eolien</i>	38
<i>Hydroélectricité</i>	38
<i>Bois énergie</i>	39
<i>Biogaz</i>	40
<i>Carburants issus de la biomasse</i>	41
<i>Géothermie</i>	41
<i>Réseaux de chaleur ENR+R</i>	43
<i>Chaleur fatale</i>	44
Distribution et stockage d'énergie	46
Réseau d'électricité et de gaz	46
Réseaux de chaleur : 1.4 Km de réseau	46
Réseaux de chaleur : Taux de couverture des besoins de chaleur (pour les secteurs résidentiel et tertiaire) par les réseaux ENR+R = 2.2%	46
Réseaux de chaleur : Taux d'ENR+R dans les réseaux de chaleur de Kayzersberg Vignoble, Lapoutroie et Le Bonhomme en 2017 : 91%	47
Stockage : la STEP du Lac Noir à l'arrêt depuis 2002	47
Impact financier sur les habitants et facture énergétique du territoire	50
Facture énergétique : 41 millions d'euros/an	50
Précarité énergétique dans la CCVK :	53
Impact climatique	56
Gaz à effet de serre (GES) : émissions/habitant de 7.9 T CO ₂ eq en 2016 (-25% depuis 2005 ; - 4.4% depuis 2012).....	56
Stockage de carbone par la séquestration du secteur UTCATF (usage des terres, changement d'affectation des terres et foresterie) : en baisse de 9% entre 2005 et 2016.....	57
Vulnérabilité au changement climatique : des effets visibles localement	58
Qualité de l'air.....	59
Emissions polluants : tous en diminution depuis 2005, sauf l'ammoniac.....	59
Acteurs mobilisables	61
Réseaux.....	61
Acteurs institutionnels.....	62
Associations et acteurs socio-économiques :	65
Synthèse des facteurs favorables et défavorables à une politique énergétique ambitieuse pour la vallée	68

CONTEXTE SUPRA-TERRITORIAL ET PROJET LOCAL DE TERRITOIRE

Contexte supra-territorial

Europe

L'Union européenne a défini les objectifs suivants pour 2030:

- Réduire de 40 % les émissions de gaz à effet de serre (GES)
- Faire passer à 27 % au moins la part de l'énergie issue de sources renouvelables
- Améliorer de 27 à 30 % l'efficacité énergétique, c'est-à-dire les économies d'énergie
- Atteindre 15 % d'interconnexion électrique (autrement dit, 15 % de l'électricité générée dans un pays de l'UE pourra être transférée ailleurs dans l'UE)

Situation actuelle :

les émissions de gaz à effet de serre ont reculé de 18 % de 1990 à 2012;

la part des sources renouvelables est passée de 8,5% en 2005 à 14,1 % en 2012;

l'efficacité énergétique devrait augmenter de 18 à 19 % d'ici à 2020.

France

Les objectifs nationaux inscrits dans la Loi pour la Transition Ecologique et la Croissance Verte (LTECV) à l'horizon 2030 :

- Réduire de 40 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport à 1990 (75% en 2050)
- Réduire de 20 % de la consommation énergétique finale par rapport à 2012 (50% en 2050)
(La nouvelle programmation pluriannuelle de l'énergie PPE 2019-2028 précise la trajectoire : -7 % en 2023 et -14 % en 2028)
- Réduire de 30% de la consommation d'énergie fossile par rapport à 2012
(La PPE prévoit -20 % en 2023, -35 % en 2028 et sortie des fossiles en 2050).
- 32 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie (dont 38% dans la consommation finale de chaleur, 15% dans la consommation finale de carburant, 10% dans la consommation finale de gaz)
- 40% d'énergies renouvelables en production primaire d'électricité
- multiplier par 5 la livraison de chaleur/froid renouvelable ou de récupération dans les réseaux de chaleur par rapport à 2012

Pour les émissions de polluants :

Le PREPA (plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques) est défini par l'article L.229-9 du Code de l'environnement, les objectifs de réduction sont fixés par le décret n°2017-949 du 10 mai 2017 (Code de l'environnement article D222-37 à 40).

Cadre	Objectifs
PREPA : Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques	- 27% de PM _{2.5} en 2020 et - 57% en 2030 (base 2005)
	- 50% de NO _x en 2020 et - 69% en 2030 (base 2005)
	- 55% de SO ₂ en 2020 et - 77% en 2030 (base 2005)
	- 43% de COVNM en 2020 et - 52% en 2030 (base 2005)
	- 4% de NH ₃ en 2020 et - 13% en 2030 (base 2005)

Source ATMO Grand Est -

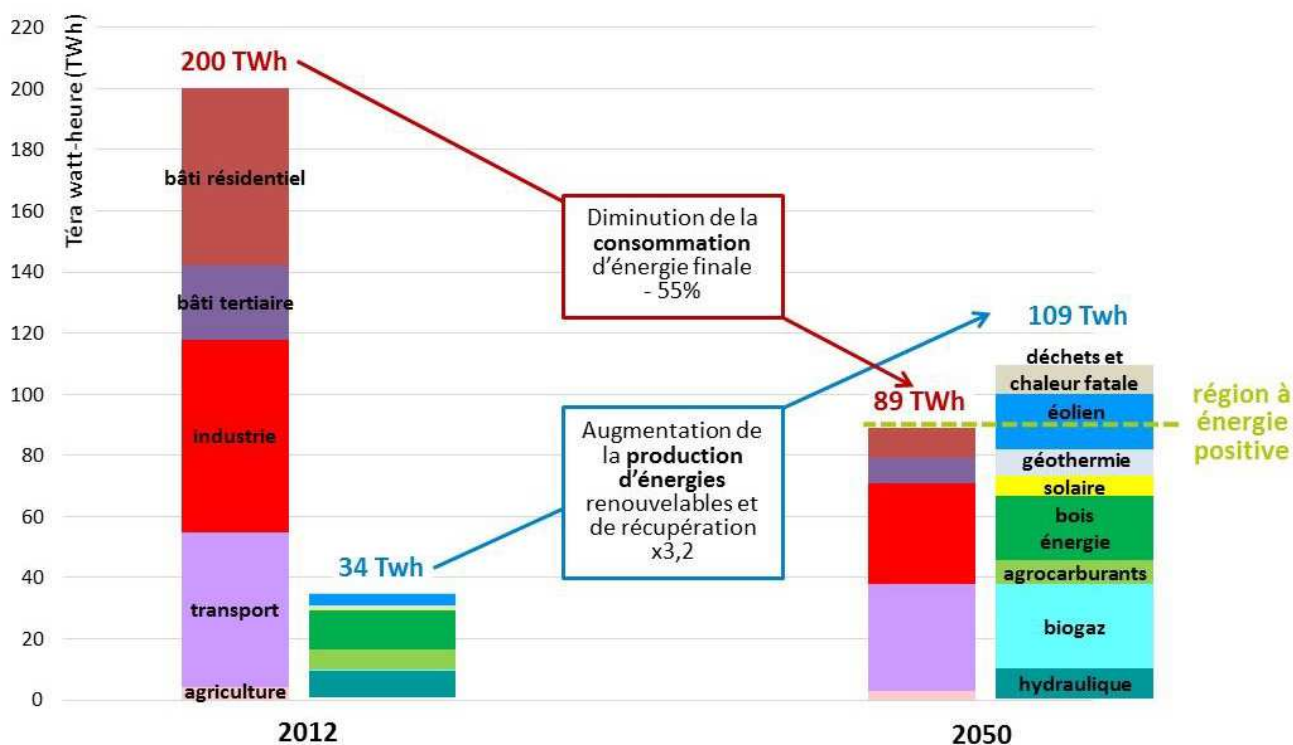
Région

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région Grand Est est en cours d'élaboration en 2018 : il devrait être approuvé par le Préfet d'ici fin 2019.

Les objectifs chiffrés suivants (référence 2012) sont déjà identifiés (version projet de décembre 2018) :

	2030	2050
Réduction des émissions de gaz à effet de serre	54%	77%
Réduction de la consommation énergétique finale	29%	55%
Réduction de la consommation en énergie fossile	48%	96%
Production d'énergies renouvelables et de récupération équivalente (part de la consommation énergétique finale), dont	41%	100%
% EnR produite dans la consommation d'ELECTRICITE	60%	100%
% EnR produite dans la consommation de CHALEUR	34%	100%
% EnR dans la consommation de CARBURANTS du secteur des transports	20%	95%
% EnR dans la consommation de GAZ	13%	84%

Scénario « Région Grand Est à Energie Positive et bas carbone en 2050 »



Autres objectifs du SRADDET :

- Réhabiliter 100% du parc résidentiel en BBC d'ici 2050
- Réduire de 35% la consommation d'énergie dans l'industrie en 2050
- Réduire de 60% la consommation d'énergie du secteur tertiaire en 2050

Les 30 **objectifs** du SRADDET devront être pris en compte par les chartes des Parcs Naturels Régionaux (PNR), les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT), les Plans Locaux d'Urbanisme (PLUi), les Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET), les plans de déplacements urbains (PDU) et le Plan régional de prévention, de gestion des déchets (PRPGD). Les **Règles** du SRADDET devront être respectées dans un rapport de compatibilité. Les **mesures d'accompagnement** sont indicatives.



Axe 1 : changer de modèle pour un développement vertueux de nos territoires

Choisir un modèle énergétique durable

- Objectif 1. région à énergie positive et bas carbone
- Objectif 2. rénovations du bâti
- Objectif 3. efficacité entreprises
- Objectif 4. énergies renouvelables
- Objectif 5. réseaux d'énergie

Valoriser nos richesses naturelles et les intégrer dans notre développement

- Objectif 6. patrimoine naturel
- Objectif 7. trame verte et bleue
- Objectif 8. agriculture durable
- Objectif 9. ressource en bois
- Objectif 10. gestion de l'eau
- Objectif 11. foncier

Vivre nos territoires autrement

- Objectif 12. urbanisme durable
- Objectif 13. intermodalité
- Objectif 14. friches
- Objectif 15. qualité de l'air
- Objectif 16. économie circulaire
- Objectif 17. déchets



Axe 2 : Dépasser les frontières et renforcer la cohésion pour un espace européen connecté

Connecter les territoires au-delà des frontières

- Objectif 18. révolution numérique
- Objectif 19. ouverture à 360°
- Objectif 20. logistique multimodale

Solidariser et mobiliser les territoires

- Objectif 21. armature urbaine
- Objectif 22. infrastructures de transport
- Objectif 23. coopérations et expérimentations
- Objectif 24. gouvernances

Construire une région attractive dans sa diversité

- Objectif 25. habitat
- Objectif 26. services, santé, sport, culture
- Objectif 27. économie
- Objectif 28. tourisme



En conclusion, impliquer chacun pour un élan collectif

- Objectif 29. citoyen et connaissance
- Objectif 30. rêver Grand Est

Liens entre objectifs, règles et mesures d'accompagnement



Chapitre I. Climat, air et énergie

- Règle n°1 : changement climatique
- Règle n°2 : énergie dans l'aménagement
- Règle n°3 : performance du bâti
- Règle n°4 : efficacité des procédés
- Règle n°5 : énergies renouvelables
- Règle n°6 : qualité de l'air



Chapitre II. Biodiversité et gestion de l'eau

- Règle n°7 : trame verte et bleue locale
- Règle n°8 : restaurer la trame verte et bleue
- Règle n°9 : zones humides inventoriées
- Règle n°10 : qualité de l'eau
- Règle n°11 : prélèvements d'eau



Chapitre III. Déchets et économie circulaire

- Règle n°12 : économie circulaire
- Règle n°13 : réduction des déchets
- Règle n°14 : valorisation matière et organique
- Règle n°15 : valorisation énergétique



Chapitre IV. Gestion des espaces et urbanisme

- Règle n°16 : gestion économe du foncier
- Règle n°17 : potentiel foncier mobilisable
- Règle n°18 : agriculture (péri) urbaine
- Règle n°19 : zones d'expansion des crues
- Règle n°20 : armature urbaine locale
- Règle n°21 : renforcer les polarités
- Règle n°22 : production de logements
- Règle n°23 : zones commerciales
- Règle n°24 : nature en ville
- Règle n°25 : perméabilisation des sols



Chapitre V. Transport et mobilités

- Règle n°26 : articulation transports publics
- Règle n°27 : pôles d'échanges
- Règle n°28 : plateformes logistiques multimodales
- Règle n°29 : réseau routier d'intérêt régional
- Règle n°30 : mobilité durable des salariés

- MA 2.1 : performances renforcées
- MA 3.1 : précarité énergétique
- MA 5.1 : réseaux d'énergie
- MA 6.1 : qualité de l'air et équipements
- MA 6.2 : qualité de l'air intérieur

- MA 8.1 : milieux agricoles et ouverts
- MA 8.2 : forêts et qualité environnementale
- MA 8.3 : éléments arborés hors forêts
- MA 8.4 : valorisation raisonnée des milieux naturels

- MA 16.1 : plateforme régionale du foncier
- MA 16.2 : stratégies et outils de maîtrise du foncier
- MA 17.1 : densité et mixité fonctionnelle
- MA 17.2 : proximité des transports en commun
- MA 17.3 : aménagement qualitatif
- MA 18.1 : circuits courts et de proximité
- MA 18.2 : franges urbaines.
- MA 18.3 : patrimoines et paysages
- MA 19.1 : connaissance du risque inondation
- MA 19.2 : vulnérabilité aux risques
- MA 21.1 : zones d'activités économiques
- MA 21.2 : équipements rayonnants

- MA 26.1 : tarification et la billettique
- MA 26.2 : stratégie de mobilité servicielle
- MA 26.3 : cohérence des PDU limitrophes
- MA 27.1 : stationnement alternatif
- MA 27.2 : déploiement bornes recharge/avitaillement

Projet de territoire

Documents d'urbanisme

Les 8 communes du territoire de la CCVK s'étendent sur 161 km² en zone rurale avec une densité moyenne de population 108 hab / km².

En terme d'urbanisme, la CCVK est en cours d'élaboration d'un **PLU intercommunal**, qui devrait être approuvé fin 2019.

Ce PLUi s'inscrit dans le cadre du **SCOT Montagne Vignoble et Ried**, dont la révision a été approuvée le 6 mars 2019.

SCOT et PLUi doivent être compatibles avec la charte du **Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges**, qui couvre la période 2012-2027, et dont la CCVK et ses communes sont également signataires. Cette charte comporte 4 orientations :

VOCATIONS (axes du projet politique)	ORIENTATIONS (objectifs stratégiques)	MESURES (objectifs opérationnels)	SOUS-MESURES
Gouvernance	0 Développer une gouvernance adaptée : impliquer les acteurs et les partenaires dans la mise en œuvre de la charte	0.1. Adapter le mode de gouvernance du Syndicat mixte 0.2. Adapter une gouvernance aux trois grands secteurs du Parc 0.3. Mettre en place un dispositif d'évaluation de la charte en continu, collectif et partagé	
Un équilibre homme et nature	ORIENTATION 1 Conserver la richesse biologique et la diversité des paysages sur l'ensemble du territoire	1.1. Agir pour la biodiversité et favoriser les continuités écologiques	1.1.1. Contribuer à la mise en place des Trames Verte et Bleue 1.1.2. Gérer de manière exemplaire les espaces protégés et développer une coordination entre les gestionnaires
		1.2. Protéger et gérer les paysages pour les maintenir ouverts et diversifiés	1.2.1. Harmoniser les politiques de gestion des paysages 1.2.2. Contribuer au maintien de paysages ouverts et diversifiés 1.2.3. Améliorer l'image du territoire labellisé Parc
		2.1. Favoriser la vitalité et économiser l'espace par un urbanisme durable	2.1.1. Rendre les documents d'urbanisme cohérents avec les enjeux de la charte 2.1.2. Appliquer la démarche d'urbanisme durable 2.1.3. Garder une longueur d'avance en matière d'urbanisme
	ORIENTATION 2 Généraliser des démarches globales d'aménagement économes de l'espace et des ressources	2.2. Économiser l'énergie et développer les énergies renouvelables	2.2.1. Économiser l'énergie dans les bâtiments 2.2.2. Développer les énergies renouvelables 2.2.3. Mettre en cohérence et généraliser des actions territorialisées en faveur du climat
		2.3. Organiser les mobilités pour s'adapter au changement climatique	2.3.1. Organiser les principaux flux routiers à l'échelle du Parc 2.3.2. Renforcer et améliorer l'offre de transports collectifs 2.3.3. Agir pour la qualité des aménagements de voies et de la gestion des infrastructures

VOCATIONS (axes du projet politique)	ORIENTATIONS (objectifs stratégiques)	MESURES (objectifs opérationnels)	SOUS-MESURES
Une économie relocalisée	ORIENTATION 3 Asseoir la valorisation économique sur les ressources locales et la demande de proximité	3.1. Encourager la qualité environnementale des entreprises par des démarches collectives	
		3.2. Dynamiser les filières locales en valorisant durablement les ressources naturelles du Parc	3.2.1. Promouvoir et soutenir une agriculture durable de qualité 3.2.2. Soutenir une sylviculture proche de la nature et valoriser localement les bois 3.2.3. Accompagner le développement de la filière éco-construction
		3.3. Mieux accueillir les visiteurs du territoire et promouvoir une image « Ballons des Vosges »	3.3.1. Organiser les fréquentations et l'accueil 3.3.2. Organiser les activités de sports et de loisirs dans les espaces naturels
Des habitants enracinés dans le territoire et solidaires	ORIENTATION 4 Renforcer le sentiment d'appartenance au territoire	4.1. Améliorer et mutualiser la connaissance des patrimoines et des enjeux du territoire	
		4.2. Informer, sensibiliser et éduquer pour faire évoluer les comportements	4.2.1. Donner aux décideurs et gestionnaires les clefs pour agir 4.2.2. Renforcer l'éducation et la responsabilité des jeunes générations
			4.2.3. Informer et sensibiliser les habitants et les visiteurs du Parc 4.2.4. Inscrire le Syndicat mixte du Parc dans une démarche d'éco-responsabilité
		4.3. Renforcer les échanges, l'ouverture aux autres et contribuer à la diversité culturelle	4.3.1. Renforcer les liens de solidarité 4.3.2. Favoriser la diversité culturelle 4.3.3. Favoriser la coopération interrégionale, transfrontalière et internationale
		4.4. Communiquer pour mieux faire connaître le Parc	

Ma vallée 2030

Depuis 2007, le projet de territoire a pour ambition de faire de la CCVK une référence en matière de Développement Durable et de Transition Énergétique. La vision, les engagements et les objectifs climat-air-énergie ont été remis en concertation de mai 2015 à juin 2016 et sont traduits pour la période 2016– 2030 dans le document « Ma Vallée 2030 ».

La CCVK a notamment souhaité inscrire son action dans une ambition forte à long terme : devenir « Territoires à Énergie positive 100% ENR » c'est-à-dire couvrir 100% des besoins énergétiques – après maîtrise des consommations- par des sources renouvelables et locales.

Cette vision à 2030, adoptée à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration par le Conseil Communautaire le 9/6/2016, définit la nouvelle feuille de route pour l'avenir du territoire.

Ma Vallée 2030 a été réalisée en plusieurs étapes :

- Un diagnostic pour déterminer les forces et les faiblesses du territoire et analyser son fonctionnement.
- Une projection dans l'avenir pour imaginer la vie des habitants de la vallée en 2030, en tenant compte des tendances et enjeux actuels de la société.
- La définition du "projet stratégique", c'est à dire les objectifs et les actions à mettre en œuvre pour contribuer au développement du territoire.

Ce projet a été élaboré d'une manière participative, en associant à la démarche les habitants les volontaires, les élus municipaux, les associations locales, les entreprises, les agriculteurs, etc. »

Le Conseil Communautaire a défini en 2016, 6 orientations stratégiques dont découlent près de 30 objectifs, qui forment le fil conducteur de la politique de transition du territoire.



1. Une vallée fédératrice et solidaire : garantir la cohésion sociale, assurer un accès aux services du quotidien à tous les habitants, soutenir l'émergence de l'Economie Sociale et Solidaire.
2. Une vallée d'initiatives et d'innovation : attirer et soutenir les porteurs d'initiatives dans l'accompagnement de leurs projets, mettre en réseau les acteurs du territoire afin qu'ils puissent porter des projets en commun, permettre à chaque habitant d'être acteur de la vallée, se saisir de l'opportunité du numérique au service de l'innovation dans la vallée, affirmer la place de la CCVK au cœur d'un réseau de territoires innovants, accompagner les acteurs du tourisme vers l'innovation.
3. Une vallée plus résiliente : soutenir et développer l'artisanat dans la vallée, engager la vallée vers une économie circulaire, favoriser le financement participatif local, développer l'emploi local, développer les circuits courts et les filières d'alimentation locales, développer la Silver économie.

Habitat et EnR

4. **Une vallée à Energie POSitive : développer la culture de la transition énergétique sur le territoire, s'engager vers l'autonomie énergétique, proposer des services publics favorisant la transition énergétique et écologique, assurer l'optimisation énergétique du bâti, soutenir le développement d'une agriculture sobre en énergie et respectueuse de l'environnement, engager et mettre en oeuvre un Plan Local d'Urbanisme intercommunal à énergie positive, se donner les moyens d'anticiper les impacts du changement climatique.**

Mobilité pour réduire les GES et améliorer la qualité de l'air.

5. Une vallée des nouvelles mobilités : aménager le territoire pour limiter les besoins en déplacement, favoriser la pratique des modes doux sur le territoire, optimiser les services de

transport existants sur le territoire, développer de nouveaux services à la mobilité adaptés à tous, accompagner le changement des pratiques individuelles.

6. Une vallée dynamique et créative : agir pour et avec la jeunesse de notre vallée, favoriser une création culturelle et artistique collaborative.

TEPCV 2015-2019

Dans cette même logique, la CCVK est engagée dans le programme TEPCV du gouvernement, après avoir été lauréate de l'appel à projet : convention cadre depuis avril 2015 ; 1ère convention financière datant de décembre 2015.

Cit'ergie

En 2017, la CCVK s'est engagée dans la démarche Cit'ergie.

Cit'ergie est l'appellation française du label « european energy award », qui reconnaît et chiffre l'implication d'une collectivité dans la transition écologique sur la gestion de son patrimoine et la mise en œuvre de ses compétences.

En fonction du pourcentage de réalisation, la collectivité peut atteindre 3 niveaux :



Le processus du label se conduit en 4 temps avec l'appui d'un conseiller Cit'ergie, mandaté par la CCVK avec l'appui de l'ADEME pour la période 2018-2021 :

- Un état des lieux de la situation initiale qui s'appuie sur un catalogue de 79 actions réparties dans 6 domaines
- La définition d'un programme pluriannuel de politique énergie-climat
- La labellisation éventuelle si la collectivité atteint un niveau labellisable reconnu par un audit externe
- tous les 4 ans le label est remis en jeu par un nouvel audit.

Organisation politique de la CCVK

Compétences

Les compétences de la CCVK relatives à l'énergie sont surlignées.

I - Compétences obligatoires

Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire dont zones d'aménagement concerté; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;

Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

II. - Compétences optionnelles

Protection et mise en valeur de l'environnement le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

Politique du logement et du cadre de vie

Politique du logement social d'intérêt communautaire et actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées :

-Garantie des emprunts contractés par les bailleurs sociaux lors des opérations de création de logements sociaux : à hauteur de 100 % pour les opérations communautaires et à hauteur de 50 % avec la commune pour les autres opérations

Etudes, réflexions et actions de soutien et de communication globales concernant l'habitat et la résorption des logements vacants

Elaboration, approbation et suivi du Programme Local de l'Habitat (PLH), ou tout dispositif venant s'y substituer

Etude et mise en œuvre d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ou tout dispositif venant s'y substituer

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

Action sociale d'intérêt communautaire :

Actions en faveur de la Petite enfance

Actions en faveur l'Enfance -jeunesse

Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

III. - Compétences facultatives

Affaires scolaires

Ecoles élémentaires :

Participation au fonctionnement des classes de perfectionnement et réseaux d'aide implantés dans le périmètre de la Communauté de Communes

Gestion des transports scolaires des Regroupements Pédagogiques Intercommunaux (RPI) en qualité "d'organisateur délégué" de la personne publique compétente

Transport des élèves à l'Espace nautique Arc en ciel, prise en charge des entrées et de l'encadrement pédagogique

Encadrement des écoles à la piscine par un MNS

Collèges :

Gestion des transports scolaires en qualité "d'organisateur délégué" par le Conseil Départemental du Haut-Rhin

Transport des élèves à l'Espace nautique Arc en ciel et prise en charge des entrées

Subvention de fonctionnement aux collèges implantés dans le périmètre de la Communauté. Cette subvention, est destinée au financement de sorties pédagogiques et petits investissements pédagogiques

Subvention de fonctionnement pour les sections sportives ou artistiques à horaires aménagés implantées dans le périmètre de la Communauté de Communes

Subvention à l'opération "Mathématiques sans frontières"

Lycées :

Participation au transport local pour les sorties culturelles organisées par le lycée de Ribeauvillé

Culture

Subvention aux manifestations culturelles à caractère intercommunal au travers du Fonds d'Aide aux Manifestations Culturelles (AMC)

Subvention de fonctionnement à l'école de musique de la vallée de Kaysersberg (EMVK) pour la prise en charge du coût des postes de direction et de suivi administratif. Les communes versent une subvention, équivalente à celle versée par le Conseil Départemental du Haut- Rhin, qui est déduite du coût d'écologie pour chaque élève

Subvention à l'association "Par Monts et par Mots" pour l'organisation du programme d'animations culturelles

Service d'intérêt intercommunal de gestion des personnels (bûcherons) et des moyens en associant les communes forestières en vue d'assurer la mise en œuvre des programmes d'exploitation forestière et des travaux en régie à effectuer dans les forêts des communes membres. La définition des programmes d'exploitation et des travaux en régie est de compétence communale.

Assainissement non collectif : gestion du service.

Assainissement collectif (pour 6 communes : sauf Labaroche et Katzenthal) :

Construction et exploitation des stations d'épuration et équipement collectifs à plusieurs communes,

Entretien des réseaux d'assainissement dans les liaisons inter-communes

Cette compétence est exercée pour le compte des communes et retracée dans des budgets annexes.

Acquisition de matériel dans le but d'une mise à disposition des communes.

Transports : étude, organisation et gestion d'un service de transports collectifs à l'exclusion des liaisons internes aux communes, des transports scolaires et des transports d'élèves, sauf pour le transport à destination de l'Espace nautique Arc en Ciel

Itinéraires cyclables – voirie :

Elaboration, en concertation avec les communes, d'un schéma communautaire des itinéraires cyclables dans le cadre du schéma départemental

Création, aménagement et entretien des itinéraires cyclables hors agglomération prévus au schéma départemental, sur du foncier qui reste propriété communale ou privée

Création, entretien, exploitation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables d'intérêt communautaire

Adhésion et participation au Grand Pays de Colmar : élaboration et approbation de la charte de pays et mise en œuvre des actions qui en découlent

Gestion et développement des équipements touristiques structurants :

Station du Lac Blanc : réalisation et exploitation des infrastructures nécessaires à l'aménagement et à la promotion de la station du Lac Blanc pour le développement des activités de sport et de loisirs hivernales et estivales, gestion des remontées mécaniques et des pistes de ski de fond

Golf public d'Ammerschwyr/Trois-Epis : entretien, gestion et développement

Espace nautique Arc en Ciel : entretien, gestion et développement

Etude, construction et gestion de la première plateforme bois-énergie

Production d'énergies renouvelables, notamment production d'énergie à partir d'éoliennes au Col du Bonhomme, et contribution à la transition énergétique

Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique : participation financière pour la mise en œuvre d'un réseau Très Haut Débit dans le cadre de la convention avec la Région Grand Est

.Accompagnement des jeunes en recherche d'emploi par le biais de la Mission Locale de Colmar

Participation à la Plate-forme d'Initiative Locale Colmar Centre Alsace Initiative

Gouvernance pour le mandat 2014-2020

Le Conseil Communautaire

Le Conseil Communautaire est l'organe délibérant de la Communauté de Communes. Il est composé de 27 Conseillers Communautaires.

Le Bureau

Le Bureau est composé du Président, des 6 Vice-présidents et des 3 Maires n'exerçant pas de vice-présidence. Le Bureau est notamment le pilote de l'enveloppe TEPCV et du programme Cit'ergie.

Les commissions

11 commissions sont chargées de préparer les travaux du Conseil Communautaire. Elles sont composées de conseillers communautaires et de conseillers municipaux.

Chaque commission est présidée par un(e) Vice-président(e) et est composée d'une vingtaine de membres.

Commissions

Commission Déchets

Commission Environnement & Agriculture

Commission Eau & Assainissement

Commission Culture

Commission Solidarité

Commission Déplacements

Commission Économie

Commission Tourisme

Commission Espace nautique & Equipements sportifs

Commission Patrimoine & Travaux

Commission Énergie

Commission Intercommunale Pour l'Accessibilité (CIPA)

Responsables

M. Pascal Lohr

M. Guy Jacquey

M. Guy Jacquey

Mme Martine Thomann

Mme Martine Thomann

Mme Martine Thomann

M. Bernard Ruffio

M. Bernard Ruffio

M. Patrick Reinstettel

M. Patrick Reinstettel

Mme Martine Schwartz

M. Guy Jacquey

Le programme Cit'ergie

Avec l'appui de la conseillère Cit'ergie missionnée pour 4 ans en 2018, le programme est suivi par un comité de pilotage (COPIL) rassemblant les élus du Bureau, la Directrice des services et la chargée de mission :

Jean-Marie MULLER	Président	
Martine SCHWARTZ	Vice Présidente	Commission Energie

Martine THOMANN	Vice Présidente	Commissions Culture, Solidarité, Déplacements
Guy JACQUEY	Vice Président	Commissions Environnement & Agriculture, Eau & assainissement
Pascal LOHR	Vice Président	Commission Déchets
Patrick REINSTETTEL	Vice Président	Commissions Espace nautique & équipements sportifs, patrimoine & travaux
Bernard RUFFIO	Vice Président	Commissions Economie, tourisme
Jean-Louis BARLIER	Maire de Fréland	
Jean-François BOTTINELLI	Maire de Le Bonhomme	
Nathalie TANTET LORANG	Maire de Katzenthal	
Christine SCHRAMM	DGS	
Vinciane KUHN	chargée de mission	climat air énergie

Un comité technique (COTECH) rassemble l'équipe technique et certains élus concernés en fonction des besoins des réunions :

Vinciane Kuhn	chargée de mission climat air énergie	Développement local
Christine Schramm	DGS	
Yannick Gerig	Agent de développement	Développement local - EnR-Economie
Eric Lempereur	Agent de développement	Développement local- Mobilité-Urbanisme
Valérie Bronner	Agent de développement	Développement local
Mathilde Roucoules	chargée de mission déchets	Déchets
Mathieu Isatelle	Responsable	Assainissement
Simon Da Veiga	Agent de développement	Développement local- Mobilité
Lionel KIERONSKI	Responsable	Services techniques
Pia BUCCIARELLI	Responsable	Petite enfance
Joséphine BERNHARDT	Directrice	Médiathèque
Nicolas PARMENTIER	Responsable technique	Centre nautique

Nathalie REGIN	Comptable	Comptabilité
Stéphanie GROELL- KLING	Responsable	Ressources Humaines
Gaëlle HEUMANN		Marchés publics

PRESENTATION DU TERRITOIRE

La Communauté de communes de la Vallée de Kaysersberg est un territoire rural situé en Région Grand Est, au centre de l'Alsace, dans le Département du Haut-Rhin, entre les sommets vosgiens à l'Ouest (5 communes de moyenne montagne) et le piémont viticole à l'Est (3 communes), aux portes de Colmar. La vallée de Kaysersberg n'est qu'à 20 kilomètres de la frontière allemande à l'Est, 80 kilomètres de Strasbourg au Nord et autant de la Suisse au Sud.



Ce territoire rural de vallée jouit d'un cadre de vie de grande qualité et d'un positionnement qui en font un espace particulièrement attractif, bénéficiant à la fois :

- du courant d'activités et d'échanges, d'une part, de la plaine alsacienne (entre Strasbourg et Mulhouse-Bâle) et, d'autre part, des échanges interrégionaux entre l'Alsace et la Lorraine via le Col du Bonhomme ;
- de la proximité de Colmar, pôle urbain structurant avec lesquels le territoire entretient des relations fortes à plusieurs niveaux (économique, culturel, commercial, de services et de loisirs).

Le territoire est composé de 2 entités paysagères :

- Le piémont viticole, territoire de dialecte alsacien, est constitué des communes de Kaysersberg Vignoble (commune nouvelle issue en 2016 des communes de Kaysersberg, Kientzheim et Sigolsheim), d'Ammerschwihr, et de Katzenthal : le tissu urbain est caractérisé par un habitat regroupé et des villages peu éloignés les uns des autres. Le paysage y est typique et essentiellement façonné par la viticulture et le développement industriel du siècle dernier. On y trouve des vignobles réputés et des cités médiévales de renom, dont le bourg-centre de Kaysersberg Vignoble.
- La montagne : cette entité correspond au Pays Welche : communes du Bonhomme, de Fréland, Labaroche, Lapoutroie et Orbey. Ce paysage de montagne vallonné et ouvert par l'agriculture est ponctué de fermes vosgiennes entourées de vergers. Territoire à l'identité affirmée, au patois typique et à fort caractère rural, il est marqué par des particularités culturelles, architecturales, naturelles.

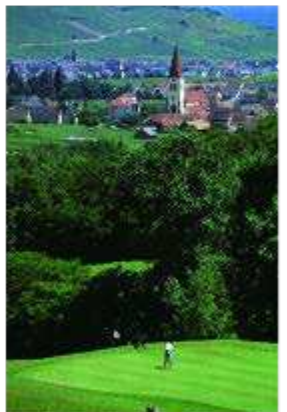
L'habitat y est dispersé. Le relief permet le maintien d'une agriculture de montagne produisant des produits de qualité.

Les enjeux énergétiques d'un territoire, que ce soit en matière de consommation, de production, de distribution d'énergie, son impact financier, climatique ou sur la qualité de l'air, dépendent :

- de la configuration géographique du territoire, qui crée des besoins et des ressources ;
- de sa population, qui évolue, utilise des bâtiments, consomme, a besoin de services ;
- des activités économiques ;
- des besoins et infrastructures de transport.

Ces aspects sont présentés dans les paragraphes suivants.

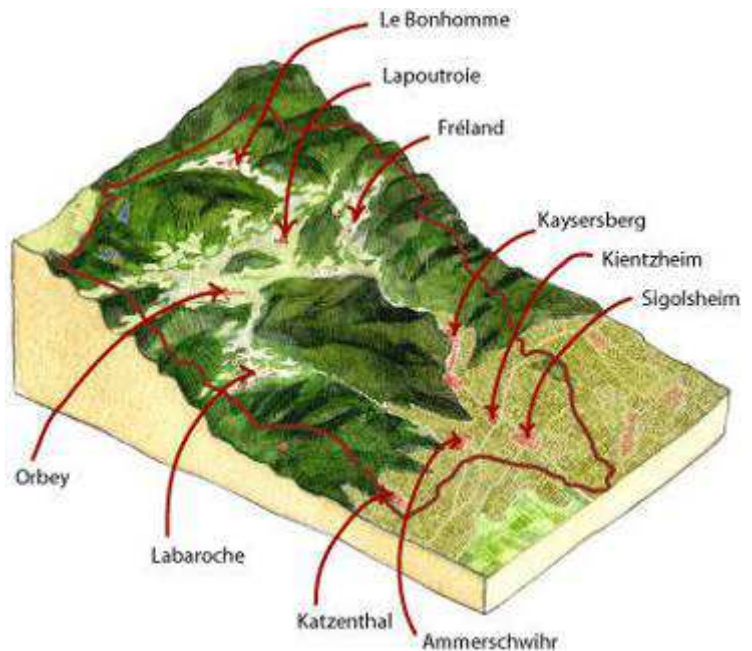
Géographie



Une vallée identitaire du paysage alsacien



Panorama de l'entrée de la vallée à Kayersberg Vignoble



La communauté de communes de la Vallée Kayersberg est identitaire des paysages haut-rhinois dont elle comporte sur 161 km² quasiment toute la palette paysagère depuis les chaumes et les cirques glaciaires de montagne jusqu'aux forêts inondables de la plaine. L'ensemble du territoire fait partie du Parc Naturel régional des Ballons des Vosges.

Le vignoble

Le premier étage correspond aux collines et coteaux du piémont des Vosges. C'est l'entité paysagère du vignoble. Le sol majoritairement calcaire et la pente sont propices à la viticulture : ce sont sur les coteaux que sont cultivés les meilleurs vins : les grands crus.

La vigne s'étend également vers la plaine jusqu'à ce qu'elle soit remplacée par les grands champs de labours caractéristique des paysages de la plaine d'Alsace.

L'habitat du vignoble s'organise en villages, au pied des coteaux et à l'entrée des vallées.



Le premier massif forestier

Le second étage est formé par les premières montagnes boisées qui marquent une sorte de barrière forestière. Celle-ci est traversée par deux vallées encaissées : la vallée de Kayersberg où coule la Weiss et la vallée du Walbach. La sylviculture est l'activité principale de cette entité paysagère. Le relief important de cette première barrière montagneuse a contraint l'homme à s'installer ailleurs, plus bas dans la plaine ou plus dans les vallées. La surface forestière couvre 65% du territoire. Les $\frac{3}{4}$ sont des forêts publiques.





L'étage prairial

Au troisième étage, le paysage s'ouvre à nouveau : les vallées s'élargissent et se divisent et les boisements laissent place à la prairie. Ce paysage prairial est le fruit de l'activité pastorale. L'habitat se regroupe en hameaux dans les larges vallons à fond plat, au bord des cours d'eau. Autour des hameaux et plus haut encore dans les prairies, l'habitat se disperse en fermes isolées typiques qui témoignent d'une activité agricole de montagne : l'élevage pour la production de lait.



La forêt et les chaumes sur les crêtes

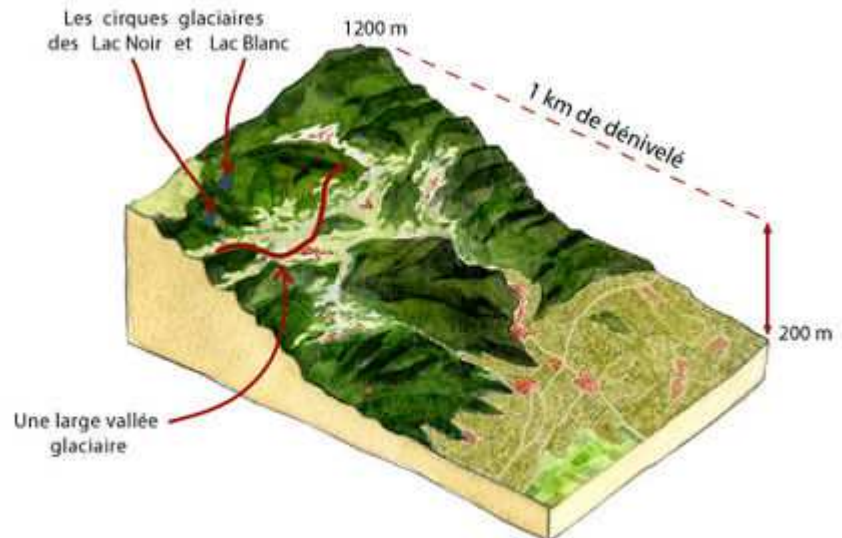
Sur les hauteurs et dans un dernier étage, la forêt reprend ses droits, remplacée sur les plus hautes crêtes par des landes d'altitude : les chaumes.

Géographie physique

Un dénivelé d'un kilomètre

La communauté de communes présente un relief très contrasté : 1 km de dénivelé sépare la crête vosgienne de la plaine.

Deux vallées permettent d'entrer dans la montagne : La vallée de Kaysersberg marque l'entrée principale et débouche plus haut sur de larges espaces. La vallée du Walbach, sorte d'entrée des artistes, plus étroite, permet depuis Ammerschwihr d'accéder directement à Labaroche ou à Trois-épis, pèlerinage marial renommé. Ce relief est né d'une très longue histoire géologique.





Le cirque glaciaire du Lac Blanc



Les moraines glaciaires

Une histoire géologique compliquée

Il y a 40 millions d'années, les Vosges et la Forêt Noire, qui ne formaient alors qu'un grand massif unique, sont séparées par l'effondrement progressif du fossé Rhénan. Ce fossé correspond à ce qu'on appelle aujourd'hui la plaine d'Alsace.

Durant plusieurs millions d'années le fossé Rhénan va accueillir successivement d'immenses lacs qui déposeront différentes couches de sédiments calcaires. Tandis que l'effondrement s'accroît par phase, il y a 30 millions d'années, le fossé Rhénan s'ouvre sur la mer du Nord qui vient déposer d'autres strates sédimentaires.

Cette succession de phase de sédimentation et de phases d'effondrement forme le socle que nous connaissons aujourd'hui : sur le champ de fractures, les phases d'effondrement ont fait revenir en surface les couches géologiques inférieures.

Les coteaux du piémont des Vosges sont issus de ce phénomène : il s'agit de couches sédimentaires calcaires ou non mises à jour par l'effondrement de la plaine. C'est ce domaine, formé il y a des millions d'années qui est aujourd'hui support à la culture de la vigne et fait le potentiel du vignoble.

Avec le relèvement du fossé qui déclenche le retrait de la mer, un régime fluvial se met en place : le Rhin. Celui-ci provoque d'importants dépôts d'alluvions dans la plaine.

Une vallée glaciaire

Les dernières périodes de glaciation ont participé à la formation des vallées vosgiennes comme celle de Kaysersberg. Les glaciers ont formé les cirques glaciaires des lacs noirs et blancs ou encore de l'étang du devin. En avançant, ils ont raboté les parois, formé les larges vallées à fond plat et ont déposé de gros rochers caractéristiques, les moraines.

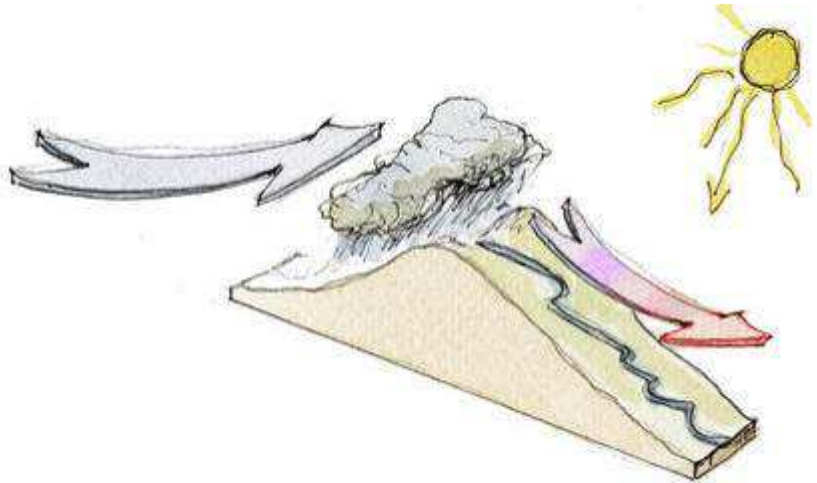
Altitude moyenne des communes

	Altitude moyenne (m)	Communes montagne (moyenne en m)	Communes plaine (moyenne en m)
Fréland	400	509	
Le Bonhomme	690		
Lapoutroie	420		
Labaroche	533		
Orbey	500		
Kaysersberg	250	239	
Sigolsheim	215		
Kientzheim	220		
Ammerschwahr	232		
Katzenthal	280		

Climatologie

Entre haut et bas, deux climats

En plus de donner une première forme au paysage, le relief a une incidence directe sur le climat : les nuages chargés d'eau, venant de l'Atlantique, sont bloqués par la barrière des Vosges et remontent le long des versants. Arrivés en altitude, il fait plus froid, l'eau se condense et tombe sous forme de pluie ou de neige. Il tombe ainsi environ 1600 mm par an sur les hautes crêtes et seulement 600 mm par an dans le vignoble : autant qu'à Marseille !



Côté Ouest, l'air humide et froid arrive : il pleut beaucoup. Côté Est, l'air a perdu toute son humidité, il fait beau : l'air se réchauffe ! C'est ce qu'on appelle l'effet de foehn



Enneigement hivernal en montagne

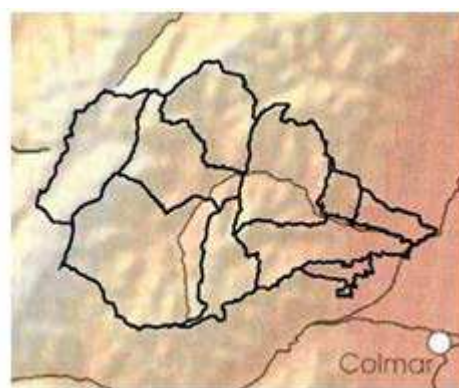


Le soleil du piémont est favorable au vignoble

Les températures moyennes annuelles sont voisines de 10 °C sur la partie orientale de la vallée de Kaysersberg. Les moyennes annuelles s'abaissent progressivement avec l'altitude : 9 °C vers 400 m, 7 °C vers 800 m, 5 °C vers 1200 m. Le gradient thermique vertical moyen est donc de l'ordre de 0,5 °C / 100 m.

L'enneigement est, comme dans tout le massif vosgien, très variable d'un hiver à l'autre et il n'est véritablement durable qu'au-dessus de 1000 m d'altitude. Les gelées de printemps sont importantes dans les fonds de vallons. La nébulosité est élevée en plaine (brouillards hivernaux) et les orages très fréquents en été.

Carte des températures (°C) :

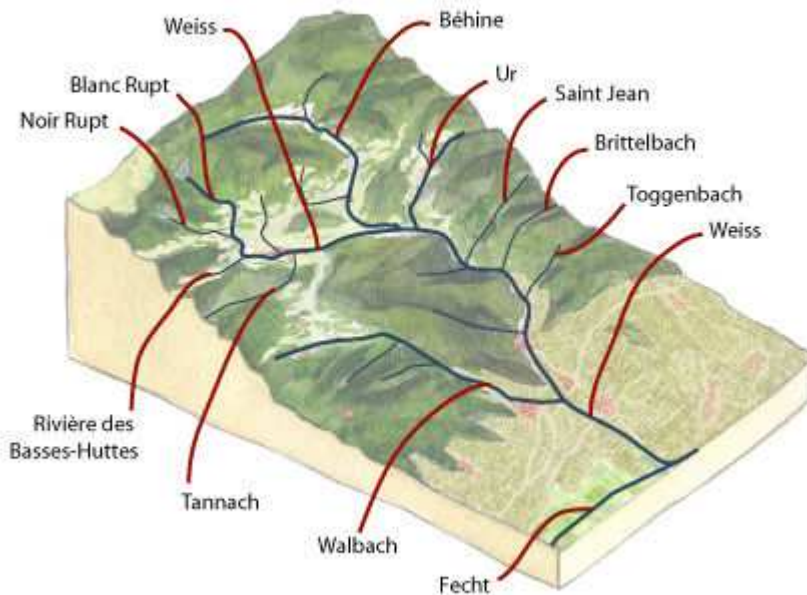


Hydrologie

Le territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg s'inscrit dans le bassin versant de la Weiss, qui couvre environ 169 km². Affluent de la Fecht, le cours d'eau de la Weiss est long de 21 km. Les têtes de vallons prennent naissance sur les flancs de la Grande Crête vosgienne,

entre le Lac Noir et le Lac Blanc, et au pied du Collet du Linge. La Weiss s'écoule dans le fond de vallée principal vers le fossé rhénan et se jette en aval dans la Fecht au niveau d'Ammerschihr.

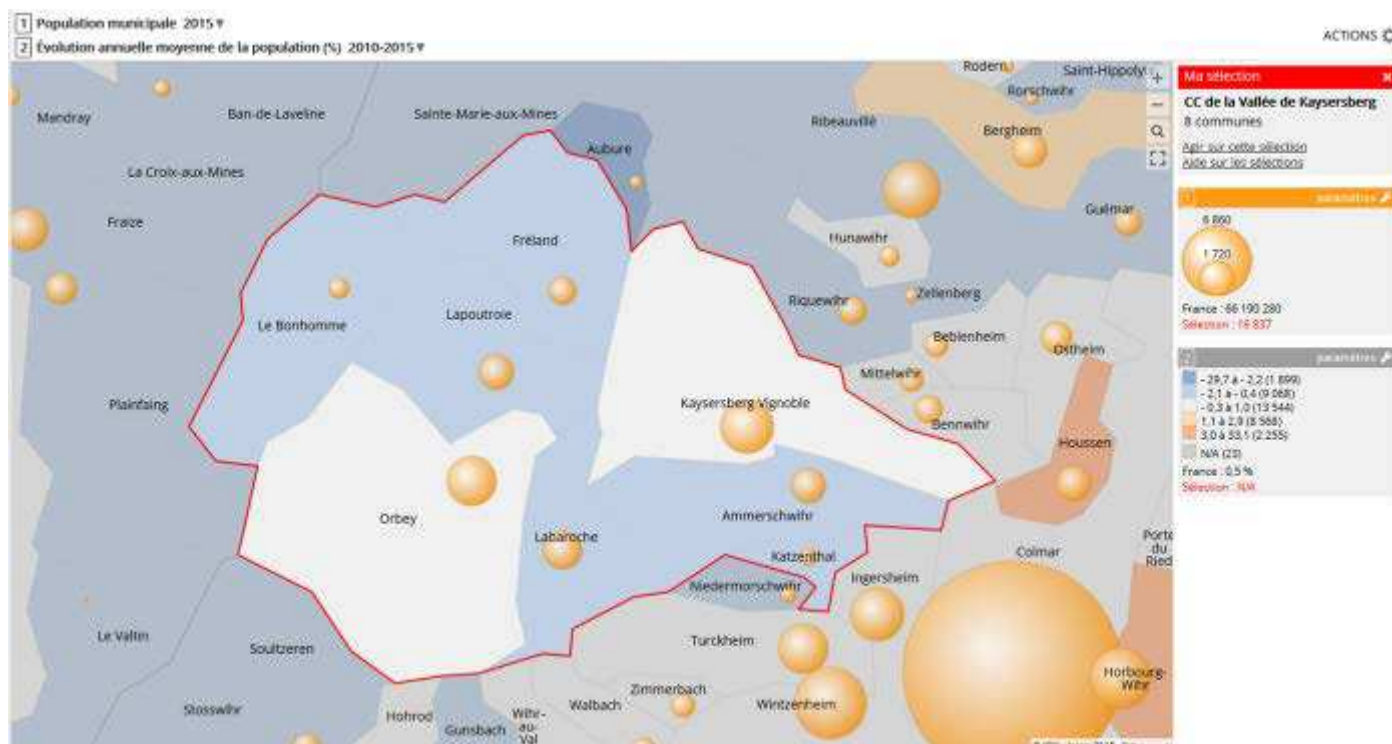
Un réseau hydrographique ramifié et hiérarchisé entaille le massif vosgien. Les deux principaux affluents de la Weiss sont : sur la rive gauche, la Béhine, qui prend sa source au Bonhomme, et sur la rive droite le Walbach, qui prend sa source à Labaroche.



Population

Démographie

Entre 2010 et 2015, presque toutes les communes ont perdu de la population : les 2 communes les plus importantes (Kaysersberg Vignoble et Orbey) en perdent le moins :



Source INSEE, statistiques locales 2015

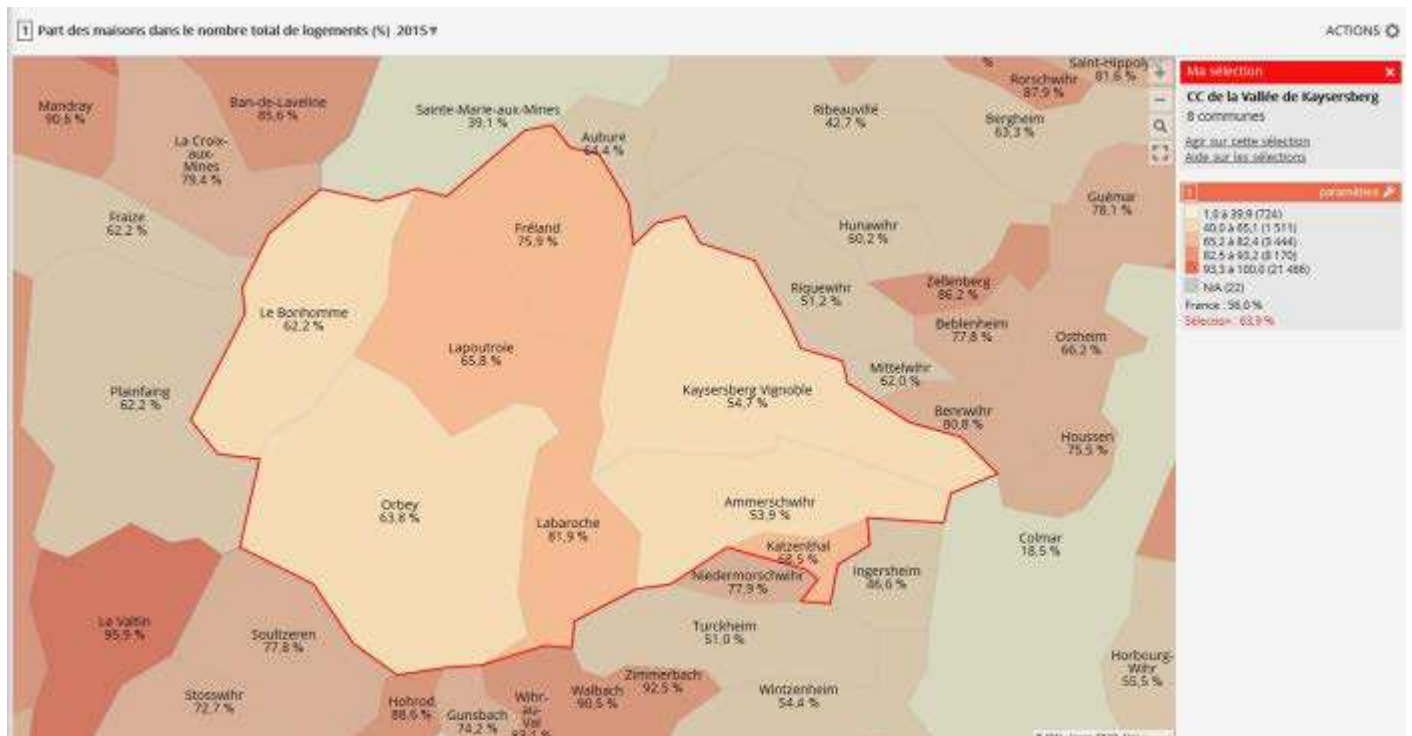
Logement

En 2015, l'INSEE dénombre 9355 logements dans la vallée, dont :

- **78% utilisés en tant que résidence principale**
- et 22% comme résidence secondaire, occasionnelle ou sont vacants :

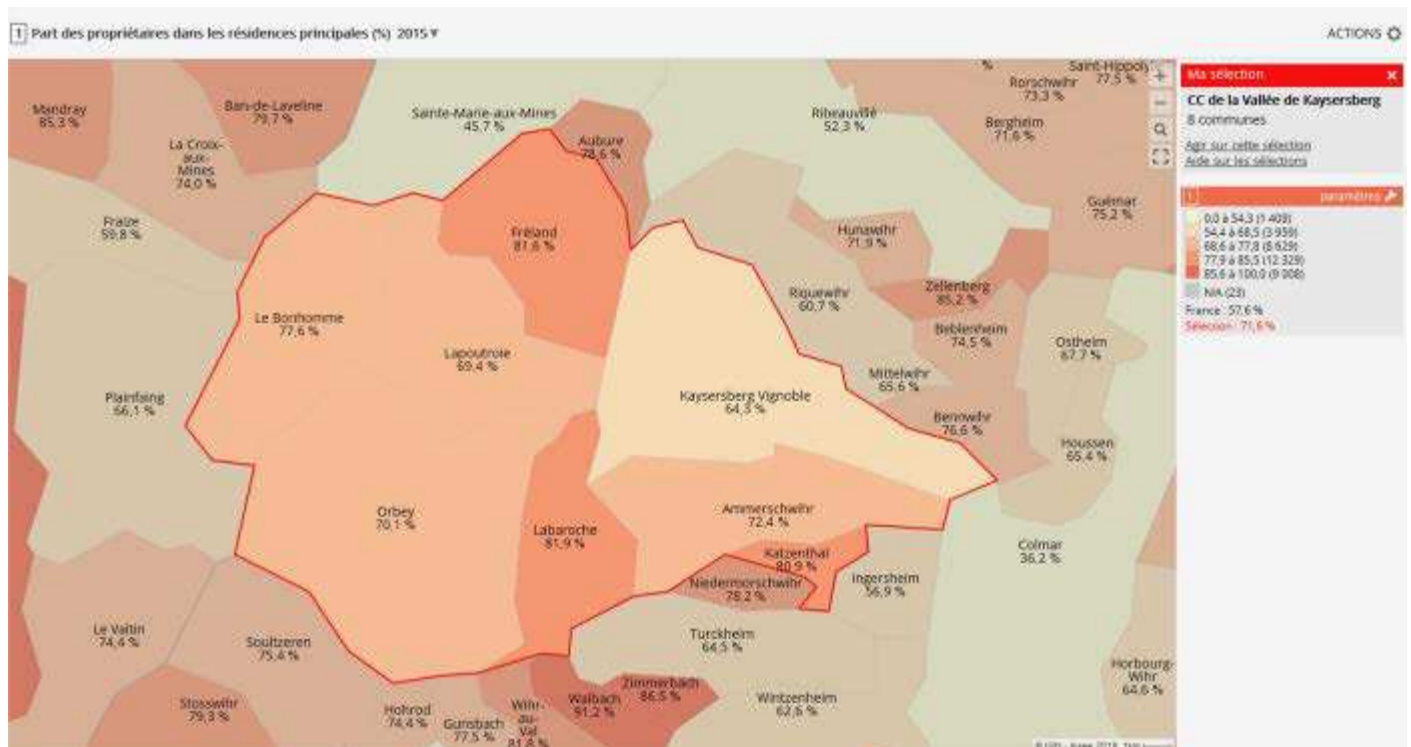
Libellé	Nombre de résidences principales	Nombre de résidences secondaires (y compris les logements occasionnels)	Nombre de logements vacants	nb total logements	Population 2015	nb habitants par résidence principale
Ammerschwihr	789	151	87	1027	1791	2.3
Le Bonhomme	307	98	66	471	780	2.5
Fréland	548	113	55	716	1367	2.5
Katzenthal	232	43	18	293	533	2.3
Kaysersberg Vignoble	2109	143	286	2538	4677	2.2
Labaroche	939	203	116	1258	2219	2.4
Lapoutroie	831	133	118	1082	1894	2.3
Orbey	1527	229	214	1970	3576	2.3
TOTAL	7282	1113	960	9355	16837	2.3
	78%	12%	10%	100%		

En moyenne de **66% des logements sont des maisons individuelles**, surtout en montagne, avec des variations de 55 à 82% (le reste des logements étant constitué d'appartements)



Source INSEE, données locales 2015

En moyenne **75% des résidences principales sont occupées par des propriétaires**, le reste étant loué :



Source INSEE, données locales 2015

En terme énergétique, **6000 logements datent d'avant 1975**, c'est-à-dire d'avant les premières réglementations thermiques. La moitié des logements (54%) ont 5 pièces ou plus.

LOG T3 - Résidences principales selon le nombre de pièces

	2015	%
Ensemble	7 283	100,0
1 pièce	78	1,1
2 pièces	490	6,7
3 pièces	1 261	17,3
4 pièces	1 516	20,8
5 pièces ou plus	3 938	54,1

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales.

Equipements et services de proximité

Le taux d'équipements et de services de proximité est encore assez fort dans la vallée, même si certaines petites communes sont peu dotées (Le Bonhomme, Katzenthal).

Pour accéder à pôle emploi ou aux urgences, il faut de rendre à Colmar. Le lycée d'enseignement général du secteur se trouve à Ribeauvillé.

source : INSEE	Ammerschwahr	Le Bonhomme	Fréland	Katzenthal	Kaysersberg Vignoble	Labaroche	Lapoutroie	Orbey
École élémentaire 2017	1	2	1	0	3	1	1	1
Police - Gendarmerie 2017	0	0	0	0	1	0	1	0
Pôle emploi 2017	0	0	0	0	0	0	0	0
Banques 2017	3	1	1	0	8	2	3	4
Point de contact postal 2017	2	1	1	1	2	1	1	1
Hypermarché - Supermarché 2017	0	0	0	0	2	0	0	1
Supérette - Épicerie 2017	0	0	1	0	1	1	1	0
Boulangerie 2017	4	1	1	1	8	0	1	3
Boucherie charcuterie 2017	0	1	1	0	4	0	1	1
Poissonnerie 2017	0	0	0	0	0	0	0	0
École maternelle 2017	0	0	0	1	1	1	1	0
Collège 2017	0	0	0	0	1	0	0	1
Lycée 2017	0	0	0	0	0	0	0	0
Urgences 2017	0	0	0	0	0	0	0	0
Médecin généraliste 2017	2	0	2	0	4	1	1	5
Chirurgien dentiste 2017	1	0	0	0	6	0	1	1
Masseur kinésithérapeute 2017	1	0	2	0	5	0	3	2
Infirmier 2017	5	0	3	1	5	2	5	7
Pharmacie 2017	1	0	0	0	1	1	1	1
Hébergement des personnes âgées 2017	1	1	1	0	1	0	1	1
Établissement d'accueil du jeune enfant 2017	0	0	0	0	2	0	1	1
Hébergement enfants handicapés 2017	0	0	0	0	0	0	0	2
Hébergement adultes handicapés 2017	0	0	0	0	0	0	0	4

Source INSEE, statistiques locales 2017

Economie

Sur le plan économique, si l'industrie est le premier employeur du territoire, le secteur du tourisme représente un secteur d'activité primordial. La route du vin et la route des crêtes contribuent largement à faire profiter des richesses du territoire en matière de vins, de paysages, de patrimoine historique et architectural aux visiteurs, qui affluent (près d'un million par an à Kaysersberg, en particulier au moment de Noël). La station de ski du Lac Blanc, le golf public d'Ammerschwahr, le centre nautique de Kaysersberg ou encore les nombreux itinéraires de randonnée constituent le socle d'une offre touristique de premier choix. Enfin, la terre et en particulier l'exploitation du vignoble constitue également une ressource importante. Dans la montagne, l'agriculture est un modèle pour l'entretien des paysages et la production de fromage de munster.

Entreprises et emplois

La vallée compte plus de 1000 entreprises (hors secteur agricole et forestier) :

Insee - Statistiques locales

Référentiel géographique : France par commune

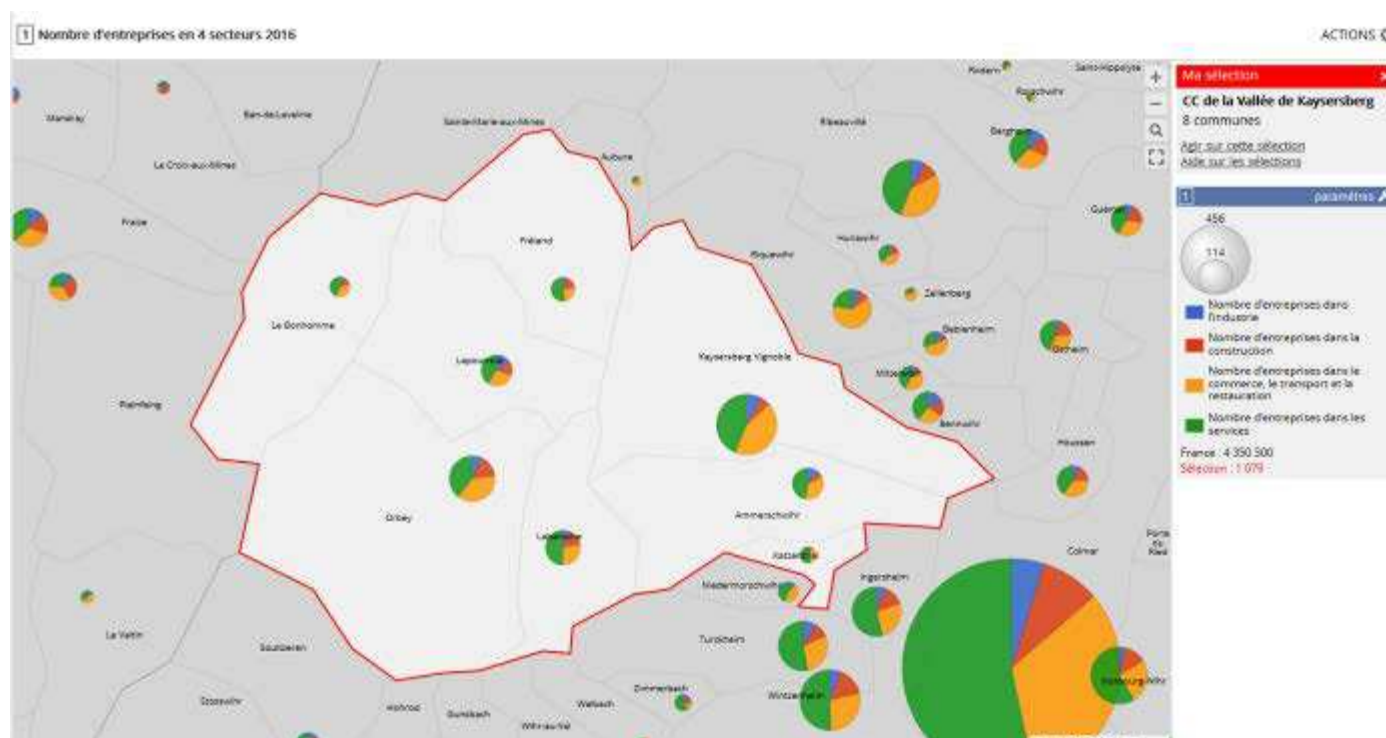
Sélection : CC de la Vallée de Kaysersberg

Nb ent. en 4 secteurs 2016

Code	Libellé	Nombre d'entreprises dans l'industrie	Nombre d'entreprises dans la construction	Nombre d'entreprises dans le commerce, le transport et la restauration	Nombre d'entreprises dans les services	TOTAL
68005	Ammerschwahr	13	7	40	53	113
68044	Le Bonhomme	4	6	17	21	48
68097	Fréland	4	11	16	35	66

68161	Katzenthal	1	2	10	16	29
68162	Kaysersberg Vignoble	29	20	158	160	367
68173	Labaroche	8	21	37	65	131
68175	Lapoutroie	17	18	34	47	116
68249	Orbey	16	32	79	82	209
TOTAL		92	117	391	479	1079

Source INSEE, données locales 2015



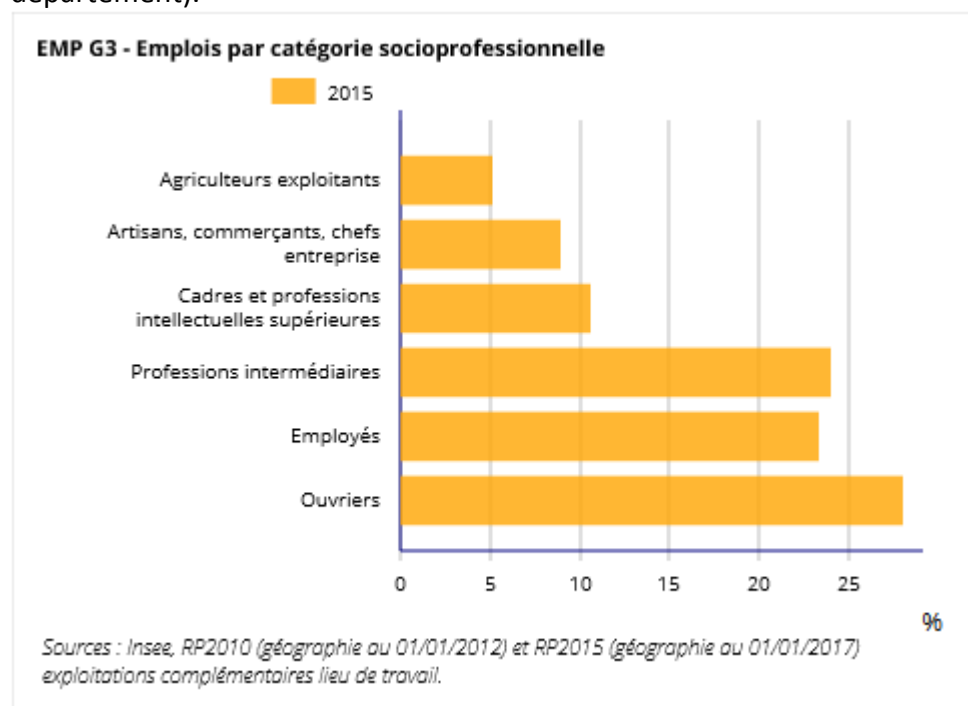
Source INSEE, données locales 2015

Nombre total d'emplois (salariés et non-salariés) présents sur le territoire de la CCVK, regroupés par secteur d'activité :

Source : INSEE EMP T8 et ORTA 2012	CCVK - 2013	%	Haut-Rhin - 2013	%
Agriculture	468	9 %	5 850	2 %
Industrie	1 534	28 %	54 231	19 %
Construction	284	5 %	19 821	7 %
Commerce. transports. services divers	1 744	32 %	114 811	41 %
<i>dont tourisme</i>	<i>750</i>	<i>14 %</i>	<i>15 000</i>	<i>5 %</i>
Administration publique. enseignement. santé. action sociale	1 362	25 %	86 147	31 %
Ensemble	5 391	100 %	280 860	100 %

Les 3 principaux secteurs d'activité sont ceux des commerces et transports (32 %), de l'industrie (28 % des emplois) et de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale (25 %). Les secteurs du tourisme (14 %) et de l'agriculture (9 %) sont cependant beaucoup plus présents sur le territoire de

la CCVK que sur le département du Haut-Rhin (respectivement 2 % et 5 % des emplois totaux du département).



L'industrie

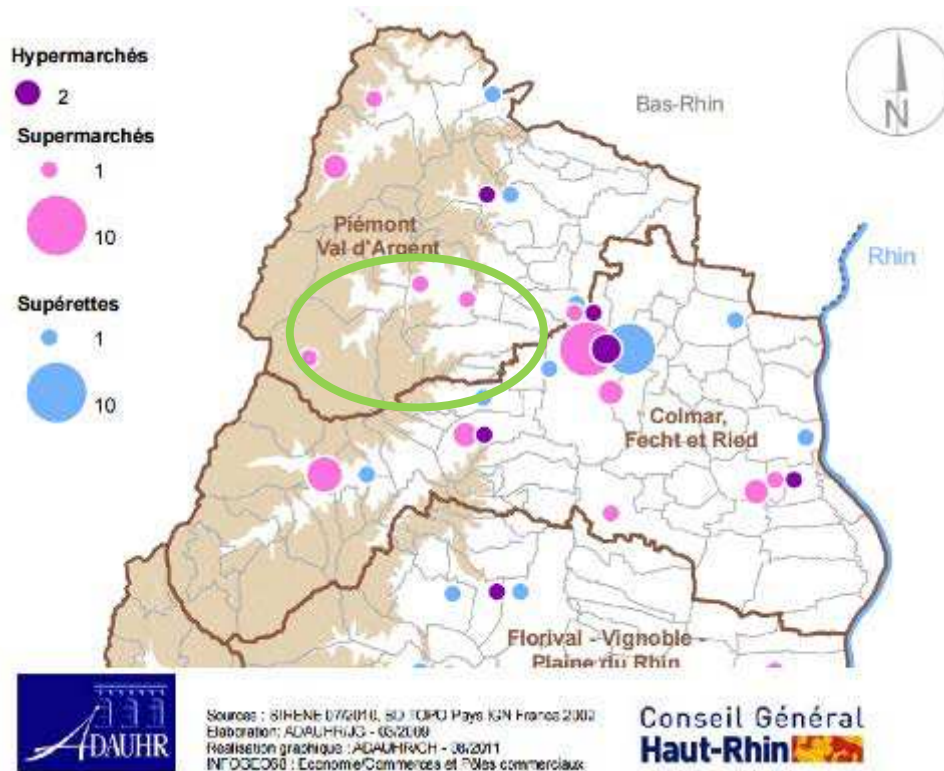
Le secteur industriel est le second employeur du territoire avec 1 534 emplois, juste derrière celui du commerce et des transports (1 744 emplois¹). Le territoire de la CCVK compte environ 150 entreprises industrielles, mais 6 entreprises d'envergure internationale emploient à elles seules plus de 1000 salariés, soit 80 % des salariés de ce secteur.

Entreprise	Lieu	Secteur d'activité	Nb employés	Année
RECIPHARM	Kaysersberg Vignoble	produits ophtalmologiques	330	2017
DS SMITH PAPER	Kaysersberg Vignoble	cartons plats	180	2017
DS SMITH PLASTICS	Kaysersberg Vignoble	plastiques	211	2017
HUSSON INTERNATIONAL	Lapoutroie	Jeux d'extérieurs pour collectivités	79	2017
HUSSOR SAS	Lapoutroie	Banches de coffrage	97	2017
SOGEFI AIR - MARK IV	Orbey	pièces automobiles	508	2016
Total			1 405	

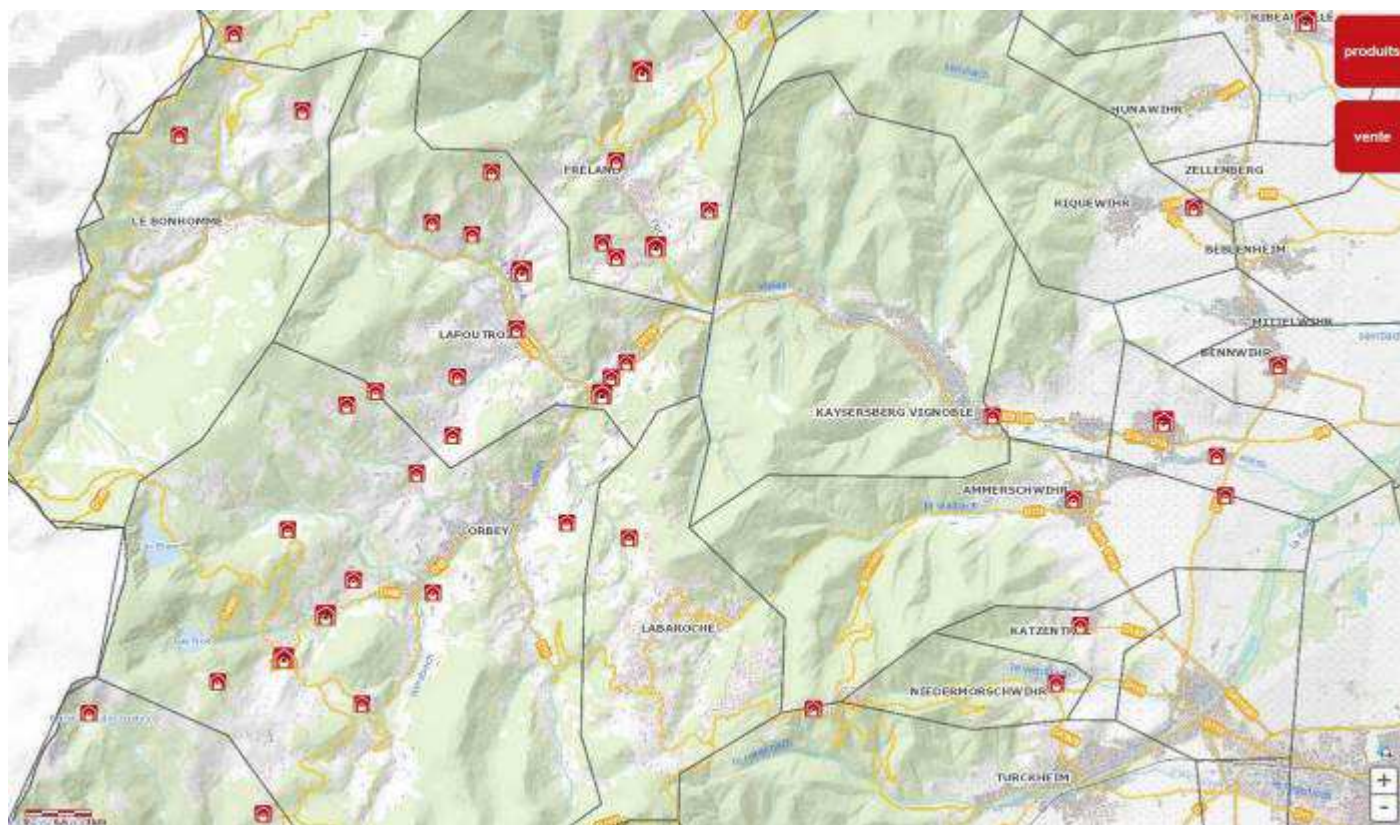
Seuls 7 autres établissements (2 dans le secteur du commerce, transports et services divers, et 5 dans l'administration publique, enseignement, santé et action sociale) emploient plus de 50 salariés.

Le commerce

Trois grandes surfaces sont présentes sur le territoire de la CCVK : Intermarché Super à Kientzheim, Carrefour Market à Kayersberg, et Intermarché Contact à Orbey, auxquelles s'ajoutent les commerces des communes :



Par ailleurs, plusieurs communes ont des marchés. La vente de produits locaux et / ou biologiques, directement du producteur au consommateur est présente (par exemple La Ferme Clarisse à Sigolsheim ou Le Cellier des Montagnes à Hachimette), ou directement sur des exploitations agricoles :



Source : <https://info68.fr/maferme68/Portail.html> (Département du Haut-Rhin, 2013)

Cependant, beaucoup d'achats se font à Colmar ou dans les zones commerciales adjacentes, au supermarché Cora de la ville de Houssen notamment.

L'administration publique, enseignement, santé et action sociale

Code	Libellé	Nombre d'emplois
68005	Ammerschwihr	387
68044	Le Bonhomme	41
68097	Fréland	60
68161	Katzenthal	7
68162	Kaysersberg Vignoble	362
68173	Labaroche	28
68175	Lapoutroie	80
68249	Orbey	306

Source INSEE, données locales 2015

Avec 1271 emplois en 2015, l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale représentent encore plus du quart des emplois de la vallée. Les principaux établissements sont sanitaires (MGEN, hopital du canton vert, Résidence de la Weiss), auxquels s'ajoutent les collectivités, la Poste, les collèges, écoles, crèches...

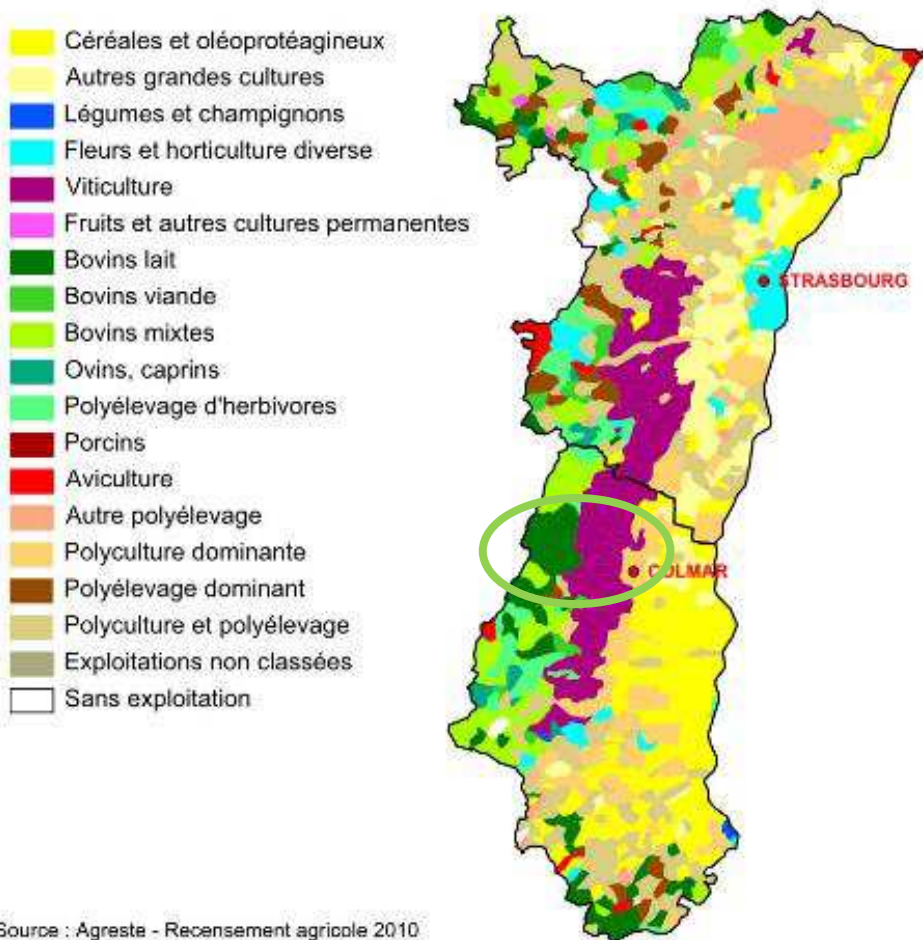
Le tourisme

Le tourisme (hôtellerie-restauration) est une autre activité importante du territoire de la CCVK, tant au niveau des emplois générés, 750, soit 14 % des emplois, qu'en nombre d'établissements. Le tourisme patrimonial (village médiévaux, route des crêtes), naturel (randonnées, sites naturels), gastronomique (Route du vin), événementiel (marché de Noël), historique (Mémorial du Linge, Nécropole de Sigolsheim) et sportif (station du Lac Blanc) sont à l'honneur. Cette diversité permet au territoire d'avoir une attractivité touristique à la fois à la saison estivale, mais également à la saison hivernale. Le nombre de nuitées s'établit à 1 260 000 en 2011.

L'agriculture

Dans la vallée de Kaysersberg, l'agriculture est dominée en montagne par l'élevage bovin laitier et dans le piémont par la viticulture :

Orientation technico-économique de la commune



L'agriculture fournit 9 % des emplois du territoire de la CCVK.

L'agriculture biologique

Sur 306 exploitations agricoles (données INSEE 2014), 63 producteurs pratiquent l'agriculture biologique, soit 20.5% des exploitations.

En terme de surface agricole utile, sur 5396 ha (source agreste, recensement agricole 2010), 2043 ha sont exploités en bio en 2016 (source Agence bio), soit 34.8% de la SAU.

- 63 producteurs bio
- 8 transformateurs bio
- 6 distributeurs bio

- surface totale bio : 2043 ha
- dont :
 - vignes : 197 ha
 - surfaces fourragères : 1835 ha
 - plantes aromatiques et médicinales & légumes : 2 ha
 - fruits : 2 ha
 - autres : 7 ha

- apiculture : 10
- ovins : 3
- caprins : 7
- pondeuses : 2
- volailles chair : 2
- porcins : 1
- bovins viande : 7
- bovins lait : 24
- autres : 1

Le niveau de vie est plus élevé que la moyenne régionale, avec des disparités, notamment un niveau un peu plus faible sur les communes de montagne (hormis Labaroche) :

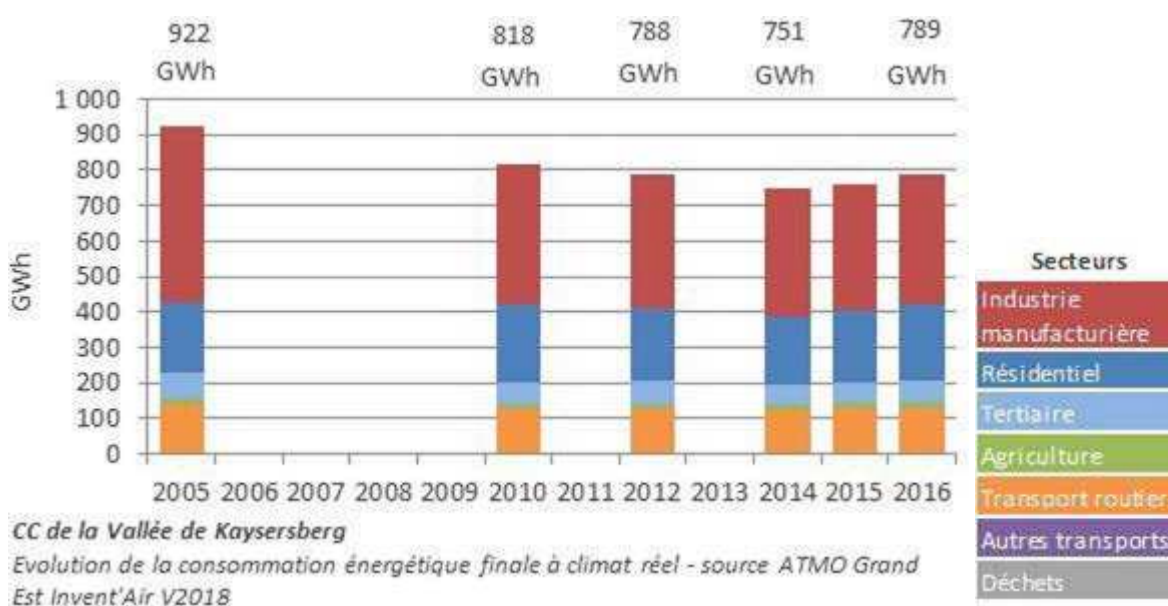


DIAGNOSTIC CLIMAT AIR ENERGIE DU TERRITOIRE CCVK

Consommation d'énergie

La consommation énergétique finale correspond à l'énergie livrée aux différents secteurs économiques (à l'exclusion de la branche énergie) et utilisée à des fins énergétiques (les usages matière première sont exclus). Cette notion permet de suivre l'efficacité énergétique et la pénétration des diverses formes d'énergie dans les différents secteurs de l'économie. Elle est différente de la consommation finale d'énergie qui inclut la consommation finale non énergétique. La consommation à climat réel correspond à l'énergie réellement consommée, elle est exprimée en GWh PCI.

Nota : cet indicateur estime la consommation énergétique finale annuelle du territoire, selon les exigences réglementaires des PCAET (décret n°2016-849 du 28 juin 2016 et arrêté du 4 août 2016 relatifs au plan climat-air-énergie territorial)



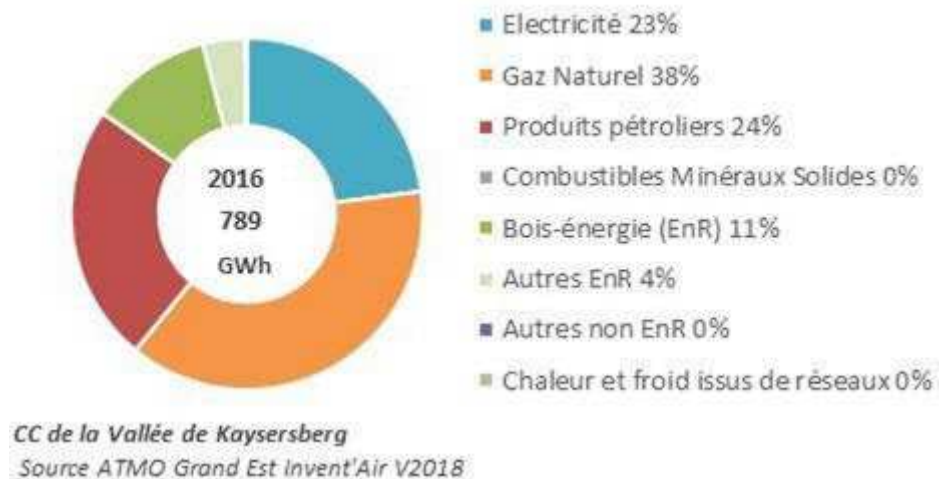
La consommation énergétique finale annuelle du territoire en GWh/an tend à baisser

- **-14% sur la période 2005 – 2016,**
- **Stable sur la période 2012 – 2016 (rappel : la loi TEPCV fixe l'objectif de -20% en 2030 année de référence 2012)**
- **+4% sur la période 2015 - 2016.**

La baisse de consommation est plus forte que la baisse moyenne 2005-2016 : dans l'industrie (-26%), le tertiaire (-15%), elle baisse moins vite dans le transport routier (-10%), mais la consommation augmente dans le secteur résidentiel (+9%, soit +18GWh) et de façon moins impactante dans l'agriculture (+20%, soit +2.5GWh).

Dans le secteur résidentiel, en 2016, la consommation moyenne s'établit à 23 MWh/logement/an (216900 MWh / 9355 logements)

Consommation énergétique
finale à climat réel par
source :



Le gaz naturel est la principale source d'énergie du territoire (38%), même si sa consommation est en constante diminution depuis 2005 (-31%).

Produits pétroliers et électricité sont 2ème et 3ème sources d'énergie, au coude à coude. Mais, si la consommation d'électricité est stable, celle des produits pétroliers est en baisse régulière depuis 2005 (-27%).

Globalement, la baisse de consommation de gaz et de produits pétroliers (-200 GWh) n'est que faiblement « compensée » par l'augmentation de la consommation de bois et d'autres ENR (+63GWh). Dès lors la baisse du gaz et produits pétroliers doit s'expliquer autrement : notamment par les améliorations de rendement et de process réalisées par un industriel, la cartonnerie « DS Smith Paper », lors des dernières années même si elle consomme en 2016 encore plus de 90% du gaz naturel brûlé dans la vallée (280 GWh/an)

A noter qu'à partir de 2017, il faut s'attendre à un nouveau transfert de la consommation de produits pétroliers vers une consommation de gaz naturel suite aux travaux d'un autre industriel « énergivore », la distillerie Romann à Kayersberg Vignoble, qui a procédé au remplacement des 3 chaudières de fioul lourd le 30 juin 2017 par 3 chaudières gaz [exploitées par Engie](#), ce qui devrait diminuer les rejets de CO2 de 1350T/an et économiser de l'énergie grâce à de nouveaux équipements: brûleur modulant, condenseur, économiseur, pompes à variation de vitesse.

En 2017 d'après GRT et GRDF, 6 industriels consomment plus de 1GWh de gaz par an : DS Smith, Recipharm, distillerie Romann, Hussor SAS, Sogefi, Husson International.

Production d'énergie

100% de l'énergie primaire produite dans la vallée est d'origine renouvelable

à ce jour (depuis l'arrêt de la STEP du Lac Noir en 2002).

Production d'énergie primaire renouvelable par filière et par vecteur :

une forte prédominance de la filière bois énergie qui se développe significativement (+49%) et représente en 2016 185% de la consommation locale de bois énergie

La production de chaleur s'est développée fortement (X6), notamment depuis que la cartonnerie DS Smith Paper méthanise une partie de ses effluents et produit de la chaleur pour son process en brûlant ce biogaz.

La production d'électricité renouvelable (hydraulique et photovoltaïque) reste stable mais faible.

Filières	GWh						Evolution		
	2005	2010	2012	2014	2015	2016	2005/2016	2015/2016	
Eolien	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-	
Filière bois-énergie	110,3	117,0	119,7	137,0	151,1	164,1	49%	9%	combustible
Agrocarburants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-	
Hydraulique renouvelable	3,2	3,7	4,1	3,1	2,7	2,4	-26%	-14%	électricité
Géothermie très haute énergie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-	
PACs aérothermiques	1,5	4,4	5,2	6,2	6,8	7,4	393%	9%	chaleur
Géothermie (chaleur)	0,7	1,5	1,7	2,0	2,1	2,0	178%	-8%	chaleur
Photovoltaïque	<0,1	0,2	0,5	0,9	0,9	0,9	>1000%	-4%	électricité
Solaire thermique	0,5	0,9	1,0	1,1	1,1	1,2	158%	4%	chaleur
Incinération de déchets	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-	
Biogaz	0,0	0,0	0,0	10,7	10,7	8,8	-	-18%	chaleur
Cultures énergétiques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-	-	
Total	116	128	132	161	175	187	61%	6,4%	

CC de la Vallée de Kaysersberg

Evolution de la production d'énergie primaire renouvelable - source ATMO Grand Est Invent'Air V2018

NB La filière « Hydraulique renouvelable » regroupe l'ensemble des installations hydrauliques quelles que soient leurs puissances (mais ne comprend pas les stations de pompage du type Lac Noir). La filière « Géothermie très haute énergie (THE) » consiste à exploiter de l'eau souterraine à plus de 150°C, ce qui permet de produire de l'électricité et de la chaleur en cogénération. La filière « Géothermie (chaleur) » correspond aux installations produisant uniquement de la chaleur, elle comprend les PACs individuelles et les installations exploitant des eaux souterraines dont la température est inférieure à 150°C. La filière « Incinérations de déchets » correspond seulement à la part renouvelable des déchets incinérés.

On peut rapprocher de ces données de production locale d'énergie, la valorisation énergétique de déchets collectés par la CCVK sur le territoire, mais valorisés sur des territoires voisins :

- Méthanisation de biodechets et déchets verts par un prestataire à Ribeauvillé (à 10 km du territoire)
- Incinération avec valorisation thermique des ordures ménagères résiduelles à l'unité de valorisation énergétique (UVE) du Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets de Colmar et Environs (SITDCE) à Colmar (7 km du territoire), qui vend la chaleur au chauffage urbain.



CC de la Vallée de Kayersberg

Source ATMO Grand Est Invent'Air V2018

Taux de production d'énergie renouvelable pour la chaleur et le rafraîchissement sur le territoire : 29 % en 2016

Pour l'année 2016 : 176.3 GWh (déduction faite de l'électricité hydraulique, photovoltaïque et des PACs aérothermiques car on ignore si elles ont un COP suffisant) / 608GWh (consommation énergétique finale 789GWh dont on retire l'électricité 181GWh) = 29%

Source ATMO Grand Est Invent'Air V2018

Précisions pour le calcul : cet indicateur mesure la production de chaleur et de rafraîchissement renouvelable sur le territoire (initiative publique et privée), divisée par les consommations totales de chaleur et de froid du territoire (en énergie finale). Seules les PAC géothermiques avec un COP>3,5 sont prises en compte. La cogénération à partir d'énergie fossile n'est pas prise en compte. L'incinération des déchets en mélange compte pour 50% comme une ENR (il n'y en a pas sur le territoire de la vallée de Kayersberg).

Taux de production d'électricité renouvelable dans la consommation électrique du territoire : 4.7% en 2016

- 2012 : $(0.5+4.1)*2.58/180.4=6.6\%$
- 2014 : $(0.9+3.1)*2.58/172.6=6\%$
- 2016 : $(0.9+2.4)*2.58/181=4.7\%$

pour l'année 2016 : 8.5GWh (en Ep 0.9GWh photovoltaïque + 2.4 GWh hydroélectricité, le tout *2.58 pour l'Ef) / 181 GWh = 4.7 %

Source ATMO Grand Est Invent'Air V2018

Le taux de production d'électricité renouvelable a diminué en 2016, sous l'effet d'une baisse de la production hydroélectrique lié à une variation de la pluviométrie et de l'hydraulicité des cours d'eau.

Précisions pour le calcul : cet indicateur mesure la production d'électricité renouvelable sur le territoire, par la collectivité, ses partenaires et les particuliers, rapporté à la consommation totale d'électricité du territoire (énergie finale). L'électricité produite par co-génération via incinération des déchets en mélange compte pour 50% comme une EnR (il n'y en a pas sur le territoire de la vallée de Kayersberg). La cogénération à partir d'énergie fossile n'est pas prise en compte.

Puissance photovoltaïque installée sur le territoire en 2016 : 56 Wc/hab

D'après méthodo ASPA « PARTIE_2_Prod_Ener_V2013 », page 31 : coefficient utilisé pour déterminer la production à partir de la puissance = 950kWh/kWc

Donc, pour 0.9GWh produits en 2016 / 950kWh = 947 kWc

Population principale INSEE 2016 : 16960 habitants
Donc, 947kWc / 16960 habitants = 56 Wc/habitant

Précisions pour le calcul : l'installation de panneaux solaires photovoltaïques est possible dans toutes les collectivités. Un indicateur en puissance installée plutôt qu'en production permet de ne pas prendre en compte les différences d'ensoleillement des territoires.

Gisements d'énergie dans le territoire

Solaire

cadastre solaire : <https://valleekaysersberg.insunwetrust.solar/> + analyse des bâtiments communaux par une stagiaire en 2017. Ce cadastre solaire édité sur notre territoire par la société In Sun We Trust, nous donne une estimation du potentiel photovoltaïque optimal sur les toits des bâtiments des communes de la CCVK pour des installations jusque 100kWc.

extraction ISWT mode expert le 18 septembre 2018

Communes	Irradiation moyenne (kWh/m²/an)	nb batiments	Surface totale des bâtiments (ha)	Pente moyenne (°)	Surface optimale exploitable (ha)	Puissance crête optimale (MWc)	Productible selon ISWT (MWh/an)	kWh/kWc
Ammerschwihr	1083	1931	17	28.2	6	9	8 605	942
Fréland	1048	1501	13	31.0	4	5	4 886	912
Katzenthal	1107	740	5	31.1	2	2	2 409	964
Kaysersberg Vignoble	1066	4474	45	24.8	17	26	23 749	928
Labaroche	1107	2626	19	30.9	6	10	9 166	964
Lapoutroie	1029	1939	22	19.2	8	12	10 581	895
Le Bonhomme	1063	971	9	30.5	3	4	3 620	925
Orbey	1056	4107	36	26.1	12	17	16 020	919
	1070	18289	166		57	85	79 037	927

NB En retirant, par mesure conservatoire et de façon pessimiste, tous les bâtiments situés dans le périmètre de 500m autour d'un monument historique dans lequel le SDAP est susceptible de donner, en cas de covisibilité, un avis défavorable, la production globale est réduite de 79 GWh/an à 50 GWh/an.

Une étude d'Hespul réalisée en 2018-2019 précise, pour cette tranche de « petits » bâtiments (puissance maximum de 100kWc, soit environ 600m² de panneaux photovoltaïques), ceux qui ont le meilleur productible (> 950 kWh/kWc) et qui sont raccordables « à coût raisonnable » au réseau électrique basse tension (à moins de 250m du poste de distribution HTA/BT) : il s'agit de 1756 bâtiments pour une puissance cumulée de 12.1 MWc.

Pour les toitures plus grandes (100 à 300kWc, soit 600 à 1800m² de panneaux), le productible est moins bon et s'établit en moyenne pour les 40 toitures à 894 kWh/kWc. Un raccordement « à coût raisonnable » pour ces grandes toitures implique que le bâtiment soit situé à moins de 100m d'un réseau HTA, ce qui est le cas pour l'ensemble de ces grandes toitures (6.6 MWc au total).

Pour les 9 très grandes toitures (plus de 300kWc, soit plus de 1800 m² de panneaux), elles peuvent toutes bénéficier, a priori, d'un raccordement « à coût raisonnable » : le potentiel maximum est de 5.6MWc au total.

Un inventaire des sites propices au développement photovoltaïque au sol est en cours d'étude en interne (terrains dégradés type décharge, ou artificialisés type parking).

En 2017, une étude de la CCVK a commencé à identifier le potentiel photovoltaïque des toits publics pour les 8 communes du territoire : 6 bâtiments favorables sont en étude d'opportunité et préfaisabilité. Les résultats communiqués fin 2018 font état que 2 d'entre eux nécessitent une réfection de toiture par la commune propriétaire avant de pouvoir être équipés de panneaux photovoltaïques (salle de fêtes de Labaroche et d'Ammerschwihr), le reste de la toiture de l'école d'Orbey pourrait être équipée par Centrales villageoises de la Weiss en 2020, structure citoyenne, ayant déjà équipé une partie de la toiture. 3 toitures à Kaysersberg Vignoble ont fait l'objet d'une déclaration d'intention de la commune pour un équipement photovoltaïque (école maternelle Geiler, dojo, salle polyvalente Théo Faller).

La CCVK connaît également les installations photovoltaïques existantes grâce à la base de donnée « opendata reseaux énergies de GRTgaz RTE », qui recense à fin 2017 les capacités en ENR électriques : hydrauliques, solaire et cogénération :

Parc existant de 845 kWc (<https://opendata.reseaux-energies.fr/explore/dataset/registre-national-parc-prod-stock-elec-agrege-311217/export>) ayant produit 0.9 GWh en 2016

Eolien

Une carte du potentiel éolien, créée par la Région en 2004, permet d'identifier le potentiel de développement éolien : (source : Étude du potentiel éolien régional, Rendu cartographique avril 2004, Union Européenne, Région Alsace)

L'annexe du Schéma Régional Climat Air Energie d'Alsace (SRCAE) approuvé en 2012 « schéma régional éolien », valide la possibilité d'un site sur le chaînon entre le col du Bonhomme et celui du Louschbach. Les données de vent mesurées sur 2 masts lors du développement du projet éolien du Bonhomme (seul secteur possible dans la vallée) sont connues. Le projet en cours, porté par la société Ostwind, prévoit une puissance de 11.5MW, soit 25 à 30 GWh/an.

Pour le petit éolien, le potentiel n'est pas connu.

Hydroélectricité

Mise en place d'un partenariat avec le Département (ingénierie assurée par le syndicat de rivière) pour évaluer le potentiel de remise en service d'usines hydroélectriques sur les cours d'eau de la vallée. Ce travail s'inscrit dans le cadre de l'Epage : inventaire des obstacles sur les cours d'eau qui doivent être « effacés ». Les travaux sur ces seuils pourraient permettre de synchroniser des travaux écologiques (passes à poissons) et énergétiques avec une technologie ichtyophile (vis d'archimède par ailleurs adaptée aux faibles hauteurs de chute d'eau). NB la première vis d'archimède de France a été installée à Lapoutroie par un agriculteur.

L'inventaire des seuils à reprendre figure dans le programme de renaturation des rivières en cours de consultation « 113_Pgr renaturation rivières_enconsultationparCD68_Resume non technique Fecht 2017 », aux pages suivantes, pour nos communes concernées :

Commune	Cours d'eau	Résumé non technique
Orbey	Weiss	p.55
Lapoutroie	Weiss Béhine	p.59
Fréland	Weiss Ur	p.61
Kaysersberg	Weiss	p.63

Kientzheim	Weiss	p.65
Ammerschwihr	Fecht Weiss	p.67
Sigolsheim	Fecht Weiss	p.71

L'étude réalisée par le service rivières Département du Haut Rhin a permis de classer les sites les plus intéressants : 6 sites pourront être explorés pour une puissance cumulée de 234 kW et un productible de 1.3 GWh

La CCVK connaît également les autres installations hydrauliques installées grâce à la base de donnée « opendata reseaux énergies de GRTgaz RTE », qui recense à fin 2017 les capacités en ENR électriques : hydrauliques, solaire et cogénération.

Parc existant de 995 kW (<https://opendata.reseaux-energies.fr/explore/dataset/registre-national-parc-prod-stock-elec-agrege-311217/export>) ayant produit 2.4GWh en 2016.

Bois énergie

Une estimation de la production des seules forêts communales de la vallée a été fournie par le responsable ONF de l'unité territoriale de Kayzersberg en 2015:

Bois énergie produit annuellement en m3 par les communes de la vallée de Kayzersberg (les forêts sont citées dans l'ordre décroissant des surfaces) :

commune	Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2014	TOTAL	Moyenne annuelle 2012-2014
Le Bonhomme	1375	1100	1150	3625	1208
Kaysersberg	300	260	475	1035	345
Ammerschwihr	150	155	315	620	207
Fréland	430	530	600	1560	520
Orbey	600	815	700	2115	705
Lapoutroie	650	400	615	1665	555
Sigolsheim	220	400	460	1080	360
Kientzheim	430	275	310	1015	338
Labaroche	240	200	330	770	257
Katzenthal	0	0	0	0	0
TOTAL	4395	4135	4955	13485	4495

A ces 4495m3/an (environ 8 à 9000MWh), il faut ajouter les forêts domaniales, les forêts privées et l'éventuel changement d'affectation des bois qui se vendent actuellement en râperie (bois d'industrie) pour faire de l'aggloméré (qualité semblable au bois énergie) : le gisement est donc fluctuant en fonction de la valeur économique et du marché du bois énergie et de la râperie.

Surfaces forestières de la vallée de Kayzersberg (sources : ONF, Fibois Grand Est)

	Surface ha
Forêts communales*	7404
Forêt domaniale des 2 lacs	636
Forêts privées	1708
TOTAL	9748

La CCVK dispose aussi de données plus générales plus anciennes : identification du potentiel bois énergie à l'échelle du canton par une étude Fibois Alsace en 2007, page 140 (entre 2500 et 5000T de bois sur le canton).

Biogaz

Le biogaz est le gaz produit par la fermentation de matières organiques en l'absence d'oxygène. C'est un gaz combustible composé essentiellement de méthane et de dioxyde de carbone. Il peut être brûlé sur son lieu de production pour obtenir chaleur et électricité ou purifié pour obtenir du biométhane utilisable comme gaz naturel pour véhicules ou injectable sur le réseau de distribution de gaz naturel. La CCVK s'appuie sur une étude de gisement et des possibilités de raccordement au réseau gaz et électrique, par canton, programme Energivie (Région et Ademe Alsace), 2013 (en cours d'actualisation).

Le potentiel a été affiné en 2017 par une étude de gisement d'Alter Alsace Energies sur une sélection de gros producteurs de la vallée :

Type de déchets et pouvoir méthanogène par provenance

Structure	Quantité	Type de Déchet	Tonne/an	M3 CH4/Tonne	biogaz Nm3 CH4 /an
JENNY	200m3	DECHERT VERT/BOIS	0.13	80	10.4
CELLIER DES MONTAGNES	10 L	Viande	0.78	80	62.4
ART BOUCHERIE	25T	PEAU/TETE/CARCASSE/VIANDE	25	80	2000
CCVK	13000 L/an	STEP/Refus et Graisse	13	250	3250
CCVK	120 tonnes /an	STEP/MS	120	80	9600
MICLO	150 000 L/an	VINASSE/Assimilé résidu de distillation	120	120	14400
CCVK	270 T/an	BIODECHET/assimilé cuisine collective	270	80	21600
CCVK	300 T/an en Option	BIODECHET/assimilé cuisine collective	300	80	24000
HAXAIRE	1300000 L	LACTOSERUM	1334	40	53360
CCVK	705 T/an	DECHET VERT	705	80	56400
DS SMITH	3000 T	BOUES DE STATION	3000	80	240000
ROMANN	7000 T	VINASSE/Assimilé résidu de distillation	7000	120	840000
ROMANN	18000 T	MARC	18000	130	2340000
TOTAL			30 888		3 604 683

Le PCI du méthane à 0°C à pression atmosphérique est de **9,94 kWh/m3**.

3 604 683Nm3 CH4 a un **PCI de 35.8 GWh/an**

Pour le biogaz, le PCI sera proportionnel à sa teneur en méthane (par exemple, pour un biogaz contenant 70% de méthane, le PCI sera de $9,94 \times 0,7 = 6,96$ kWh/m3).

Une étude plus approfondie sur la méthanisation dans la vallée est inscrite au budget 2019 pour la détection de porteur de projet locaux, l'identification d'un site éventuel et la faisabilité de la création d'une unité.

Il est également envisagé d'étudier la méthanisation sur site des boues de station d'épuration (STEP).

Le biogaz peut également être majoritairement hydrogéné, à partir :

- Du processus de pyro-gazéification qui est un processus à la frontière entre la pyrolyse et la combustion. Celui-ci permet de convertir des matières hydro-carbonées ou organiques en un gaz de synthèse combustible («syngaz»), composé majoritairement de monoxyde de carbone (CO) et de dihydrogène (H₂), contrairement à la combustion dont les produits majoritaires sont le dioxyde de carbone (CO₂) et l'eau (H₂O). Le syngaz est un biogaz dans la mesure où il provient de biomasse ou de déchets, notamment les plastiques. Le gisement sera variable, en fonction de la concurrence avec la biomasse matériau ou combustible.
NB la pyro-gazéification de produits pétroliers existe également.
- Dihydrogène issu de l'électrolyse de l'eau à partir d'électricité renouvelable : c'est d'abord une piste de stockage de l'électricité renouvelable intermittente.

Les biogaz peuvent être utilisés comme carburants gazeux ou liquides (après épuration ou transformation), injectés sur le réseau de gaz (combustible), ou brûlés directement sur leur site de production pour produire de la chaleur et/ou de l'électricité (cogénération).

Carburants issus de la biomasse

La filière d'agrocarburants est portée par la politique nationale d'exonération fiscale et de taux d'incorporation dans les carburants classiques. Les politiques locales n'ont donc que très peu de leviers pour agir. Néanmoins, la production de biocarburants de 1^{ère} génération (bioéthanol de betterave, blé, maïs ou biodiesel issu d'estérification d'huiles végétales) n'existe pas dans la vallée. Par ailleurs, le territoire de la CCVK ne dispose que très peu de surfaces cultivables, qui sont localisées sur les marges du vignoble, aux abords de la rivière Weiss et qui n'approvisionne pas cette industrie.

La deuxième génération de biocarburants issue de biomasse ligno-cellulosique (déchets forestiers, pailles) pourrait disposer localement d'un gisement de matières premières, à condition qu'elle n'entre pas en concurrence avec la biomasse matériau ou combustible. Ainsi, par exemple, la filière de pyro-gazéification : cf paragraphe Biogaz, en page 40.

Le vecteur gaz devrait, selon l'actualisation 2017 du scénario Négawatt, se développer beaucoup pour la mobilité et baisser pour les autres usages (en particulier production de chaleur).

Les technologies Hydrogène (industriel ou power-to-gaz), biogaz (méthanisation ou méthanation), gazéification du bois ne sont pas encore développées localement.

Géothermie

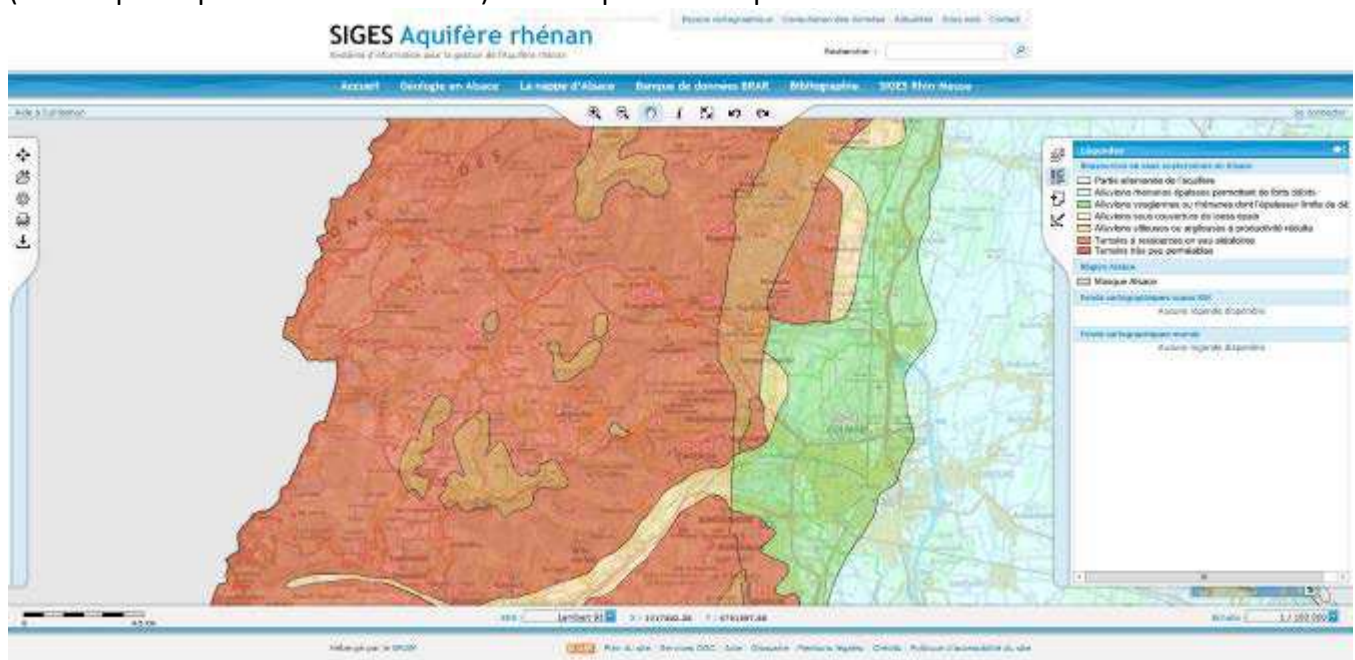
La géothermie peut être envisagée :

- en subsurface : la filière « Géothermie (chaleur) » correspond aux installations produisant uniquement de la chaleur, elle comprend les PACs individuelles et les installations exploitant des eaux souterraines ou des eaux usées dont la température est inférieure à 150°C (sur nappe, champs de sondes jusque 200m, etc.)

- en profondeur : la filière « Géothermie très haute énergie (THE) » consiste à exploiter de l'eau souterraine à plus de 150°C, ce qui permet de produire de l'électricité et de la chaleur en cogénération.

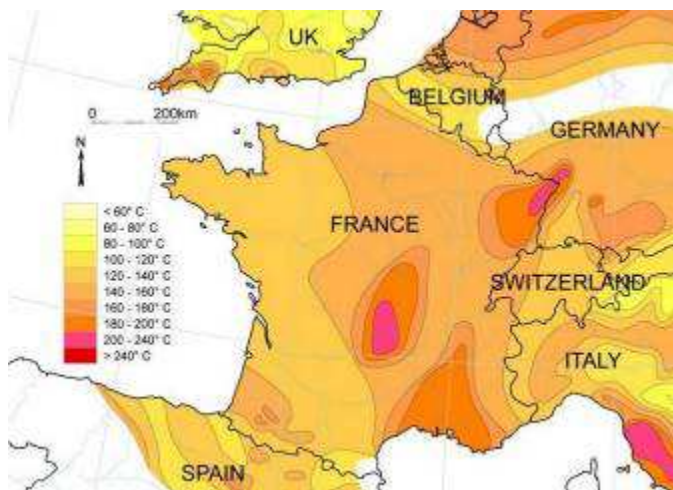
En subsurface, la filière géothermie par PAC sur nappe phréatique est peu favorable dans le secteur : La carte des ressources en eau en Alsace a été réalisée sur les possibilités d'utilisation de pompes à chaleur (PAC) sur nappe ou sur sonde thermique. Le potentiel est évalué sur la base des cartes « Utilisation énergétique des nappes phréatiques du département du Bas-Rhin AQUAPAC » (Cartes et notices éditées par le BRGM (1985)) qui évaluent les possibilités d'utilisation de pompes à chaleur (PAC) sur nappe ou sur sonde thermique. Cette carte distingue les domaines où la nappe d'Alsace est suffisamment puissante pour permettre de forts débits, des domaines où la nappe est moins productive. La cause principale de cette productivité réduite est due, dans certains domaines, à la couverture de loess trop importante, rendant l'accès à la ressource plus difficile. La carte présente également les domaines non aquifères où la ressource en eau est quasi nulle.

Le territoire de la vallée de Kaysersberg est très majoritairement situé sur des sous-sols peu perméables (massif cristallin) ou à ressource en eau aléatoire (capuchons gréseux de certains sommets, piémont). Les faibles surfaces de pied de vallée permettant une certaine productivité (limitée par l'épaisseur des alluvions) ne sont par ailleurs pas urbanisées.

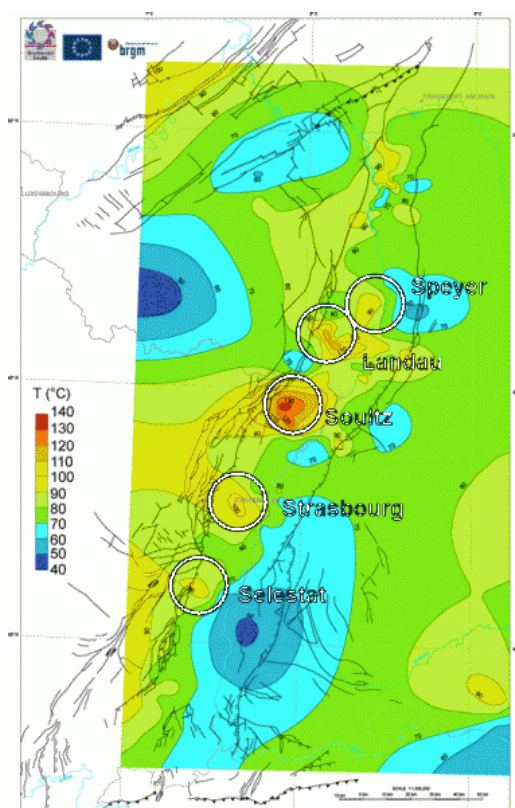
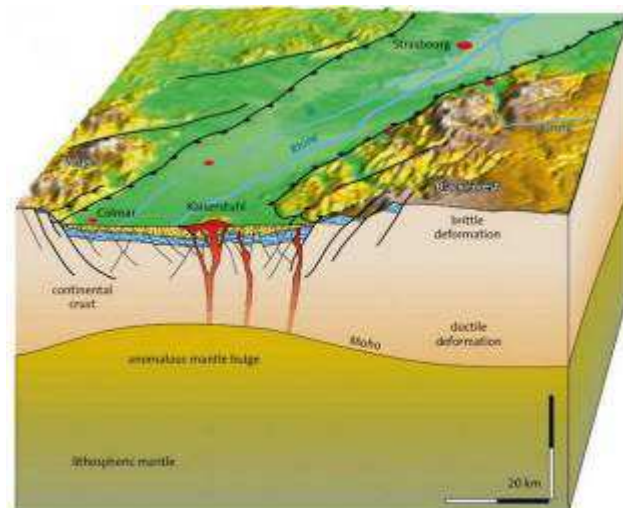


Source : URBAN S., BOUCHER J. (2011) – Région Alsace. Banque Régionale de l'Aquifère Rhénan – Programme 2008-2010. [Rapport final BRGM/RP-59978-FR](http://sigesar.brgm.fr/Carte-des-ressources-en-eau)
<http://sigesar.brgm.fr/Carte-des-ressources-en-eau>

La géothermie profonde est favorisée en Alsace par des anomalies thermiques qui sont dues à sa situation géologique particulière. Cette région constitue une partie du Fossé Rhénan, une structure en extension qui forme un rift. Cette structure, qui s'est formée à l'Oligocène il y a environ 25 million d'années, est due à une distension de la croûte qui a permis son amincissement et donc la remontée du manteau sous l'Alsace. Le manteau, formé de roche en fusion, apporte de la chaleur supplémentaire qui explique l'anomalie régionale.



Températures à 5000m de profondeur



Les anomalies locales sont dues à des circulations de fluides ou saumures aux travers des fractures nombreuses qui recoupent le Fossé Rhénan. Ces fractures peuvent atteindre des profondeurs importantes, drainant des fluides profonds et chauds jusqu'à la surface ou presque :

source : <http://www.geothermie-perspectives.fr/article/lorigine-anomalies-thermiques-dalsace>

Réseaux de chaleur ENR+R

Le territoire dispose de 9 réseaux techniques publics distribuant majoritairement de la chaleur renouvelable (bois) : 3 d'entre eux vendent de la chaleur à des privés et sont donc officiellement des réseaux de chaleur.

Pour les 3 communes possédant un réseau de chaleur (Kaysersberg Vignoble, Lapoutroie et Le Bonhomme), Schéma Directeur a été réalisé en 2017. Cette étude donne un état sur le fonctionnement actuel technique, économique, juridique des communes ; préconisations d'amélioration : scénarios de développement (raccordement et scénarii d'extension) => étude financée par la CCVK. Remise aux communes fin 2017.

Nota : la loi sur la Transition Energétique du 18 août 2015 prévoit le développement des réseaux de chaleur et l'obligation pour les réseaux en service depuis le 1er janvier 2009 de réaliser un schéma directeur (cas de Lapoutroie et Le Bonhomme). L'ADEME exige également un schéma directeur pour toute demande d'aide à l'investissement sur un réseau de chaleur existant (extension, densification, chaufferie). Il n'y a pas de bâtiment de la CCVK situé à proximité des réseaux de chaleur donc pas de faisabilité de raccordement.

Les réseaux de chaleur distribuent en moyenne 2.8 GWh/an de chaleur à 91% d'origine renouvelable :

<i>Moy2012-2016</i>	<i>Taux de bois</i>	<i>Production de la chaudière bois en MWh (moy 2012 à 2016)</i>
<i>Kaysersberg Vignoble</i>	80%	465
<i>Lapoutroie</i>	90%	1487
<i>Le Bonhomme</i>	98%	897
	Moyenne 2012 – 2016 = 2589,36MWh/2849MWh = 91% de bois !	Total = 2849

D'après Schémas Directeurs des Réseaux de chaleur, 2017, volume 1 « diagnostic », page 29 (hors 2016 pour Kaysersberg Vignoble, car panne importante).

Chaleur fatale

Le gisement de chaleur fatale n'est pas connu dans le territoire. Il peut s'agir de chaleur non valorisée dans un processus industriel (rejet de fumée, déperdition thermique), agricole (refroidissement du lait, fermentation alcoolique du vin...), de production d'électricité (cogénération), d'élimination des déchets (incinération), de chaleur résiduelle dans un effluents (réseau d'assainissement), etc.

Dans la logique Négawatt, la chaleur fatale doit être de préférence éliminée (par exemple en diminuant la quantité de déchets à incinérer, ou en calorifugeant des tuyaux), sinon on peut améliorer l'efficacité énergétique du process (par exemple en améliorant un rendement moteur). En dernier recours, la chaleur fatale résiduelle peut être récupérée pour être valorisée. Cette étape est souvent difficile à atteindre pour plusieurs raisons :

- les étapes d'évitement et de réduction sont souvent plus rentables
- la température de la chaleur fatale récupérée est souvent faible et pas forcément compatible avec un autre usage, même de faible intensité (type chauffage) : c'est la notion de température utile
- la chaleur fatale est souvent perdue de façon diffuse, impliquant de nombreux récupérateurs de chaleur et des réseaux, chers en investissement. Par ailleurs, l'utilisateur de la chaleur récupérée (réseau de chaleur ou autre) doit être suffisamment proche et son profil de besoins adapté au profil de récupération (variabilité horaire, saisonnière...).

Pour toutes ces raisons, il est difficile de quantifier le gisement chaleur fatale. Il est dès lors plus pertinent d'établir une liste des émetteurs les plus significatifs en fonction de la quantité d'énergie qu'ils utilisent, du potentiel d'évitement ou de réduction supposé, de la température utile accessible et de l'existence d'un utilisateur potentiel.

commune	émetteurs	Consom- mation d'énergie	Possibilité d'évitement ou réduction	Facilité de récupération	Temp- érature utile	Utilisation sur site ou à proximité	Intérêt global
Kaysersberg Vignoble	DS Smith packaging	+++	+	-	++	Préchauffage partiel de	

	« paper »					l'eau de process Ou centre nautique	
Kaysersberg Vignoble	DS Smith packaging « plastics »						
Kaysersberg Vignoble	Distillerie Romann						
Kaysersberg Vignoble	Recipharm	++			-		
Orbey	Sogefi						
Lapoutroie	Réseau d'assainissement à l'entrée de la STEP d'Hachimette	?	-	++		?	

Distribution et stockage d'énergie

Réseau d'électricité et de gaz

Les réseaux d'électricité et de gaz, propriétés des communes, sont gérés via le Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin (SEGR), qui organise la concession à des entreprises de distribution (Enedis, GRDF, etc.). Une convention de partage de données nous permet d'utiliser les données SIG de ces réseaux.

Réseaux de chaleur : 1.4 Km de réseau

3 réseaux de chaleurs existent sur le territoire de la vallée de Kayzersberg : Kayzersberg Vignoble (salle des sports), Lapoutroie et Le Bonhomme. Il n'existe pas de réseau privé avec vente de chaleur.

Réseau de chaleur	Longueur en m
Kaysersberg Vignoble	400
Lapoutroie	800
Le Bonhomme	200

Source : Schéma directeur des réseaux de chaleur, cabinet Merlin, 2017

Réseaux de chaleur : Taux de couverture des besoins de chaleur (pour les secteurs résidentiel et tertiaire) par les réseaux ENR+R = 2.2%

Année 2016	Production RC en ENR+R (MWh)	besoins de chaleur du territoire (MWh) en 2016***	Taux de couverture des besoins de chaleur du territoire en 2016	Consommation prévisionnelle de l'extension préconisée au SDRC en 2017 (MWh)
Kaysersberg Vignoble*	465			336
Lapoutroie*	1487			224
Le Bonhomme*	897			104
50% de notre contribution au SITDCE pour le RC du chauffage urbain de Colmar**	1839			
	4688	211 818	2.2%	664

* D'après Schéma Directeur des réseaux de chaleur, Cabinet Merlin, 2017 « diagnostic », page 29 (hors 2016 pour Kayzersberg Vignoble, car panne importante)

** cf ci-dessous $3677/2 = 1839\text{MWh}$

*** besoins de chaleur du territoire (MWh) en 2016 : consommation énergétique finale à climat réel des secteurs résidentiel et tertiaire pour les usages "chauffage" et "eau chaude sanitaire", d'après ATMO Grand Est, communication du 24/05/2018

UIOM : la chaleur issue de l'incinération des déchets est comptabilisée, même si l'usine d'incinération est située en dehors de notre territoire, mais seulement à hauteur de 50%, conformément aux prescriptions de calcul Cit'ergie.

La CCVK élimine par incinération ses OMR et une partie de ses déchets de déchetterie par incinération via le syndicat intercommunal de traitement des déchets de Colmar et environs (SITDCE). L'incinérateur valorise la chaleur sur le réseau de chaleur de Colmar.

Contribution de la CCVK :

Année 2017	Tonnages	PCI (kWh/T)**	MWh PCI	Chaleur	Chaleur
------------	----------	---------------	---------	---------	---------

	CCVK livré au SITDCE*		entrée incinérateur	produite (MWh) ***	utilisée par RC de Colmar****
OMR	1860	2174	4044		
Déchèterie	625	2722	1702		
		TOTAL	5746	4597	3677

* tableur sur les livraisons à l'incinérateur 2017 : 332

incineration_2017_tonnagesOMRetEncombrants_caseO11etO12

** source directrice SITDCE : PCI OMR= 1870 kcal/kg ; PCI moyen mix SITDCE2017=2342 kcal/kg (ce PCI sous-estime donc le PCI des seuls déchets de déchèterie)

*** rendement 80% d'après SITDCE

**** d'après rapport annuel du SITDCE sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets (RPQS 2017), page 3 : utilisation moyenne de l'énergie produite=80%

Pour fixer les idées, les déchets de la CCVK livrés à l'incinérateur ont un potentiel calorifique total (PCI) équivalent aux plaquettes bois produites sur la plateforme intercommunale (de l'ordre de 5000MWh).

Réseaux de chaleur : Taux d'ENR+R dans les réseaux de chaleur de Kayzersberg Vignoble, Lapoutroie et Le Bonhomme en 2017 : 91%

7 chaudières collectives sont présentes dans la vallée dont 3 commercialisent de la chaleur + un mini réseau technique à la piscine de KBV qui alimente le bâtiment principal des locaux de la CCVK et sur lequel, en 2017, a été réalisé le remplacement des chaudières bois et gaz pour augmenter le ratio bois/total de 60 à 90%.

Moy2012-2016	Taux de bois	Production de la chaudière bois en MWh (moy 2012 à 2016)
Kaysersberg Vignoble	80%	465
Lapoutroie	90%	1487
Le Bonhomme	98%	897
	Moyenne 2012 – 2016 = 2589,36MWh/2849MWh = 91% de bois	Total = 2849

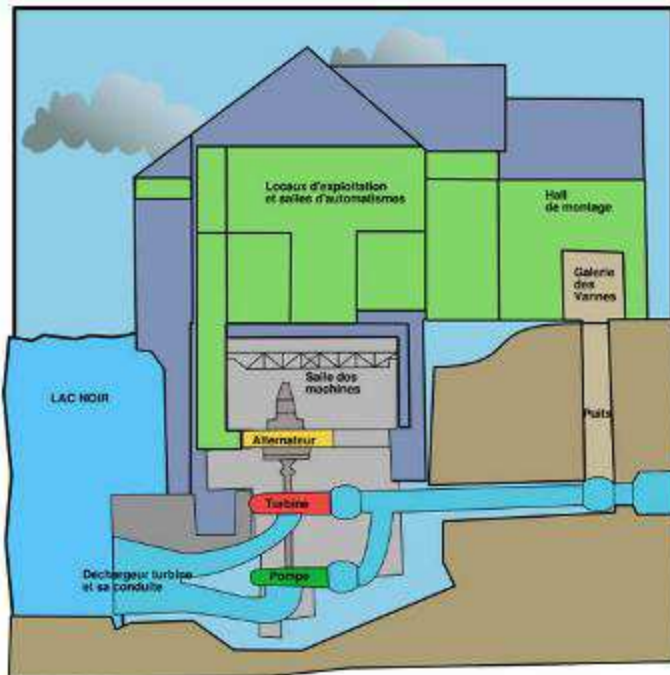
D'après Schéma directeur des réseaux de chaleur en 2017 : 20180322_SDRC 173223-151-ETU-ME-1-002-C diagnostic, page 29 (hors 2016 pour Kayzersberg Vignoble, car panne importante).

Stockage : la STEP du Lac Noir à l'arrêt depuis 2002

La station de transfert d'énergie par pompage (STEP) du Lac Noir a été la première centrale hydroélectrique du genre en France, mais aussi d'Europe. Elle fut construite entre 1928 et 1933 par René Koechlin, concepteur de l'aménagement hydroélectrique français du Rhin notamment de la centrale à Kembs.

La STEP du Lac Noir fonctionnait avec deux bassins réservoirs, le Lac Blanc et le Lac Noir, situés à 125 mètres de dénivelé l'un de l'autre. Quand la demande de courant était forte, l'eau du bassin supérieur était turbinée et recueillie dans le bassin inférieur. Dès que la consommation diminuait, l'eau était pompée et remontée dans le bassin supérieur. L'ouvrage pouvait exploiter 2 millions de m3 d'eau utile. L'électricité utilisée pour le pompage provenait initialement de Kembs qui fut la première centrale française sur le Rhin. En cas de coupure générale de l'alimentation elle constituait un maillon

intéressant pour la sécurité énergétique d'approvisionnement, en effet 80 MW pouvait être disponible en 7 minutes et ce pendant 6 heures. En 2000 et 2001, la **STEP du Lac noir a produit 150GWh/an**.



L'ancienne centrale du Lac noir avant 2002.

La centrale est fermée depuis 2002 à la suite d'une inondation provoquée par la déformation d'un conduit d'évacuation de l'une des turbines. La salle des machines s'était alors retrouvée sous 25 mètres d'eau.

Suite à cet incident, EDF avait prévu investir près de 70 millions d'euros dans la construction d'une nouvelle usine moins puissante (50 mégawatts et un alternateur) contre 80 mégawatts et 4 alternateurs avant. (Presse : Dernières Nouvelles d'Alsace ; 8/11/2011).

Les acteurs concernés ont multiplié les démarches auprès d'EDF et de l'Etat pour obtenir la reconstruction de la STEP du Lac Noir, sans résultat à ce jour.

Les autres STEP françaises se situent essentiellement dans les Alpes, le Massif central et les Ardennes. La Step de Grand'Maison, inaugurée en 1987 dans les Alpes, est la plus importante d'Europe avec une puissance de 1.790 MW en pompage et de 1.160 MW en turbinage. Globalement, la trentaine de Step

françaises totalisent une puissance installée d'environ 5 GW, pour quelques 7 TWh stockés chaque année. A noter que les six plus importantes -Grand'Maison (Alpes), Montézic (Massif Central), Super Bissorte (Alpes), Revin (Ardennes), Le Cheylas (Alpes) et La Coche (Alpes)- totalisent 90% de la puissance installée en France. Le rendement d'une STEP est 70 à 85%.

EDF a annoncé en mars 2018 un « plan stockage électrique » portant sur l'installation de 10 gigawatts (GW) de capacités de stockage à l'échelle mondiale d'ici 2035 (soit un triplement de ses capacités).

Impact financier sur les habitants et facture énergétique du territoire

Facture énergétique : 41 millions d'euros/an

Calcul d'après : <https://www.outil-facete.fr>

Source : d'après données ATMO Invent'Air 2016

Le PIB/habitant est une moyenne de la Région Grand Est

AUXILIA & transitions

Résultats à l'échelle du territoire des flux financiers liés à l'énergie

Enregistrer

Modifier vos données

Les données de votre territoire



Communauté de
Communes de la Vallée de
Kaysersberg

Nom du territoire

Grand Est

Région

27546

PIB/habitant

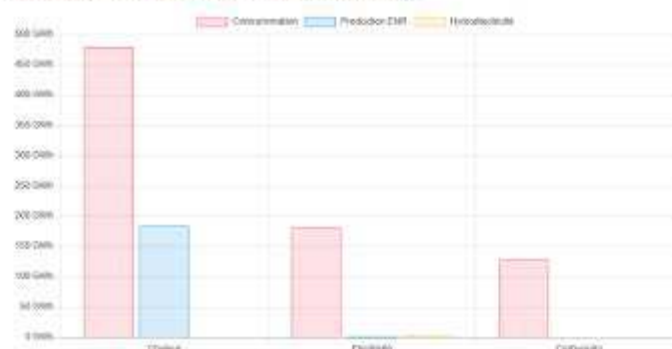
16960

Nombre d'habitants

2016

Année de référence (source INSEE)

COMPARAISON DE LA CONSOMMATION ET DE LA PRODUCTION LOCALE PAR USAGES



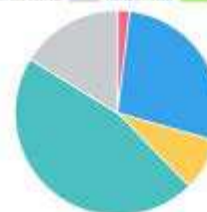
RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION PAR SOURCES D'ÉNERGIE

Énergie Éolien Biomasse Énergie solaire Chauffage Électricité



RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION PAR SECTEURS

Agriculture Résidentiel Industrie Commerce Transports Services publics



À combien s'élève la facture énergétique de votre territoire ?



Facture brute (en M€)

Somme de l'ensemble des dépenses du territoire

= 54 M€

Productions locales (en M€)

Somme des productions locales

= 13 M€

Facture nette (en M€)

Dépenses qui sortent du territoire

= 41 M€

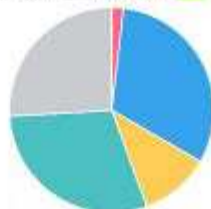
FACTURE ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE



Comment se répartit cette facture brute ?

RÉPARTITION DE LA FACTURE BRUTE PAR SECTEURS

■ Agriculture ■ Résidentiel ■ Tertiaire ■ Industrie ■ Industrie de l'énergie
■ Gestion des déchets ■ Transport routier ■ Autres transports



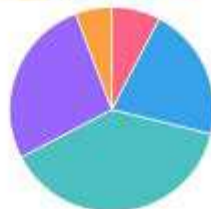
RÉPARTITION DE LA FACTURE BRUTE PAR USAGES

■ Chauffage ■ Électricité ■ Cylindrés



RÉPARTITION DE LA FACTURE BRUTE PAR SOURCES D'ÉNERGIE

■ Filière ■ Bois ■ Éolien à vitesse ■ Éolien ■ Géothermie
■ Autres déchets, CNG biométhane



Et concrètement, à quoi cela correspond par habitant ?



Facture énergétique annuelle par habitant :
(tous secteurs en €)

= 3184 €



Facture énergétique annuelle par habitant :
(résidentiel et transport de personnes en €)

= 1789 €

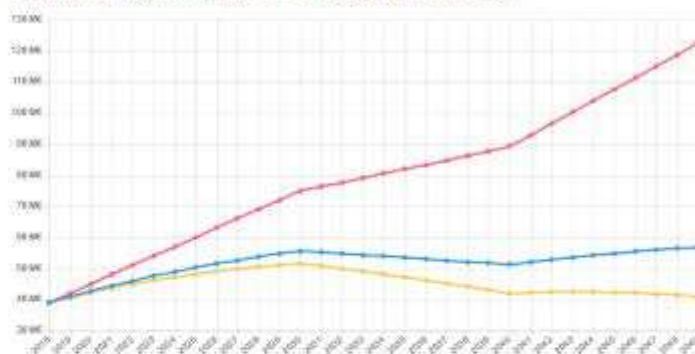


Poids de l'énergie dans le PIB local
(en %)

= 12 %

Et demain, que va devenir votre facture énergétique ?

MODÉLISATION DE LA FACTURE ÉNERGÉTIQUE DE VOTRE TERRITOIRE, EN FONCTION DES SCÉNARIOS



TENDANCIEL

Pas d'évolution de la consommation et de la production d'énergie

SOBRE

Réduction de la consommation d'énergie de 2% par an, pas d'évolution de la production d'énergie

RENOUVELABLE

Réduction de la consommation d'énergie de 2% par an, augmentation de la production d'énergie de 2% par an

LIBRE

Choisissez ci-dessous vos valeurs

Évolution de la consommation d'énergie, en %

Évolution de la production d'énergie, en %

Les hypothèses de prix du baril de pétrole, en \$

Actuel

2020

2040

2050

Réinitialiser

Rappel :

Les hypothèses de coût de l'énergie

POUR LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Énergie €/MWh	Agriculture	Résidentiel	Tertiaire	Industrie	Industrie de l'énergie	Gestion des déchets
Pétrole	51,0	64,0	51,0	31,0	31,0	31,0
Gaz naturel	46,0	64,0	46,0	35,0	35,0	35,0
Électricité	121,0	169,0	121,0	74,0	74,0	74,0
Bois énergie	32,0	39,0	32,0	32,0	32,0	32,0
Charbon	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0
Agro-carburants	71,0	71,0	71,0	71,0	71,0	71,0

POUR LA PRODUCTION D'ÉNERGIE

Énergie €/MWh	Transport routier	Autres transports
Gazole	111,0	111,0
Essence	143,0	143,0
GPL	101,0	101,0
GNR	94,0	94,0
Kérosène	31,0	31,0
GNV	66,0	66,0
Biogaz véhicule	124,0	124,0
Agro-carburants	71,0	71,0

Énergie €/MWh	
Chaleur	70,0
Électricité	106,0
Biocarburant (gWh)	80,0

Précarité énergétique dans la CCVK :

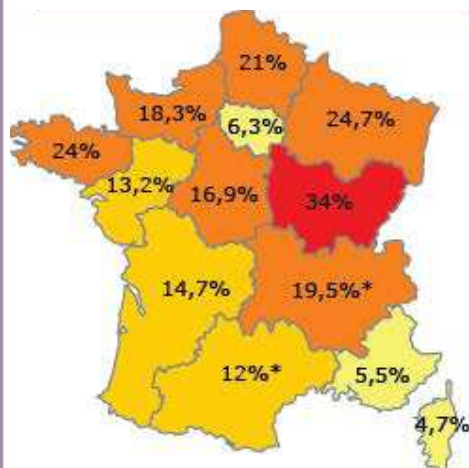
La précarité énergétique désigne l'état de précarité de personnes, familles ou groupes n'ayant pas un accès normal et régulier dans leur logement ou lieux de vie aux sources d'énergie nécessaires à la satisfaction de leurs besoins primaires. Plusieurs facteurs peuvent l'expliquer :

- géographie et climat,
- bâtiments mal isolés contre le froid ou la chaleur,
- chauffage en panne ou mal réglé,
- besoins de transports importants,
- comportements de gaspillages énergétiques,
- prix des ressources énergétiques,
- revenus insuffisants, etc.

24.7%

Logement

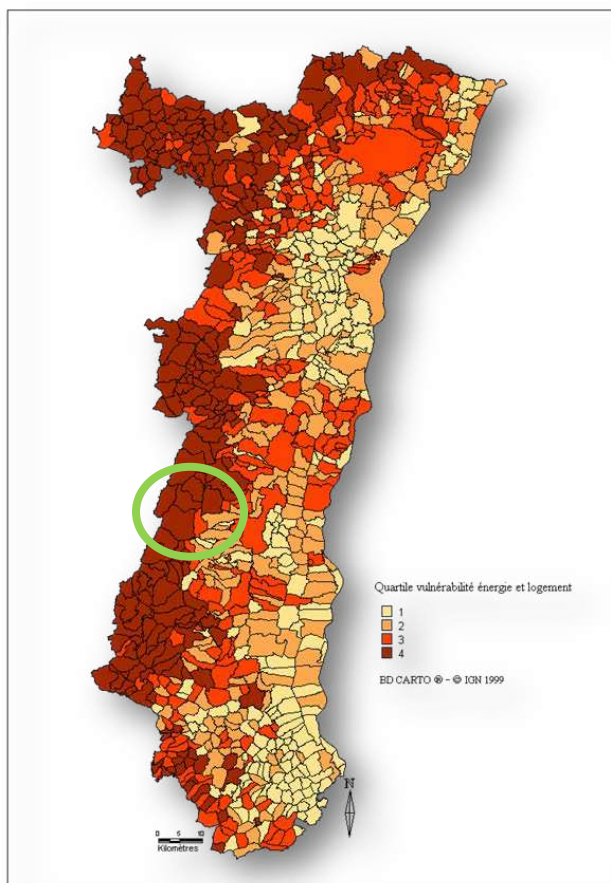
Les foyers consacrant plus de 8% de leur revenu disponible pour se chauffer sont considérés en situation de vulnérabilité énergétique, la moitié nord-est étant plus touchée par ce phénomène du fait de son climat et d'un parc de logements vieillissants (51% de logements ont été achevés avant 1970 contre 47,6 en France métropolitaine). Le Grand Est est, après la Bourgogne-Franche-Comté, la deuxième région la plus impactée par la vulnérabilité énergétique, avec près d'un ménage sur 4.



Part des ménages étant en situation de vulnérabilité énergétique en 2008

Source : CESER, 20 indicateurs pour décrypter le Grand Est, octobre 2017

D'après une autre étude d'Alter Alsace Energies en 2012, 5 des 10 communes de l'époque (avant la commune nouvelle de Kayserberg Vignoble) figurent parmi les 25% des communes alsaciennes pour lesquelles le poids des dépenses de chauffage dans le budget des ménages est le plus élevé : Kayserberg, Fréland, Lapoutroie, Le Bonhomme et Orbey.



A l'échelle de la CCVK, l'étude PrécarITER d'Enedis en 2012, indique que sur 7159 ménages recensés :

- 2103 ménages ont un taux d'effort énergétique pour le seul logement supérieur à 10% de leurs revenus disponibles, c'est-à-dire les revenus d'activités et les différentes aides perçues dont on soustrait les impôts.
- Et 1384 ménages sont en situation de précarité financière, c'est-à-dire que leurs dépenses contraintes (logement, mobilité, alimentation, santé, scolarité, télécommunications) sont supérieures à leurs revenus disponibles.
- Les plus fragiles, soit **574 ménages (8%) de la vallée, cumulent un taux d'effort énergétique logement supérieur à 15% et une situation de précarité financière**. Un profilage statistique indique qu'il s'agit majoritairement de retraités, propriétaires, vivants seuls et dont plus de la moitié sont chauffés au fioul.

En 2014, le Parc Naturel régional des Ballons des Vosges a également réalisé une étude sur la **précarité énergétique liée à la mobilité** :

Cette étude calcule un score vulnérabilité sur la base des informations suivantes :

- un score population avec la part des ménages de + 75ans, des ménages de 3 enfants et plus, des familles monoparentales (plus la part est importante, plus le score est élevé) et du taux de motorisation (plus la part est importante, moins le score est élevé)
- un score équipement fonction du niveaux d'équipement présents sur la commune (niveau proximité : école, poste, boulangerie... ; niveau intermédiaire : collège, supermarché... ; niveau supérieur : lycée, maternité...)

Commune	Part des 75+ Score	Part familles 3enf ou + Score	Part familles monop Score	Taux de motorisation Score	Score Population	Pôle	Score éqpt	TOTAL
Ammerschwahr	10.9 1	9.5 0	20.6 0	93.4 0	1	Pôle de proximité	2	3
Le Bonhomme	9.1 0	21.4 2	10.7 0	89.1 0	2	Pôle de proximité	2	4
Fréland	13.2 2	14 0	10 0	89.2 0	2	Pôle de proximité	2	4
Katzenthal	8.3 0	14.3 0	14.3 0	92.4 0	0	-	3	3
Kaysersberg	12.8 2	13.4 0	25.6 2	83.9 2	6	Pôle intermédiaire	1	7
Kientzheim	9.7 0	14.8 0	29.6 2	89.8 0	2	-	3	5
Labaroche	6.3 0	18.7 1	22 0	93.7 0	1	Pôle de proximité	2	3
Lapoutroie	9.3 0	13.5 0	14.4 0	88.6 1	1	Pôle de proximité	2	3
Orbey	12 2	16.4 0	18 0	87.7 1	3	Pôle de proximité	2	5
Sigolsheim	7.4 0	5.9 0	21.6 0	95.7 0	0	-	3	3

- un taux d'effort énergétique "budget carburant moyen d'un ménage de la commune (distance domicile-- travail et domicile-équipement) / revenu médian par ménage de la commune"

Commune	Budget carburant Domicile - Travail	Budget Carburant acté/serv	Total budget carburant	Rev.median	Taux d'effort énergétique	
Ammerschwahr	800.75 €	174.73 €	975 €	23 613.00 €	4.13%	faiblement vulnérable
Le Bonhomme	798.88 €	556.47 €	1 355 €	18 801.00 €	7.21%	vulnérable
Fréland	1 079.72 €	350.07 €	1 430 €	20 698.00 €	6.91%	vulnérable
Katzenthal	620.25 €	231.35 €	852 €	23 617.00 €	3.61%	faiblement vulnérable
Kaysersberg	596.22 €	125.94 €	722 €	21 074.00 €	3.43%	non vulnérable
Kientzheim	722.46 €	262.30 €	985 €	22 099.00 €	4.46%	faiblement vulnérable
Labaroche	1 190.36 €	407.32 €	1 598 €	22 095.00 €	7.23%	vulnérable
Lapoutroie	695.66 €	397.73 €	1 093 €	19 695.00 €	5.55%	vulnérable
Orbey	786.80 €	445.38 €	1 232 €	19 369.00 €	6.36%	vulnérable
Sigolsheim	872.51 €	410.00 €	1 283 €	22 235.00 €	5.77%	vulnérable

Même si l'ancienne commune de Kaysersberg présente un score défavorable lié à une population âgée, un taux de familles monoparentales plus élevé et un taux de motorisation à l'inverse plus faible, la proximité des services lui permet quand même de limiter le taux d'effort énergétique (budget carburant / revenus médian). Les communes de montagne présentent un plus fort degré de vulnérabilité.

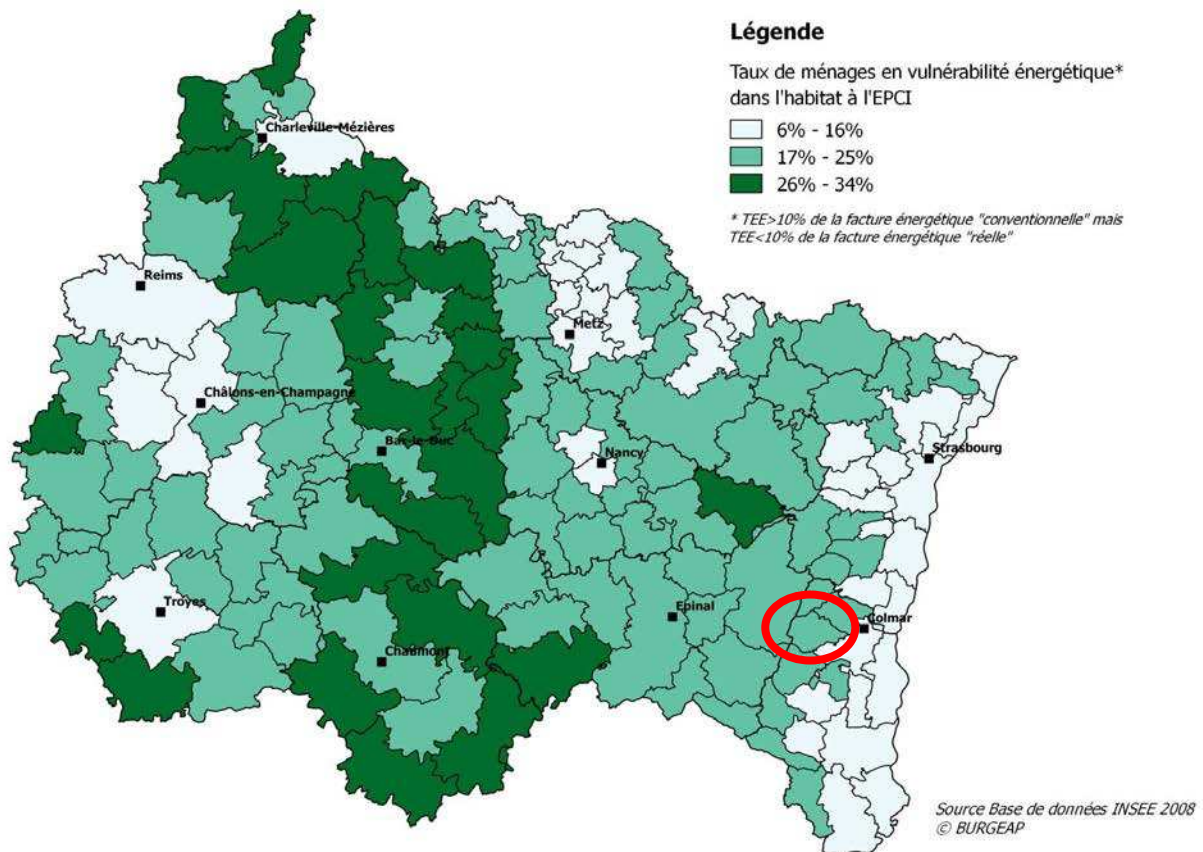
Néanmoins, du point de vue méthodologique, l'indicateur économique du taux d'effort consacré à l'énergie est insuffisant. **La précarité énergétique se traduit aussi par une baisse de l'accès à l'énergie et par une dégradation des conditions de vie** : logement froid engendrant souffrance et maladies, dégradation du bâtiment, de la qualité de l'air intérieur, impossibilité de se déplacer, isolement, impacts sociaux.

Le SRADDET de la Région Grand Est, en cours d'élaboration, propose une approche qui prend en compte le comportement et la dégradation des conditions de vie : la méthode développée par le bureau d'étude Burgeap, missionné dans le cadre de l'élaboration du diagnostic « climat-air-énergie » du SRADDET s'inspire des travaux de l'Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE) en croisant l'approche par les difficultés financières (le taux d'effort) et l'approche comportementale des ménages (notamment les ménages qui se chauffent trop peu par auto-restriction mais aussi, les ménages qui se chauffent trop par mauvaise gestion). Ainsi, une correction est appliquée aux consommations conventionnelles pour estimer les « factures réelles ».

Cette méthode distingue les deux concepts :

- la précarité énergétique dans le logement : lorsqu'un ménage consacre plus de 10% de ses ressources disponibles pour payer sa « facture énergétique réelle » ($TEE > 10\%$)
- la vulnérabilité énergétique dans le logement : lorsqu'un ménage consacre moins de 10% de ses ressources disponibles pour payer sa « facture énergétique réelle » ($TEE > 10\%$) mais plus de 10% pour payer sa facture énergétique « conventionnelle ».

La vulnérabilité énergétique comptabilise ainsi les ménages qui seraient en précarité s'ils ne dégradaient pas le confort thermique de leur logement pour contenir leur facture énergétique.



Source : annexe N°4 du SRADDET (version déc 2018) DIAGNOSTIC THEMATIQUE – CLIMAT AIR ENERGIE

Impact climatique

Gaz à effet de serre (GES) : émissions/habitant de 7.9 T CO₂e en 2016 (-25% depuis 2005 ; -4.4% depuis 2012)

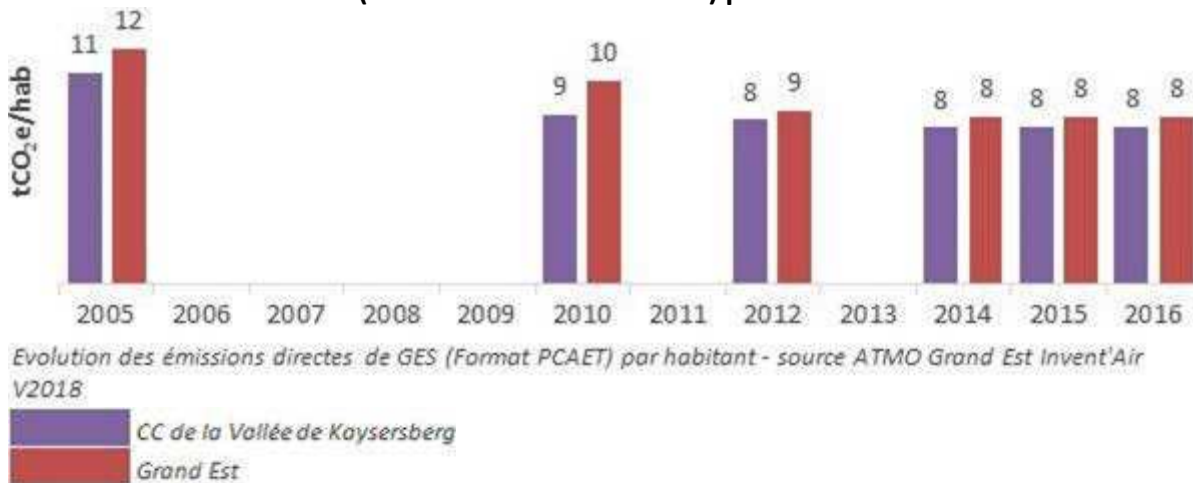
Afin de déterminer l'impact relatif de chacun des GES sur le changement climatique, un indicateur, le Pouvoir de Réchauffement Global (PRG), a été défini. Il est calculé au moyen des PRG respectifs de chacun des GES et s'exprime en équivalent CO₂ (CO₂e). Le calcul du PRG comprend les GES ou familles de GES suivants : le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), le protoxyde d'azote (N₂O), les hydrofluorocarbures (HFC), les perfluorocarbures (PFC), l'hexafluorure de soufre (SF₆) et le trifluorure d'azote (NF₃). Le CO₂ lié à la biomasse n'est pas comptabilisé dans le calcul du PRG.

Le PRG au format PCAET a été calculé avec les coefficients 2013 du GIEC (5ème rapport) qui sont ceux «retenus par le pôle de coordination nationale institué par l'article R. 229-49» du Code de

l'environnement.

Pour le format PCAET (Code de l'env. – Article R229-52), les émissions liées aux installations de production d'électricité, de chaleur et de froid du territoire sont comptabilisées par ailleurs. Le calcul du PRG comprend donc les émissions directes de GES du territoire dues à ses activités auxquelles ont été soustraites les émissions de GES des centrales thermiques produisant de l'électricité, des réseaux de chauffage urbain livrant de la chaleur aux secteurs finaux et des incinérateurs de déchets ménagers qui, dans le Grand Est, produisent tous de la chaleur, de l'électricité voire les deux. De plus, les émissions de GES associées à l'énergie utilisée à des fins industrielles non énergétiques (comme matière première) ne sont pas comptabilisées. Les émissions de GES qui demeurent au bilan dans la branche énergie correspondent aux pertes de méthane des réseaux de distribution de gaz, émissions liées aux cokeries, etc.

Emissions directes de GES (Format PCAET - PRG 2013) par habitant :



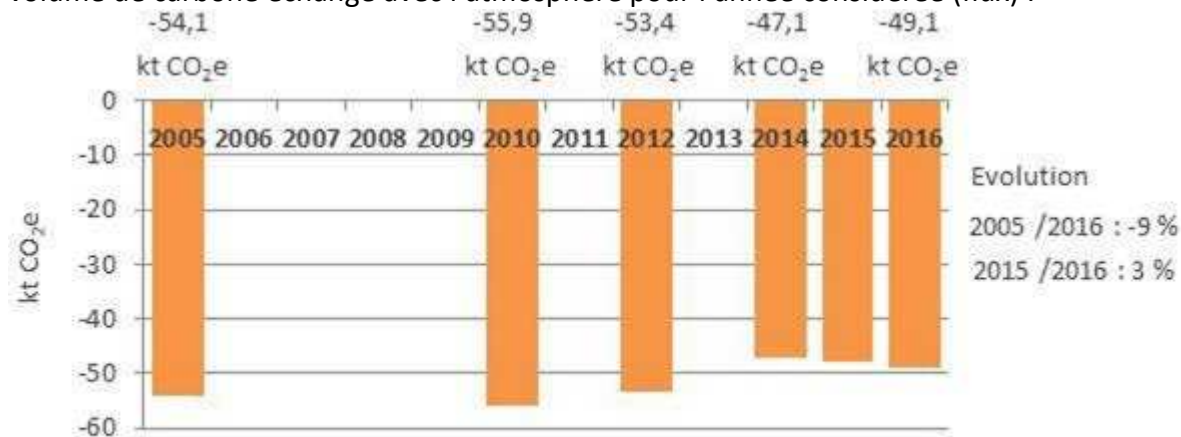
Stockage de carbone par la séquestration du secteur UTCATF (usage des terres, changement d'affectation des terres et foresterie) : en baisse de 9% entre 2005 et 2016

La séquestration désigne l'ensemble des processus extrayant le CO₂ de l'atmosphère et le stockant dans un réservoir. Aujourd'hui, les principaux réservoirs terrestres de carbone sont les océans (non concernés par le secteur UTCATF Utilisation des terres, les Changements d'Affectation des Terres et la Foresterie), les sols (dont les tourbières) et la biomasse végétale, en particulier le bois qu'il soit en forêt (arbres et bois mort) ou utilisé comme matériau dans la construction ou l'ameublement. A l'échelle mondiale, les sols et la biomasse stockent environ 4 fois plus de carbone que n'en contient l'atmosphère. Leurs évolutions sont donc déterminantes dans le processus de régulation du climat. En France métropolitaine, 3 à 4 milliards de tonnes de carbone sont stockées dans les 30 premiers centimètres de sols et 1,5 milliard dans la biomasse forestière.

La base Invent'Air d'ATMO Grand-Est évalue (d'après les éléments méthodologiques du GIEC et le guide OMINEA du CITEPA) le bilan des émissions et de la séquestration du secteur UTCATF à travers :

- la variation du stock de bois des forêts par estimation de l'accroissement naturel de la forêt (séquestration, le flux négatif traduit l'augmentation du stock), puis déduction de la mortalité en forêt et du volume de bois récolté en Grand-Est quelle que soit sa destination ;
- l'impact sur le stock de carbone dans les sols, lissé sur 20 ans, du changement d'affectation de ces sols lors de l'année considérée : par exemple, la mise en culture de prairies permanentes ou l'imperméabilisation de sols agricoles se traduit par un déstockage de carbone tandis que l'afforestation permet d'en séquestrer.

Dans les chiffres clés, ces deux thèmes sont agrégés en un chiffre unique (en ktCO₂e) qui traduit un volume de carbone échangé avec l'atmosphère pour l'année considérée (flux) :



CC de la Vallée de Kayzersberg

Evolution des flux de carbone entre l'atmosphère et le secteur UTCATF (PRG 2013) - source ATMO Grand Est Invent'Air V2018

pooids de la séquestration carbone du territoire en 2016 par rapport aux émissions directes de GES : $49.1/134=37\%$

Il est possible de suivre l'évolution de la séquestration carbone, mais les informations manquent sur ses possibilités de développement.

Vulnérabilité au changement climatique : des effets visibles localement

A niveau alsacien, 9 des 12 records mensuels de chaleur ont été battus les 25 dernières années :

RECORDS ET DÉRÈGLEMENTS NOTOIRES

MOIS PAR MOIS, LES RECORDS (CHAUD ET FROID) À STRASBOURG-ENTZHEIM



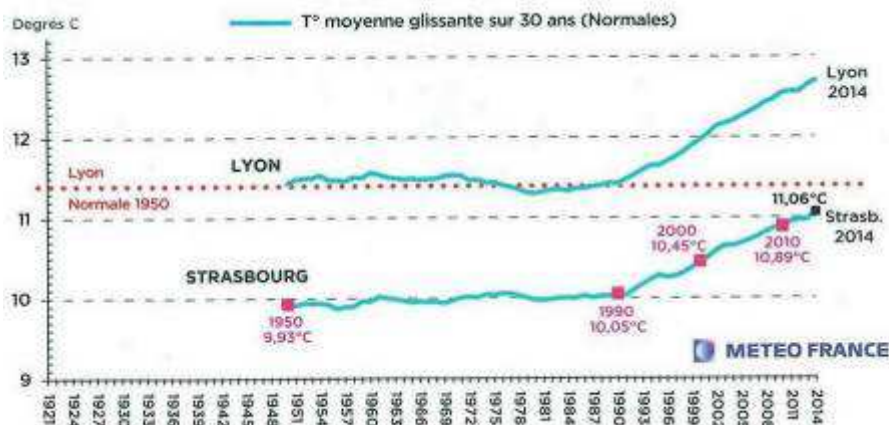
La chronologie des mois record de froid et des mois record de chaud, tous mois confondus, met également clairement en évidence le réchauffement climatique :

► les mois record de chaud sont concentrés en grande partie en fin de chronologie, après 1990, avec quelques exceptions. Ainsi, pour Strasbourg, les records de février 1926, septembre 1961 et décembre 1974 tiennent encore.

► les mois record de froid sont concentrés en grande majorité avant 1945 avec là aussi quelques exceptions, qui s'étalent au delà. Ainsi les records pour Strasbourg sont février 1956, octobre 1974, juillet 1980, il est très peu probable que des records de froid mensuels soient encore battus à l'avenir.

Source : les indicateurs de l'environnement en Alsace, 2015

La température normale de Strasbourg en 2014 s'approche de la température normale observée à Lyon jusque dans les années 80 :



QU'EST-CE QU'UNE NORMALE ?

Grandeur fondamentale du climat, une normale est pour un paramètre météorologique donné sa valeur moyennée sur une période de 30 années. Elle s'utilise principalement pour des périodes calendaires annuelles, saisonnières, mensuelles. Ex. La normale annuelle 1950 d'un paramètre est ainsi sa valeur moyennée sur la période 1921-1950.

Source : les indicateurs de l'environnement en Alsace, 2015

Même si les phénomènes suivants sont d'origine plurifactorielle, le changement climatique y contribue soit en augmentant leur amplitude, en accélérant leur progression ou leur fréquence :

- période de canicule / sécheresse
- perturbation de la date des récoltes agricoles notamment vendanges
- augmentation de la morbidité (scolytes) et de la mortalité forestière suite à des périodes de sécheresse
- développement d'espèces invasives
- dégâts d'orages plus fréquents
- variation de la production d'énergie hydroélectrique (cf supra : statistiques de production d'énergie)

Qualité de l'air

Emissions polluants : tous en diminution depuis 2005, sauf l'ammoniac.

EMISSIONS D'OXYDES D'AZOTE (NOX)

Les rejets d'oxydes d'azote (NO+NO₂) proviennent essentiellement de la combustion de combustibles de tous types (gazole, essence, charbons, fiouls, gaz naturel...). Ils se forment par combinaison de l'azote (atmosphérique et contenu dans les combustibles) et de l'oxygène de l'air à hautes températures. Tous les secteurs utilisateurs de combustibles sont concernés, en particulier les transports routiers. Enfin quelques procédés industriels émettent des NOX en particulier la production d'acide nitrique et la production d'engrais azotés.

EMISSIONS DE PARTICULES PM10

Les particules en suspension sont des aérosols, des cendres, des fumées particulières. Les PM10 correspondent aux particules de diamètre aérodynamique inférieur à 10 micromètres. Les émissions de PM10 proviennent de nombreuses sources, en particulier de la combustion de biomasse et de combustibles fossiles comme le charbon et les fiouls, de certains procédés industriels et industries particulières (construction, chimie, fonderie, cimenteries...), de l'usure de matériaux (routes, plaquettes de frein...), de l'agriculture (élevage et culture), du transport routier...

EMISSIONS DE PARTICULES FINES PM2.5

Les PM2.5 correspondent aux particules fines de diamètre aérodynamique inférieur à 2,5 micromètres. Comme les émissions de PM10, les émissions de PM2.5 proviennent de nombreuses sources en particulier de la combustion de biomasse (brûlage de bois et déchets verts par exemple) et de combustibles fossiles comme le charbon et les fiouls, de certains procédés industriels et industries particulières (chimie, fonderie, cimenteries...), du transport routier...

EMISSIONS DE DIOXYDE DE SOUFRE (SO₂)

Les rejets de SO₂ sont dus majoritairement à la combustion de combustibles fossiles soufrés tels que le charbon et les fiouls (soufre également présent dans les cokes, essence, ...). Tous les secteurs utilisateurs de ces combustibles sont concernés (industrie, résidentiel / tertiaire, transports, ...). Enfin quelques procédés industriels émettent du SO₂ comme la production d'acide sulfurique ou les unités de désulfurisation des raffineries (unités Claus) par exemple.

EMISSIONS DE COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS NON METHANIQUES (COVNM)

Les composés organiques volatils non méthaniques (COVNM) sont des polluants très variés dont les sources d'émissions sont multiples. Ainsi l'utilisation industrielle et domestique de solvants et le transport routier (combustion de carburants et évaporation de lave-glace et dégivrants) sont des sources d'émissions importantes. Enfin, la consommation de combustibles (fossiles ou naturels) émet des COVNM mais plus faiblement que les activités citées précédemment.

EMISSIONS D'AMMONIAC (NH₃)

L'ammoniac est principalement émis par les sources agricoles : utilisation d'engrais azotés et élevage. Le secteur du traitement des déchets (station d'épuration) ainsi que certains procédés industriels (fabrication d'engrais azotés par exemple) émettent également de l'ammoniac.

Polluants en Tonnes	2005	2010	2012	2014	2016	Principales sources en 2016 (non liée à l'énergie)	Tendance 2005 - 2016
Emissions annuelles de NO _x	406	277	252	208	220	Feux ouverts de déchets verts Feux ouverts hors déchets verts (feux de véhicules...) Consommation de tabac	Réduction (-45.8%)
Emissions annuelles de PM10	93	86	83	82	88	Usure des pneus et plaquettes de freins Procédés des industries de la construction Usure des routes	Réduction mais reprise en 2016 (-5.4%)
Emissions annuelles de PM2,5	83	79	76	75	81	Usure des pneus et plaquettes de freins Procédés des industries de la construction Usure des routes	Réduction mais reprise en 2016 (-2.4%)
Emissions annuelles de COV non méthaniques	481	367	343	327	331	Application industrielle de peinture Utilisation domestique de solvants	Réduction mais reprise en 2016 (-31.2%)

						Evaporation de lave glace et dégivrant	
Emissions annuelles de SO₂	40	15	12	11	12		Réduction mais reprise en 2016 (-70%)
Emissions annuelles de NH₃	89	97	95	97	102	Fertilisation des cultures Gestion des déjections des vaches laitières Gestion des déjections animales autres que vaches laitières	Augmentation (+14.6%)

*Source ATMO Grand Est ; chiffres clefs climat Air Energie de la CC Vallée de Kaysersberg ; édition 2018
Nota : ces indicateurs estiment les émissions annuelles des six polluants atmosphériques exigés dans le contenu réglementaire des PCAET (décret n°2016-849 du 28 juin 2016 et arrêté du 4 août 2016 relatifs au plan climat-air-énergie territorial) : oxydes d'azote (NOx), les particules PM 10 et PM 2,5 et les composés organiques volatils (COV), tels que définis au I de l'article R. 221-1 du même code, ainsi que le dioxyde de soufre (SO₂) et l'ammoniac (NH₃).

Acteurs mobilisables

Réseaux

nom	Rôle potentiel
Réseau CLER Le CLER - Réseau pour la transition énergétique (anciennement Comité de liaison pour les énergies renouvelables) est une association française, agréée pour la protection de l'environnement, créée en 1984. Elle a pour objectif de promouvoir les énergies renouvelables, la maîtrise de l'énergie et plus largement, la transition énergétique. La CCVK y est active et a notamment organisé en 2016 les Rencontres Nationales du réseau sur son territoire (450 participants)	Veille, appui méthodologique, rencontres du Réseau, lobbying
Amorce Rassemblant plus de 900 adhérents, AMORCE constitue le premier réseau français d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement des collectivités (communes, intercommunalités, conseils départementaux, conseils régionaux) et autres acteurs locaux (entreprises, associations, fédérations professionnelles) en matière de transition énergétique (maîtrise de l'énergie, lutte contre la précarité énergétique, production et distribution d'énergies, planification), de gestion territoriale des déchets (planification, prévention, collecte, valorisation, traitement des déchets) et de gestion du cycle de l'eau. Force de proposition indépendante et interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics (ministères, agences d'État) et du Parlement, AMORCE est aujourd'hui la principale représentante des territoires engagés dans la transition énergétique et dans l'économie circulaire.	Appui méthodologique, forum, intervention de sensibilisation technique, lobbying

Partenaire privilégiée des autres associations représentatives des collectivités, des fédérations professionnelles et des organisations non gouvernementales, elle a joué un rôle majeur dans la défense des intérêts des acteurs locaux lors de l'élaboration de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte ou précédemment des lois relatives au Grenelle de l'environnement. La CCVK est adhérente pour les compétences déchets et énergie.	
Réseau Climat Air Energie Grand Est Cet espace rassemble les territoires en démarche climat air énergie sur le Grand Est : PCEAT volontaires et réglementaires, TEPOS, TEPCV, TEPCAE, Agenda 21, Cit'ergie. Objectifs : - Efficience des démarches air énergie climat - Cohérence avec le niveau régional (SRCAE et maintenant SRADDET, Plan Climat...), - Retours d'expériences - Partage d'informations, actualités, formations - Appui à l'animation des démarches, partage d'outils (cahiers des charges, méthodes, liens...).	Veille Echange d'expérience Organisation de voyages d'étude/visites
Energy Cities C'est l'association européenne des autorités locales en transition énergétique. L'association a été créée en 1990 et représente maintenant plus de 1000 villes dans 30 pays. Principaux objectifs : - Renforcer votre rôle et vos compétences dans le domaine de l'énergie durable. - Représenter vos intérêts et peser sur la politique et les propositions des institutions de l'Union européenne dans les domaines de l'énergie, de la protection de l'environnement et des politiques urbaines. - Développer et promouvoir vos initiatives par des échanges d'expériences, des transferts de savoir-faire et le montage de projets communs.	Support technique notamment par la liste de diffusion « Climat-Air-Energie » Organisation de voyages d'étude thématiques et transfrontaliers

Acteurs institutionnels

nom	Rôle potentiel
DREAL Grand Est Les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) sont des services déconcentrés du ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) et du ministère de la cohésion des territoires (MCT).	Coordination des programmes gouvernementaux (TEPCV, contrats de transition écologique), veille
Service Départemental de l'architecture et du patrimoine (SDAP) Le SDAP est un service relevant du ministère de la culture chargé de promouvoir une architecture et un urbanisme de qualité s'intégrant harmonieusement dans le milieu environnant. Le SDAP exerce trois grandes missions : 1. Conseiller et promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité.	Enjeux sur l'acceptabilité paysagère et patrimoniale des solutions d'isolation par l'extérieur et de production d'énergie (notamment

2. Contrôler et expertiser les projets menés dans les espaces protégés. 3. Assurer la conservation des monuments historiques. Il donne notamment des avis conformes pour les projets situés à moins de 500 mètres et en covisibilité des monuments historiques et éventuellement des avis simples au-delà de ces 500 mètres.	photovoltaïque)
Agence de l'Eau Rhin Meuse L'agence de l'eau a pour mission d'initier, à l'échelle de son bassin versant, une utilisation rationnelle des ressources en eau, la lutte contre la pollution et la protection des milieux aquatiques. Elle est chargée notamment de la coordination du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) qui en découlent.	Appui techniques et financiers sur l'eau, l'assainissement, la biodiversité
ADEME Grand Est L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) est placée sous la tutelle des Ministères chargés de la Recherche et de l'Innovation, de la Transition écologique et solidaire, de l'Enseignement supérieur. La mission de l'Ademe est de susciter, animer, coordonner, faciliter ou réaliser des opérations ayant pour objet la protection de l'environnement et la maîtrise de l'énergie. L'Ademe couvre la maîtrise de l'énergie et un large spectre des politiques de l'environnement : déchets, pollution des sols, transport, qualité de l'air, bruit, qualité environnementale. Les missions dont elle ne s'occupe pas sont principalement la maîtrise de l'eau, des risques et des paysages.	Appui technique est financier ; expertise, retours d'expérience, financement de l'animation (contrat d'objectif territoriaux déchets et climat-air-énergie), programme Climaxion conjoint avec la Région, programme de rénovation énergétique des logements Oktave
Région Grand Est La région est notamment responsable de la définition des orientations en matière de développement économique, de l'aménagement du territoire, de la gestion des transports régionaux de voyageurs, notamment ferroviaires et des services non urbains de transport. La région est notamment en charge de la planification : schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), Plan Régional de Prévention et de gestion des déchets (document sans force juridique, uniquement à caractère prévisionnel).	Outils d'aide à la mise ne œuvre d'actions dans le cadre des différents schémas, programme Climaxion conjoint avec l'ADEME, programme de rénovation énergétique des logements Oktave
Département du Haut-Rhin Dans le cadre de sa compétence principale d'aide sociale, de solidarité et de cohésion du territoire, le Département s'intéresse notamment à la résorption de la précarité énergétique. Le département est également compétent sur la voirie départementale et rurale, la gestion de l'eau (notamment dans le Haut-Rhin la gestion des rivières)	Action sur la précarité énergétique, ingénierie pour la gestion des rivières, notamment.
Communes Les 8 communes de la CCVK lui ont délégué un certain nombre de	Valorisation des ressources locales (notamment grâce à la

compétences, notamment dans le domaine de l'énergie et de l'environnement (cf Compétences, page 9). Néanmoins les communes gardent une clause de compétence générale susceptible de les faire intervenir dans de nombreuses actions. Les communes sont également propriétaires des réseaux électriques et gaziers dont elles délèguent la gestion à un concessionnaire (Enedis, GrDF, etc) via le Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin (SEGR)	maitrise foncière), actions sur le patrimoine et les espaces publics, action sur les réseaux, sensibilisation des habitants, etc.
SCOT Montagne vignoble et Ried Le SCOT est un document à portée juridique, qui doit fixer les grands équilibres entre les différents espaces urbains, naturels, agricoles, dans le souci de répondre aux besoins des populations tout en s'inscrivant dans les principes du développement durable et de l'utilisation économe de l'espace. Le SCOT est : - Un Schéma = un document de planification qui fixe les grandes orientations d'aménagement et donne une vision stratégique à long terme (20 ans) - de Cohérence = entre les différentes politiques publiques, entre "protection" et "developpement", entre besoins locaux et enjeux globaux - Territoriale = à l'échelle d'un bassin de vie, ayant des problématiques et enjeux communs, une vision partagée de l'avenir du territoire Fondé sur un diagnostic, le SCOT expose les choix de développement dans les domaines qui font notre "vie quotidienne" : habitat, transport, économie, équipements et services, tourisme, environnement, paysages, agriculture, énergie, ...	Urbanisme, aménagement, bâti, mobilité transport, économie, énergie
Le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges Acteur clé de la préservation des patrimoines, le Parc naturel régional des Ballons des Vosges contribue tout autant au dynamisme économique de ce territoire de moyenne montagne. Sa charte 2012-2024 comporte 4 orientations : - Conserver la richesse biologique et la diversité des paysages sur l'ensemble du territoire - Généraliser des démarches globales d'aménagement économes de l'espace et des ressources - Asseoir la valorisation économique sur les ressources locales et la demande de proximité - Renforcer le sentiment d'appartenance au territoire	Coopération dans les domaines de la charte du Parc sur des sujets particuliers (biodiversité, énergies renouvelables, urbanisme, tourisme ; matériaux locaux...)
Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin (SEGR) Les missions du SEGR sont de : - Représenter les communes adhérentes dans la distribution publique d'électricité et de gaz ; - Organiser et exercer le contrôle de la bonne exécution des Contrats de concession par ENEDIS, GRDF, ANTARGAZ/FINAGAZ et CALEO ; - Favoriser la programmation pluriannuelle des travaux avec l'ensemble	Actions sur le réseau pour faciliter l'injection d'énergies produites de façon locale et répartie

des concessionnaires ; Favoriser une meilleure coordination dans l'étude et la réalisation des travaux entre tous les intervenants (concessionnaires, opérateurs de téléphonie, câble, Conseil Régional, Conseil Départemental) ; Reverser aux communes de moins de 2 000 habitants, les sommes dues par ENEDIS (redevance d'investissement R2) et par les fournisseurs d'électricité (Taxe communale sur la Consommation Finale d'Electricité).	
Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets de Colmar et Environs (SITDCE) La CCVK est adhérente du Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets de Colmar et Environs, qui gère notamment une unité de valorisation énergétique, vendant de la chaleur fatale au réseau de chaleur urbain de la ville de Colmar.	Valorisation thermique des déchets et livraison au réseau de chaleur de Colmar
Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées de Colmar et Environs (SITEUCE) La CCVK est adhérente pour le compte de Kayzersberg Vignoble et d'Ammerschwahr. La commune de Katzenthal est membre via le syndicat du vignoble.	Valorisation matière et énergétique des boues, étude de récupération de chaleur sur les réseaux.

Associations et acteurs socio-économiques :

nom	Rôle potentiel
Alter Alsace Energies Alter Alsace Énergies est une association créée en 1980 de droit local travaillant à la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables. Publics ciblés : Les particuliers Les collectivités Les établissements scolaires Les associations Les bailleurs sociaux Pour les salariés des entreprises	Appui dans la définition de la politique énergétique et sa mise en œuvre
Atmo Grand Est ATMO Grand Est, association à but non lucratif agréée par le Ministère chargé de l'environnement, est en charge de la surveillance de la qualité de l'air dans la région Grand Est, conformément à la Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (Loi LAURE) du 30 décembre 1996 intégrée au code de l'environnement. Cette Loi donne le droit à chacun de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé.	Fourniture de données pour l'élaboration, le pilotage et l'évaluation des politiques climat-air-énergie Expertise technique.
Association Pas à Pas la transition dans la Vallée de Kayzersberg Mouvement citoyen local né en 2013, groupe d'échanges, de débats, de propositions et d'actions concrètes ouvert à tous les habitants de la vallée.	Partenariat, lancement et mise en œuvre d'action locales comme un programme

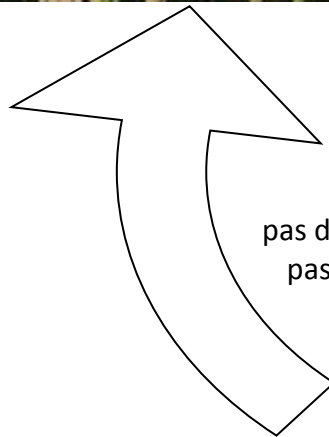
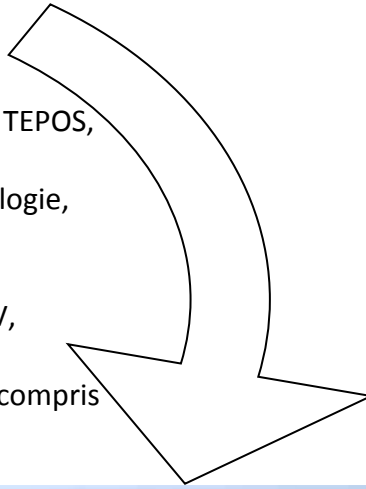
Objectifs: Promouvoir et vivre les valeurs de fraternité, de solidarité, d'entraide et de partage Susciter rencontre, échange et débat entre les habitants de la vallée Réfléchir à un type de relations humaines basées sur la coopération et la non-violence Partager les savoir-faire et les connaissances qui peuvent contribuer à améliorer la vie de tous les jours et favoriser l'épanouissement des individus Réaliser des actions de re-localisation de l'économie pour tendre vers l'autonomie de notre territoire (production alimentaire, artisanat, commerce, vente directe des produits locaux, vergers et jardins partagés, échanges de biens et de services, prêts et dons divers,...) Réfléchir à la réduction de nos dépendances énergétiques (fossiles et nucléaires) Favoriser l'émulation d'actions collectives ou individuelles dans divers domaines : lien social, productions locales, eau, déchets, énergie, biodiversité... Imaginer des formes d'expression et des événements favorisant la démocratie participative : forum / débat citoyen, manifestation citoyenne, communication de proximité, événements artistiques et festifs,...	d'animations grand public, repair café, grainothèque, etc.
Le CPIE des Hautes-Vosges L'association fait partie du réseau alsacien des Centres d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (CINE) regroupés au sein de l'Ariena et du réseau national des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE). Depuis 2011, en partenariat avec la CCVK et le Département, le CPIE propose aux élèves de la vallée de Kaysersberg, de la maternelle à l'école élémentaire, des cycles d'animation consacrés à : La sensibilisation à la réduction de la production de déchets et au tri La réduction de la consommation d'énergie et une approche des énergies renouvelables Les milieux naturels et paysages de la vallée : eau, biodiversité, corridors écologiques, agricultures, alimentation... L'eau, la protection de la ressource aquatique et des milieux aquatiques Le transport et la mobilité	Actions de sensibilisation à l'environnement en milieu scolaire et pour le grand public
Office de tourisme Les missions principales sont : Accueillir et gérer l'information Coordonner les socio-professionnels et tous les acteurs locaux du tourisme Promouvoir et valoriser les atouts des territoires et des destinations Commercialiser la destination Développer le tourisme événementiel et le tourisme d'affaires Gérer des équipements collectifs et développer une cellule d'ingénierie	Actions auprès des professionnels du tourisme sur la qualité de l'hébergement, la mobilité, l'impact écologique, la production d'énergie renouvelables Actions sur les déchets : prévention et gestion

territoriale pour le compte de la CCVK	
Associations de commerçants WELCH'COM (auparavant REBEKA) L'association REBEKA est née le 13 septembre 2006, regroupant les professionnels, commerçants et artisans, de la vallée de Kayzersberg. Elle avait pour objectif de dynamiser l'offre commerciale de la vallée par un programme d'actions. Fin 2016, l'association REBEKA a passé la main à une nouvelle association de commerçants et artisans recentrée sur le Pays Welche.	Enjeux sur l'économie servicielle, les circuits courts, l'éco-consommation, la sensibilisation des clients, etc.
Entreprises du bâtiment, de la construction et de la rénovation. Ces entreprises ont déjà été identifiées et contactées dans le cadre du programme de rénovation énergétique des logements lancé par la CCVK en 2014, puis repris dans le cadre du programme régional Oktave en 2016. Une partie d'entre elles (24) a également bénéficié de formations « Dorémi » et certaines se sont structurées en 2 groupements d'entreprises pour pouvoir proposer un interlocuteur professionnel unique à un propriétaire de logement porteur d'un projet de rénovation globale.	Implication dans les actions de rénovation énergétique Concertation pour la définition et la mise en œuvre d'actions
Entreprises locales d'équipements de production d'énergies renouvelables Notamment les entreprises labellisées RGE et qualifiées (Qualisol, Qualibois, QualiPV...)	Implication dans les actions de production d'énergies renouvelables
Industries DS Smith, Distillerie Romann, Husson, Hussor, fromagerie Haxaire, etc. Ces entreprises sont de gros consommateurs d'énergie et sont susceptibles de générer de la chaleur fatale. Leurs émissions de GES ou d'autres polluants atmosphériques sont parfois significatifs.	Réalisation de diagnostics et de plan d'action locaux ou collectifs (économie circulaire)
Agriculteurs et leurs fournisseurs locaux Eleveurs ou viticulteurs principalement. Ils sont consommateurs d'énergie pour leurs véhicules, leurs bâtiments ou leur process (transformation vinicole ou fromagère). Ils sont également susceptibles de produire des ENR grâce à leur capacité foncière/immobilière (solaire) ou leur accès au gisement (biomasse, biogaz, hydroélectricité). Les éleveurs ont également un rôle important dans la production d'ammoniac atmosphérique. Les fournisseurs locaux comme les établissements Balthazard, l'entreprise AB2F ou la coopérative Alsace Appro ont un impact en tant de conseillers et dans le choix des matières/matériels proposés	Actions de maîtrise de l'énergie, de production d'ENR, d'économie circulaire (dont compostage, méthanisation), de réduction des émissions
Acteurs de la sylviculture Office National des Forêts (forêt communales et domaniales), Centre régional de la propriété forestière (forêt privée)	Bois énergie, bois matériau, bois construction, biodiversité

Synthèse des facteurs favorables et défavorables à une politique énergétique ambitieuse pour la vallée

CONTEXTE EXTERNE FAVORABLE :

La dynamique des réseaux AMORCE et TEPOS,
Des financements (TEPCV)
Le soutien ADEME et Région (méthodologie,
finance) ;
Une réputation positive du territoire ;
La réglementation/planification : LTECV,
SRADDET
La proximité de l'exemple allemand (y compris
dans le paysage)



CONTEXTE EXTERNE DEFAVORABLE :

pas de maîtrise de la distribution d'électricité ;
pas de ressources financières pérennes pour
la politique de transition ;
compétences partagées ;
prix de l'énergie

Approbation du Plan piéton / vélo (schéma directeur des modes actifs) intercommunal

Rappel de la démarche :

Suite à la validation du Projet de Territoire Ma Vallée en 2030 et dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, la communauté de communes a décidé d'établir un plan piéton/vélo (ou « schéma directeur des modes actifs »). Il s'agit d'une démarche de planification et de programmation, traduite dans un document-cadre, qui vise à redonner un cadre aux collectivités locales (communes et CCVK) pour la réalisation de leurs politiques d'aménagements cyclables et, plus largement, de favoriser les déplacements piétons et cyclistes, de façon directe et sécurisée, à l'échelle intercommunale mais aussi à l'échelle de chaque village. Cette démarche s'inscrit également dans la volonté de la CCVK de devenir un Territoire à Energie Positive.

Ce travail a été confié à Lucile Geyl-Hutschka, dans le cadre de sa formation d'éco-conseillère, qui a réalisé une mission de stage à la CCVK du 18 avril au 30 septembre 2016. Le suivi de cette mission a été assuré par un Groupe de Travail spécifique composé d'élus référents pour chaque commune, issus de la Commission Déplacements de la CCVK ou des Conseils Municipaux, piloté par Martine Thomann.

Lors de sa réunion du 4/05/2016, la Commission Déplacements a validé les objectifs et le cadre de la démarche d'élaboration du Plan Piéton Vélo :

- Réalisation d'un état des lieux du territoire
- Définition des enjeux, des priorités et des objectifs,
- Etablissement de propositions d'actions
- Concertation avec la population et les acteurs du territoire
- Pas de prise en compte de la dimension touristique : la démarche vise exclusivement les déplacements utilitaires ou de loisirs des habitants de la vallée.

Le contexte et les enjeux :

La démarche de Plan Piéton Vélo de la CCVK s'inscrit dans le contexte suivant :

- Enjeux règlementaires : une succession de réglementation poussent les collectivités à agir (article 20 de la loi LAURE, code de l'urbanisme, Plan d'action des Mobilités Actives, loi TECV...),
- Enjeux économiques : un report modal, même faible, permet une diminution du nombre de voitures individuelles sur les routes et les parkings (moindre coût pour les collectivités), le développement des commerces de proximité (les piétons et cyclistes achètent « sur place ») et de nouvelles activités (vente, location, réparations...). C'est également un facteur d'attractivité du territoire (moins de congestion des axes routiers, espaces publics apaisés et plus qualitatifs...)
- Enjeux sociaux : favoriser les modes actifs contribue à sécuriser les déplacements des usagers les plus vulnérables, diminuer les risques de santé publique (obésité, pollutions, bruit...), diminuer le risque de précarité énergétique lié à la mobilité, développer l'autonomisation des enfants dans leur déplacement, contribuer au lien social...

- Enjeux environnementaux : inciter aux déplacements piétons et cyclables, c'est diminuer les émissions de gaz à effet de serre (moindre recours à la voiture individuelle, principalement sur des trajets courts, fortement émetteurs de GES), diminuer le recours aux énergies fossiles (carburant), réduire les sources de pollution, le bruit, la consommation et l'imperméabilisation des sols (pas de nouvelles routes ni parkings publics nécessaires si moins d'encombrement automobile)...

Synthèse de l'état des lieux dans la vallée

Eléments étudiés : recensement et cartographie des centres d'intérêt (principaux motifs de déplacements), des cheminements piétons et cyclables existants, des équipements cyclables (arceaux de stationnement, signalisation), des zones de circulation apaisées, des voies et zones de danger.

Rappel effectué sur : réglementation et recommandations techniques : types d'aménagements cyclables possibles, zones de circulation apaisée (zone 30, zone de rencontre), nouvelles dispositions issues du décret « Plan d'action des Mobilités Actives » de juillet 2015 (double sens cyclable, chaussée à voie centrale banalisée...), profils préconisés, signalisations obligatoires...

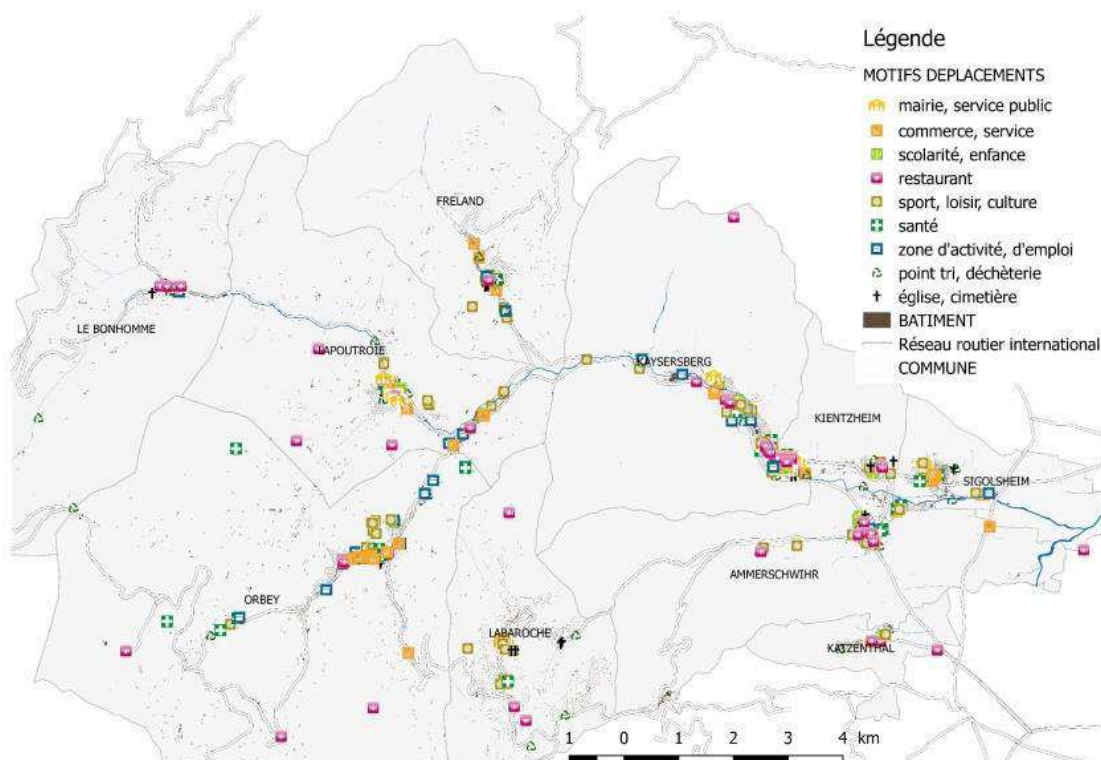
Les centres d'intérêt (écoles, services publics, commerces, équipements culturels, de sports ou de loisirs, principales entreprises ...) sont globalement présents dans toutes les communes et généralement localisés en centre bourg.

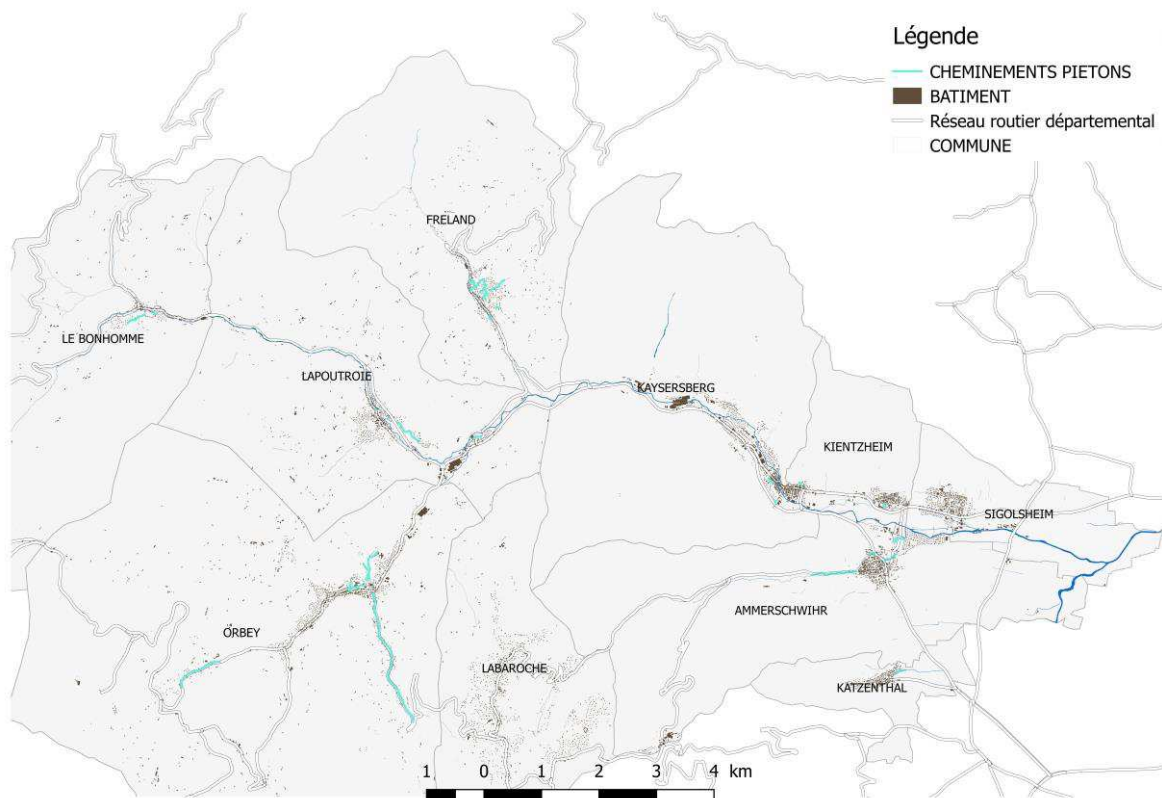
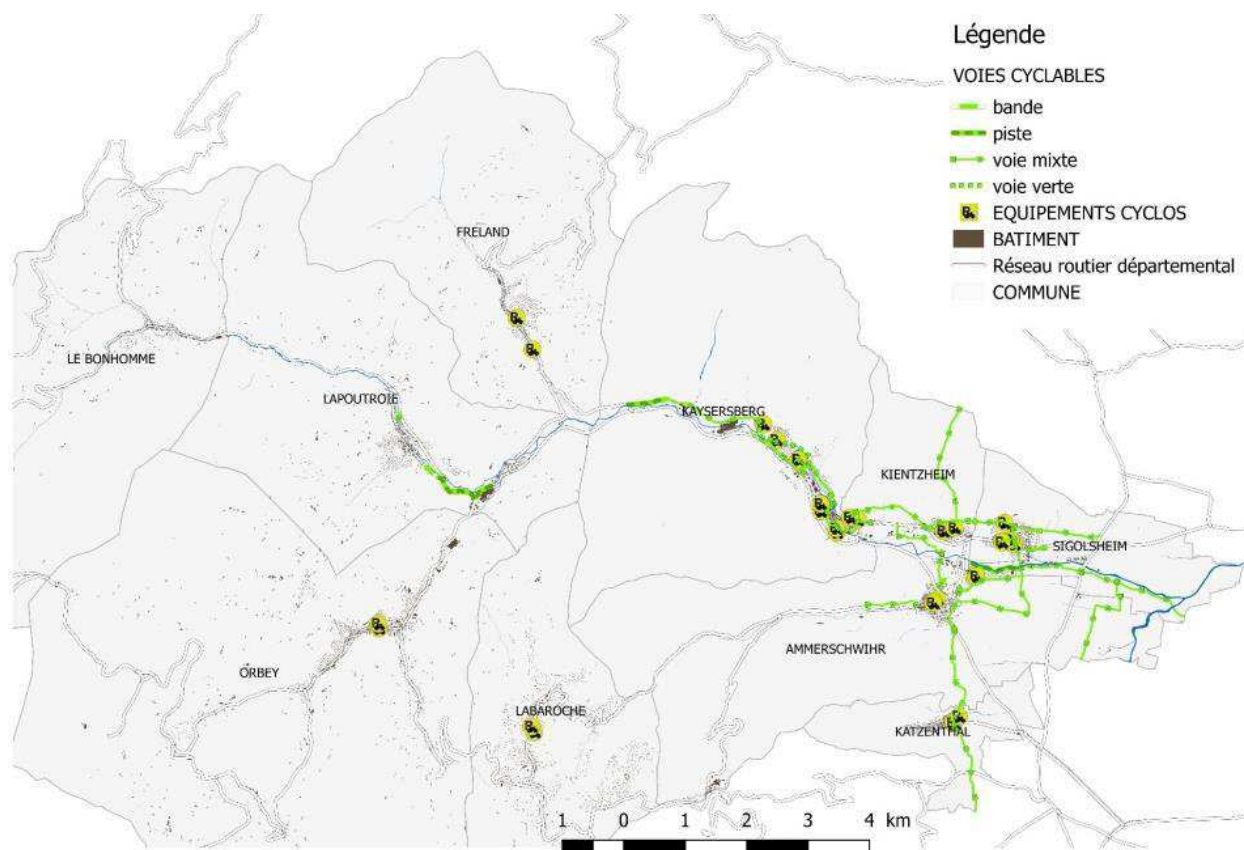
Les itinéraires cyclables sont peu présents en montagne et beaucoup plus développés dans le piémont. Cependant, les tracés sont discontinus et surtout, non-directs et à visée essentiellement touristique ou de loisirs.

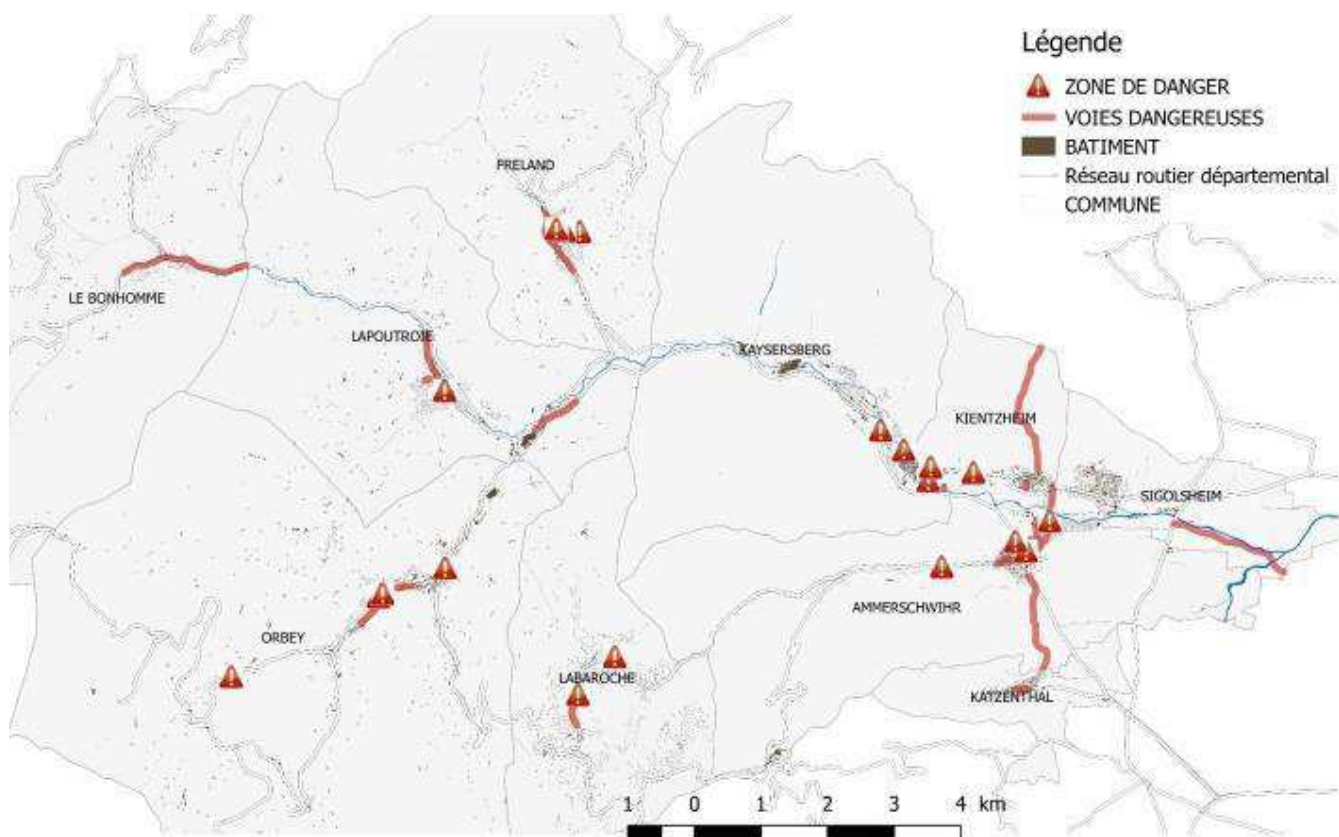
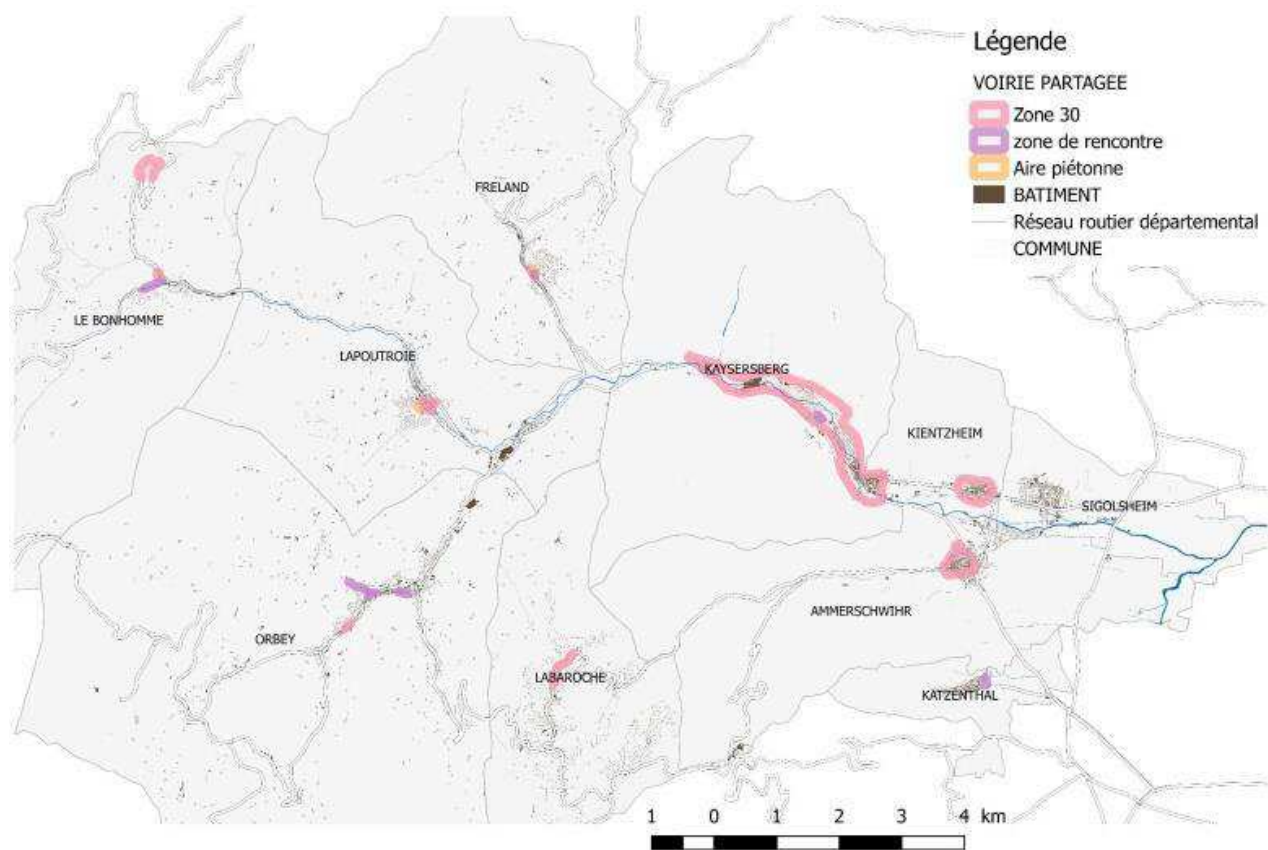
Les cheminements piétons sont plus présents en montagne et tiennent souvent lieu de raccourcis pour relier les différents quartiers au centre-bourg.

Les zones de circulation apaisée (zone 30, zone de rencontre) existent dans toutes les communes : quartiers résidentiels, centre-bourg commerçant, centres médiévaux dans le vignoble,

Des zones de danger (réels ou perçus) défavorisent les déplacements à pied ou en vélo. Ils se présentent le long d'axes routiers (supportant parfois un important trafic de transit), notamment dans les traversées de village ou sont ponctuels (intersections, zones de manœuvres...).







Les usages actuels :

La plupart des déplacements actuels dans la vallée s'effectue en voiture individuelle, que ce soit pour les enfants (trajets vers l'école, les activités de loisirs) ou leur parents (trajets domicile-travail, activités, achats, etc.). Les personnes plus âgées se déplacent un peu plus à pied lorsque c'est possible. Cependant, dans la plupart des communes, les déplacements vers la boulangerie s'effectuent majoritairement à pied ou en vélo. Par ailleurs, une grande majorité des foyers dispose d'un ou plusieurs vélos, mais vécu essentiellement comme un mode de déplacement pour les loisirs.

Les objectifs fixés :

3 objectifs principaux sont retenus :

- Relier les communes entre-elles, desservir les bourgs-centres et les équipements structurants
- A l'intérieur des villages : organiser et sécuriser un maillage piéton et cyclable pour tous les habitants et notamment :
 - Permettre aux jeunes de rejoindre leur établissement scolaire
 - Accéder aux principaux centres d'intérêt
 - Relier les quartiers entre eux
 - Faciliter le stationnement et l'entretien des vélos
- Inciter les habitants à passer aux modes actifs pour leurs déplacements quotidiens

Les actions proposées :

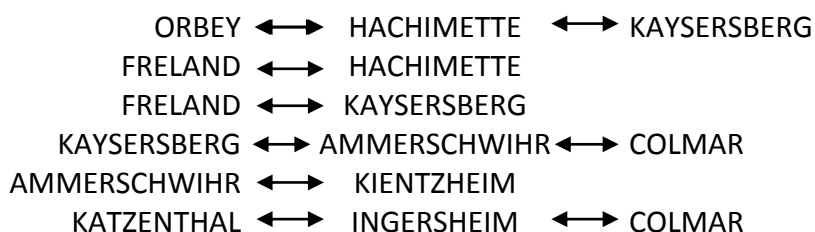
Pour atteindre les objectifs, la Plan Piéton Vélo intercommunal s'articule autour de 7 actions.

1. Des nouvelles liaisons cyclables et piétonnes entre les communes

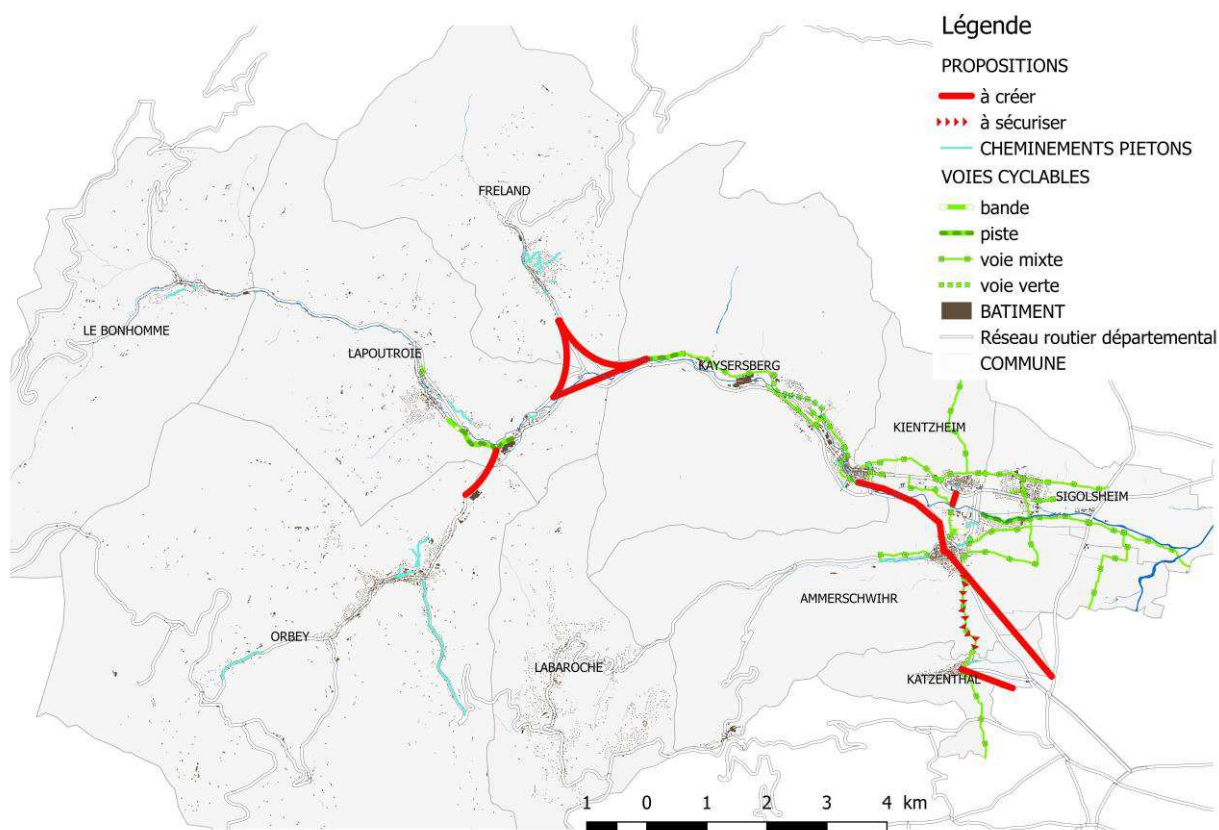
Il est précisé que le Plan Piéton Vélo n'a pas vocation à définir des tracés précis (qui doivent faire l'objet d'études de faisabilité) mais pose des principes de liaisons directes schématiques.

Aucune liaison n'est proposée vers Le Bonhomme et Labaroche, les déplacements du quotidien à pied ou en vélo étant considérés comme peu réalistes étant donné la distance et le relief.

Les 6 nouvelles liaisons suivantes sont proposées d'être aménagées afin de relier les principaux pôles d'attraction du territoire (Orbey, Kayserberg et Colmar) :



Les 3 premières liaisons sont proposées d'être prioritaires.



2. Dans les communes : de nouvelles liaisons cyclables et piétonnes et/ou un apaisement de la voirie

Il s'agit de permettre à tout un chacun d'avoir accès à l'ensemble des centres d'intérêt de sa commune. Les liaisons et aménagements doivent permettre de :

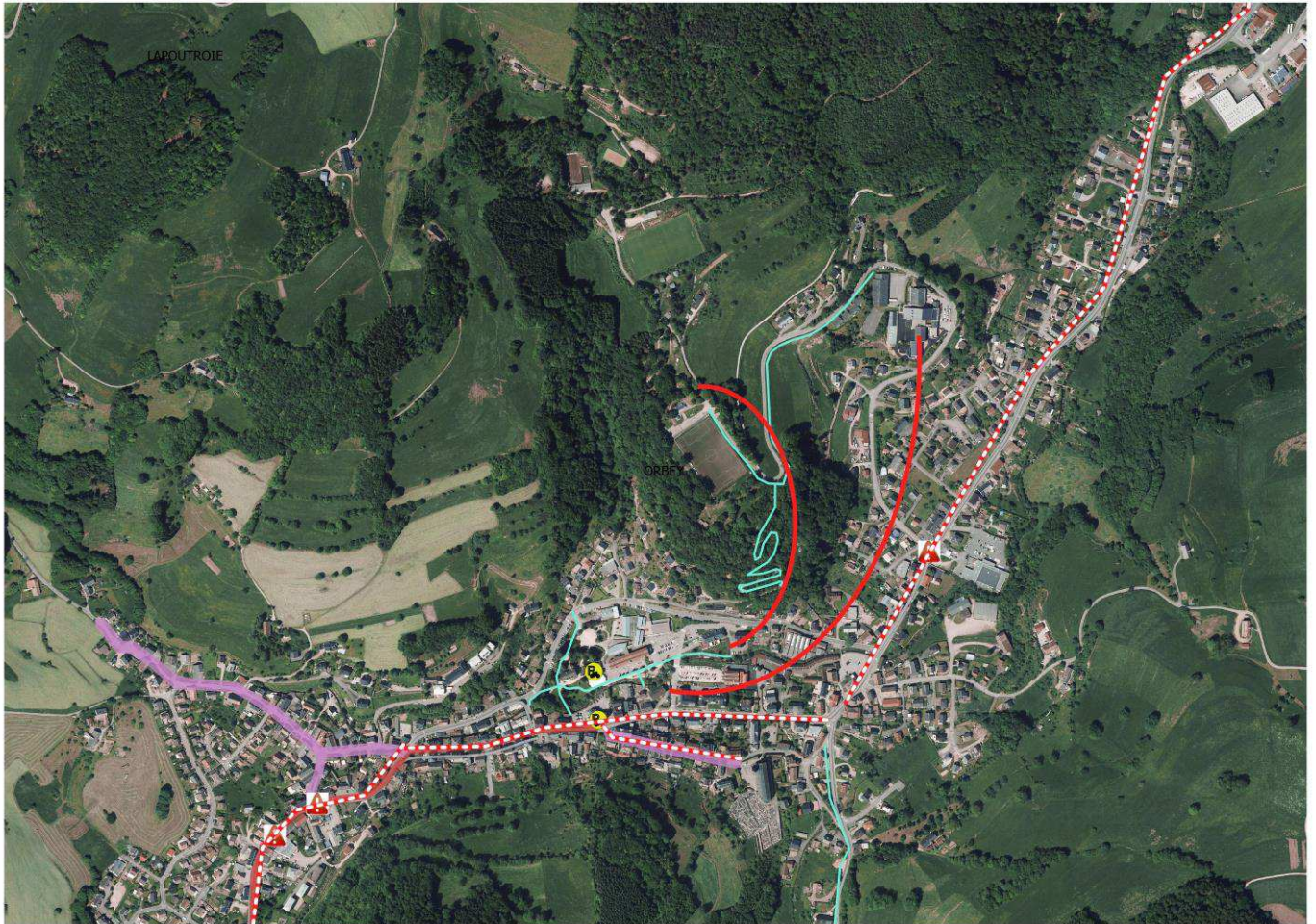
- **Relier les quartiers entre eux** : notamment dans Ammerschwihr (quartier des Fleurs – lotissement du moulin – centre bourg) ; Kaysersberg Vignoble (Kientzheim-Kaysersberg est déjà prévue sous maîtrise d'ouvrage CCVK) ; Orbey (cheminements vers Tannach, Pairis, Remomont en projet)
- **Sécuriser et rendre accessibles** :
 - **les établissements scolaires** : améliorer les aménagements ou dispositifs d'apaisement de la circulation existant autour de la plupart des écoles...
 - **les cœurs de villages, les zones de commerces de proximité et de services, les centres d'intérêt** : exemples : aménagement de places (Labaroche, Sigolsheim), faire respecter l'accès aux modes actifs (Kientzheim, Katzenthal, Orbey...)
 - **les traversées de villages** : pour un accès de tous au centre-bourg dans toutes les communes
 - **les sites de loisirs situés à l'écart des zones urbanisées** : terrain de foot d'Orbey, tennis à Hachimette, terrain de foot à Sigolsheim, golf et la salle polyvalente à Ammerschwihr.

Il s'agit également de :

- rendre conformes les dispositifs de voirie partagée avec les préconisations d'aménagement et la réglementation,

- envisager la révision des plans de circulation existants avec une hiérarchisation de la voirie (pour favoriser un équilibre vie locale/circulation).

Exemple à Orbey :



3. Une signalisation cohérente

Cette action doit permettre d'avoir une signalétique cohérente, homogène et efficace pour les modes actifs dans l'ensemble de la CCVK :

- une signalétique cycliste (selon les instructions nationales) : à mettre à jour, compléter, homogénéiser et rendre plus cohérente dans le vignoble notamment,
- une signalétique piétons : définir une charte pour le choix des panneaux, à compléter par un marquage vertical et horizontal aux intersections avec les rues (notamment à Ammerschwihr, Fréland, Le Bonhomme, Lapoutroie, Orbey...)

4. Favoriser le stationnement des vélos

Il s'agit de disposer d'équipements attractifs et au bon endroit, pour inciter les habitants à venir à vélo :

- sur les lieux accueillant des enfants, des jeunes autonomes dans leurs déplacements : des stationnements rapides et sécurisés (arceaux, racks dans espace fermé) pour les écoles (le Bonhomme, Lapoutroie, Sigolsheim), s'assurer de l'accès au périscolaire, les aires de jeu (Labaroche, Lapoutroie, Hachimette), terrains de sport et écoles de musique (Hachimette, Lapoutroie, Labaroche...),
- sur les zones de commerces de proximité et de services : boulangeries (Katzenthal, Fréland, Kayzersberg, Lapoutroie, Orbey), autres commerces et services, des services publics (postes, mairies...),
- sur les autres lieux de loisirs : salles des fêtes et le cinéma,
- favoriser l'intermodalité : penser à équiper les futurs parkings-relais (transport en commun, covoiturage) en abris sécurisés pour les cycles.

5. Développer une offre de services aux cyclistes

L'incapacité à entretenir sa bicyclette amène souvent au renoncement à la pratique du vélo. Il n'existe pas de commerce/structure de réparation de cycles dans la CCVK.

Il est proposé de :

- favoriser l'installation d'un commerce de vente neuf et occasion, de location, d'équipement et de réparation, réparateur ambulant, etc.
- inciter la mise en place d'ateliers de réparation ou d'aide à l'autoréparation associatifs.

6. Développer les Vélos à Assistance Electrique (VAE)

L'usage de vélo à assistance électrique (VAE) permet de combler plusieurs des difficultés de pratiquer le vélo classique : relief, distance, temps de trajet, inconfort, etc. surtout dans les zones de montagne.

Il est proposé de :

- aider à l'acquisition ou à la location de vélos à assistance électrique,
- mettre en place un service de location longue durée de vélos à assistance électrique (dans le cadre de déplacements domicile-travail, par exemple).
- proposer des VAE à l'essai, lors d'événements organisés dans la vallée

7. Sensibiliser / communiquer

Il s'agit d'inciter tout un chacun à changer de comportement en matière de déplacements.

Exemples d'actions pouvant être réalisées :

- Ecoles : habituer les scolaires à l'usage de la rue, apprendre au plus grand nombre d'enfants à être piéton ou cycliste : relancer et soutenir, en pratique et dans la durée, des lignes de pédibus, dans chaque commune. Favoriser également l'usage du vélo pour devenir autonome dans ses déplacements.

- Habitants : promouvoir les déplacements domicile-travail à vélo ; organiser une journée annuelle de promotion des déplacements actifs (mettre en valeur les maillages réalisés et inciter les habitants à les découvrir et à les emprunter, pour qu'ensuite, ils adoptent ce mode de déplacement au quotidien).
- Entreprises et administrations : relancer les plans de déplacements (inter)entreprise et administration, qui mettent également en évidence les possibilités de déplacements à pied ou en vélo.
- Editer des plans : plans cyclables sur la CCVK, avec indication également des durées moyennes de trajets ; faire figurer les cheminements piétons sur les « plans de ville ».

Une démarche élaborée en concertation :

Il est rappelé que l'ensemble de la démarche d'élaboration du Plan (diagnostic / objectifs / actions) a fait l'objet d'une large concertation :

- Avec les communes : plusieurs réunions de travail avec les élus référents, les municipalités, les directeurs généraux ou les services techniques ;
- Avec les directeurs d'école et certains parents d'élèves,
- Avec les conseils municipaux des jeunes (Ammerschwihr, Kaysersberg Vignoble, Labaroche)
- Avec des associations locales (commerçants, Pas à Pas...)
- Avec les habitants

Deux réunions de concertation auxquelles été invitées l'ensemble des parties prenantes ont été organisées en juin puis en octobre 2016.

La mise en œuvre

La mise en œuvre du Plan Piéton Vélo intercommunal repose à la fois sur la CCVK et sur les Communes. Aussi, il est proposé également que chaque conseil municipal puisse approuver le Plan après son approbation par le Conseil Communautaire.

Concrètement, cette mise en œuvre se fera

- En traduisant les principes du Plan au Plan Local d'Urbanisme intercommunal : inscription au PADD, voire intégration de certaines actions aux dispositions réglementaires (emplacements réservés...)
- A travers les programmations annuelles des actions et investissements de la CCVK ;
- A travers les programmations annuelles des investissements des Communes

L'enveloppe TEPCV pourra être mobilisée à hauteur de 200.000 € pour cofinancer une partie des actions proposées sur 2017-2018.

Préalablement, la Commission Déplacements de la CCVK et les élus référents ont travaillé à la redéfinition des compétences entre Communes et communauté de communes.

Par la suite, les actions proposées devront être chiffrées précisées pour être présentées aux orientations budgétaires.



PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES 2018 - 2023



DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE ET PROGRAMME D' ACTIONS

CONSULTATION PUBLIQUE

Communauté de Communes de la Vallée de Kayzersberg
Service Déchets - Juin 2018



PREAMBULE

Avec l'augmentation de la population et l'accélération des changements de nos modes de consommation, les collectivités sont confrontées chaque année à une augmentation continue de la quantité de déchets collectée. La gestion des déchets doit donc constamment s'adapter pour faire face à un gisement de plus en plus important.

C'est ainsi que les collectes sélectives se sont développées afin de permettre à une partie des déchets d'être revalorisée (recyclage, compostage...). Néanmoins, le meilleur déchet étant celui qu'on ne produit pas, le tri des déchets doit désormais être complété par une diminution globale des tonnages générés.

Les textes réglementaires font de la réduction des déchets une priorité, avant le réemploi, le recyclage, la valorisation énergétique et l'enfouissement. La loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 définit un objectif de réduction de 10 % de la production de déchets ménagers et assimilés par habitant en 2020 par rapport au niveau de 2010.

La Communauté de Communes de la Vallée de Kayzersberg a été précurseur en la matière en réalisant un Programme Local de Prévention des déchets entre 2010 et 2015. Ce programme visait à diminuer la production des déchets ménagers à travers la mise en place d'actions diverses sur le territoire. Forte des bons résultats obtenus, elle s'engage dans un nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour la période 2018-2023.

Ce nouveau PLPDMA a pour objectif de diminuer de 10 % la quantité de déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire en 2023 par rapport à l'année 2009, soit une réduction de 59 kg de déchets par habitant.

Le présent document constitue la synthèse de l'ensemble des éléments à considérer dans le cadre de l'élaboration d'un PLPDMA, à savoir :

- le diagnostic du territoire permettant d'évaluer ses atouts et handicaps, gisements des déchets et acteurs relais,
- l'évaluation des principaux gisements d'évitement et de détournement des déchets,
- les objectifs de réduction opérationnels à atteindre pour chacun de ces gisements et les moyens à mettre en œuvre pour réduire la quantité et la toxicité des déchets produits sur le territoire

Le projet de PLPDMA est soumis à l'avis d'une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) et du grand public, avant d'être adopté par l'organe délibérant de la collectivité et transmis au Préfet et à l'ADEME. La CCES, dont la composition est fixée par le PLPDMA, intègre le point de vue des acteurs locaux, remet des avis et des propositions sur les bilans annuels et évalue le PLPDMA à son terme.

GLOSSAIRE

CCVK : Communauté de Communes de la Vallée de Kayserberg
CPIE Hautes-Vosges : Centre permanent pour l'initiative à l'environnement
CS : Collecte sélective
DEA : Déchets d'Éléments d'Ameublements
DMA : Déchets ménagers assimilés
DOM : Déchets occasionnels des ménages
DSP : Délégation de service public
ESS : Economie Sociale et Solidaire
ICE : Indicateur de concentration d'emploi
INS : Imprimés non sollicités
INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques
OMR : Ordures ménagères résiduelles
ORTA : Observatoire régional du tourisme en Alsace
PAP : Porte-à-porte
PAV : Point d'apport volontaire
PCPM : Papier carton plastique métal
PLPDMA : Programme local de prévention des déchets ménagers assimilés
PLUi : Plan local d'urbanisme intercommunal
RAM : Relais des assistantes maternelles
RI : Redevance incitative
RSD : Règlement sanitaire départemental
SAU : Surface agricole utilisée
SCOT : Schéma de cohérence territoriale
TLC : Textile linge chaussure
C2 : collecte effectuée deux fois par semaine
C1 : collecte effectuée une fois par semaine
C0.5 : collecte effectuée une fois tous les quinze jours

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE	1
GLOSSAIRE	3
TABLE DES MATIERES	4
INDEX DES FIGURES	5
INDEX DES TABLEAUX.....	7
INTRODUCTION – CADRE REGLEMENTAIRE	9
 VOLET 1 : DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES DU TERRITOIRE.....	11
I. PRESENTATION DE LA CCVK ET DU SERVICE DECHETS	11
II. GEOGRAPHIE DU TERRITOIRE.....	17
III. POPULATION DU TERRITOIRE.....	24
IV. ECONOMIE DU TERRITOIRE.....	38
V. VIE ASSOCIATIVE	53
 VOLET 2 : DONNEES DECHETS DU TERRITOIRE.....	56
I. PREVENTION DES DECHETS	56
II. COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS.....	66
III. COUTS DU SERVICE DECHETS	82
 VOLET 3 : ACTEURS RELAIS.....	88
I. ACTEURS INSTITUTIONNELS.....	88
II. LES OFFICES DU TOURISME ET LE PARC NATUREL REGIONAL DES BALLONS DES VOSGES.....	88
III. ACTEURS SOCIO-ECONOMIQUES DU TERRITOIRE	89
IV. ACTEURS ASSOCIATIFS DU TERRITOIRE	90
V. AUTRES ACTEURS	92
 VOLET 4 : BILAN DU DIAGNOSTIC ET ELABORATION DU PROGRAMME D’ACTIONS	93
I. GOUVERNANCE DE LA CONSTRUCTION DU PLPDMA	93
II. SYNTHESE DU DIAGNOSTIC : FORCES ET FAIBLESSES DU TERRITOIRE	94
II. POTENTIEL D’EVITEMENT THEORIQUE	94
III. PROGRAMME D’ACTIONS	96
IV. SYNTHESE DU PROGRAMME.....	99
 ANNEXES.....	101
ANNEXE 1 : RESULTATS DES CARACTERISATIONS 2017 SUR LES OMR ET PCPM	102
ANNEXE 2 : RESULTATS DES CARACTERISATIONS 2017 D’ENCOMBRANTS DE DECHETERIE	106

INDEX DES FIGURES

Figure 1 Répartition géographique des 8 communes de la CCVK	12
Figure 2 Détail du nouveau canton d'appartenance à la CCVK	13
Figure 3 Périmètre du Grand Pays de Colmar	13
Figure 4 Périmètre du SCOT	14
Figure 5 Périmètre du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges	14
Figure 6 Prestataires de traitement des déchets CCVK	16
Figure 7 Département du Haut-Rhin et relief	17
Figure 8 Evolution de la qualité de l'eau en Haut-Rhin	20
Figure 9 Détail de la qualité de l'eau - territoire CCVK	20
Figure 10 Proportion de vignes dans la SAU (Surface Agricole Utilisée) – Territoire CCVK	21
Figure 11 Dynamique de conversion des exploitations en agriculture biologique - France	23
Figure 12 Emplacement géographique des structures d'accueil pour personnes âgées - territoire CCVK - Source Infogeo68	29
Figure 13 Répartition du nombre de constructions suivant le type de résidence - Territoire CCVK – moyenne sur chaque période – Source : INSEE, LOG1	31
Figure 14 Evolution du nombre de constructions résidences principales - Territoire CCVK – moyenne sur chaque période - Source : INSEE, LOG1	32
Figure 15 Evolution du nombre de constructions résidences secondaires - Territoire CCVK – moyenne sur chaque période - Source : INSEE, LOG1	32
Figure 16 Répartition du nombre de résidences principales construites - Territoire CCVK - par commune – 1919 - 2010 – Source : INSEE, LOG1	33
Figure 17 Répartition du nombre de résidences secondaires construites - Territoire CCVK - par commune - jusqu'en 2010 – Source : INSEE, LOG1	33
Figure 18 Taux d'adhésion de 1983 à 2013 par domaine associatif (ici associations tournées vers la convivialité) selon l'âge des adhérents – Source :	37
Figure 19 Evolution du nombre de créations d'entreprises par tranche de 1000 habitants - CCVK + Haut-Rhin + Grand-Est + France	38
Figure 20 Evolution du nombre de créations d'entreprises individuelles par tranche de 1000 habitants – CCVK + Haut-Rhin + Grand-Est + France	39
Figure 21 Evolution du nombre de créations d'établissements par tranche de 1000 habitants - CCVK - Haut-Rhin - Grand-Est - France	39
Figure 22 Offre commerciale en 2010 - Pôles de proximité - Territoire CCVK + Haut-Rhin	40
Figure 23 Répartition des secteurs d'activité (en nombre d'établissements) par commune - Territoire CCVK - Source : INSEE 2014	42
Figure 24 Principaux pôles de loisirs touristiques sportifs - Territoire CCVK	43
Figure 25 Musées - Territoires CCVK	43
Figure 26 Nombre d'établissements - Territoire CCVK – Source ORTA 2015	44
Figure 27 Nombre de lits - Territoire CCVK – Source ORTA 2015	45
Figure 28 Nombre de lits par commune - Territoire CCVK - Source ORTA 2015	45
Figure 29 Orientation agricole – Départements	46
Figure 30 Offre commerciale en 2010 hypermarchés, supermarchés et superettes – Territoire CCVK	51
Figure 31 Zone de chalandise - Territoire CCVK	52
Figure 32 Evolution des adhésions à une association suivant l'âge - France – Source : INSEE	54
Figure 33 Associations et âges des adhérents - France - Source Insee - 2013	54
Figure 34 Périmètre d'action de PLPDMA de la CCVK	56
Figure 35 Sites de compostage collectif - Territoire de la CCVK	60
Figure 36 Evolution du taux de sortie des bacs OMR	69
Figure 37 Répartition des usagers en fonction du nombre de levées annuelles des bacs OMR	69
Figure 38 Points de collecte des TLC	71
Figure 39 Evolution des DMA (tonnes) - Territoire CCVK	71
Figure 40 Objectif de réduction du PLPDMA : 524 kg/hab/an en 2023 par rapport à 2009	73
Figure 41 OMR collectées (t) et évolution annuelle (%)	73
Figure 42 Evolution des tonnages OMR collectés selon les mois	74
Figure 43 Evolution du verre collecté (t) en PAV	74

Figure 44 Evolution des PCPM collectés (t).....	75
Figure 45 Evolution du refus de tri dans les PCPM (%) - Source : Schroll	76
Figure 46 Evolution du nombre de producteurs de biodéchets collectés et des tonnages correspondant (t).....	76
Figure 47 Moyenne mensuelle de biodéchets collectés (période 2010 - 2016) en tonnes	77
Figure 48 Prix facturé par bac de biodéchets par professionnel collecté - Territoire CCVK	77
Figure 49 Evolution des flux collectés en déchèterie (tonnes)	79
Figure 50 Evolution 2011 - 2016 des principaux flux apportés en déchèterie (tonnes)	79
Figure 51 Evolution des encombrants apportés en déchèterie (tonnes).....	80
Figure 52 Evolution temporelle des déchets collectés en déchèterie par flux (tonnes).....	80
Figure 53 Performances de collecte - 2015 - kg / hab.....	81
Figure 54 Evolution des TLC collectés par commune - 2012-2015	81
Figure 55 Débouché géographique des déchets - Territoire CCVK	82
Figure 56 Répartition du coût aidé par flux - CCVK.....	84
Figure 57 Comparaison au référentiel Alsace Mixte Rural des coûts 2015 par type d'habitat (coût aidé moyen en €HT/hab)	84
Figure 58 Evolution des coûts par habitant entre 2007 et 2015 (€HT/hab) – CCVK.....	86
Figure 59 Coût HT/tonne selon les flux - CCVK	87
Figure 60 : Schéma de la composition moyenne de la poubelle d'OMR en 2017 sur la CCVK.....	103
Figure 61 : Schéma de la composition moyenne du tri PCPM en 2017 sur la CCVK	104
Figure 62. Encombrants enfouissables année 2017 : répartition de toutes les catégories	106
Figure 63. Encombrants incinérables année 2017, répartition de toutes les catégories.....	107
Figure 64. Films plastique d'ensilage agricoles	107

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1 Altitude moyenne communes territoire CCVK	18
Tableau 2 Conditions climatiques du territoire	18
Tableau 3 Alimentation en eau potable des communes	19
Tableau 4 Liste des 6 plus grosses industries - Territoire CCVK	22
Tableau 5 Population et évolution 2008 - 2016 - Territoire CCVK	25
Tableau 6 Evolution de la démographie - Territoire CCVK + France	25
Tableau 7 Composition des ménages - Territoire CCVK + France	25
Tableau 8 Répartition de la population par classe d'âge - Territoire CCVK	26
Tableau 9 Structures d'accueil : crèches - Territoire CCVK	26
Tableau 10 Structures d'accueil : maternelles - Territoire CCVK	27
Tableau 11 Structures d'accueil : écoles élémentaires - Territoire CCVK	27
Tableau 12 Structures d'accueil : collèges - Territoire CCVK.....	28
Tableau 13 Périscolaires et restauration - Territoire CCVK.....	28
Tableau 14- EHPAD et maisons de retraite - Territoire CCVK	29
Tableau 15 Evolution et répartition du type de logement - Territoire CCVK + Haut-Rhin.....	30
Tableau 16 Catégories de logement - Territoire CCVK + Haut-Rhin.....	30
Tableau 17 Statut d'occupation des résidences - Territoire CCVK + Haut-Rhin	30
Tableau 18 Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale - Territoire CCVK.....	31
Tableau 19 Emploi et activité - Territoire CCVK + Haut-Rhin	34
Tableau 20 Evolution catégorie socioprofessionnelle - Territoire CCVK + Haut-Rhin.....	34
Tableau 21 Salaire net moyen total (en euros) - Territoire CCVK + Haut-Rhin	35
Tableau 22 Part de ménages fiscaux imposés et taux de pauvreté - Territoire + Région	35
Tableau 23 Couches lavables à traiter pour alimenter la Résidence de la Weiss	36
Tableau 24 Répartition postes salariés et nombre d'établissements - Territoire CCVK + Haut-Rhin	41
Tableau 25 Emplois et secteurs d'activité - Territoire CCVK + Haut-Rhin	41
Tableau 26 Entreprises industrielles avec plus de 50 salariés	42
Tableau 27 Etablissements d'accueil et lits disponibles - Territoire CCVK.....	44
Tableau 28 Evolution des surfaces agricoles et des cultures – Exploitations moyennes et grandes - Territoire CCVK - Source : Agreste Recensement agricole 2000 – 2010	47
Tableau 29 Exploitations en AB ou en conversion - Territoire CCVK	48
Tableau 30 Evolution de la surface totale convertie en bio ou en conversion - Territoire CCVK	49
Tableau 31 Cheptels convertis en biologique ou en conversion - Territoire CCVK.....	49
Tableau 32 Exploitations converties en bio ou en conversion - Territoire CCVK	49
Tableau 33 Groupes de cultures converties ou en conversion en agriculture biologique - Territoire CCVK.....	50
Tableau 34 Groupes d'espèces animales converties ou en conversion en agriculture biologique - Territoire CCVK	50
Tableau 35 Effectifs salariés de l'économie sociale et solidaire en 2013 - Alsace - Source : INSEE 2013	55
Tableau 36 Bilan du PLP volontaire 2010-2015	59
Tableau 37 Evolution annuelle du nombre de jours d'utilisation du grand broyeur - Communes et Âtre de la Vallée	61
Tableau 38 Efficacité du broyage de branchages - Territoire CCVK.....	61
Tableau 39 Evolution des autocollants Stop-Pub utilisés - Territoire CCVK.....	63
Tableau 40 Modes et fréquences de collecte des déchets - Territoire CCVK	66
Tableau 41 Evolution du nombre de bacs OMR affectés.....	67
Tableau 42 Evolution de la répartition du parc de bacs OMR	68
Tableau 43 Evolution du nombre de levées de bacs OMR.....	68
Tableau 44 Evolution du nombre de sacs rouges vendus	68
Tableau 45 Tonnages collectés pour l'année de référence choisie du PLPDMA : 2009.....	72
Tableau 46 DMA avec déblais, gravats et professionnels en 2009, 2010 et 2016.....	72
Tableau 47 DMA avec déblais, gravats et professionnels en 2009 / objectif à atteindre en 2023	72
Tableau 48 Performance de collecte d'OMR – 2013 – Source SINOE	74
Tableau 49 Performance de collecte du verre – Source SINOE	75
Tableau 50 Performances de tri des PCPM - Source SINOE	75
Tableau 51 Performances de production des déchets occasionnels - Source SINOE	78

Tableau 52 Coût aidé TTC 2015 - CCVK	83
Tableau 53 Coût aidé en €HT/hab - CCVK + Alsace	83
Tableau 54 Charges en €HT - CCVK	85
Tableau 55 Charges et recettes en €HT – CCVK 2015	85
Tableau 56 Hiérarchisation des postes de charges – CCVK 2015.....	86
Tableau 57 Charges liées au syndicat de traitement - CCVK 2015.....	87
Tableau 58 Acteurs institutionnels	88
Tableau 59 Acteurs socio-économiques	90
Tableau 60 Acteurs associatifs	91
Tableau 61 Autres acteurs	92
Tableau 62 Matrice AFOM - territoire CCVK	94
Tableau 63 Gisements d'évitements prioritaires et objectifs de réalisation pour atteindre 59 kg/hab/an de réduction de déchets en 2023 (par rapport aux tonnages de 2009)	95
Tableau 64 Indicateurs globaux du programme	100
Tableau 65 Planning de mise en œuvre du PLPDMA	100
Tableau 66. Proportion des déchets classés par potentialité de réduction et comparaison à 2012	108
Tableau 67 Tonnages des déchets classés par potentialité de réduction et comparaison à 2012	109
Tableau 68 Ratios en kg/hab/an des déchets classés par potentialité de réduction et comparaison à 2012	110

INTRODUCTION – CADRE REGLEMENTAIRE

Par une délibération prise en mars 2016, la Communauté de Communes de la Vallée de Kayersberg (nommé CCVK ci-après), s'est engagée dans une démarche de réduction des déchets ménagers, conformément aux dispositions de la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010, via la mise en place d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

La prévention des déchets peut être définie comme l'ensemble des mesures et des actions situées en amont de la collecte des déchets par la collectivité. En effet, le tri sélectif est un outil pour valoriser les matières et les réintroduire dans le circuit économique, mais il ne permet pas de réduire les déchets puisque les déchets triés doivent tout de même être collectés et traités par la collectivité. Au contraire, la prévention permet d'éviter la production de certains déchets et donc leur prise en charge par la collectivité. Il en résulte des gains économiques (moins de déchets implique moins de dépenses pour le recyclage, le traitement et/ou l'élimination), des gains environnementaux (économie des ressources naturelles, réduction de la pollution, etc.), et un gain social puisque les actions en faveur de la réduction des déchets permettent de mobiliser l'ensemble des acteurs de la société civile, de créer des emplois, d'éduquer les générations futures.

Plusieurs lois encadrent les modalités relatives à la prévention des déchets.

A l'échelle européenne, la directive 2008/98/CE du 19 novembre 2008 renforce les dispositions en matière de prévention des déchets en imposant aux Etats membres d'élaborer des programmes nationaux de prévention des déchets.

A l'échelle nationale, la prévention des déchets est encadrée par plusieurs lois successives :

- les lois « Grenelle 1 » du 3 août 2009 et « Grenelle 2 » du 13 juillet 2010, qui fixe les premiers objectifs suivants :
 - réduction des ordures ménagères et assimilées (OMA) de 7% par habitant pendant les 5 prochaines années,
 - diminution de 15% d'ici 2012, les quantités de déchets incinérées ou enfouies,
 - institution d'une tarification incitative dans un délai de 5 ans,
 - obligation d'instaurer un plan de prévention par les collectivités
- le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 qui précise le contenu des PLPDMA, leurs modalités d'élaboration et de révision
- le Plan National de Prévention des Déchets (PNPD), en vigueur pour la période 2014-2020 qui prévoit :
 - diminution de 7% de la production de déchets ménagers et assimilés (DMA) par habitant en 2020 par rapport au niveau de 2010,
- la loi de transition énergétique pour une croissance verte (LTECV) du 17 août 2015, qui renforce certains objectifs pris par les lois « Grenelle », remplace l'objectif initial du PNPD, et en ajoute d'autres :
 - réduction de 10% les quantités de DMA produits par habitant ainsi que les quantités de DAE par unité de valeur produite, en 2020 par rapport à 2010,
 - développement du réemploi et augmentation de la quantité de déchets faisant l'objet de préparation à la réutilisation,

- augmentation de la quantité de déchets valorisés sous forme de matière, notamment organique, en orientant vers ces filières de valorisation 55% en 2020 et 65% en 2025 des déchets non dangereux non inertes, mesurés en masse. Les collectivités devront disposer d'une collecte séparée des biodéchets et de solutions de compostage de proximité,
- extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastique sur l'ensemble du territoire avant 2022.

A l'échelle locale, c'est le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) qui régit la prévention des déchets. Le décret de 17 juin 2016, organisant la nouvelle planification régionale en matière de déchets, fait suite à la promulgation de la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) du 7 août 2015 qui attribue à la nouvelle région Grand Est la compétence « Déchets », auparavant attribuée aux départements.

Le PRPGD introduit par la loi NOTRe fusionne, en un plan unique, les trois schémas territoriaux de gestion des déchets en vigueur jusqu'à présent :

- le plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux
- le plan départemental de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du BTP
- le plan régional de prévention et de gestion des déchets dangereux

Le PRPGD concerne ainsi tous les types de déchets (dangereux, non dangereux non inertes ou non dangereux inertes), produits dans la région par les ménages, activités économiques, collectivités et administrations.

A l'échelle locale enfin, les collectivités territoriales responsables de la collecte et/ou du traitement des DMA doivent définir un PLPDMA, qui constitue la déclinaison opérationnelle du plan national (PNPD) et régional (PRPGD). Ce programme de prévention doit indiquer les objectifs de réduction des déchets et les mesures mises en place pour les atteindre. Il doit permettre d'atteindre ceux fixés à l'échelle régionale et nationale, à savoir la réduction de 10 % de la production des DMA par habitant d'ici 2020 par rapport à la production de l'année 2010 (avec déblais, gravats et déchets des professionnels).

Dans le cas de la CCVK, la quantité de DMA produite sur le territoire devra être réduite de 59 kilos par habitant en 2023 par rapport à 2009 pour répondre aux objectifs.

VOLET 1 : DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES DU TERRITOIRE

Les données ci-dessous sont issues des services de la CCVK, de l'INSEE et des chambres consulaires. Elles ont pour objectif de décrire le périmètre de travail et son implantation dans un territoire plus grand.

I. PRESENTATION DE LA CCVK ET DU SERVICE DECHETS

I.1. Communes

La CCVK est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

Créé en 1967 sous forme du SIVOM de la Vallée de la Weiss, il s'est transformé en 1996 en Communauté de Communes de la Vallée de Kayersberg en regroupant alors 10 communes :

- Ammerschwihr
- Fréland
- Katzenthal
- Kayersberg
- Kientzheim
- Labaroche
- Lapoutroie
- Le Bonhomme
- Orbey
- Sigolsheim

En 2016 trois communes ont fusionné, Kayersberg, Kientzheim et Sigolsheim, pour former la commune nouvelle de Kayersberg Vignoble, comme présenté sur la carte Figure 1.

La CCVK exerce les compétences suivantes :

- Aménagement de l'espace : Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), GERPLAN, PLU intercommunal
- Développement économique au travers de l'action économique et du tourisme
- Gestion du service déchets
- Protection de l'environnement
- Politique du logement et du cadre de vie
- Politique Petite Enfance et Jeunesse
- Politique sportive et culturelle : Espace nautique Arc en Ciel, Médiathèque intercommunale
- Assainissement collectif et non collectif

Ces compétences sont discutées au sein des 11 commissions qui préparent les décisions du Conseil Communautaire.



Figure 1 Répartition géographique des 8 communes de la CCVK

I.2. Le territoire de la CCVK

Les 8 communes du territoire de la CCVK s'étendent sur 161 km² et regroupent une population de 17 350 habitants¹, pour une densité moyenne de 108 hab / km².

Sur le plan géographique, le territoire de la CCVK est situé dans la partie Nord-Ouest du Département du Haut-Rhin et il s'étend à la fois sur le versant Est des Vosges et la plaine d'Alsace. Les deux unités géographiques majeures qui le traversent sont, d'ouest en est, la montagne vosgienne et le piémont viticole (ou collines sous-vosgiennes). L'extrémité Est du territoire se situe dans la plaine rhénane.

Sur le plan administratif, le territoire de la CCVK est inclus dans l'arrondissement de Colmar-Ribeauvillé et depuis 2015 dans le nouveau canton de Sainte Marie aux Mines (regroupant les anciens cantons de Lapoutroie et de Kaysersberg). Suivant cette ancienne répartition des cantons, les communes dites de montagne, à habitat partiellement dispersé, sont regroupées autour de Lapoutroie (Le Bonhomme, Fréland, Orbey et Labaroche), tandis que celles viticoles, à habitat groupé, se concentrent autour de Kaysersberg (Kaysersberg Vignoble, Ammerschwihr, Katzenthal).

¹ Population totale au 01/01/2016 sur la base INSEE population légale 2013



Figure 2 Détail du nouveau canton d'appartenance à la CCVK

Le territoire de la CCVK s'inscrit enfin dans les périmètres du Grand Pays de Colmar, du SCOT Montagne Vignoble Ried et dans le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.



Figure 3 Périimètre du Grand Pays de Colmar



Figure 4 Périmètre du SCOT

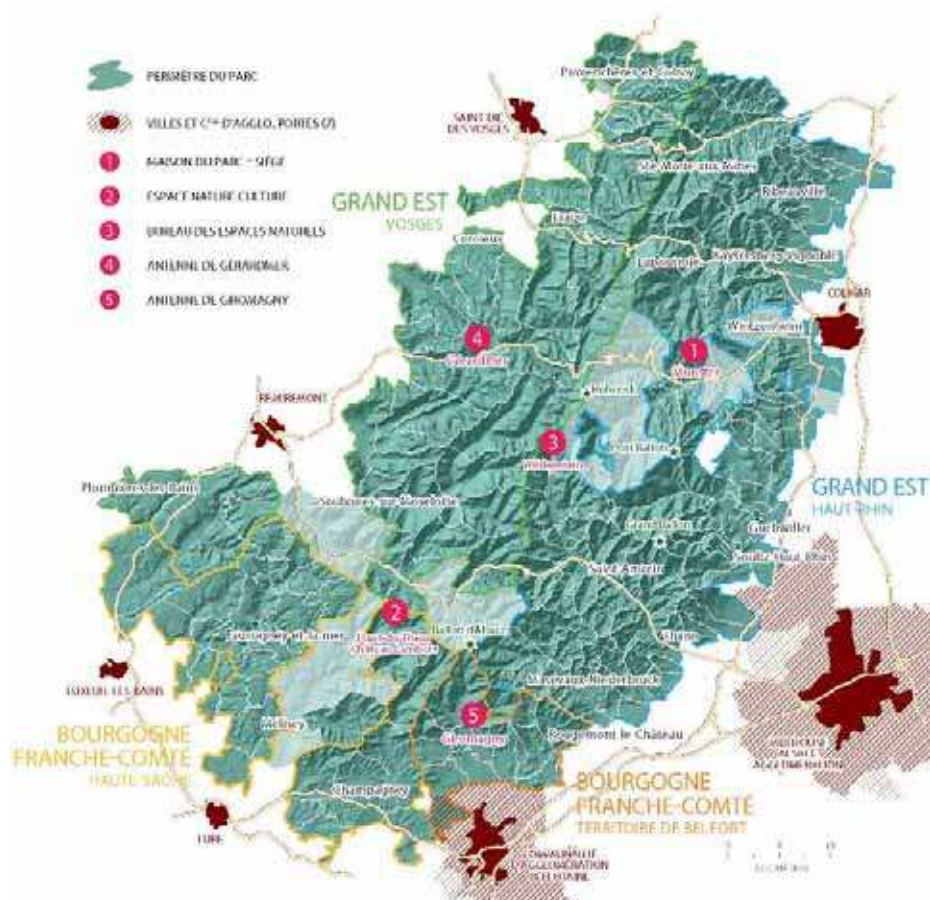


Figure 5 Périmètre du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges

I.2. La compétence déchets

Le service public de collecte, d'élimination et de valorisation des déchets ménagers et assimilés (DMA) est assuré depuis 1997 par la CCVK pour l'ensemble des 8 communes membres. En 2010, la CCVK est passé d'un financement par redevance en un financement par redevance incitative.

I.2.1. Collecte et traitement des déchets

Il existe quatre types de collectes de DMA à réaliser :

- Les ordures ménagères résiduelles (nommées OMR ci-après)
- Les emballages recyclables secs de la collecte sélective (nommés PCPM ci-après)
- Le verre usager
- Les biodéchets des gros producteurs
- Les déchets occasionnels portés en déchèterie

Deux collectes sont assurées en porte-à-porte : les OMR pour les usagers se trouvant sur le circuit de collecte, et les biodéchets des gros producteurs. Ces collectes sont réalisées en régie par la CCVK.

Les collectes des PCPM, du verre, et des déchets occasionnels sont quant à elles confiées à des prestataires privés dans le cadre de marchés publics et s'effectuent au niveau de Points d'Apports Volontaires (nommé PAV ci-après), ou des déchèteries.

L'élimination par incinération des OMR et des refus de tri est confiée au Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets de Colmar et Environs (nommé SITDCE ci-après), situé à moins de 15 km du garage des camions benne.

L'élimination par méthanisation des biodéchets des gros producteurs est assurée par AGRIVALOR, un réseau d'agriculteurs engagés dans les filières de recyclage agricole des déchets organiques, dans l'usine située à Ribeauvillé, soit à moins de 20 km du garage.

Le tri des recyclables PCPM est réalisé par la société privée SCHROLL, dont le centre de tri se trouve à moins de 15 km du lieu de collecte, tandis que le verre usager est envoyé chez le recycleur Owens-Illinois Manufacturing, dans une usine à une centaine de kilomètres.

Le traitement des déchets apportés en déchèterie est assuré par différents prestataires implantés majoritairement dans un rayon de moins de 150 km.

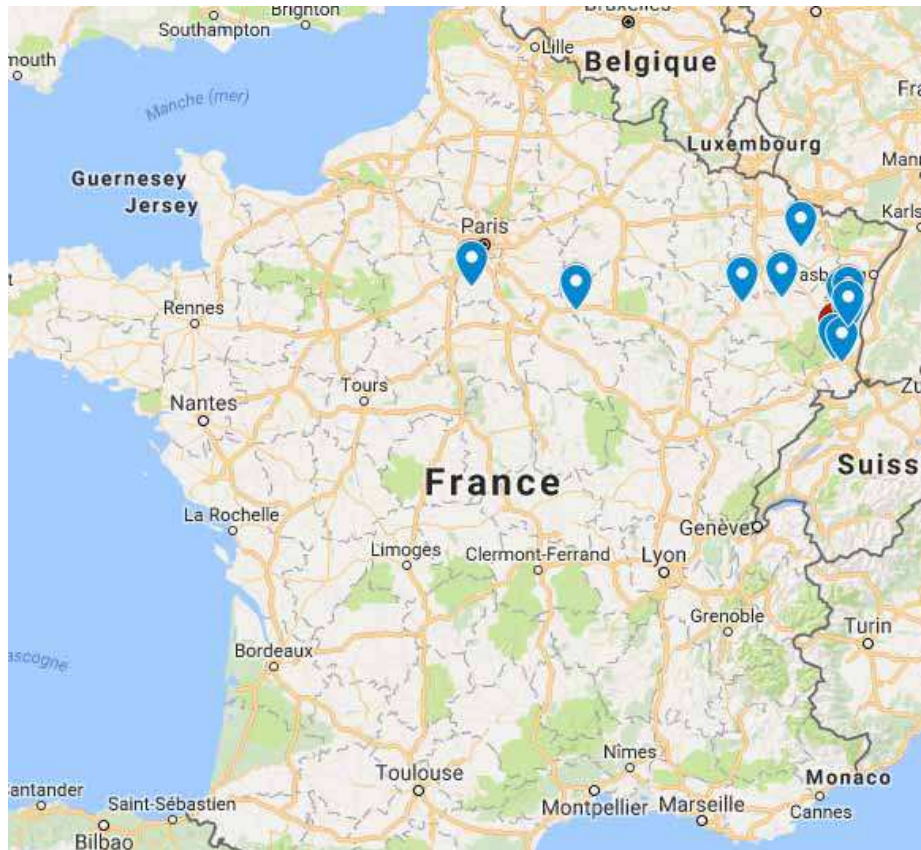


Figure 6 Prestataires de traitement des déchets CCVK

I.2.2. La commission déchets

La commission déchets se réunit à une fréquence moyenne d'une fois par mois à une fois tous les 2 mois. Les 24 élus qui la composent sont des conseillers communautaires et des conseillers municipaux représentant les 8 communes membres de la CCVK. Elle est présidée par le maire de Kayzersberg Vignoble, M. Pascal LOHR.

Les élus et habitants des communes peuvent donc être informés régulièrement par les projets et problématiques du Service Déchets.

I.2.3. Les agents techniques

Le Service Déchets est composé de 10 agents, auxquels s'ajoutent des agents embauchés ponctuellement pour aider le secrétariat ou palier au surcroît d'activité en pleine saison.

Deux chauffeurs et 3 agents de collecte assurent le service de collecte sur le terrain. L'équipe est complétée par 1 responsable technique, 1 chargé de la gestion administrative, 1 chargé de mission prévention déchets, et 2 agents de déchèterie ponctuellement accompagnés de 2 agents de PHOENIX SECURITE.

Cependant, l'ensemble du personnel de la CCVK est régulièrement sensibilisé à la problématique déchets, et la grande majorité des agents participent aux projets menés.

II. GEOGRAPHIE DU TERRITOIRE

II.1. Situation

La CCVK est située dans la région Grand-Est, anciennement Alsace, dans le département du Haut-Rhin (cf. Figure 7), à 12 km à l'Ouest de Colmar, 55 km au Nord de Mulhouse et 80 km au Sud de Strasbourg. L'agglomération de Colmar est un bassin d'emploi important pour le territoire, ainsi qu'un bassin administratif, commercial et de loisir. Un certain nombre de migrations pendulaires entre le territoire de la CCVK et la Communauté d'Agglomération de Colmar est donc attendu, pour la population, comme pour les exutoires déchets (activités économiques liées au recyclage des déchets concentrées autour de Colmar ou Mulhouse).

Le territoire de la CCVK se trouve également à 20 km de la frontière allemande.

II.2. Densité

La densité du territoire de la CCVK est faible par rapport à celle de l'ex-région Alsace (150 hab/km² contre 450 hab/km²). Elle a peu varié au cours des 30 dernières années, malgré une légère augmentation. L'ADEME, selon son classement d'habitat des collectivités à compétence déchets, range donc le territoire de la CCVK dans la catégorie mixte à dominance rurale.

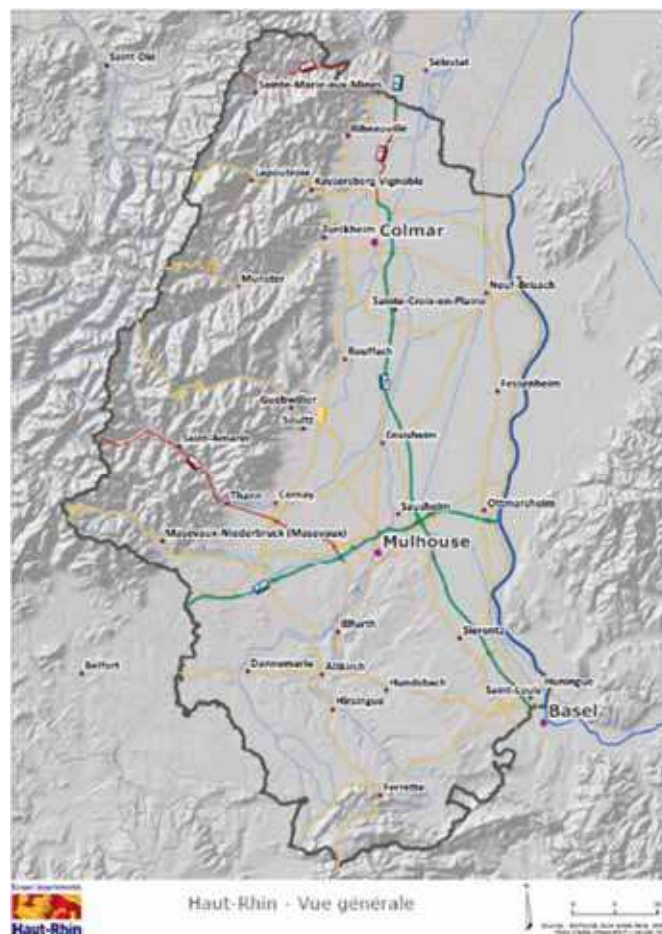


Figure 7 Département du Haut-Rhin et relief

² Source : Ademe

II.3. Climat

Le climat du territoire de la CCVK est continental mais la disparité de la configuration topographique du secteur, avec à l'Ouest des communes « montagne » et à l'Est des communes « plaine » ou « piémont » a des conséquences sur la répartition géographique des précipitations et des températures. L'altitude sur l'un ou l'autre secteur est multiplié par deux (voir ci-dessous).

	Altitude moyenne (m)	Communes montagne (moyenne en m)	Communes plaine (moyenne en m)
Freland	400	509	
Le Bonhomme	690		
Lapoutroie	420		
Labaroche	533		
Orbey	500		
Kaysersberg	250	239	
Sigolsheim	215		
Kientzheim	220		
Ammerschwahr	232		
Katzenthal	280		

Tableau 1 Altitude moyenne communes territoire CCVK

	Crêtes vosgiennes	Collines sous-vosgiennes
Précipitations (mm/ an)	abondantes (jusqu'à 1600)	faibles (< 600)
Température moyenne (°C)	5	10
Enneigement	élevé	faible

Tableau 2 Conditions climatiques du territoire

II.4. Ressources en eau

Les déchets dangereux, qu'ils soient d'origine urbaine, industrielle ou agricole, contribuent à la pollution de l'eau.

II.4.1. Eau potable

Comme présenté dans le Tableau 3, les communes de montagne sont alimentées en eau de source à l'exception de Labaroche, qui en achète à la ville de Colmar, et les communes de plaine sont principalement alimentées avec l'eau de la nappe.

Typologie des communes	Autorité compétente		Origine de l'eau potable	Volume annuel vendu (2014)
	Production	Distribution		
Communes « plaine »	Syndicat Intercommunal de Production de la Vallée de Kayersberg	Kaysersberg	Sources + forage nappe de la Fecht	231 000
		Kientzheim		50 214 m3
		Sigolsheim		54 206 m3
	Syndicat Intercommunal des Eaux du Nord-Ouest de Colmar	Ammerschwihr	Achat Ville de Colmar (champ captant nappe du Rhin) (+ sources communales éventuelles)	93 266 m3
		Katzenthal		29087
		Labaroche		85 100 m3
Communes « montagne »	Fréland	Fréland	Sources et forage communaux	43 891 m3
	Lapoutroie	Lapoutroie	Sources communales et achat Orbey et achat Le Bonhomme	79 227 m3
	Le Bonhomme	Le Bonhomme	Sources communales	37 851 m3
	Orbey	Orbey	Sources communales	142 294

Tableau 3 Alimentation en eau potable des communes

La qualité de l'eau potable des sources alimentant le territoire de la CCVK est bonne au regard des pesticides retrouvés (voir Figure 9) au cours d'analyses effectuées sur 2007, 2009 et 2015. Six communes ont conservé une très bonne qualité de l'eau, Sigolsheim (ville de la commune Kayersberg Vignoble) a vu sa qualité de l'eau augmenter tandis que celle de Labaroche s'est légèrement dégradée. Deux communes, Ammerschwihr et Katzenthal n'ont pas progressé en termes de qualité.

Ces résultats peuvent probablement être corrélés avec l'activité agricole et viticole concentrée sur les communes de plaine par rapport à celles de montagne.

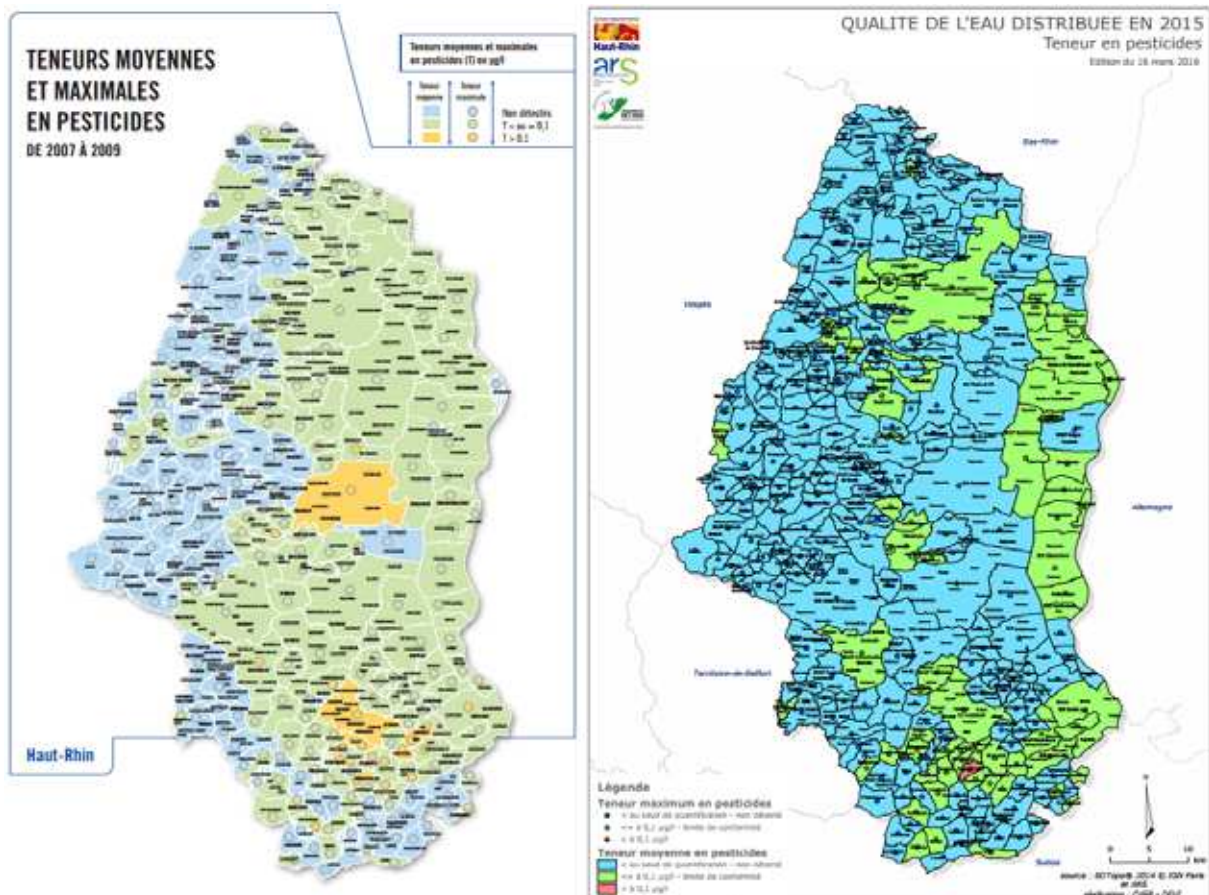


Figure 8 Evolution de la qualité de l'eau en Haut-Rhin

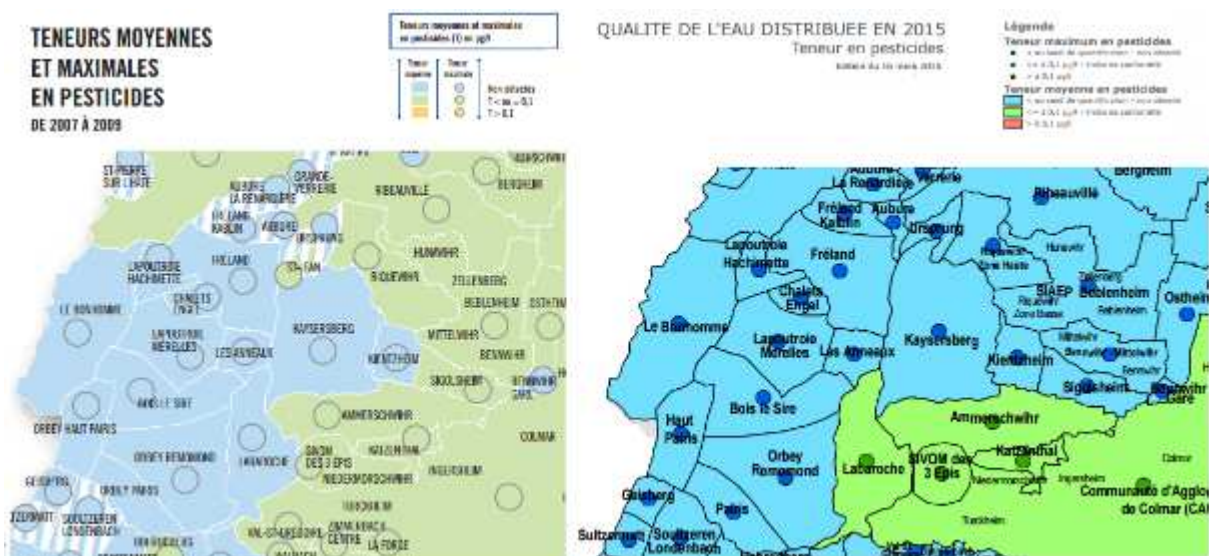


Figure 9 Détail de la qualité de l'eau - territoire CCVK

II.4.2. Assainissement

Les eaux usées (assainissement domestique, agricole et industriel) sont traitées soit directement par des systèmes d'assainissement non collectif pour certaines habitations, soit par les deux principales agglomérations d'assainissement, à savoir l'agglomération de

Kaysersberg (Kaysersberg Vignoble, Ammerschwihr, Katzenthal), qui est raccordée à la station d'épuration de Colmar, et l'agglomération d'Orbey (Orbey, Freland, Lapoutroie, Labaroche), qui est raccordée à la station d'épuration de Lapoutroie Hachimette.

Les traitements utilisés ne permettent pas aujourd'hui de purifier totalement l'eau : certaines molécules présentes dans les pesticides par exemple ne sont pas traitées et contaminent le milieu naturel dans lequel les eaux sont rejetées. Il est donc indispensable de diminuer au maximum les déchets dangereux déversés dans la nature ou jetés dans les éviers.

Sur le territoire de la CCVK, la majorité des abonnés au réseau d'assainissement (> 90 %)³ sont des ménages. Néanmoins les structures agricoles et industrielles sont bien plus productrices de rejets que les ménages, et sources de contaminants.

II.4.3. Impacts des entreprises

Le secteur agricole, majoritaire par rapport à celui de l'industrie ou de la construction sur le territoire de la CCVK (303 établissements actifs⁴), utilise de nombreux produits phytosanitaires (pesticides, herbicides) qui opèrent une pollution de fond.

La viticulture, très présente, notamment sur l'ex-canton de Kaysersberg (cf. Figure 10, près de 80 % de la SAU est viticole) est fortement consommatrice de produits phytosanitaires.



Figure 10 Proportion de vignes dans la SAU (Surface Agricole Utilisée)⁵ - Territoire CCVK

Le secteur industriel est peu représenté sur le territoire par de grosses entreprises (seules 6 entreprises ont plus de 50 salariés) mais contient 110 établissements actifs⁶. Les 5 plus grosses entreprises du territoire sont les suivantes :

³ Source : rapport annuel 2015 flibo

⁴ Source : INSEE, au 31 décembre 2014

⁵ Source : recensement agricole 2010, Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et du développement du territoire

⁶ Source : INSEE, au 31 décembre 2014

Entreprise	Commune	Nb salariés
RECIPHARM	KAYSERSBERG VIGNOBLE	>50
DS SMITH PLASTICS + PAPER	KAYSERSBERG VIGNOBLE	>50
HUSSON INTERNATIONAL	LAPOUTROIE - 68650	>50
HUSSOR SAS	LAPOUTROIE - 68650	>50
SOGEFI AIR - MARK IV	ORBEY	>50

Tableau 4 Liste des 6 plus grosses industries - Territoire CCVK

Ces entreprises sont susceptibles de rejeter des polluants dans les eaux d'assainissement.

II.5. Territoire rural et de montagne

La moitié du territoire de la CCVK est située en montagne. Les températures plus faibles que sur le reste du territoire, la présence de maisons anciennes, et la proximité de forêts impliquent un taux d'équipement en chauffage au bois non négligeable.

II.6. Interférences service déchets – géographie du territoire

La proximité géographique du territoire de la CCVK avec l'Allemagne peut avoir des conséquences sur la production de déchets, tels que :

- La réception d'Imprimés Non Sollicités (nommé INS ci-après) dans les boîtes aux lettres des ménages en provenance d'enseignes allemandes, en plus de celles reçues pour les enseignes françaises.
- L'achat en Allemagne de certains produits (pneus par exemple) ne permettant pas l'application de la règle du 1 pour 1 chez le vendeur.
- L'augmentation significative de touristes allemands durant la saison touristique, générant plus de déchets avec des consignes de tri potentiellement non comprises ou appliquées.

Elle peut aussi avoir des conséquences sur les débouchés et exutoires des déchets, puisque l'Allemagne peut offrir des prestations de traitements et de valorisation qui soit attractifs ou non existants en France. A l'inverse, certains gisements de déchets peuvent par facilité ou pour des raisons économiques être envoyés en Allemagne au détriment d'entreprises de recyclage françaises. C'est par exemple constaté pour les déchets textiles.

La densité faible du territoire de la CCVK laisse penser que la collecte des déchets est dispersée et coûteuse en temps avec un ratio poids collecté / distance parcourue élevé, mais aussi que la production de déchets verts est importante, contrebalancée par la possibilité de composter. En effet, on peut estimer à près de 90 % les logements de type maison avec jardin sur le territoire.

Les caractéristiques climatiques décrites ont par ailleurs les conséquences suivantes sur les déchets produits et leur gestion :

- croissance importante des végétaux, notamment dans les communes « plaine »
- accès limité aux déchèteries pendant les semaines les plus froides de l'année
- peu d'animations sur le terrain possibles pendant les mois les plus froids

- collecte des déchets par camion benne difficile voire dangereuse sur voirie gelée et en pente, ce qui peut générer des perturbations sur les tournées de collecte
- conditions de travail des ripeurs difficiles en période de froid

Au vu des éléments décrits sur la qualité de l'eau potable et des eaux d'assainissements, il convient de prêter attention aux déchets dangereux consommés sur le territoire, aussi bien pour le type de produit utilisé (ex : white spirit du particulier, reste de produit phytosanitaire non utilisé de l'agriculteur, etc.), que pour leurs emballages, qui doivent aussi être considérés comme des déchets à part. La sensibilisation des particuliers, l'amélioration des pratiques agricoles ou non agricoles, ainsi que la modification des pratiques (désherbage mécanique, etc.) doivent être encouragées pour supprimer les transferts de pesticides vers les ressources en eau.

Un certain nombre d'acteurs (professions agricoles, communes, associations) s'est ainsi saisi de la problématique des polluants de l'eau et porte des actions en faveur de la limitation des pesticides ou de l'arrêt total de leur utilisation. Une action du PLP volontaire a porté sur la sensibilisation des communes à une gestion différenciée des espaces verts, avec également l'engagement de 5 communes sur les 8 dans le programme « Commune nature », avec l'obtention de 12 libellules au total. Par ailleurs, l'interdiction totale de l'utilisation des produits phytosanitaires pour les « personnes publiques » au 1^{er} janvier 2017 va accélérer cette démarche. D'un point de vue agricole, 616 producteurs sont en agriculture biologique en 2015 en Alsace, avec une part dans la SAU totale de 6.16 % (5.3 % dans le Haut-Rhin, 6.8 % dans le Bas-Rhin⁷). Le taux de conversion des exploitations est positif mais moins dynamique que dans d'autres régions (cf. Figure 11). Les secteurs de production avec les plus hauts taux de conversion sont les exploitations de vergers (20.5 %) et les vignobles (15 %)⁸. Pour plus de détail, se référer à la section IV.3.

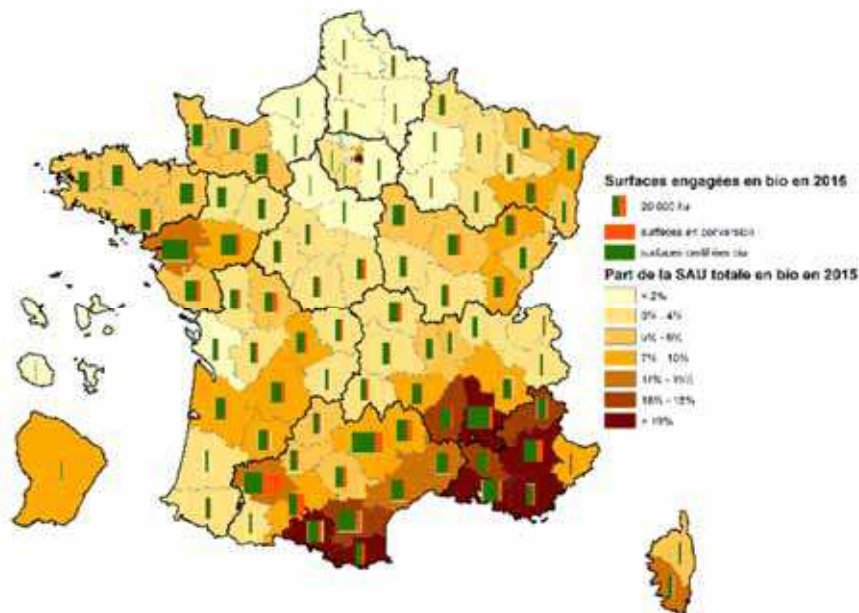


Figure 11 Dynamique de conversion des exploitations en agriculture biologique - France

⁷ Source : Agence Bio / OC Agreste 2015

⁸ Source : OBAPA, chiffres 2015

Au-delà de la préservation de la qualité de l'eau, la promotion de l'eau du robinet apparaît comme une action importante, et devant être gérée à une échelle plus importante (rencontrer les médecins, etc.). La présence de sociétés d'embouteillage d'eau minérale ou de source dans le Haut-Rhin (Wattwiller, Carola, Lisbeth) risque cependant de compromettre ce type d'action à l'échelle du PRPGD. Aucune action n'a formellement été engagée durant le PLP volontaire, si ce n'est au travers des programmes de sensibilisation des scolaires et du grand public menés par le CPIE.

En conclusion, la promotion de l'eau du robinet est conditionnée à une excellente qualité de celle-ci, qui n'est possible que si une attention particulière est prêtée aux déchets dangereux pour l'eau.

Enfin, sur l'aspect « territoire rural et de montagne », le fait d'être équipé en chaudière bois encourage certains habitants à profiter de ce système de chauffage pour brûler leurs déchets. D'autres continuent de pratiquer le brûlage des déchets verts malgré les différents exutoires possibles (déchèterie, broyage, compost). Cette pratique est potentiellement renforcée avec le passage à la levée embarquée. En France on estime qu'un million de tonnes par an de déchets verts provenant de l'entretien du jardin des particuliers sont brûlés à l'air libre⁹ : cela représente 9 % des foyers français. Cette pratique, pourtant interdite depuis 2011 par le règlement sanitaire départemental (nommé ci-après RSD), a des impacts sanitaires et environnementaux : brûler 50 kg de déchets verts émet autant de particules que le parcours de 12 000 km d'une automobile récente en diesel en circulation périurbaine.

Dans ce cadre, la prévention des déchets passe donc aussi nécessairement par de l'information autour des pratiques de brûlage et une meilleure communication sur les solutions alternatives existantes. Le « Guide pratique 201... », distribué à tout nouvel arrivant sur le territoire de la CCVK, est un de ces supports de communication.

III. POPULATION DU TERRITOIRE

III.1. Evolution de la population

La population sur le territoire de la CCVK légale INSEE 2013 (officielle au 1^{er} janvier 2016) est de 17 350 habitants (en population totale) et 16 889 habitants (en population municipale). Par règle c'est cette dernière qui sera utilisée à des fins statistiques.

Comme présenté dans le Tableau 5, seule la commune d'Orbey n'a pas un solde négatif de sa population. En moyenne, le territoire a perdu près de 3 % de population entre 2008 et 2016, causé par un ralentissement des flux migratoires et la baisse du taux de natalité, tandis que le taux de mortalité est similaire (cf. Tableau 6).

Nom des communes adhérentes	Population municipale 2016	Part dans la population totale (%)	Evolution 2008-2016
AMMERSCHWIHR	1776	11 %	-7 %
FRELAND	1 361	8 %	-3 %
KATZENTHAL	539	3 %	-3 %

⁹ Source : ADEME Centre-Val-de-Loire

KAYERSBERG VIGNOBLE	4 634	27 %	-1 %
<i>Kayersberg</i>	2701	16 %	-1 %
<i>Kientzheim</i>	738	4 %	-5 %
<i>Sigolsheim</i>	1 195	7 %	-0 %
LABAROCHE	2 222	13 %	-0 %
LAPOUTROIE	1 894	11 %	-7 %
LE BONHOMME	816	5 %	-4 %
ORBEY	3 647	22 %	+1 %
TOTAL	16 889	100 %	-2.8 %

Tableau 5 Population et évolution 2008 - 2016 - Territoire CCVK¹⁰

	CCVK 1999-2007	CCVK 2008-2013	France 2008-2013
Variation annuelle moyenne de la population	+ 0.5 %	- 0.5 %	+ 0.3 %
Due au solde naturel	+ 0.2 %	- 0.1 %	+ 0.2 %
Due au solde migratoire	+ 0.3 %	- 0.4 %	+ 0.1 %
Taux natalité	11.4 ‰	9.2 ‰	12.4 ‰
Taux mortalité	9.6 ‰	9.7 ‰	8.7 ‰

Tableau 6 Evolution de la démographie - Territoire CCVK + France¹¹

III.2. Structure familiale des ménages

Le territoire de la CCVK compte 7 140 ménages en 2013, contre 7023 en 2007¹², soit une augmentation de 1.7 % malgré la baisse constatée de la population. Cela s'explique par une augmentation du nombre de ménages d'une personne, passant de 27.4 % en 2007 à 29.4 % en 2013 (cf. Tableau 7). Par ailleurs, 62 % des ménages n'ont pas d'enfant en 2013, contre 59 % en 2007.

Source : INSEE FAM T1	CCVK 2007	CCCK 2013	France 2013
Ménages d'une personne	27.4%	29.4 %	34.7 %
Autres ménage sans famille	1.4%	1.5 %	2.6 %
Ménages avec famille dont :	71.2%	69.0 %	62.7 %
- Couple sans enfant	30.1%	31.1 %	26.6 %
- Couple avec enfant(s)	34.1%	30.8 %	26.8 %
- Famille monoparentale	7.1%	7.1 %	9.3 %

Tableau 7 Composition des ménages - Territoire CCVK + France

III.3. Âges

III.3.1. Répartition des âges

Comme pour les données précédentes, la répartition de la population par âges (cf. Tableau 8) indique un vieillissement de celle-ci avec une réduction des tranches de 0 à 44 ans (- 4 %), et une augmentation des plus de 45 ans (+ 4 %).

¹⁰ Source : INSEE

¹¹ Source : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2008 et RP2013 exploitations principales - État civil.

¹² Source : INSEE FAM T1 (2013)

Source : INSEE POP 10	2006	2013	Evolution 2006 -2013
0 – 14 ans	19 %	18 %	- 1 %
15 – 29 ans	15 %	14 %	- 1 %
30 – 44 ans	21 %	19 %	- 2 %
45 – 59 ans	22 %	23 %	+ 1 %
60 – 74 ans	14 %	15 %	+ 1 %
75 – 89 ans	9 %	11 %	+ 2 %

Tableau 8 Répartition de la population par classe d'âge - Territoire CCVK

III.3.2. Petite enfance, jeunesse et éducation

La CCVK compte sur son territoire les structures éducatives suivantes¹³ :

- 4 crèches, gérées par 30 employés, pour un total de 95 places disponibles

Ville	Nom de la structure	Places
Kaysersberg	Boucle d'Or	30
Orbey	Le Chat Botté	30
Sigolsheim	Petit Poucet	20
Hachimette	Le Petit Prince	15
TOTAL	4	95

Tableau 9 Structures d'accueil : crèches - Territoire CCVK

Ces crèches sont gérées en régie depuis le 01/01/2018. Le nombre d'enfants de 0 à 3 ans sur le territoire est en baisse et s'établit en 2015 à 433¹⁴. Il était de 528 en 2007, soit une baisse de 18 % en près de 10 ans. La tendance pour les prochaines années est la continuité de cette diminution.

- 11 écoles maternelles (4 écoles maternelles et 7 écoles élémentaires avec classes pré-élémentaires), pour un total de 455 enfants à la rentrée 2016.

Ecole maternelle	Type	Ville	Effectif théorique	Effectif réel 2016
École élémentaire publique école primaire publique	maternel et élémentaire	Ammerschwahr	NC	55
École élémentaire publique Les Cheke	maternel et élémentaire	Freland	NC	30
École maternelle publique intercommunale	maternel	Katzenthal	53	13
École maternelle publique Bristel	maternel	Kaysersberg	44	49
École primaire publique Jean Geiler	maternel et élémentaire	Kaysersberg	NC	25
École élémentaire publique école primaire publique	maternel et élémentaire	Kientzheim	NC	20

¹³ Sources : Insee, Base permanente des équipements 2015

¹⁴ Source : Chronos, diagnostic service petite enfance 2016

École maternelle publique E.M.Pu	maternel	Labaroche	51	57
École maternelle publique E.M.Pu	maternel	Lapoutroie	54	39
École élémentaire publique école primaire publique	maternel et élémentaire	Le Bonhomme	NC	14
École élémentaire publique école primaire publique	maternel et élémentaire	Orbey	NC	114
Ecole élémentaire publique intercommunale	maternel et élémentaire	Sigolsheim	39	39
TOTAL	11			455

Tableau 10 Structures d'accueil : maternelles - Territoire CCVK

- 9 écoles primaires, pour un total de 808 enfants à la rentrée 2016.

Ecole primaire	Type	Ville	Effectif théorique ¹⁵	Effectif réel 2016 ¹⁶
École élémentaire publique école primaire publique	maternel et élémentaire	Ammerschwihr	142	76
École élémentaire publique Les Cheke	maternel et élémentaire	Freland	105	69
École primaire publique Jean Geiler	maternel et élémentaire	Kaysersberg	166	129
École élémentaire publique école primaire publique	maternel et élémentaire	Kientzheim	55	40
École élémentaire publique Jean Heim	élémentaire	Labaroche	130	106
École élémentaire publique E.M.Pu	élémentaire	Lapoutroie	92	92
École élémentaire publique école primaire publique	maternel et élémentaire	Le Bonhomme	54	15
École élémentaire publique école primaire publique	maternel et élémentaire	Orbey	333	208
Ecole élémentaire publique intercommunale	maternel et élémentaire	Sigolsheim	70	73
TOTAL	9	9	1 147	808

Tableau 11 Structures d'accueil : écoles élémentaires - Territoire CCVK

- 2 collèges, avec 656 enfants à la rentrée 2016.

Collèges	Type	Ville	Effectif 2016
Collège Albert Schweitzer	collège	Kaysersberg	241
Collège Georges Martelot	collège	Orbey	415

¹⁵ Source : site internet Education Nationale, education.gouv.fr¹⁶ Source : enquête téléphonique auprès de chaque établissement du territoire CCVK

TOTAL	2		656
-------	---	--	-----

Tableau 12 Structures d'accueil : collèges - Territoire CCVK

Il n'y a pas d'établissement de l'enseignement secondaire sur le territoire de la CCVK.

Au total, il y a donc près de 2 000 enfants du premier cycle (hors enfants 0-3 ans) pouvant chaque année être sensibilisés au travers d'animations et de projets scolaires.

Au niveau de la restauration scolaire, seuls les collèges du territoire possèdent leur propre cantine. Les écoles et crèches sont gérées par des périscolaires, sauf pour la commune du Bonhomme, où c'est la cantine communale qui fournit les repas suite à la fermeture de leur périscolaire. Le périscolaire d'Orbey est engagé dans un projet de cantine bio et locale par le biais du programme territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV).

Commune	Périscolaire
Ammerschwahr	Périscolaire Cadet Rousselle
Le Bonhomme	Cantine communale
Fréland	Périscolaire La p'tite Graine
Katzenthal	-
Kaysersberg	Périscolaire 123 Soleil
Kientzheim	Périscolaire L'île aux enfants
Labaroche	Périscolaire Les Barot'chou
Lapoutroie	Périscolaire Les P'tits Welches
Orbey	Périscolaire La courte Echelle
Sigolsheim	Périscolaire L'île aux enfants

Tableau 13 Périscolaires et restauration - Territoire CCVK

III.3.3. Personnes âgées et structures hospitalières

La fraction des 75 – 89 ans est celle à avoir le plus progressé entre 2008 et 2013 sur le territoire de la CCVK (+2 %).

Ainsi, le territoire de la CCVK accueille 6 maisons de retraite avec 395 résidents permanents et 12 en accueil de jour (cf.

Tableau 14). 86 nouvelles places en résidence permanente sont à venir sur la période 2015 – 2019, ce qui portera à 481 le nombre de résidents permanents d'ici 2019, soit un ratio de 0.03 place par habitant du territoire de la CCVK. En comparaison, il existe 6 590 lits de maison de retraite (EHPAD ou non) sur le département du Haut-Rhin, soit un ratio de 0.01 place par habitant.

Le nombre d'établissements pourrait évoluer étant donné qu'un projet d'unique résidence de la Weiss est à l'étude. Elle s'établirait sur l'ex-commune de Kientzheim, et remplacerait les structures d'Ammerschwahr et de Kaysersberg.

Commune	Nom	Adresse	Lit (nombre)	Autres
Ammerschwahr	Résidence de la Weiss	7 Rue du Tir 68770 AMMERSCHWIHR	63	12

Fréland	Résidence Médicalisée du Canton Vert	54 Grand'rue 68240 Fréland	53	36 ¹⁷
Kaysersberg	Résidence de la Weiss	21 rue du couvent 68240 KAYSERSBERG	99	0
Lapoutroie	Résidence Médicalisée du Canton Vert	53 Rue du Général Dufieux 68650 Lapoutroie	69	0
Le Bonhomme	Résidence Médicalisée du Canton Vert	33 Rue des Bruyères 68650 Le Bonhomme	45	0
Orbey	Résidence Médicalisée du Canton Vert	231 lieu-dit Pairis, 68370 ORBEY	66	50 ¹⁸
TOTAL nb. de personnes accueillies			395	98

Tableau 14- EHPAD et maisons de retraite - Territoire CCVK



Figure 12 Emplacement géographique des structures d'accueil pour personnes âgées - territoire CCVK - Source InfoGeo68

Le territoire compte également un centre médical MGEN situé à Trois Epis, avec une capacité de 206 lits, et spécialisé dans la rééducation fonctionnelle polyvalente, la réadaptation nutritionnelle – diabétologie, et les soins de suite polyvalents et/ou à orientation gériatrique.

III.4. Logement

La typologie de l'habitat est diversifiée sur le territoire de la CCVK : bâti groupé dans le vignoble, partiellement dispersé en montagne. Dans les deux secteurs, l'habitat pavillonnaire est prédominant, avec environ 2/3 de la population en maison.

¹⁷ Création de 36 nouvelles places sur la période 2015-2019

¹⁸ Création de 50 nouvelles places sur la période 2015-2019

III.4.1. Type de logement

La répartition des logements entre maison et appartement a peu évolué sur le territoire de la CCVK, et reste à dominance pavillonnaire (cf. Tableau 15 et Figure 14). Malgré la réduction de population, le nombre de logements a augmenté de 3.4 % entre 2007 et 2013, s'établissant à 9 101 en 2013. La plus grosse progression est la catégorie des logements vacants, suivie de la part de résidences secondaires. L'aspect semi-rural du territoire se traduit par une proportion de maisons bien plus élevée que la moyenne départementale (64 % contre 52 % pour le département du Haut-Rhin en 2013).

Source : INSEE – LOG T2	CCCK - 2007	CCVK - 2013	Département (68) - 2013
Maisons	64.7 %	64.1 %	52.3 %
Appartements	35.0 %	35.6 %	47.1 %
Total logements (nb)	8 848	9 101	-

Tableau 15 Evolution et répartition du type de logement - Territoire CCVK + Haut-Rhin

Il n'existe pas de données exactes sur la proportion de maisons avec jardin. Cependant, on peut estimer qu'environ 4 560 logements¹⁹ (soit 50.2 % des logements du territoire de la CCVK) ont un jardin, ce qui fait quasiment tout autant de logements qui n'en sont pas équipés. Par ailleurs, les logements sont en moyenne de taille importante : 55 % ont 5 pièces ou plus.

III.4.2. Catégories de logements

Comme présenté dans le Tableau 16, le territoire de la CCVK possède 12 % de résidences secondaires, chiffre stable entre 2007 et 2013. C'est beaucoup plus que la moyenne du département (2.6 %), ce qui témoigne du côté touristique du territoire et des migrations de populations durant ces périodes.

Source : INSEE LOG T2	CCVK - 2007	CCVK - 2013	Département (68) - 2013
Résidences principales	79.8 %	78.4 %	88.5 %
Résidences secondaires ou logt occasionnels	12.3 %	12.1 %	2.6 %
Logement vacant	7.8 %	9.5 %	8.8 %

Tableau 16 Catégories de logement - Territoire CCVK + Haut-Rhin

Comme présenté dans le Tableau 17, une majorité des résidents du territoire de la CCVK est propriétaire de son logement (72 %). Ce chiffre est très supérieur à la moyenne du département (61 %), ce qui peut s'expliquer par un niveau de vie des habitants plus élevé (cf.

Tableau 21).

Source : INSEE LOG T7	CCVK - 2007	CCVK - 2013	Département (68) - 2013
Propriétaire	70.7 %	71.7 %	60.5 %
Locataire	25.2 %	25.1 %	37.5 %
<i>dont d'un logement HLM loué vide</i>	4.3 %	4.6 %	13.3 %
Logées gratuitement	4.1 %	3.3 %	2.1 %

Tableau 17 Statut d'occupation des résidences - Territoire CCVK + Haut-Rhin

¹⁹ Source : estimation interne à partir d'hypothèses et de chiffres INSEE

Par ailleurs, le locatif social représente 4.6 % des résidences principales, très en-deçà des chiffres du département (13.3 %).

Egalement, la majorité des habitants du territoire de la CCVK (près de 80 %) y réside depuis plus de 5 ans (cf. Tableau 18).

Source : INSEE LOG T6	CCVK - 2007	CCVK - 2013	Département (68) - 2013
Depuis moins de 2 ans	9.9 %	9.2 %	11.5 %
De 2 à 4 ans	16.0 %	14.3 %	19.2 %
De 5 à 9 ans	16.2 %	16.5 %	16.8 %
10 ans ou plus	57.8 %	60.0 %	52.6 %

Tableau 18 Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale - Territoire CCVK

III.4.2. Urbanisme

Le territoire de la CCVK a connu des périodes de construction de logements plus ou moins grandes. Depuis 1971, le nombre global de logements construits est en diminution, avec une moyenne de 84 logements construits par an sur la période 2006 et 2010, contre 104 logements par an sur la période 1971 à 2005 (cf. Figure 13). La diminution est cependant portée sur les résidences principales (- 9 % en moyenne par an sur la période 1971 – 2010), puisque la construction de résidences secondaires a au contraire augmenté en moyenne de + 8 % par an sur la même période.

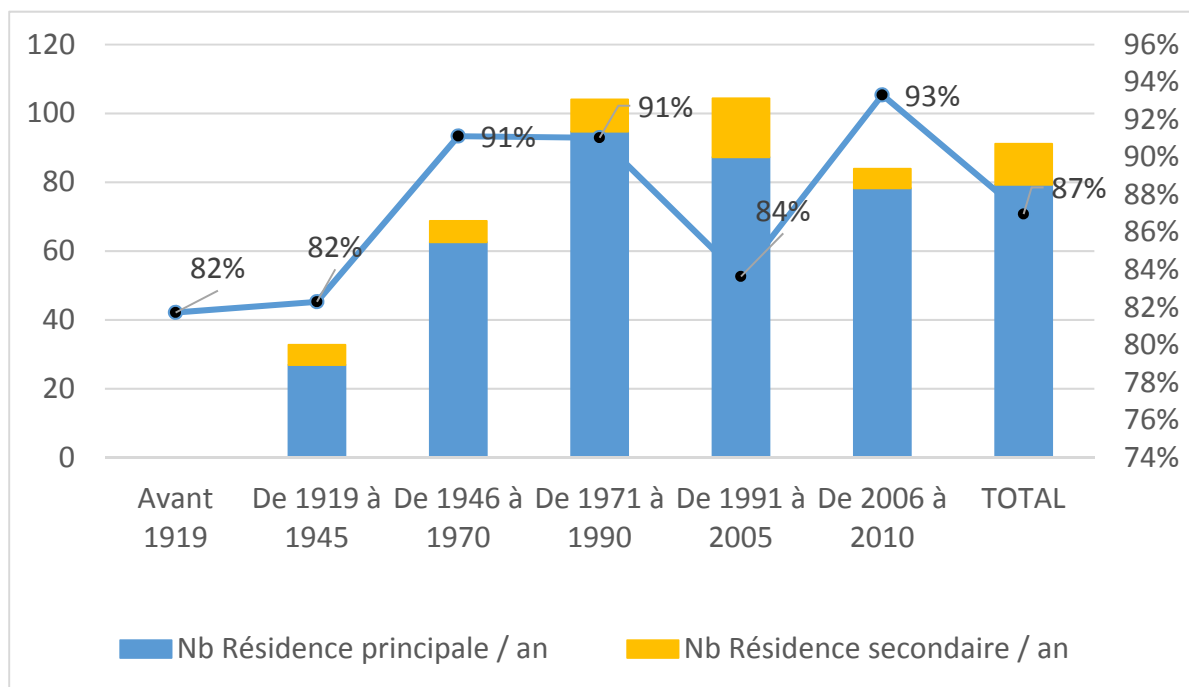


Figure 13 Répartition du nombre de constructions suivant le type de résidence - Territoire CCVK - moyenne sur chaque période - Source : INSEE, LOG1

De même, les graphiques Figure 14 et Figure 15 montrent que la diminution globale annuelle du nombre de logements construits est due à la construction de maisons en baisse (- 16 % sur

la période 1971 à 2010 pour les résidences principales, - 13 % pour les résidences secondaires), et non à celle d'appartements (+ 9 % sur la même période pour les appartements principaux, + 77 % pour les appartements secondaires).

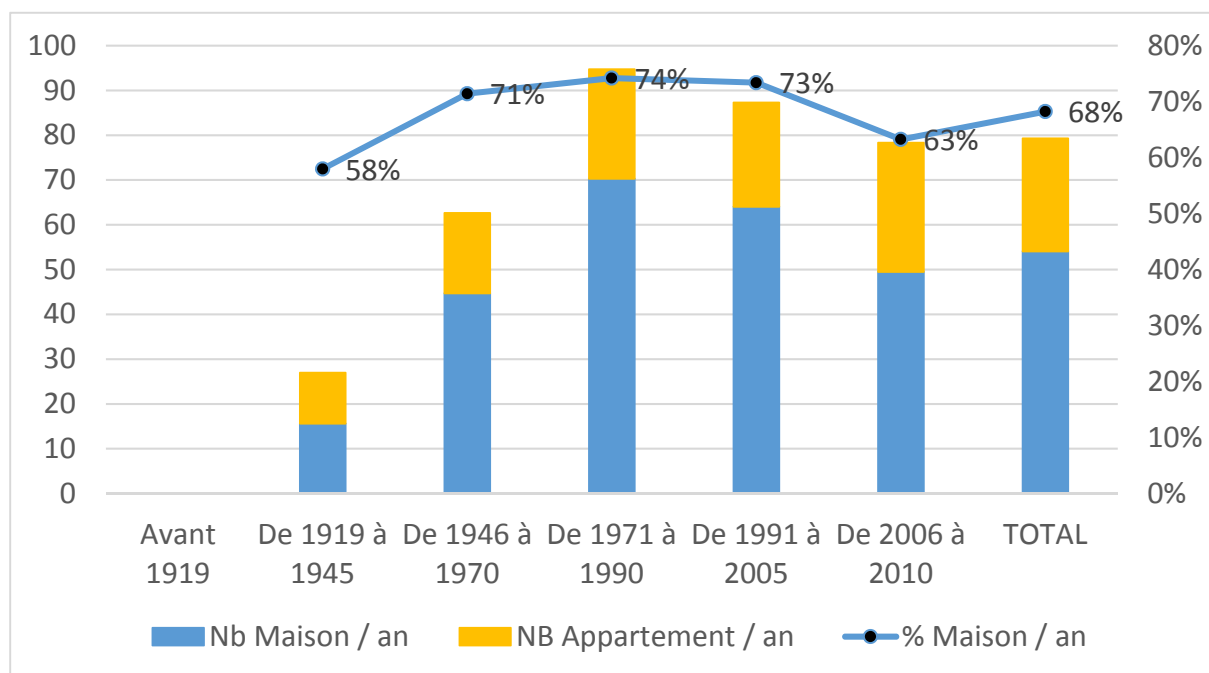


Figure 14 Evolution du nombre de constructions résidences principales - Territoire CCVK - moyenne sur chaque période - Source : INSEE, LOG1

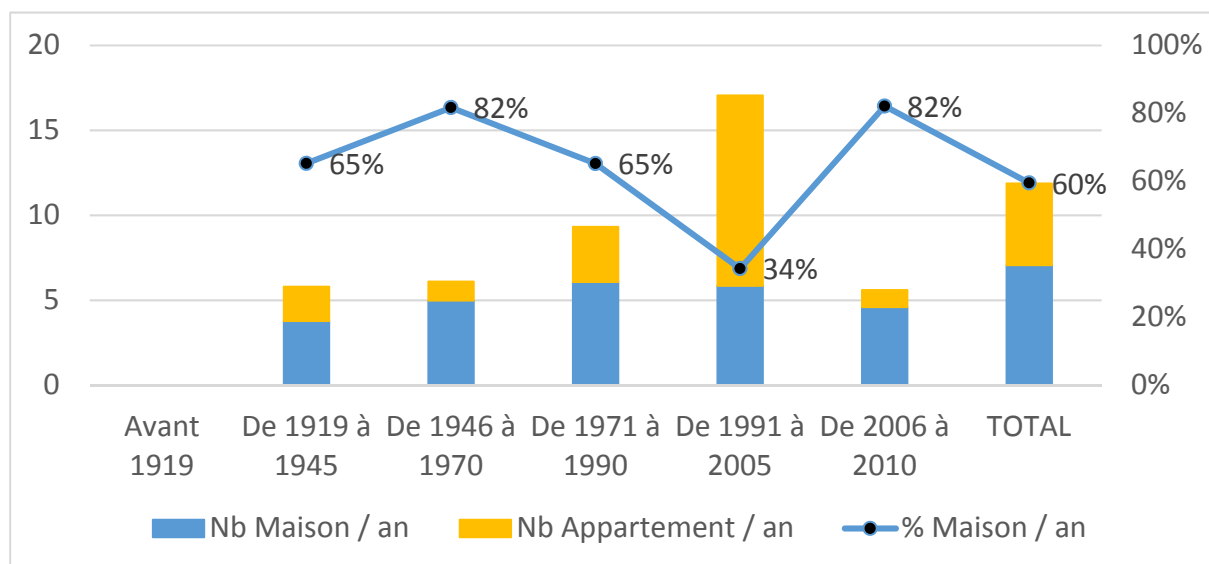


Figure 15 Evolution du nombre de constructions résidences secondaires - Territoire CCVK - moyenne sur chaque période - Source : INSEE, LOG1

La dynamique de construction est également différente suivant les communes du territoire : les 5 plus grosses villes (Kayersberg, Orbey, Labaroche, Lapoutroie, Ammerschwihr) ont engendré, sur la période 1919 - 2010, 73 % des constructions de résidences principales, et 74 % des constructions de résidences secondaires (Figure 16 et Figure 17). Elles concentrent également 79 % des logements collectifs.

Actuellement, la politique d'urbanisme, gérée par le SCOT/PLUi, prévoit la construction de 1 333 nouveaux logements d'ici 2035.

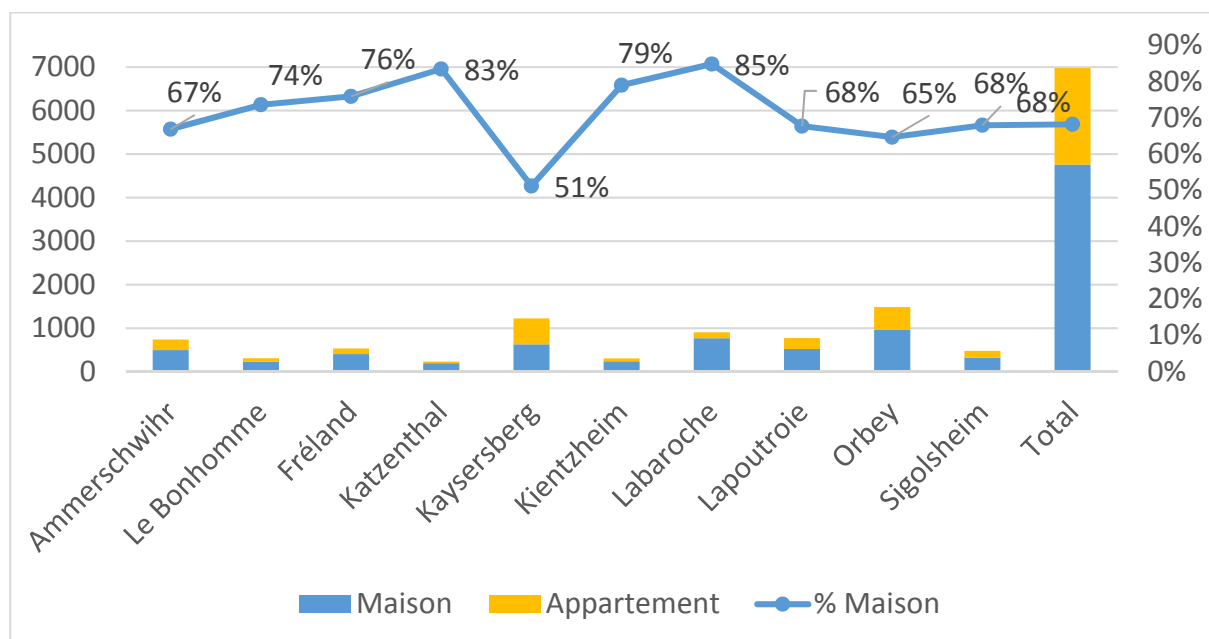


Figure 16 Répartition du nombre de résidences principales construites - Territoire CCVK - par commune - 1919 - 2010 - Source : INSEE, LOG1

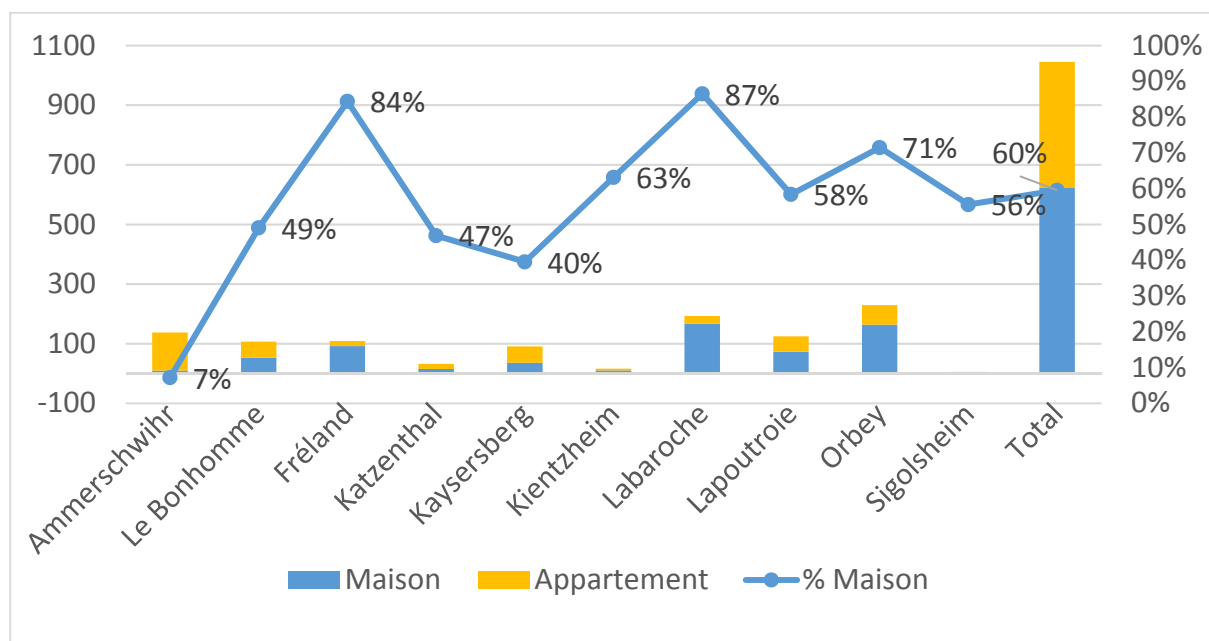


Figure 17 Répartition du nombre de résidences secondaires construites - Territoire CCVK - par commune - jusqu'en 2010 - Source : INSEE, LOG1

III.5. Emploi et catégories socioprofessionnelles

III.5.1 Taux de chômage

Le taux de chômage, en augmentation de 2 % entre 2010 et 2013 reste beaucoup plus faible que sur le département du Haut-Rhin (cf. Tableau 19). De la même façon, l'indicateur de

concentration d'emploi (nommé ci-après ICE), qui est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résident dans la zone, est en légère augmentation en 2013 par rapport à 2008 (73 contre 71.3). Le territoire est donc générateur d'emplois, même si en moins grande proportion que sur le reste du département.

Source : INSEE EMP T4 et T5	CCVK - 2008	CCVK - 2013	Département (68) - 2013
Taux de chômage	6 %	8 %	13.7 %
Indicateur de concentration d'emploi	71.3	73.0	89.7

Tableau 19 Emploi et activité - Territoire CCVK + Haut-Rhin

III.5.2. Métiers

Les catégories socioprofessionnelles existant ont peu évolué sur le territoire de la CCVK (cf. Tableau 20) si ce n'est pour la catégorie retraitée, en augmentation de 3.5 %, au détriment de la part d'ouvriers et d'employés (- 3.3 %). Par rapport aux chiffres du département, le territoire de la CCVK possède une proportion plus importante d'agriculteurs, d'exploitants, et de retraités.

INSEE POP T5	CCVK – 2008	CCVK - 2013	Département (68) - 2013
Agriculteurs, exploitants	2.1 %	2.3 %	0.5 %
Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	3.6 %	3.9 %	2.9 %
Cadres et professions intellectuelles supérieures	7 %	6.9 %	7.1 %
Professions intermédiaires	14.2 %	15 %	14.2 %
Employés	16.1 %	14.7 %	16.6 %
Ouvriers	17.1 %	15.2 %	17.3 %
Retraités	27 %	30.5 %	26.1 %
Autres personnes sans activité professionnelle	12.9 %	11.6 %	15.3 %

Tableau 20 Evolution catégorie socioprofessionnelle - Territoire CCVK + Haut-Rhin

Par ailleurs, une majorité de la population ayant un emploi sur le territoire est salarié (85.1%)²⁰.

III.5.3. Revenus

Le territoire de la CCVK est un territoire relativement aisé. Le Tableau 21 montre en effet que chaque catégorie socioprofessionnelle est au-dessus de la moyenne du département, tandis que le Tableau 22 Part de ménages fiscaux imposés et taux de pauvreté - Territoire + Région montre que la part de ménages fiscaux imposés est supérieure à celles des départements du Haut-Rhin et Bas-Rhin, et de la région Grand-Est, tandis que le taux de pauvreté mesuré est plus faible.

²⁰ Source : INSEE – ACT T1 – Territoire CCVK - 2013

Source : INSEE SAL T1	Nombre d'emplois	CCVK – 2013 (€ / heure)	Département (68) - 2013
Ensemble	-	13,8	13.2
Cadres*	12 %	24,9	23.8
Professions intermédiaires	27 %	14,6	14.4
Employés	29 %	10,3	10.2
Ouvriers	32 %	11,8	11.3

Tableau 21 Salaire net moyen total (en euros) - Territoire CCVK + Haut-Rhin

Source : INSEE – Filosofi et REG V1	CC de la Vallée de Kaysersberg	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Nombre de ménages fiscaux	7041	447 052	311 474	2 298 271
Part des ménages fiscaux imposés	67.5	61.8	62.4	56.3
Taux de pauvreté - 2013	7.5	12	12.5	14

Tableau 22 Part de ménages fiscaux imposés et taux de pauvreté - Territoire + Région

III.6. Interférences service déchets – population et logement

Les différents facteurs socio-économiques présentés dans les sous-parties précédentes sont sources de nombreuses conséquences pour la production et la gestion des déchets sur le territoire de la CCVK.

La diminution de la population sur le territoire de la CCVK devrait légitimement avoir un impact sur la production de déchets, mais ce phénomène est à corréliser avec d'autres paramètres comme le niveau de vie. La catégorie plus aisée de la population, comme c'est le cas sur le territoire de la CCVK, est en général celle qui est la plus consommatrice de biens et donc la plus génératrice de déchets, mais également celle qui est moins sensible à l'aspect « économie générée » grâce à la prévention des déchets. De la même façon, la notion de partage commun d'un bien, ou de sa réparation, est potentiellement moins présente. Les catégories moins aisées, et notamment la population en locatif social, certes minoritaire sur le territoire de la CCVK, produit elle aussi des déchets, et il a été constaté que l'application des règles de la redevance incitative est plus problématique dans ces logements, où la notion de coût du service déchets est très contestée. Si l'argument économique reste donc un bon argument à mettre en avant, le discours autour de la prévention des déchets doit s'adapter au public qui est visé.

Par ailleurs, malgré la population en baisse, le nombre de ménages d'une personne est en augmentation. Ce facteur peut avoir des conséquences sur la production de déchets (utilisation d'emballages individuels, multiplication des biens achetés puis jetés comparé à un ménage composé de 2 personnes, etc.), mais aussi sur le gaspillage alimentaire. La part de ménages sans enfants, majoritaire sur le territoire de la CCVK, est elle aussi en augmentation, tandis que le nombre global d'enfants est en baisse. Il reste important que les enfants soient sensibilisés à la prévention des déchets durant leur scolarité, car elle leur permet à la fois d'acquérir une « conscience environnementale » dès leur plus jeune âge, mais également de servir de relais envers leurs parents. C'est le rôle que joue le CPIE Hautes-Vosges depuis 2005 à travers son programme annuel de sensibilisation, construit en collaboration avec la CCVK.

Pour les autres animations et actions qui peuvent être menées en dehors des écoles, il est cependant important qu'ils puissent cibler l'ensemble de la population.

Si la baisse d'enfants sur le territoire est constatée, il n'en reste pas moins que les structures d'accueil type crèche sont des sources importantes de déchets au regard du nombre de couches utilisées. En effet, jusqu'en 2014, les 4 crèches du territoire jetaient environ 70 000 couches sales chaque année²¹. En sachant qu'une couche sale pèse en moyenne 200 g, cela représentait presque 14 tonnes de déchets par an. En 2014 une première crèche est passée en couches lavable, rejoint en 2016 par la crèche d'Orbey, ce qui réduit de 9.4 tonnes la quantité de couches sales jetées chaque année. En revanche la population reste peu pratiquante à titre personnelle de l'utilisation des couches lavables, au vu du faible nombre de prêts du kit de couches lavables mis à disposition par la CCVK.

Les jeunes enfants ne sont pas les seuls à générer des déchets issus de couches jetables. Les personnes âgées, et notamment celles résidant dans les structures médicalisées du territoire de la CCVK, en consomment aussi énormément. Les quatre résidences médicalisées du Canton Vert (233 résidents permanents cf.

Tableau 14) utilisent 290.000 couches par an²². En appliquant ce taux d'utilisation des couches jetables à l'ensemble des structures d'accueil pour personnes âgées, la quantité estimée de couches utilisées et jetées chaque année atteint 500 000 couches par an, et environ 600 000 d'ici 2019 lorsque les travaux d'agrandissements des structures médicales auront été finalisés (86 places supplémentaires). Le poids moyen d'une couche adulte étant de l'ordre de 600 g, le poids total des déchets de couches des résidents des maisons de retraite est ainsi estimé à 300 tonnes par an (360 tonnes d'ici 2019).

Un test a été réalisé par la Résidence de la Weiss il y a quelques années sur ses deux structures (Kayzersberg et Ammerschwihl) pour mesurer le volume de couches lavables généré sur une période d'une trentaine de jours (cf. Tableau 23). Les résultats permettent d'estimer à 250 m³ le volume annuel de couches lavables qu'il y aurait à traiter sur ces 2 structures, ce qui soulève les questions de logistique et de moyens associées.

Résidence de la Weiss	Volume 33 jours (en litres)	Extrapolation volume annuel (m ³)
Kayzersberg	17.500	194
Ammerschwihl	4.700	52
Total	22.200	246

Tableau 23 Couches lavables à traiter pour alimenter la Résidence de la Weiss

Mise à part l'augmentation des déchets de soins inhérent au vieillissement de la population, d'autres problématiques relatives à la prévention des déchets pour cette catégorie de population se présentent, telles que le frein au changement (habitudes ancrées) et aux nouveaux modes de fonctionnement de la société (service déchets en apport volontaire et plus en porte à porte, changement des consignes, création de nouvelles filières, etc.), mais aussi le développement de nouveaux acteurs (sociétés de services d'aide à la personne...) et de structures pour personnes âgées (résidences seniors). Il est donc possible que cette partie de la population soit moins réceptive.

²¹ Source : d'après calculs et hypothèses internes

²² Source : interne

En revanche, l'augmentation de la tranche des 60 – 74 ans, considérés comme les « jeunes retraités », peut être vue comme une opportunité car c'est la tranche de population qui est la plus active auprès des associations et animations locales. En effet, 44 % des retraités de 60 à 70 ans sont adhérent à au moins une association, tandis qu'ils ne sont que 30 % pour les non retraités²³. Un retraité sur 5 est également bénévole dans son association. Ce chiffre a tendance à augmenter dans les communes rurales où le faible nombre d'adhérent à une association augmente la probabilité d'être bénévole²⁴. Les retraités sont principalement actifs dans les associations de type convivialité, ce qui est positif par rapport aux actions menées dans la prévention des déchets.

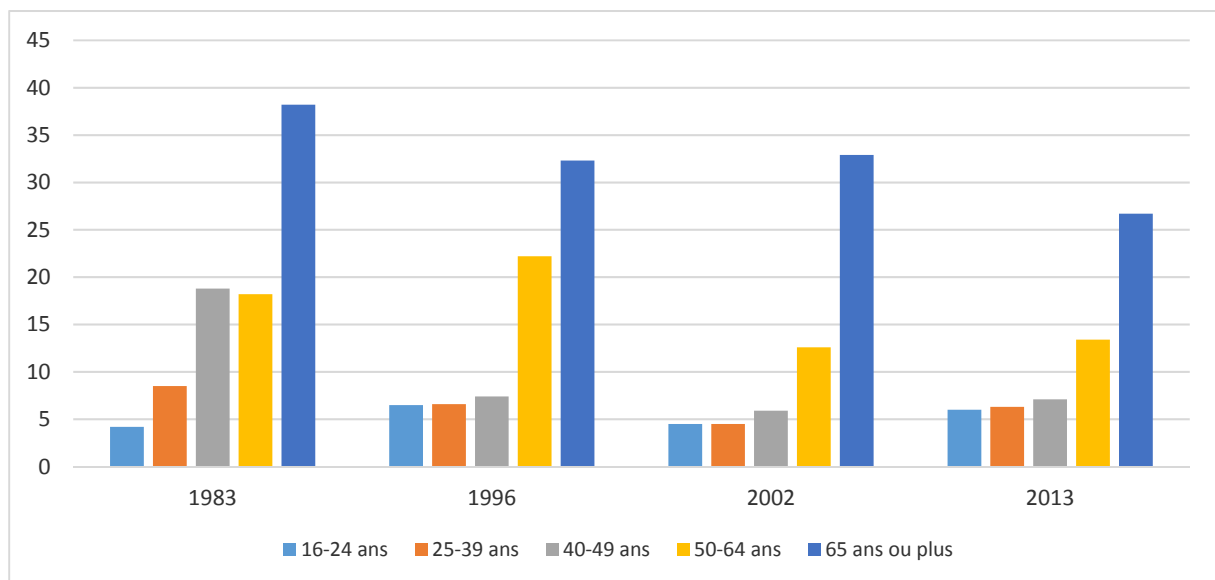


Figure 18 Taux d'adhésion de 1983 à 2013 par domaine associatif (ici associations tournées vers la convivialité) selon l'âge des adhérents - Source : ²⁴

Les données sur les logements du territoire de la CCVK permettent aussi de déduire des impacts sur la production de déchets. La structure majoritairement pavillonnaire, avec l'estimation que 50 % des logements du territoire ont un jardin, permet de penser que la production de déchets verts est importante, de même que la consommation de biens spécifiques au jardin, mais également que la possibilité pour les habitants d'autogérer la majeure partie de leurs déchets organiques est élevée. Concernant la seconde moitié de la population, vivant en appartement ou en maison sans jardin, seules des actions spécifiques comme le compostage collectif ou une collecte dédiée peuvent permettre aux ménages de composter leurs biodéchets.

La taille des logements, plutôt grande sur le territoire de la CCVK, laisse supposer une production plus importante de déchets, meubles et encombrants notamment. Egalement, le fait que la majorité des habitants est installée durablement sur le territoire de la CCVK permet d'affirmer que la population a été sensibilisée au message de prévention des déchets diffusé tout au long du PLP volontaire de 2010 à 2015, et que le fonctionnement de la redevance des

²³ Source : La vie associative des retraités, Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse, note de la DSPR n°2013-054, juin 2013

²⁴ Source : Trente ans de vie associative - Insee Première – No 1580 – paru le 11/01/2016

ordures ménagères est connu. Les habitants en résidence secondaire, quoique nombreux sur le territoire de la CCVK, ne constituent pas une cible prioritaire car il est plus difficile de les impacter par les messages de prévention diffusés, et ils ne produisent pas le plus de déchets. Néanmoins, ces habitants viennent régulièrement sur le territoire et sont de potentiels futurs résidents fixes, ce qui incite à ne pas les délaisser pour autant totalement.

Pour finir, les données sur l'emploi et les catégories socioprofessionnelles montrent que le monde agricole et de l'artisanat est assez présent sur le territoire de la CCVK, ce qui a pour conséquence la production de déchets spécifiques en plus grande quantité que sur d'autres territoires, mais aussi un potentiel de changement de pratique important (conversion à l'agriculture biologique par exemple).

IV. ECONOMIE DU TERRITOIRE

IV.1. Diversité des économies

Le territoire de la CCVK peut être divisé en quatre grands secteurs économiques, à savoir l'industrie, le tourisme, l'agriculture et les métiers de services.

Sur le plan des créations d'entreprises, il a globalement la même dynamique économique que celle du département et de la région auxquels il appartient²⁵. Cette dynamique est cependant plus faible que la moyenne nationale (cf. Figure 19). Elle reste dans tous les cas descendante, avec une moyenne en 2015 de 5.4 créations d'entreprises par tranche de 1000 habitants.

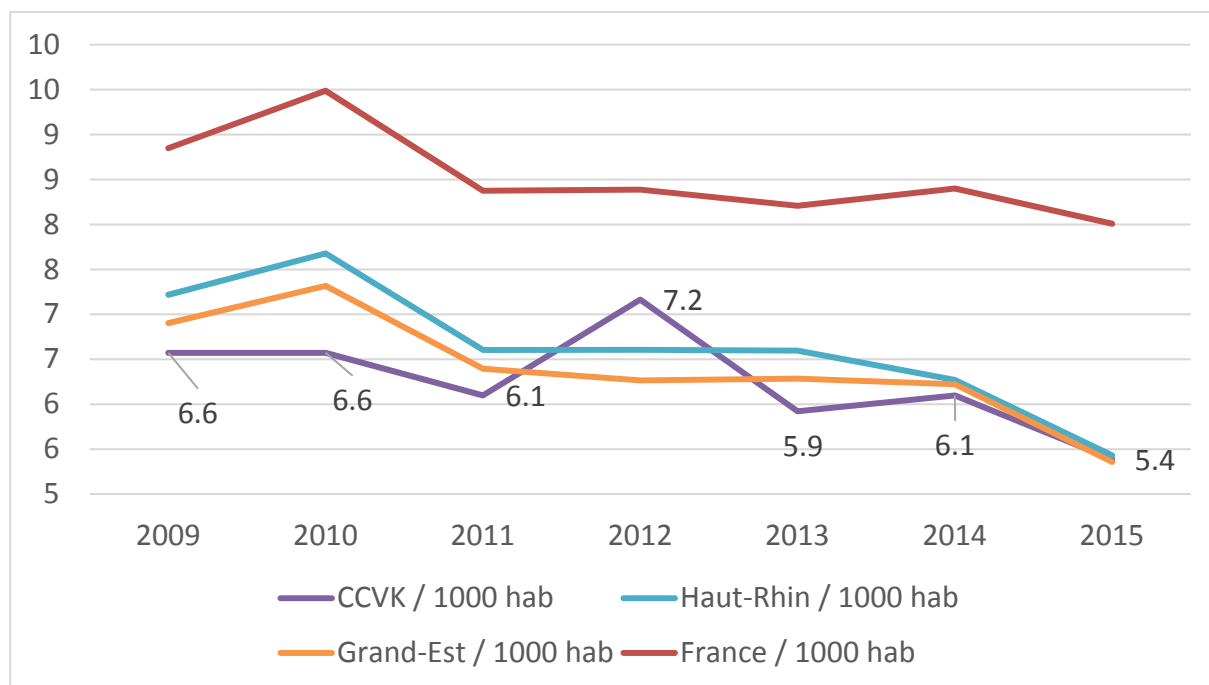


Figure 19 Evolution du nombre de créations d'entreprises par tranche de 1000 habitants - CCVK + Haut-Rhin + Grand-Est + France

²⁵ Source : INSEE DEN G1 - Évolution des créations d'entreprises

Les créations d'entreprises individuelles sont également en baisse, mais plus fortement (- 32 % entre 2009 et 2015 contre - 18 % pour l'ensemble des créations d'entreprises). Elles représentent néanmoins près de 60 % des créations d'entreprises sur le territoire.

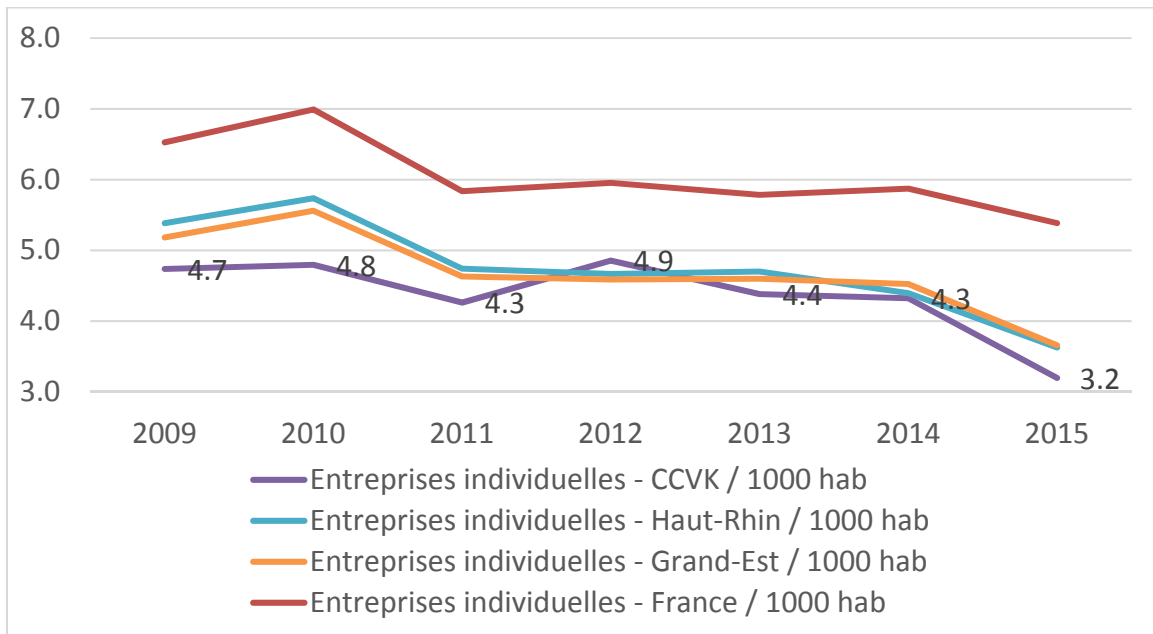


Figure 20 Evolution du nombre de créations d'entreprises individuelles par tranche de 1000 habitants - CCVK + Haut-Rhin + Grand-Est + France

Sur le plan des créations d'établissements²⁶, le schéma suivi ces 6 dernières années est similaire, même si celui du territoire de la CCVK est un peu plus irrégulier que les autres, ce qui témoigne d'un certain dynamisme.

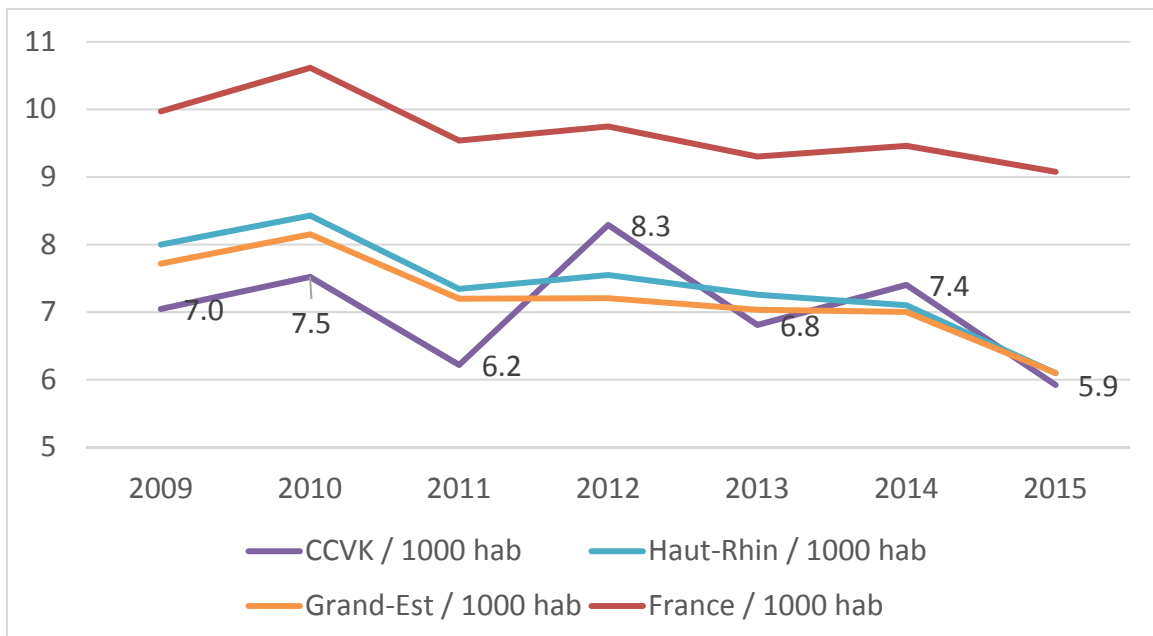


Figure 21 Evolution du nombre de créations d'établissements par tranche de 1000 habitants - CCVK - Haut-Rhin - Grand-Est - France

²⁶ Définition : l'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Source : INSEE

Ce dynamisme se traduit d'ailleurs par un assez bon niveau de services présents sur toutes les communes du territoire (cf. Figure 22), en moyenne 2 à 4 services.



Figure 22 Offre commerciale en 2010 - Pôles de proximité - Territoire CCVK + Haut-Rhin

Bien que la vallée compte plusieurs zones d'activités économiques (4 zones communautaires et 4 zones communales), l'essentiel des entreprises est localisé en tissu urbain, dans les zones d'habitat.

Le Tableau 24 présente la répartition entre le nombre d'emplois dans un secteur d'activité et la part globale d'établissements comptés sur le territoire. Ainsi on peut voir que le secteur de l'industrie ne compte que pour 6 % des établissements présents sur le territoire de la CCVK, mais il concentre à lui seul 33 % des postes salariés, supérieur aux chiffres du département (21 % des postes salariés), ce qui en fait un secteur d'activité important. A contrario, le secteur des commerces, transport et services divers représente 58 % des établissements du territoire de la CCVK mais porte seulement 32 % des postes salariés. L'agriculture, quant à elle, représente 16 % des établissements mais seulement 4 % des postes salariés. C'est tout de même beaucoup plus que sur le département.

Source : INSEE CEN T1 et CEN T2	Postes salariés 2014		Etablissements 2014		Postes salariés 2014		Etablissements 2014	
	CCVK	% CCVK	nb CCVK	% CCVK	Haut-Rhin	% Haut-Rhin	nb Haut-Rhin	% Haut-Rhin
Ensemble	4616	100%	1837	100%	239420	100%	63356	100%
Agriculture	191	4%	303	16%	2531	1%	4162	7%
Industrie	1536	33%	110	6%	51244	21%	4011	6%
Construction	160	4%	124	7%	16344	7%	5856	9%
Commerce, transports, services divers	1458	32%	1070	58%	93627	39%	40659	64%

Administration publique. enseignement. santé. action sociale	1271	28%	230	13%	75674	32%	8668	14%
--	------	-----	-----	-----	-------	-----	------	-----

Tableau 24 Répartition postes salariés et nombre d'établissements - Territoire CCVK + Haut-Rhin

Le Tableau 25 présente le nombre total d'emplois (salariés et non-salariés) présents sur le territoire de la CCVK, regroupés par secteur d'activité. Là encore les 3 principaux secteurs d'activité sont ceux de l'industrie (28 % des emplois), des commerces et transports (32 %), et de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale (25 %). Les secteurs du tourisme (14 %) et de l'agriculture (9 %) sont cependant beaucoup plus présents sur le territoire de la CCVK que sur le département du Haut-Rhin (respectivement 2 % et 5 % des emplois totaux du département).

Source : INSEE EMP T8 et ORTA 2012	CCVK - 2013	%	Haut-Rhin - 2013	%
Ensemble	5 391	100 %	280 860	100 %
Agriculture	468	9 %	5 850	2 %
Industrie	1 534	28 %	54 231	19 %
Construction	284	5 %	19 821	7 %
Commerce. transports. services divers	1 744	32 %	114 811	41 %
<i>dont tourisme</i>	<i>750</i>	<i>14 %</i>	<i>15 000</i>	<i>5 %</i>
Administration publique. enseignement. santé. action sociale	1 362	25 %	86 147	31 %

Tableau 25 Emplois et secteurs d'activité - Territoire CCVK + Haut-Rhin

Les secteurs d'activités sont plus ou moins représentés sur les communes du territoire de la CCVK (cf. Figure 23). Les principales disparités existent au niveau de l'agriculture, plutôt représentée dans les communes de plaine (Ammerschwihr, Katzenthal, Orbey, Sigolsheim), tandis que les industries sont concentrées à Kaysersberg, Lapoutroie et Orbey. L'administration publique est logiquement présente sur les communes les plus grosses à savoir Kaysersberg et Orbey. Les commerces et services sont assez bien répartis proportionnellement à la population de chaque commune.

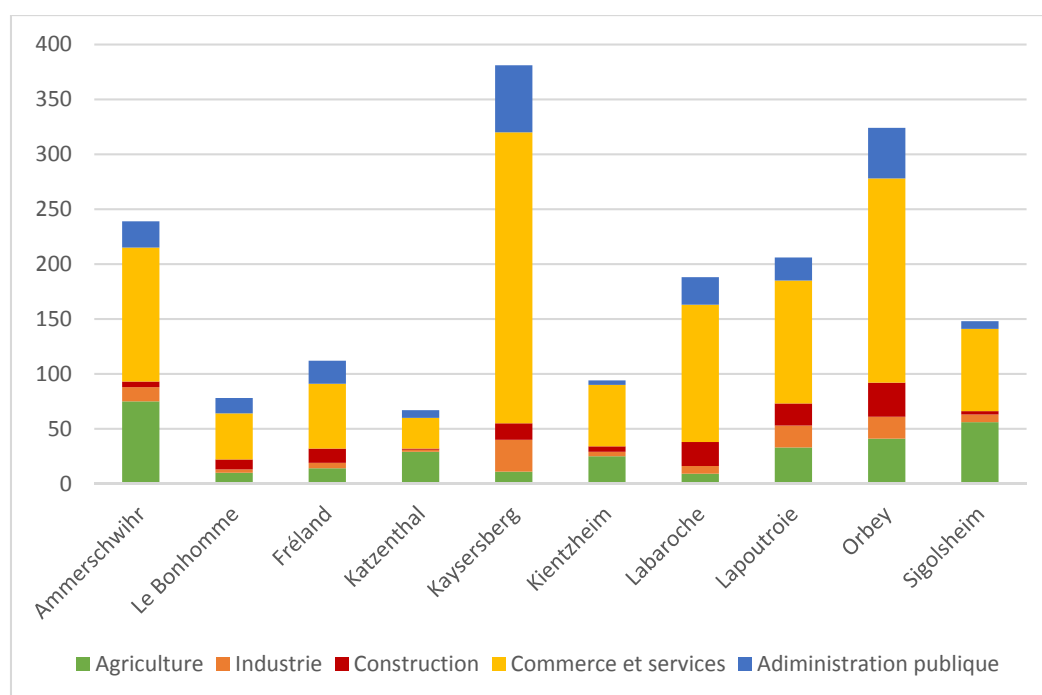


Figure 23 Répartition des secteurs d'activité (en nombre d'établissements) par commune - Territoire CCVK - Source : INSEE 2014

IV.2. L'industrie

Avec une moyenne de près de 660 immatriculations à la Chambre de Commerce et d'Industrie et à la Chambre de Métiers, le territoire jouit d'une assez forte concentration d'entreprises (chiffres ne prenant pas en compte les professions libérales et les exploitations agricoles et viticoles).

Le secteur industriel est le second employeur du territoire avec 1 534 emplois, juste derrière celui du commerce et des transports (1 744 emplois²⁷). Le territoire de la CCVK compte environ 150 entreprises industrielles, mais 6 établissements (5 entreprises) d'envergure internationale emploient à eux seuls plus de 1000 salariés, soit 80 % des salariés de ce secteur (cf. Tableau 26).

Entreprise	Lieu	Secteur d'activité	Nb employés
RECIPHARM	Kaysersberg	produits ophtalmologiques	260
DS SMITH PLASTICS + PAPER	Kaysersberg	plastiques + cartons plats	391
HUSSON INTERNATIONAL	Lapoutroie	structures métalliques	79
HUSSOR SAS	Lapoutroie	constructions métalliques	97
SOGEFI AIR - MARK IV	Orbey	pièces automobiles	420
Total			1 247

Tableau 26 Entreprises industrielles avec plus de 50 salariés

Seuls 7 autres établissements (2 dans le secteur du commerce, transports et services divers, et 5 dans l'administration publique, enseignement, santé et action sociale) emploient plus de 50 salariés.

²⁷ Source : INSEE : EMP T8 - Emplois selon le secteur d'activité - 2013

IV.2. Le tourisme

Le tourisme (hôtellerie-restauration) est une autre activité principale du territoire de la CCVK, tant au niveau des emplois générés, 750²⁸ soit 14 % des emplois, qu'en nombre d'établissements (cf. Tableau 27). La route du vin et la route des crêtes contribuent en effet à faire profiter les visiteurs des richesses du territoire en matière de vins, de paysages, de patrimoine historique et architectural. Le tourisme vert est bien présent, avec les nombreux sentiers aménagés en forêt. La station de ski du Lac Blanc, le golf public d'Ammerschwyr – Trois Epis, le centre nautique de Kayersberg, le musée Albert Schweitzer de Kayersberg ou son marché de Noël en sont les principaux pôles d'attraction (cf. Figure 24 et Figure 25). Cette diversité permet au territoire d'avoir une attractivité touristique à la fois à la saison estivale, mais également à la saison hivernale.

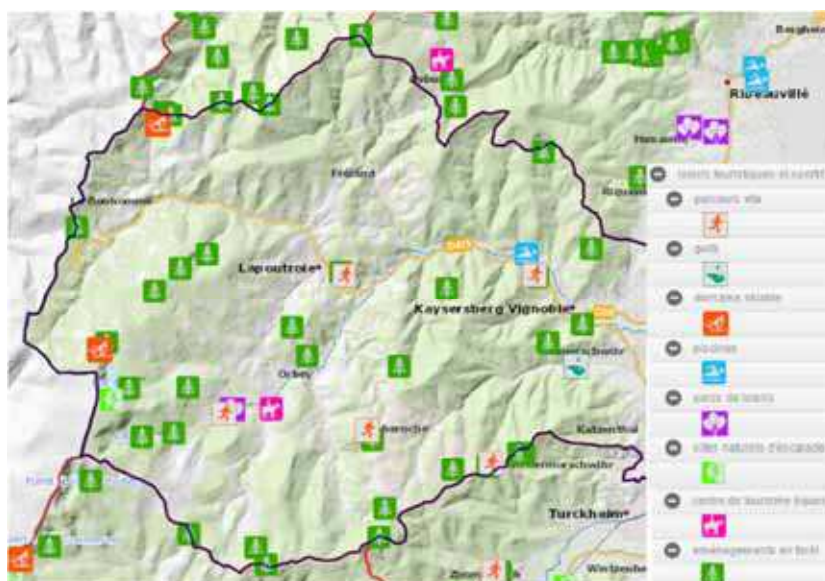


Figure 24 Principaux pôles de loisirs touristiques sportifs - Territoire CCVK



Figure 25 Musées - Territoires CCVK

²⁸ Source : ORTA, traces TPI – Données 2011 et Tableau 25

Le territoire de la CCVK compte 697 établissements d'accueil, toutes catégories confondues, soit une capacité de 7 071 lits (cf. Tableau 27).

Source : ORTA Observatoire Régional du Tourisme 2014/2015	Nombre d'établissements	Nombre de lits
Locations	641	3518
<i>dont Meublés Gîtes de France</i>	<i>191</i>	<i>974</i>
<i>dont Chambres d'hôtes</i>	<i>53</i>	<i>328</i>
<i>dont autres gîtes hors label</i>	<i>397</i>	<i>2216</i>
Hôtels et résidences de tourisme	31	1314
Hébergements collectifs	12	823
Campings et assimilés	13	1416
<i>dont Campings</i>	<i>7</i>	<i>972</i>
<i>dont Aires pour camping-car</i>	<i>3</i>	<i>327</i>
<i>dont Autres</i>	<i>3</i>	<i>117</i>
TOTAL	697	7071

Tableau 27 Etablissements d'accueil et lits disponibles - Territoire CCVK

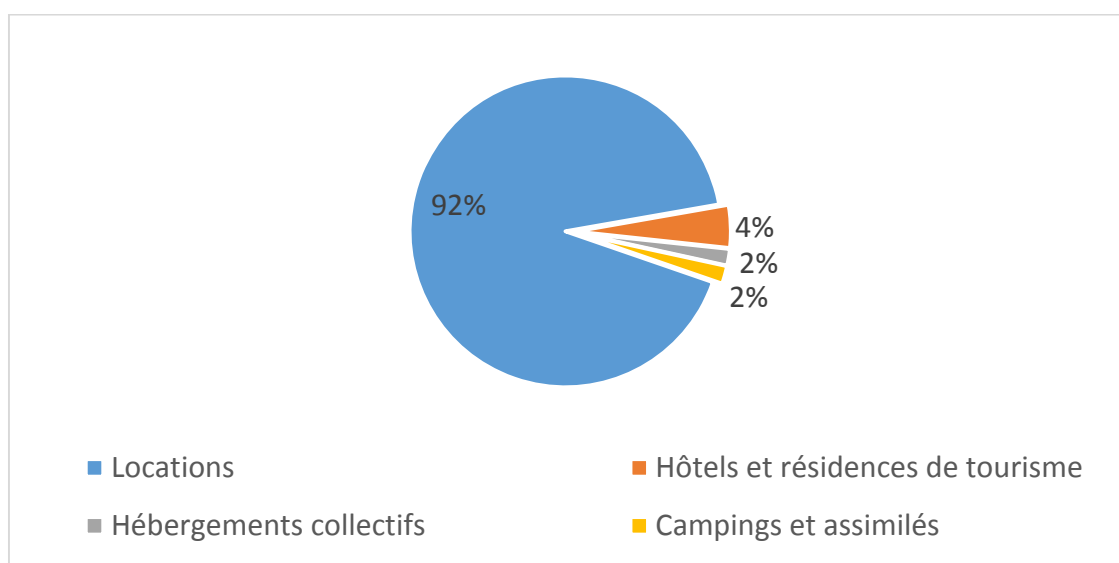


Figure 26 Nombre d'établissements - Territoire CCVK - Source ORTA 2015

Comme présenté

Figure 26, l'extrême majorité des établissements (93 %) est une structure de location (gîte ou chambre d'hôte), ce qui est cohérent avec la typologie du territoire (mixte rural). En revanche, le nombre de lits proposé est mieux réparti suivant les structures, puisque la structure location ne représente que 51 % des lits disponibles (cf. Figure 27). Au niveau des communes, les deux plus grosses villes Kayersberg Vignoble et Orbey concentrent plus de 60 % des lits disponibles (cf. Figure 28).

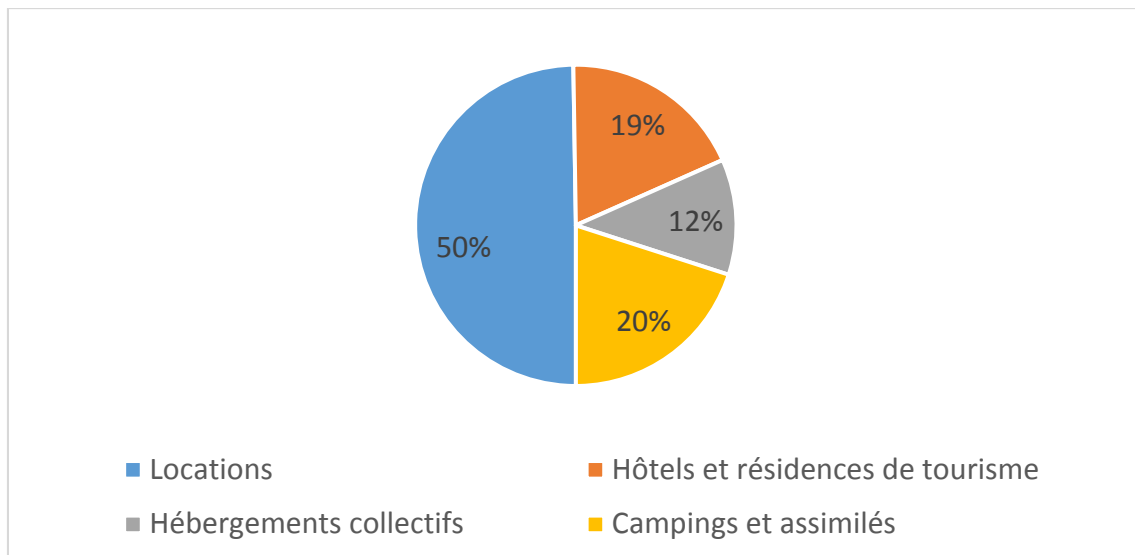


Figure 27 Nombre de lits - Territoire CCVK - Source ORTA 2015

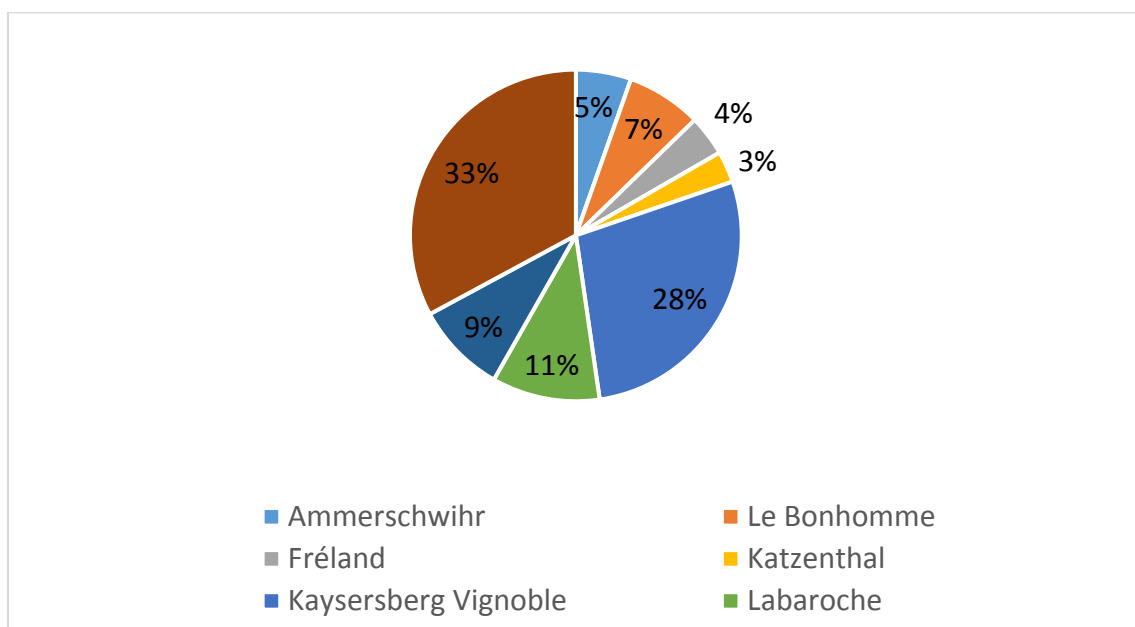


Figure 28 Nombre de lits par commune - Territoire CCVK - Source ORTA 2015

Le nombre de nuitées est établi à 1 260 000 en 2011, avec un taux d'occupation moyen de 40 %, et le total des investissements touristiques réalisés en moyenne entre 2011 et 2013 s'élève sur le territoire de la CCVK à 4.2 M€ (90 M€ pour le département du Haut-Rhin)²⁹. On peut donc dire que le territoire accueille l'équivalent de 1 260 000 journées-touristes par an (10 journées-touristes = 1 touriste qui reste 10 jours = 10 touristes qui restent 1 jour, etc.), avec des pointes fortes lors des marchés de Noël, et que près de 65 % de ces touristes logent soit dans un gîte, soit dans un camping, c'est-à-dire directement en contact avec des hébergeurs qui sont des particuliers. Par ailleurs, les touristes sont à majorité français (en moyenne 70 % des touristes), sauf pour la structure de type camping, où la proportion de touristes allemands et néerlandais est équivalente à celle française³⁰.

²⁹ Source : ATOUT France, ORTA

³⁰ ORTA : CHIFFRES CLES du tourisme dans le HAUT-RHIN – Edition de septembre 2016

IV.3. L'agriculture

IV.3.1. Types de cultures

La terre et en particulier l'exploitation du vignoble constitue une autre ressource importante, avec 9 % des emplois du territoire de la CCVK.

En montagne, l'agriculture est dynamique et permet l'entretien des paysages par sa principale activité : la transformation du lait de vache en fromages (munster, bargkass, chèvres, etc.). Une centaine d'exploitants ou doubles actifs est recensée sur les 5 communes de montagne (Fréland, Labaroche, Lapoutroie, Le Bonhomme et Orbey). La part d'exploitations avec vaches laitières représente d'ailleurs 50 % des exploitations de l'ex-canton de Lapoutroie, tandis qu'il est inexistant dans l'ex-canton de Kaysersberg³¹. La superficie des zones fourragères et toujours en herbe aurait par ailleurs augmenté entre 2000 et 2010 de plus de 42 %, principalement sur la commune de Lapoutroie, mais c'est probablement seulement dû au non renseignement de la surface viticole en 2000 sur cette commune (secret statistique) (cf. Tableau 28).

En plaine, la viticulture, présente à 80 % sur la SAU des communes d'Ammerschwihr, Katzenthal, et Kaysersberg Vignoble, compte 253 récoltants (11 % du Haut-Rhin / 6 % de l'Alsace) et 105 metteurs en marché (17 % / 10 %). La superficie des vignes aurait diminué entre 2000 et 2010 de près de 26 % (cf. Tableau 28), mais cette donnée est également impactée par le non renseignement pour 2010 de la surface viticole de l'ex-commune de Sigolsheim (secret statistique). L'exploitation de vergers semble par ailleurs avoir augmenté sur le territoire.

En revanche le territoire ne comprend aucune exploitation moyenne ou grande pour les cultures suivantes : pommes de terre et tubercules, légumes frais, fraises, melons, fleurs et plantes ornementales, céréales, blé tendre, orge et escourgeon, maïs-grain et maïs-semence, oléagineux, colza, tournesol, betterave industrielle.



Figure 29 Orientation agricole - Départements

³¹ Source : Agreste, recensement agricole 2010

Commune	Superficie agricole utilisée hors arbres de Noël		Fourrages et superficies toujours en herbe				Vignes				Vergers 9 espèces				Jachères			
	Superficie correspondantes (ha)		Exploitations en ayant		Superficie correspondante (ha)		Exploitations en ayant		Superficie correspondante (ha)		Exploitations en ayant		Superficie correspondante (ha)		Exploitations en ayant		Superficie correspondante (h)	
Année	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010
Ammerschwihr	465	493	14	s	s	s	78	72	413	448	s	3	s	s	20	4	4	1
Le Bonhomme	257	211	7	6	257	211												
Fréland	412	443	9	10	410	442												
Katzenthal	202	195	s		s		35	33	190	192	3	s	2	s	13	s	3	s
Kaysersberg	52	43					7	6	52	43								
Kientzheim	s	213		s		s	25	20	204	212		s		s	s		s	
Labaroche	265	s	3	s	s	s												
Lapoutroie	1 020	1 057	22	21	s	1 056										s		s
Orbey	1 410	1 248	29	22	1 410	1 248										s		s
Sigolsheim	422	444					54	55	355	s	s	10	s	55	5	4	7	3
TOTAL	4 505	4 347	84	59	2 077	2 957	199	186	1 214	895	3	13	2	55	38	8	14	4
Evolution						+42%				-26%				+2650%				

Tableau 28 Evolution des surfaces agricoles et des cultures - Exploitations moyennes et grandes - Territoire CCVK - Source : Agreste Recensement agricole 2000 - 2010

Remarque : le « s » correspond à une donnée soumise au secret statistique, et donc non disponible.

IV.3.2. Agriculture biologique

Concernant le cas particulier de l'agriculture biologique, de plus en plus d'exploitations se convertissent, que ce soit en viticulture ou en cheptel (animaux et ruches). Le nombre de producteurs en agriculture biologique s'établit à 60 en 2015 sur le territoire de la CCVK, soit une augmentation de + 7 % par rapport à 2012 (cf. Tableau 29).

Commune	Nombre de producteurs en Agriculture Biologique - 2012	Nombre de producteurs en Agriculture Biologique - 2015
AMMERSCHWIHR	11	12
FRELAND	13	13
KAYSERSBERG	1	3
KATZENTHAL	3	3
KIENTZHEIM	1	0
LABAROCHE	1	1
LAPOUTROIE	13	14
LE BONHOMME	3	4
ORBEY	9	9
SIGOLSHEIM	1	1
Total	56	60

Tableau 29 Exploitations en AB ou en conversion - Territoire CCVK³²

Les surfaces certifiées ou en conversion sur le territoire de la CCVK s'élèvent à 1 992 ha en 2015, soit une progression de + 13 % par rapport à 2012 (cf. Tableau 30). Elles représentent 27 % des surfaces totales en agriculture biologique ou en conversion sur le département du Haut-Rhin en 2015 (7 353 ha en bio pour le Haut-Rhin en 2015). Les vignes représentent 98 % des surfaces bio d'Ammerschwihr, et 100 % des surfaces bio de Kaysersberg. Sur le territoire de la CCVK, la SAU totale s'élève à 7 663 ha en 2010³³. La SAU en bio, d'environ 2000 ha, représente donc 26 % de la SAU totale du territoire.

Commune	Surface totale en AB ou en conversion – 2012 (ha)	Surface totale en AB ou en conversion – 2015 (ha)	Evolution (%) 2012 -2015
AMMERSCHWIHR	82	106	+29 %
FRELAND	501	498	-1 %
KAYSERSBERG	-	50	
KATZENTHAL	15	18	+20 %
KIENTZHEIM	-	-	
LABAROCHE	-	-	
LAPOUTROIE	646	667	+3 %
LE BONHOMME	-	120	
ORBEY	522	533	+2 %

³² Source : Agence BIO novembre 2016

³³ Source : recensement Agreste 2010

SIGOLSHEIM	-	-	
Total	1766	1992	+13 %

Tableau 30 Evolution de la surface totale convertie en bio ou en conversion - Territoire CCVK³²

Concernant le cheptel, la progression est plus importante avec + 23 % de cheptel converti ou en conversion en bio en 2015 par rapport à 2012 (cf. Tableau 31). Cela ne représente cette fois-ci que 5.2 % du cheptel bio ou en conversion du département du Haut-Rhin (78 139 cheptels convertis en 2015 pour le Haut-Rhin en 2015).

Ville	Cheptel converti en AB ou en conversion – 2012 (nb)	Cheptel converti en AB ou en conversion – 2015 (nb)	Evolution (%)
AMMERSCHWIHR			
FRELAND	1 621	1 724	+ 6 %
KAYSERSBERG			
KATZENTHAL			
KIENTZHEIM			
LABAROCHE			
LAPOUTROIE	1 155	1 463	+27 %
LE BONHOMME	0	204	
ORBEY	537	670	+25%
SIGOLSHEIM			
Total	3 313	4 061	+ 23 %

Tableau 31 Cheptels convertis en biologique ou en conversion - Territoire CCVK³²

D'après les données disponibles de 2010 et 2015, la part d'exploitations converties en bio ou en conversion sur le territoire de la CCVK s'établirait à 48 %, ce qui est très élevé (cf. Tableau 32). La donnée sur le nombre d'exploitations datée de 2010 ne doit pas être actualisée ou calculée de la même manière. Les exploitations du territoire de la CCVK représentent 31 % des exploitations converties en bio du département du Haut-Rhin en 2015 (587 exploitations en bio), soit le même ordre de grandeur que pour les surfaces converties en bio.

Ville	Nombre d'exploitations - 2010 ³¹	Nb d'exploitations en bio - 2012	Nb d'exploitations en bio - 2015	Ratio exp. Bio 2015 / exp. non bio
AMMERSCHWIHR	94	20	19	20 %
FRELAND	22	44	45	204 %
KAYSERSBERG	16	1	4	25 %
KATZENTHAL	42	6	8	19 %
KIENTZHEIM	35	1	0	0 %
LABAROCHE	9	2	2	22%
LAPOUTROIE	33	46	49	148 %
LE BONHOMME	11	9	13	118 %
ORBEY	50	37	41	82 %
SIGOLSHEIM	69	1	1	1 %
Total	381	167	182	48 %

Tableau 32 Exploitations converties en bio ou en conversion - Territoire CCVK³¹³²

Les conversions en bio sont encore faiblement diversifiées et se concentrent, pour les surfaces, en cultures fourragères et viticoles, et pour le cheptel, en exploitations de vaches laitières.

Groupes de cultures	Nb exploitations converties - CCVK 2015 (nb)
Autres dont (jachères, gel fleurs champignons etc...)	7
Cultures Fourragères	36
Fruits	4
Grandes cultures (y compris légumes secs)	0
HSAU	2
Légumes frais (maraichage sous serre ou de plein champ	1
PPAM (plantes à parfums aromatique et médicinales)	2
Viticulture (dont 4% de raisin de table au niveau national)	17
Total	69

Tableau 33 Groupes de cultures converties ou en conversion en agriculture biologique - Territoire CCVK³²

Groupe d'espèces animales	Exploitations converties en bio – CCVK 2015 (nb)
Vaches allaitantes	6
Vaches laitières	24
Vaches laitière et allaitantes	27
Poules pondeuses	1
Poulets de chair	2
Poules pondeuses et poulets de chair	2
Brebis lait et brebis viande	3
Brebis lait	2
Brebis viande	1
Chèvres	6
Truies reproductrices	1
Aqua culture	0
Lapines	0
Autre production animale (cervidés, escargots...)	1
Nombre de Ruches	8
LAIT	29
Total	113

Tableau 34 Groupes d'espèces animales converties ou en conversion en agriculture biologique - Territoire CCVK³²

IV.4. La distribution

Trois grandes surfaces sont présentes sur le territoire de la CCVK, Intermarché Super à Kientzheim, Carrefour Market à Kaysersberg, et Intermarché Contact à Orbey (cf.

Figure 30), auxquelles s'ajoutent les commerces des communes. Les déchets de ces grandes surfaces sont traités par un prestataire privé et ne sont donc pas collectés par le service déchets de la CCVK.

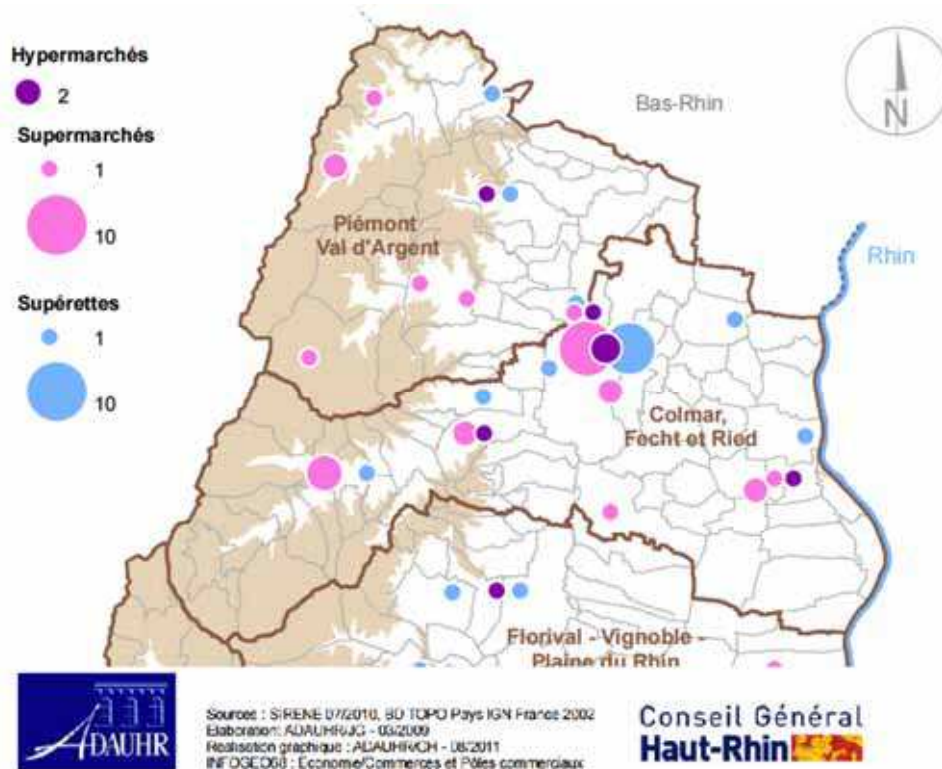


Figure 30 Offre commerciale en 2010 hypermarchés, supermarchés et superettes - Territoire CCVK

Par ailleurs, plusieurs communes ont des marchés. La vente de produits locaux et / ou biologiques, directement du producteur au consommateur est présente (par exemple La Ferme Clarisse à Sigolsheim, ou Le Cellier des Montagnes à Hachimette).

Cependant, beaucoup d'achats se font à Colmar ou dans les zones commerciales adjacentes, au supermarché Cora de la ville de Houssen notamment. Un exemple de zone de chalandise, avec comme point de départ la commune d'Hachimette, qui se trouve au centre du territoire de la CCVK, et avec comme mode de calcul la durée d'un trajet voiture d'un usager, est présentée. La zone rouge représente la zone géographique couverte pour un trajet de 20 min, celle en bleue pour un trajet de 30 min. De nombreuses communes avoisinantes, ainsi que l'agglomération de Colmar sont donc largement accessibles depuis le territoire de la CCVK, et pour un trajet de moins de 30 min.



Figure 31 Zone de chalandise - Territoire CCVK³⁴

Les services de façon générale représentent 32 % des emplois pour 58 % des établissements (cf. Tableau 24).

IV.5. Interférences service déchets – économie

Un territoire actif, aux économies diversifiées, est producteur de déchets nombreux et variés. Cette diversité a pour conséquence la gestion de multiples déchets, notamment professionnels, ce qui implique d'avoir des structures d'accueil, telles que les déchèteries, correctement dimensionnées, mais également des recycleurs locaux. Le territoire de la CCVK connaît cependant un ralentissement économique, visible par la diminution du nombre de créations d'entreprises, ce qui peut avoir un impact à la baisse sur la production de déchets, notamment par les professionnels.

Le secteur industriel du territoire, dominé par 5 entreprises avec plus de 1200 employés, pourrait être la cible éventuelle d'une action sur la sensibilisation des employés à la prévention des déchets, étant donné qu'un minimum d'animation et de sensibilisation permettrait de cibler un large public. Par ailleurs, dans un souci d'économie circulaire, les besoins de ces entreprises, ainsi que le gisement de déchets qu'elles génèrent, pourrait être étudié afin de dégager d'éventuelles synergies entre elles.

Le secteur du tourisme est également générateur de déchets. S'il reste difficile de planifier des animations de prévention à leur égard au vu de leur court séjour sur le territoire de la CCVK, il reste important de communiquer auprès des hébergeurs, et notamment les propriétaires de gîtes et de camping qui représentent à eux deux 70 % des offres de lit. Non seulement le touriste a un contact direct avec l'hébergeur, mais il peut aussi se faire expliquer par ce dernier, en tant qu'habitant du territoire, le système de gestion des ordures ménagères

³⁴ Source : <http://www.owlapps.net/application-geomarketing>

et les consignes de tri. En effet, la redevance incitative n'est pas le schéma classique utilisé à l'échelle nationale, il n'est donc pas le plus connu, et les hébergeurs ont tout intérêt à expliquer clairement les enjeux du tri et des déchets produits s'ils ne veulent pas être financièrement impactés par une production élevée de déchets par ceux qu'ils accueillent.

De plus, il semble réalisable de réserver par exemple un espace pour la gestion des biodéchets par le biais d'un composteur dans les jardins des gîtes ou dans les campings, et de réduire tout autant les ordures ménagères produites. Enfin, les professionnels du tourisme pourraient tirer avantage, en terme d'image, à valoriser les actions réalisées en faveur de la réduction des déchets. Les efforts qu'ils déploieraient pourraient devenir un atout répondant à de nouvelles demandes touristiques, notamment celle du tourisme vert ou éco-tourisme. A noter que les campings sont les seuls à avoir une proportion de touristes étrangers néerlandais et allemands très importante (la moitié de leurs effectifs), et que ces populations sont déjà sensibles à la prévention des déchets.

La présence d'une agriculture à majorité viticole et bovins lait permet de connaître le gisement de déchets produit par ces exploitations. Ce sont à la fois des déchets non ménagers (films plastiques, sacs de semences ou d'engrais, etc.) et des déchets dangereux (bidons de produits phytosanitaires, etc.). Il est donc important de maintenir une prévention autour des déchets, à la fois qualitative - diminuer la quantité de déchets lorsque c'est possible -, et quantitative - limiter les produits dangereux utilisés et favoriser leur collecte dans les circuits adaptés -.

Cette agriculture est cependant en pleine mutation : elle se convertit rapidement et en nombre aux principes de l'agriculture biologique. C'est donc un aspect positif en termes de réduction de déchets, notamment dangereux. Une autre problématique, celle sur un approvisionnement local et autosuffisant en ressources alimentaires nécessaires au territoire de la CCVK est également posée au vu de la faible diversité des exploitations agricoles. Plusieurs réflexions sur la promotion des produits locaux et biologiques au sein des écoles du territoire, ou au sein de structures groupées nécessitant un service de restauration, sont déjà à l'étude, et il serait dommage que le territoire de la CCVK ne puisse pas répondre à ces besoins.

Enfin, le secteur de la distribution a aussi un rôle important à jouer sur la prévention des déchets, non seulement par les déchets qu'il peut générer (gaspillage alimentaire, diffusion en masse d'imprimés non sollicités -nommé INS par la suite-), mais aussi par les choix stratégiques qu'ils font (promotion de produits locaux ou biologiques), ou encore par les actions d'animations qui peuvent y être ponctuellement réalisées. Seulement, la zone de chalandise dépassant le périmètre géographique du territoire, les habitants du territoire de la CCVK qui vont faire leurs courses en dehors de ce périmètre ne seront pas sensibilisés par ces animations locales.

V. VIE ASSOCIATIVE

V.1. Types d'associations et bénévoles

Les associations, nombreuses et diversifiées, sont bien souvent essentielles à l'animation du territoire. Elles sont généralement regroupées en trois domaines : la pratique d'une activité

culturelle ou sportive, les associations tournées vers la convivialité, et celles défendant les droits et les intérêts de chacun.

Contrairement à ce que l'on croit, la catégorie des personnes retraitées n'est en moyenne pas la plus élevée dans les associations. En revanche, le taux d'adhésion de la catégorie des plus de 50 ans (retraités ou non), est en augmentation plus significative que pour les autres tranches d'âge (cf. Figure 32).

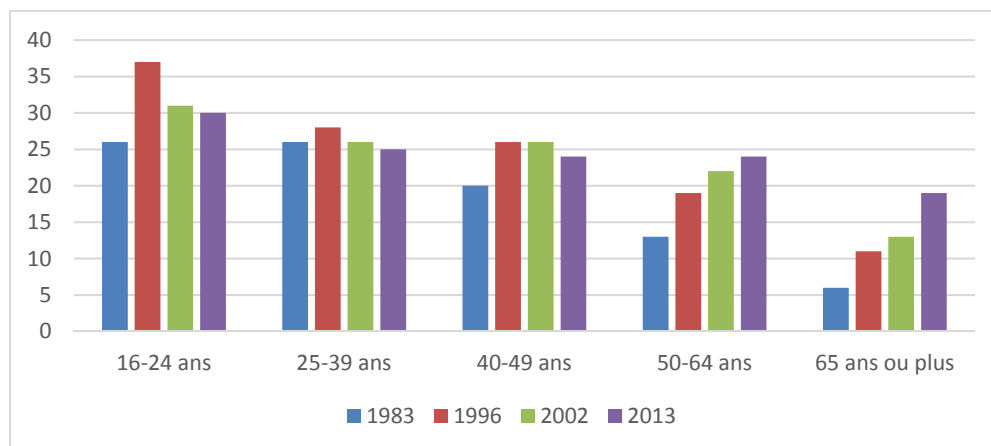


Figure 32 Evolution des adhésions à une association suivant l'âge - France - Source : INSEE

Par ailleurs, on retrouve plutôt les personnes retraitées dans des associations tournées vers la convivialité, tandis que la tranche 16 – 39 ans est à majorité dans la pratique d'une activité sportive ou culturelle. Enfin, la tranche active des 40 – 64 ans est celle qui concentre le plus d'inscrits dans des associations de défense des droits ou d'intérêts (Figure 33).

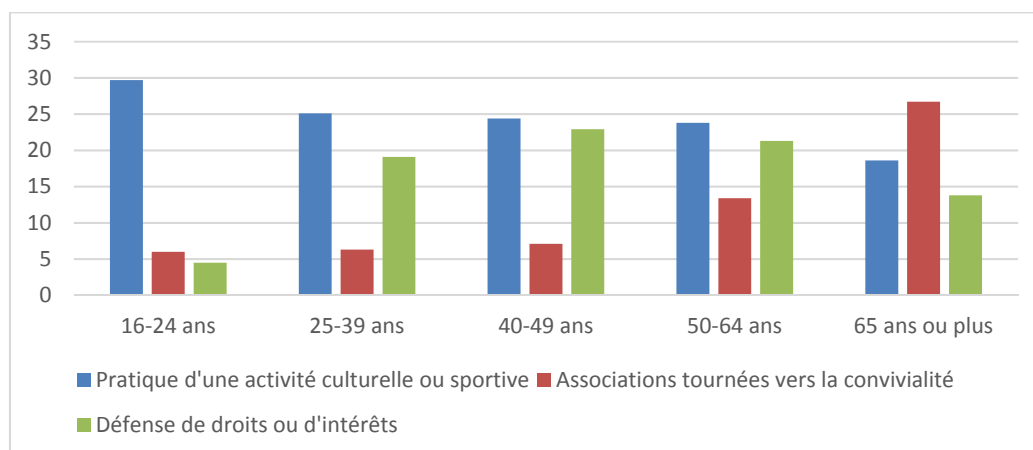


Figure 33 Associations et âges des adhérents - France - Source Insee - 2013

Ces activités de détente et/ou d'engagement citoyen ont en commun d'être des activités vécues comme positives, ce qui peut être un angle d'attaque intéressant pour parler de prévention des déchets : les usagers sont en général plus réceptifs lorsqu'on cible la prévention sur des domaines et secteurs d'activité où ils se sentent directement concernés.

De plus, ces associations, par leur connaissance du terrain, leur proximité avec les habitants et leurs moyens d'action (nombre de bénévoles), peuvent être de formidables relais, à la fois pour transmettre des messages, mais également pour monter des projets plus ambitieux

(activités de réemploi ou de distribution de produits locaux par exemple). Il est donc important de connaître les structures qui existent sur le territoire de la CCVK.

En considérant les associations tournées vers la pratique d'un sport ou l'organisation de manifestations culturelles, la gestion de leurs déchets produits au cours de leurs activités est à considérer, de même que le public qui pourrait être visé par des messages de prévention. La pratique de manifestations sans déchets s'est considérablement accélérée ces dernières années et devient même un argument de séduction pour se distinguer d'autres manifestations.

Au niveau du service public, la médiathèque située à Kaysersberg Vignoble a également un rôle à jouer sur le thème de la prévention des déchets au travers de son programme d'animation annuel et des publics variés qui s'y retrouvent.

En annexe sont listées les associations existantes dans chaque commune : elles sont un peu moins de 200 sur le territoire, à dominante sportive et culturelle.

V.2. Economie sociale et solidaire (ESS)

L'économie sociale et solidaire est composée des structures juridiques suivantes : associations, coopératives, mutuelles et fondations. Cette économie est cependant largement prédominée par des structures associatives (cf.

Tableau 35) orientée dans l'action sociale. En Alsace, 10.8 % des emplois salariés sont directement liés à l'ESS. Les acteurs de l'ESS peuvent avoir un rôle important à jouer dans le domaine de la prévention des déchets, autour de projets liés au réemploi et à la réparation par exemple, mais également pour la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Catégories	Nombre	%
Associations	48723	69%
dont action sociale	28031	40%
éducation	5379	8%
santé	3495	5%
Coopératives	12179	17%
dont du domaine agricole	1484	2%
de crédit	7112	10%
de production et autres	3583	5%
Mutuelles	2400	3%
dont régies par le code de la mutualité	1198	2%
régies par le code des assurances	1202	2%
Fondations	6828	10%
Total	70130	100%

Tableau 35 Effectifs salariés de l'économie sociale et solidaire en 2013 - Alsace - Source : INSEE 2013

VOLET 2 : DONNEES DECHETS DU TERRITOIRE

I. PREVENTION DES DECHETS

La prévention des déchets qui peut être mise en place par la CCVK est définie ci-dessous :

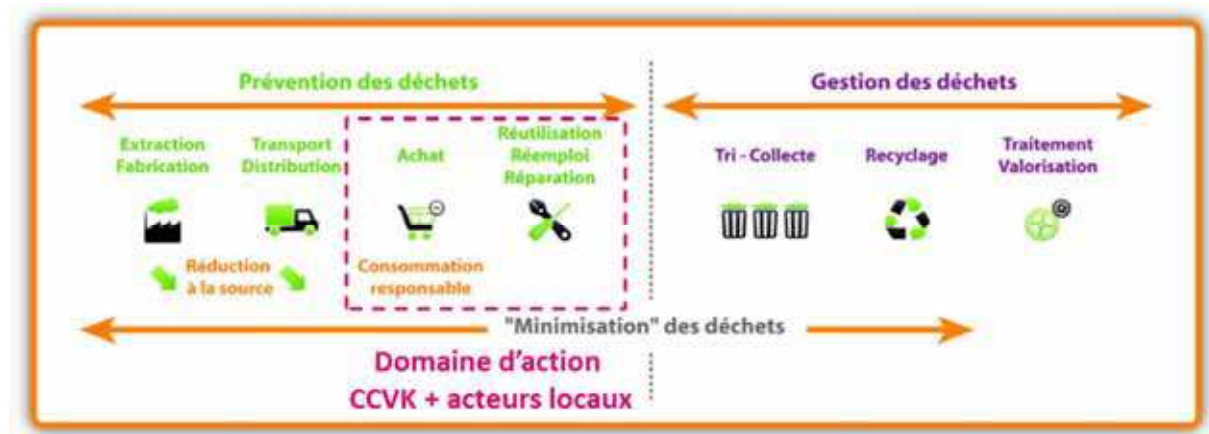


Figure 34 Périmètre d'action de PLPDMA de la CCVK

La CCVK a réalisé un programme local de prévention des déchets volontaire entre 2010 et 2015. 22 actions visant à sensibiliser et prévenir la production de déchets ont été réalisées. Elles peuvent être réparties suivant les thèmes suivants :

- 9 actions d'évitement de la production de déchets
- 4 actions éco-exemplaire
- 4 actions emblématique nationale
- 1 action de prévention quantitative des déchets des entreprises ou actions de prévention qualitatives
- 1 action sur les déchets dangereux
- 3 actions sur la sensibilisation des publics à la prévention

Un bilan de ces actions est présenté dans le tableau ci-dessous.

N°	Action	Démarrage action	Objectif	Résultat vs objectif	Objectif atteint ?
1	Promotion du compostage individuel	1997	30 % des foyers possédant un jardin compostent	40.7%	oui
2	Organisation du compostage collectif	2010	5 % des foyers sans jardins compostent	5.4%	oui
3	Expérimentation du lombricompostage	2011	Avoir des référents lombricompostage		

4	Formation des services espace verts des communes sur la prévention des déchets	2011	Diminuer de 10 % les déchets verts des communes	aucun moyen de mesurer un avant / après	partiel
5	Promotion de la prévention et de l'autogestion des déchets verts	2010	Diminuer de 47 % les déchets verts déposés en déchèterie	-29%	partiel
6	Broyage en déchèterie	2010	Valoriser 10 % des déchets verts déposés en déchèteries sur le territoire	- 3.7%	partiel
7	Mise en place d'une bourse « donner au lieu de jeter »	2010	Faire passer les encombrants en dessous de 40 kg/an/hab	71 kg / hab / an en 2015, soit une baisse de 6.5 % par rapport à 2010	partiel
8	Mise en place d'un partenariat avec Espoir pour les produits réutilisables déposés en déchèteries	non commencée	Faire passer les encombrants en dessous de 40 kg/an/hab	non commencée	non
9	Sensibilisation des parents aux couches lavables	2012	5 % des familles du territoire utilisent des couches lavables	0.7%	partiel
10	Test des couches lavables en crèches	2010	Les 4 crèches sous la compétence de la CCVK doivent passer aux couches lavables	50 % des crèches sont en couches lavables, 47 % des enfants en crèche en couches lavables Un total de 9.4 tonnes de déchets évités sur une année complète avec ces 2 crèches	non pour les 4 crèches, mais oui pour les tonnes évitées
11	Sensibilisation des assistantes maternelles aux couches lavables	2014	5 % des familles du territoire utilisent des couches lavables	pas de résultat mesurable	partiel

12	Promotion du stop-pub	2010	15 % des habitants de chaque commune ont installé un STOP-PUB sur leurs boîtes aux lettres	41 % de foyers sont équipés d'un STOP-PUB (2016) 130 tonnes de papier INS évitées (mais tout de même produites!)	oui
13	Actions de sensibilisation sur les plastiques	2010	Diminuer de 10 % les plastiques des OMR par rapport à la moyenne nationale	pas de résultat mesurable	non
14	Mise en place d'une charte CCVK pour les achats et marchés	2013	100 % des achats et marchés passés au sein de la CCVK suivent la charte d'écoexemplarité des achats et marchés	pas de résultat mesurable / mesuré	partiel
15	Sensibilisation des communes à l'écoexemplarité et la prévention	2013	Pas d'objectif quantifié	pas de résultat mesurable / mesuré	partiel
16	Promotion des politiques « zéro phyto »	2012	10 communes sensibilisées 4 communes avec un plan "Zéro phyto"	9 communes sensibilisées 3 communes avec 3 libellules : Lapoutroie, Kayzersberg, Vignoble, Orbey, 13 libellules au total	partiel
17	Programme de sensibilisation des scolaires à la prévention	2011	100 % des élèves arrivent au collège sensibilisés	100 % des élèves sensibilisés	oui
18	Programme de sensibilisation du grand public à la prévention	2010	Pas d'objectif quantifié	moyen de sensibilisation non pertinent (peu de public touché)	partiel
19	Mise en place de projets pilotes prévention avec des entreprises volontaires	non commencée	Pas d'objectif quantifié		non
20	Lutte contre le gaspillage alimentaire	2012	Pas d'objectif quantifié	pas de résultats d'impacts mesurés	partiel

21	Prévention des déchets issus des TLC	2012	Signer une convention tripartite avec chaque collecteur	107 tonnes collectées en 2015 contre 70 tonnes en 2012 (+ 52 %) 6.1 kg / hab / an collectés en 2015 contre 4.2 kg / hab / an en 2012 (+ 48 %) 13 bornes de TLC (> 1 / commune)	oui
22	Prévention des déchets dangereux des ménages	2013	Pas d'objectif quantifié	pas de résultat mesurable / mesuré	partiel

Tableau 36 Bilan du PLP volontaire 2010-2015

I.1 Compostage individuel

Environ 1900 composteurs individuels ont été vendus depuis 1997, principalement les premières années de la mise en place de la redevance incitative. L'objectif décidé en 2010 pour cette action a à priori été atteint mais il reste néanmoins important de continuer à mesurer cette donnée, d'autant plus que de nombreux usagers continuent de manifester le souhait de s'équiper d'un composteur individuel auprès de la CCVK.

ANNEE	TOTAL	PETITS	MOYENS	GRANDS
avant 2008	1000			
2008	47			
2009	251			
2010	214			
2011	92	20	67	4
2012	60	23	36	0
2013	39	4	31	0
2014	51	15	23	1
2015	31	11	15	1
2016	80			

Aujourd'hui il n'est cependant pas possible de connaître précisément la part d'usagers pratiquant le compost individuel.

I.2. Organisation du compostage collectif

13 sites de compostage collectif (principalement de bas d'immeuble) ont été installés sur le territoire de la CCVK depuis 2010, dont 11 sont encore actifs soit environ 158 foyers qui compostent : les sites situés à Kayersberg rue du 18 décembre et à Sigolsheim place du 19 décembre ont été fermés entre 2015 et 2016. Les principales raisons sont le turnover élevé

de guides composteurs pour chaque site puis la démobilisation progressive de ces mêmes guides composteurs qui restent souvent seuls pour entretenir le site de compostage. Ces derniers se sentent souvent délaissés par la CCVK. Il est probable qu'un travail particulier pour redynamiser cette activité de compostage collectif doit être fait afin que d'autres sites ne périssent pas.

Par ailleurs on constate qu'aucun site de compostage collectif n'a ouvert à Orbey alors que c'est la deuxième plus grosse commune du territoire et qu'elle contient une trentaine de collectifs soit près de 200 foyers.



Figure 35 Sites de compostage collectif - Territoire de la CCVK

La médiathèque de Kaysersberg Vignoble a également mis en place un composteur dans son parc fin 2016, qui accueille également un jardin partagé créé à la même période et qui a pour but d'encourager le jardinage sans pesticides.

I.3. Formation des services des espaces verts des communes sur la prévention des déchets

Les agents des services des espaces verts ont été formés en 2011 et 2012.

Il n'est pas possible de mesurer la proportion de déchets verts produits par les communes. Cependant l'achat en 2013 d'un grand broyeur mutualisé permet aux communes de transformer leurs déchets ligneux en broyat pour paillage ce qui doit permettre de réduire les déchets verts apportés en déchèterie. Ce broyeur est réservé régulièrement par 4 communes principalement (Ammerschwihr, Labaroche, Lapoutroie, Orbey) et l'association l'Âtre de la Vallée. Ce ne sont pas donc forcément les communes avec la plus grande superficie de territoire qui le réservent le plus. Certaines communes comme Katzenthal continuent d'emmener leurs déchets verts en déchèterie.

Il est néanmoins constaté une baisse importante de réservation par les communes et même par l'Âtre de la Vallée. Entre 2013 et 2016, le taux de réservation a diminué de près de moitié.

Année	TOTAL Communes	Âtre de la Vallée	TOTAL global
2013	40	13	53
2014	37	25	62
2015	18	24	42
2016 (nov)	16	12	28

Tableau 37 Evolution annuelle du nombre de jours d'utilisation du grand broyeur - Communes et Âtre de la Vallée

La raison principale évoquée est qu'à l'usage ce broyeur se révèle moins puissant, moins efficace, moins facile d'entretien et moins robuste (pannes répétées ces derniers mois) que le broyeur appartenant au syndicat agricole du Bonhomme qui est l'autre broyeur pouvant être emprunté par les communes et l'Âtre de la Vallée pour réaliser du broyat.

Les utilisations du broyat sont aussi différentes : le broyeur de la CCVK est utile pour du paillage, mais pas pour de l'alimentation en chaudière (comme pour la commune de Lapoutroie). Les communes et l'Âtre de la Vallée le réservent donc moins.

I.4. Promotion de la prévention et de l'autogestion des déchets verts

De nombreuses animations autour de ce thème ont eu lieu au cours du PLP volontaire, par de multiples moyens : animations en déchèteries, programme grand public du CPIE des Hautes Vosges, communication par bulletin municipal ou intercommunal, etc.

Ces actions ont jusqu'à un certain point contribué à la diminution (- 29 %) des apports de déchets verts en déchèterie sur la période considérée (2009 – 2015). Néanmoins pour l'année 2016 la tendance est à la hausse : 756 tonnes collectées entre janvier et novembre 2016 contre 673 tonnes à la même période en 2015, soit + 12.3 %. Il faut donc prévoir de continuer la sensibilisation sur ce sujet.

I.5. Organiser du broyage en déchèterie

Un broyeur a spécialement été acheté en 2013 de manière à transformer en broyat la fraction ligneuse des déchets verts apportés en déchèterie. On peut considérer qu'en moyenne 3 % des déchets verts apportés en déchèterie ont été valorisés.

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Tonnage déchets verts apportés	988.5	801.5	756	691.1	694	729.5	705
Obj : détourner 10 % de déchets verts (T)			75.6	69.11	69.4	72.94	70.5
Broyat produit (T)			37.5	37.5	38.75	38	48
Equivalent branchages détournés de la benne (m3)			900	900	930	912	1152
Equivalent branchages détournés de la benne (T)			20.25	20.25	20.93	20.52	25.92
% détourné de la benne			2.7%	2.9%	3.0%	2.8%	3.7%

Tableau 38 Efficacité du broyage de branchages - Territoire CCVK

Cependant cette mesure reste imprécise car le rapport entre le volume de broyat produit et le volume de branchage correspondant n'est pas précis (de l'ordre de 1 m³ broyat = 6 m³ branchage) ; la densité de broyat non plus (1 m³ broyat = 250 kg ; 1 m³ branchage = 22.5 kg). Il est à prévoir une caractérisation de benne de déchets verts pour vérifier la part de branchage

effectivement isolée, et regarder les autres types de déchets verts apportés. Il faudrait également pouvoir affiner la valeur de la densité mesurée du broyat et du branchage.

I.6. Mise en place d'une bourse « donner au lieu de jeter »

La page internet de don entre particuliers mis en place par la CCVK n'a pas connu le succès escompté. Environ 800 annonces sont parues depuis le lancement du site janvier 2010, soit 2 annonces par semaine, mais il n'est pas possible d'avoir la synthèse des types d'annonces parues ni leur taux de succès (% d'objets ayant été effectivement donnés). Ce service, créé pour diminuer la part d'encombrants apportés en déchèterie, n'a probablement que très peu joué dans la diminution constatée des apports (71.12 kg / an en 2015 contre 76 kg / hab en 2009). Une des raisons est qu'aujourd'hui les usagers cherchent à revendre leurs biens même à des prix minimes plutôt que de les donner.

Le rôle de la CCVK pourrait se reporter vers la mise en avant d'autres groupes de dons/vente locaux existants et plus dynamiques tels que des groupes Facebook.

I.7. Mise en place d'un partenariat avec Espoir pour les produits réutilisables déposés en déchèteries

Ce projet, jusqu'à présent non abouti, est relancé en 2017 avec les travaux de réhabilitation de la déchèterie de Kayersberg Vignoble. Une recyclerie/matériau-thèque est envisagée. L'association Espoir est pressentie pour être le partenaire retenu pour son exploitation. Il doit permettre de réduire considérablement la part d'encombrants ultimes et incinérés, au profit d'une valorisation matière des objets. Une campagne de caractérisations sur les bennes d'encombrants a été faite pour permettre de connaître le gisement potentiel d'objets réemployables (cf. résultats en Annexe 1).

I.8. Sensibilisation des parents aux couches lavables

La CCVK s'est équipée d'un kit de couches lavables auprès de différents fournisseurs afin de permettre à de jeunes parents de tester ce système pour encourager un achat durable. 10 prêts ont été comptabilisés depuis le lancement du service début 2013, ce qui représente moins de 3 prêts par an (2.6), et 330 kilos de déchets de couches évités au total.

Pourtant le diagnostic 2016 petite enfance réalisé par le bureau d'étude CHRONOS et l'INSEE montre que le territoire de la CCVK compte 433 enfants de moins de 3 ans en 2015, soit potentiellement autant de familles sensibles au sujet des couches lavables (en simplifiant 1 famille = 1 enfant). Une communication sur ce service continue d'être faite en permanence sur le site de la CCVK, et au travers des bulletins d'information, d'autant plus que la majorité des parents ayant testé le service se sont dit prêts à poursuivre la démarche.

Enfin, si la tendance sur le nombre d'enfants de 3 ans sur le territoire de la CCVK est prévue à la baisse (- 11 % d'ici 2020), le potentiel de réduction des déchets de couches jetables reste important.

Il serait peut-être opportun de faire remplir un questionnaire systématique aux parents qui viennent dans la RAM d'Hachimette de manière à comprendre les freins au développement des couches lavables, ou au contraire de manière à mesurer la part de foyers utilisant les couches lavables sans passer d'abord par le kit prêté par la CCVK.

I.9. Test des couches lavables en crèches

2 des 4 crèches sous la gouverne de la CCVK sont passées en couches lavables : celle d'Hachimette (Le Petit Prince) en 2014 et celle d'Orbey (Le Chat Botté) en 2016, soit 45 places sur les 95 places disponibles. Ainsi 47 % des enfants placés dans les structures d'accueil de la CCVK connaissent ce service, soit autant de familles potentielles. Cette mesure permet d'éviter environ 6.5 tonnes de déchets sur une année. La compétence petite enfance, gérée en DSP par l'association les Enfants de la Vallée, est repassée en régie début 2018. Les changements internes induits par cette décision ont pour conséquence le report jusqu'à nouvel ordre de la poursuite de cette action.

I.10. Sensibilisation des assistantes maternelles aux couches lavables

Le réseau des assistantes maternelles (RAM) est un relai majeur pour sensibiliser aux couches lavables. Ainsi un kit de couches « témoins » existe au RAM d'Hachimette, et une intervention a été faite en avril 2015 lors de la journée départementale des assistantes maternelles.

I.11. Promotion du Stop-Pub

Le nombre de Stop-Pub apposés sur les boîtes aux lettres est un moyen simple de montrer aux producteurs qu'ils doivent prévoir à la baisse la commande d'INS. Cela doit favoriser la réduction à la source de la consommation de papier. Les comptages effectués par Mediapost entre 2010 et 2013 ont a priori été faits d'une manière qui n'a pas été reproduite en 2014. En 2015 et 2016 le mode de calcul semble similaire et les résultats sont donc montrés. On constate un pic entre l'année 2012 et l'année 2015, et l'explication peut venir de l'envoi d'un autocollant Stop-Pub avec la facture déchet de janvier 2013, ce qui a favorisé l'apposition de l'autocollant sur les boîtes aux lettres, les usagers n'ayant pas à se déplacer en mairie ou à la CCVK pour récupérer un autocollant.

Année	janv-11	juil-11	janv-12	juil-12	mai-15	déc-16
% Stop-Pubs	14 %	16 %	17 %	27 %	39 %	41 %
Boîtes aux lettres (nb)	8144	8327	8192	9172	9048	9021
Boîtes aux lettres avec Stop-pub (nb)	1121	1293	1399	2479	3491	3694

Tableau 39 Evolution des autocollants Stop-Pub utilisés - Territoire CCVK

I.12. Sensibilisation aux plastiques

Des actions de sensibilisation à l'éco consommation ont été réalisées dans les GMS et via le programme de sensibilisation du CPIE des Hautes Vosges. Il n'existe pas de résultats quantifiables, et le résultat des caractérisations d'OMR en 2017 n'a pas permis d'identifier un éventuel impact en comparaison de celles réalisées en 2013.

I.13. Mise en place d'une charte CCVK pour les achats et marchés

En raisons de difficultés de mise en œuvre, aucune charte officielle n'a pu être ce jour mise en place. Cependant, l'intégration d'un volet sur l'environnement est systématiquement fait dans les marchés lorsque c'est possible et pertinent (notamment pour l'achat des fournitures).

I.14. Sensibilisation des communes à l'éco exemplarité et la prévention

3 axes ont été plus particulièrement étudiés : les déchets verts, les déchets administratifs, et les achats responsables.

Sur les 9 communes qui se sont portées volontaires sur cette action, 4 communes ont fait évoluer en 2013 leurs pratiques pour les rendre plus écologiques et moins génératrices de déchets ou ont mis en place des démarches pour diminuer l'impact sur l'environnement.

On peut citer plusieurs actions comme :

- l'utilisation plus importante du recto/verso
- l'acquisition de matériel commun en lieu et place de plusieurs appareils individuels
- l'augmentation de la communication par voie dématérialisée
- l'arrêt de la réception de documents, catalogues non utiles (tonnages importants de catalogues reçus)
- l'utilisation de feuilles non vierges en brouillon
- etc.

Cette action a permis de voir que les communes pratiquaient déjà de nombreuses actions exemplaires en matière de prévention des déchets, mais qu'il reste important de continuer la sensibilisation, et surtout de pouvoir mesurer concrètement les efforts réalisés.

I.15. Promotion des politiques « zéro phyto »

La majorité des communes a engagé des actions pour réduire voire stopper l'utilisation de pesticides dans l'entretien des espaces verts et voiries qui les concernent. Les résultats se traduisent par l'obtention de libellules au travers du programme « Commune Nature » réédité chaque année. L'année 2017 avec l'entrée en vigueur de la loi TECV va accélérer la diminution des pesticides aux éventuelles communes retardataires (Le Bonhomme, Fréland, Katzenthal). Seuls les cimetières, les terrains de sport et les zones d'accès difficiles ou dangereuses échappent à cette mesure.

I.16. Programme de sensibilisation des scolaires à la prévention

Les programmes de sensibilisation confiés au CPIE des Hautes Vosges couvrent de nombreuses thématiques permettant d'éduquer les enfants, et au travers d'eux les parents, aux thématiques de l'environnement. Le programme est renouvelé chaque année. Les axes thématiques de celui de 2017 correspondent aux objectifs prioritaires de la CCVK, et notamment la prise de conscience de la fragilité et de la finitude des ressources. Les thèmes abordés sont les suivants :

- les déchets (et en particulier les déchets compostables)
- la lutte contre le gaspillage alimentaire
- l'eau et les rivières de la vallée (sources de biodiversité mais aussi qualité et préservation de la ressource en eau potable).
- énergie, transport et mobilité « durables ».
- milieux naturels et paysages
- des projets transversaux qui relient les thématiques du développement durable
-

I.17. Programme de sensibilisation du grand public à la prévention

Il est plus difficile de capter un public adulte via des animations organisées ponctuellement sur le territoire. Une réflexion sur un nouveau programme est à mener mais en se basant plutôt sur des techniques de maraudage afin de toucher plus de public et non pas uniquement des animations en lieux fixes où le public visé ne se déplace pas ou peu.

I.18. Mise en place de projets pilotes prévention avec des entreprises volontaires

Cette action est à développer en mesurant les besoins des entreprises du territoire et les interactions qu'elles peuvent avoir entre elles, dans une optique d'économie circulaire. Elle est reprise dans un programme particulier de type CARDEC mis en œuvre parallèlement au PLPDMA.

I.19. Lutte contre le gaspillage alimentaire

Cette action, qui doit prendre de l'ampleur dans les prochaines années, a déjà été menée de plusieurs façons via :

- le programme grand public du CPIE des Hautes Vosges "Tous éco-citoyens"
- l'opération "Le pain n'en perdez pas une miette" réalisée 2 fois (2014 et 2015) auprès des boulangeries du territoire
- la sensibilisation en restauration scolaire des collèges d'Orbey et de Kayersberg Vignoble durant l'année scolaire 2014/2015

Elle doit s'étendre a minima aux restaurations en périscolaire. La commune d'Orbey a déjà engagé cette initiative fin 2016 en travaillant à la mise en place dans le restaurant scolaire d'une cantine à base de produits locaux et/ou bio.

I.20. Prévention des déchets issus des TLC

Chaque borne de collecte de TLC installée sur le territoire a fait l'objet de la signature d'une charte tripartite. De la sensibilisation a été faite aux usagers afin de les rediriger vers ces bornes agréées et officielles de collecte des TLC. Néanmoins la campagne de caractérisations menée en 2017 sur les encombrants a montré qu'une part importante de textiles était retrouvée dans ces bennes. Il faut donc poursuivre la sensibilisation auprès du public par le biais du PLPDMA.

I.21. Prévention des déchets dangereux des ménages

Les caractérisations ont montré la présence de déchets dangereux dans les OMR.

Un zoom particulier a donc été fait sur ces déchets :

- animations en déchèterie,
- interventions spécifiquement sur cette thématique lors des remises des prix des maisons fleuries,
- animations sur la fabrication de produits cosmétiques et d'entretien fait maison,
- communication dans les bulletins municipaux et la lettre du Service Déchets,

La lettre du Service Déchets de juillet 2013 sera consacrée aux déchets dangereux.

Un mini-guide des produits ménagers fait maison a vu le jour. Une animation sur les peintures naturelles a eu lieu.

Les caractérisations réalisées en 2017 sur les OMR ont révélé une baisse de la présence des déchets dangereux, de 2 % à 0.6 %, ce qui indique une tendance plutôt positive même qu'il faut rester prudent.

II. COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

II.1. Type de collecte

Il existe quatre types de collectes de DMA à réaliser sur le territoire de la CCVK :

- Les ordures ménagères résiduelles (OMR)
- Les emballages recyclables secs de la collecte sélective : papier, carton, plastique, métal (PCPM)
- Le verre usager
- Les biodéchets des « gros producteurs »
- Les déchets occasionnels portés en déchèterie (DOM)

Deux collectes sont assurées en porte-à-porte (PAP) : les OMR pour les usagers se trouvant sur le circuit de collecte, et les biodéchets des gros producteurs. La collecte des OMR est complétée par une collecte de zones en points de regroupement, appelées zones « écarts ». Ces collectes sont réalisées en régie par la CCVK, et sont de type C1 (une fois par semaine).

Les collectes des PCPM, du verre, et des déchets occasionnels sont quant à elles confiées à des prestataires privés dans le cadre de marchés publics et s'effectuent en apport volontaire (AV) au niveau de Points Tri ou des déchèteries.

En plus des collectes citées ci-dessous, une collecte des textiles usagés est enfin réalisée par différents collecteurs agréés privés.

FLUX	OMR	RSHV	Verre	Déchèterie(s)	Biodéchets des gros producteurs
Mode de collecte (Porte-à-Porte = PAP, Points de regroupement = PDR, Apport Volontaire = AV ou Mixte)	PAP-AVrgpt	AV	AV		PAP
Fréquence majoritaire de collecte	C1	C2	C 0,5		C1
Mode de traitement des OMR	Incinération				
Nb de déchèteries				3	

Tableau 40 Modes et fréquences de collecte des déchets - Territoire CCVK

Le territoire bénéficie d'une collecte d'OMR en PAP et en AV regroupement, le reste (PCPM et verre) est en AV. Cette solution est adaptée au volume de déchets produits par les usagers. Le choix des conteneurs enterrés et leur nombre est dimensionné pour permettre d'absorber un éventuel passage à l'extension du tri à tous les emballages plastiques (ECT). Le territoire compte également un réseau de 3 déchèteries soit un niveau de service adapté aux pratiques des usagers qui sollicitent un service de proximité.

En conclusion, le service rendu est adapté à l'habitat mixte rural et au volume de déchets produit sur le territoire. Un questionnement doit être mené sur le passage éventuel de la collecte des OMR en C0,5, puis complètement en apport volontaire.

II.2. Moyens de collecte

II.2.1. OMR

La CCVK possède deux camions de collecte manuelle des OMR pouvant chacun charger 6 tonnes de déchets. L'un des camions benne, de la marque MAN a été acheté en 2014, sert exclusivement à collecter les déchets des communes « montagne ». Sa particularité est d'être équipée d'un système de levage électrique de bacs, permettant une réduction de la consommation de carburant et une réduction du bruit lors de la levée des poubelles. Le second camion benne, de la marque RENAULT, est en fin de vie avec une activité de plus de 10 ans. Il collecte uniquement les déchets des communes « plaine ». Chaque véhicule est équipé d'un boîtier de collecte de données.

Deux chauffeurs et 3 agents de collecte assurent le service de collecte sur le terrain. Des bacs OMR de 6 volumes différents (3 pour les ménages, 1 pour les professionnels, et 2 pour les communes) sont possibles ainsi que 2 catégories de sacs rouges.

Globalement la dotation en bac a peu baissé sur le territoire entre 2010 et 2016, avec une centaine de bacs affectés en moins, et cela malgré un nombre croissant « d'optants sacs³⁵ ».

Année	80 L	120 L	240 L	360 L	Total	Total hors 360 L
2016	2924	1148	286	298	4656	4358
2015	2979	1204	289	316	4788	4472
2014	2986	1166	274	321	4747	4426
2013	2983	1156	264	323	4726	4403
2012	3167	1203	268	335	4973	4638
2011	3067	1127	254	331	4779	4448
2010	3103	1108	253	337	4801	4464
Evolution 2010 - 2016	-6%	+4%	+13%	-12%	-3%	-2%

Tableau 41 Evolution du nombre de bacs OMR affectés

La répartition des bacs auprès des usagers particuliers n'a également que peu évolué avec une large majorité de petits contenants.

³⁵ Les optants sacs sont des usagers se trouvant sur le circuit de collecte en PAP des OMR et qui ont néanmoins choisi de rendre leur bac OMR pour passer aux sacs rouges à déposer exclusivement en déchèterie.

	80 L	120 L	240 L	Total
% 2016	67%	26%	7%	100%
% 2015	67%	27%	6%	100%
% 2014	67%	26%	6%	100%
% 2013	68%	26%	6%	100%
% 2012	68%	26%	6%	100%
% 2011	69%	25%	6%	100%
% 2010	70%	25%	6%	100%
Moyenne	68%	26%	6%	100%
Evolution 2010 -2016	+2.4%	-1.5%	-0.9%	-2.4%

Tableau 42 Evolution de la répartition du parc de bacs OMR

Le nombre de levées par bac OMR a légèrement diminué mais on peut considérer qu'il est stable à environ 16.4 levées par an (professionnels et ménages confondus). Le volume collecté par bac est stable.

	Nb de levées	Volume (m3)	Nb levées / poubelle
2015	79198	11467.02	16.5
2014	76900	11199.96	16.2
2013	76546	11111.16	16.2
2012	78467	11200.86	15.8
2011	81254	11493.56	17.0
2010	80877	11285.56	16.8
Evolution 2011 - 2015	-2.5%	-0.2%	-2.7%

Tableau 43 Evolution du nombre de levées de bacs OMR

Le nombre de sacs rouges distribué, ainsi que le volume associé collecté ont fortement diminué de plus de 10 % entre 2010 et 2015, alors que la proportion d'utilisateurs au sac a augmenté.

	Sacs 30 L	Sacs 50 L	Volume (m3)
2015	36068	18529	2008.49
2014	35447	19073	2017.06
2013	35587	19433	2039.26
2012	37106	19958	2111.08
2011	39866	21174	2254.68
2010	59793	30042	3295.89
Evolution 2011 - 2015	-10%	-12%	-11%

Tableau 44 Evolution du nombre de sacs rouges vendus

Les bacs OMR sont également un peu moins sortis qu'au démarrage de la RI en 2010. En moyenne les usagers sortent leur poubelle moins d'une fois par mois.

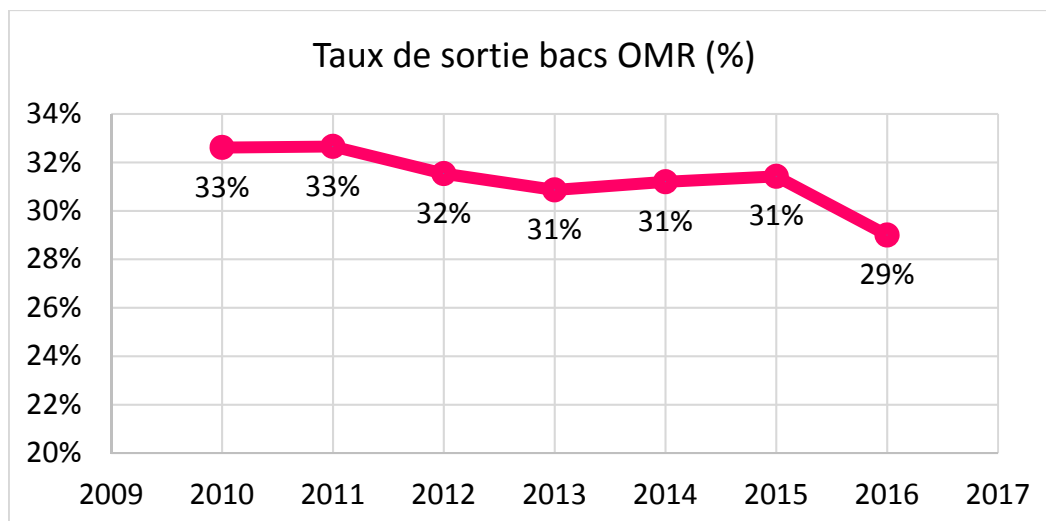


Figure 36 Evolution du taux de sortie des bacs OMR

Seuls 10 % des usagers particuliers sortent plus de 26 fois par an leur poubelle, et il en reste moins de 1 % dès lors que ces 10 % sont dotés d'un bac au volume plus grand (voir ci-dessous). La collecte des OMR pourrait donc être optimisée par un abaissement de fréquence de collecte.

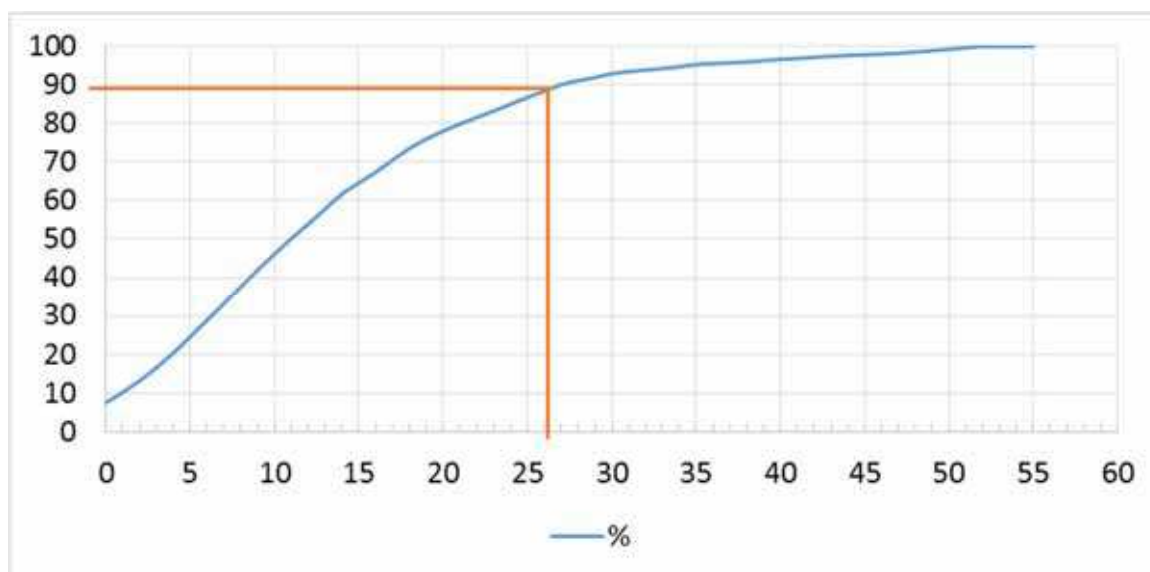


Figure 37 Répartition des usagers en fonction du nombre de levées annuelles des bacs OMR

II.2.2. Biodéchets

Les biodéchets sont collectés en C1 dans des poubelles de 360 L par l'un des camions de collecte des OMR et 2 agents. Chaque année, un lot de 52 housses biodégradables est distribué à chaque producteur collecté. Ces housses visent à protéger les bacs et le travail des agents. Seul un collectif d'Orbey a eu à sa disposition des sacs biodégradables de 10 L pour le tri de leurs biodéchets (cf. I.3.4.). Ce bac a été retiré début 2018 pour des raisons de non-respect des consignes de tri.

II.2.3. Déchets occasionnels

Trois déchèteries sont présentes sur le territoire pour accueillir les déchets occasionnels des ménages et certains déchets des professionnels. Deux agents assurent le fonctionnement des déchèteries, avec un renfort de 2 agents de sécurité extérieurs à la CCVK. Les déchèteries sont situées sur les communes de Sigolsheim, Orbey et Kayzersberg Vignoble, soit un ratio d'une déchèterie pour moins de 6 000 habitants, soit un très haut niveau de service. Un rapport de l'ADEME préconise une déchèterie pour 15 000 habitants.

Toutes les catégories de déchets occasionnels ne peuvent pas être collectées sur chaque déchèterie en raison d'une surface disponible insuffisante. La déchèterie de Kayzersberg Vignoble offre le niveau de service le plus élevé, notamment par la collecte des déchets d'éléments d'ameublement (DEA) depuis fin novembre 2014.

Les usagers déclarés disposent d'un badge qui leur permet l'accès gratuit aux quais des déchèteries. Les professionnels venant déposer leurs déchets à la déchèterie ont également un badge mais ils doivent se signaler à l'entrée des quais aux agents pour permettre leur facturation.

Les déchèteries sont ouvertes à tour de rôle, de préférence en après-midi et les samedis. Au total la plage horaire d'ouverture est de 48 heures par semaine, avec 9 heures pour la déchèterie de Sigolsheim (19 % du temps), et 19,5 heures chacune pour les déchèteries d'Orbey et de Kayzersberg Vignoble (soit 40,5 % du temps chacune).

II.2.4. PCPM, verre et textiles, linges, chaussures (TLC)

Le verre usager et les PCPM sont collectés via des conteneurs aériens de 5 m³ ou 4 m³ et plus récemment par des conteneurs enterrés de 5 m³. Cinq bennes de tri des PCPM 30 m³ sont également mises à disposition, notamment à l'entrée de chacune des 3 déchèteries, mais 2 ont été retirées en 2017 car elles contenaient de nombreux sacs d'OMR faisant grimper le taux de refus de tri à plus de 30 %.

Les TLC sont eux collectés dans des box installés sur l'espace public. Le territoire compte 18 points de collecte, soit plus de deux bornes par commune, et 22 conteneurs au total. Cela représente une borne pour moins de 1 000 habitants, soit un très bon niveau de service, sachant que la moyenne nationale pour 2015 est d'une borne pour 1 669 habitants³⁶. Cependant une commune reste sans point de collecte, Freland, tandis que plus de la moitié des conteneurs est concentrée sur la commune de Kayzersberg Vignoble. Au total 6 prestataires différents se répartissent la collecte des TLC, avec la prédominance cependant de KFB Solidaire et Le Relais Est.

³⁶ Source : Rapport d'activité 2015 – Filière Eco-TLC

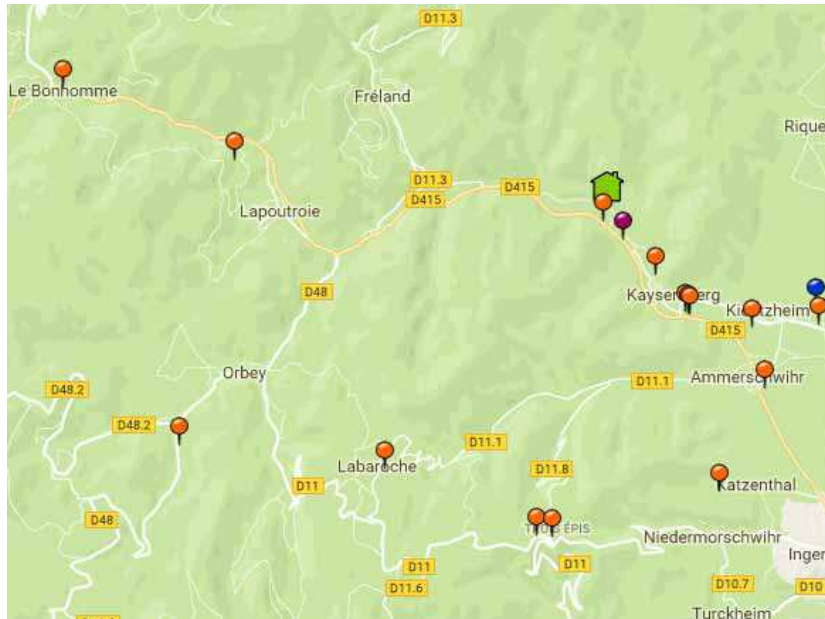


Figure 38 Points de collecte des TLC

II.3. Déchets collectés

II.3.1. DMA et objectif de réduction PLPDMA

La figure ci-dessous présente l'évolution des déchets ménagers et assimilés par grand flux entre 2009 et 2016.

Une différence substantielle de tonnages par habitant entre 2009 et 2010 est vue, ce qui est expliquée par l'instauration de la redevance incitative au 1^{er} janvier 2010 (cf. ci-après). **C'est pourquoi l'année de référence pour évaluer l'objectif de réduction des déchets sera basée sur 2009 et non 2010** comme la réglementation l'indiquait, car l'année 2010 ne peut pas constituer une année « normale ».

Néanmoins, depuis 2011, les tonnages collectés ont été maîtrisés même si la tendance est globalement à la hausse.

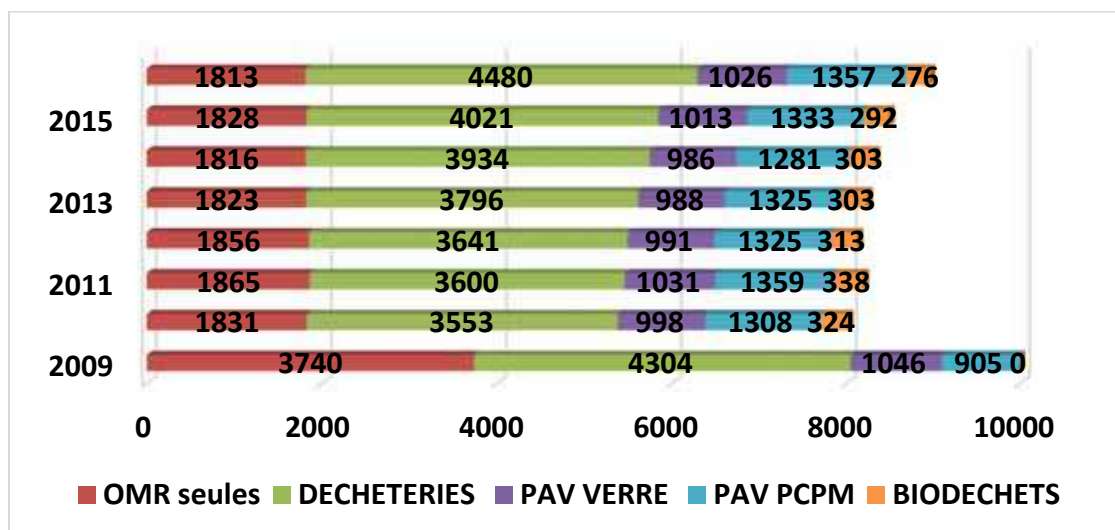


Figure 39 Evolution des DMA (tonnes) - Territoire CCVK

Flux considéré	Quantité collectée en 2009 (t)	Ratio de collecte (kg/hab)	Quantité collectée en 2010 (t)	Ratio de collecte (kg/hab)
OMA	5 692	329	4 461	258
<i>Dont biodéchets gros producteurs</i>	0	-	324	19
Déchèteries	4304	249	3 553	205
<i>Dont gravats</i>	917	53	772	45
<i>Dont apports professionnels</i>	172	10	125	7
TOTAL DMA	9 996	578	8 014	463
<i>TOTAL DMA hors déblais, gravats et professionnels</i>	<i>8 906</i>	<i>515</i>	<i>6 796</i>	<i>393</i>

Tableau 45 Tonnages collectés pour l'année de référence choisie du PLPDMA : 2009

L'objectif de réduction du PLPDMA est calculé en prenant en compte les déblais, gravats et déchets des professionnels.

La population étant de 17 160 habitants en 2009 selon l'INSEE (population municipale), on obtient un gisement de DMA avec déblais, gravats et professionnels de 583 kg/hab. Pour atteindre l'objectif de -10% imposé par la LTECV, il faudra donc atteindre un gisement de 524 kg/hab, soit une réduction de 59 kg/hab par rapport à 2009.

Flux considéré	2009	2010	2016
<i>DMA hors gravats et professionnels (kg/hab)</i>	519	393	433
DMA avec déblais, gravats et professionnels (kg/hab)	583	463	530
Evolution des DMA par rapport à 2009 (kg/hab)	/	- 120	- 53
Evolution par rapport à 2009 (%)		- 20.6 %	- 9.1 %

Tableau 46 DMA avec déblais, gravats et professionnels en 2009, 2010 et 2016

La quantité de DMA avec déblais, gravats et déchets des professionnels par habitant a fortement diminué en 2010 et ré-augmente lentement depuis. Cependant, en 2016, les tonnages restent réduits de 8.3 % par rapport à 2009.

Au regard de cette tendance, l'objectif de réduction choisi pour le PLPDMA 2018-2023 est le suivant : **atteindre -10 % de DMA avec déblais, gravats et déchets de professionnels en 2023 par rapport à 2009.**

Cela impliquera de stopper la ré-augmentation des tonnages de DMA constatés, et d'aller au-delà en réamorçant une nouvelle décroissance.

Flux considéré	2009	Objectif 2023
DMA avec gravats et professionnels (kg/hab)	583	524
Evolution par rapport à 2009 (%)		- 10 %

Tableau 47 DMA avec déblais, gravats et professionnels en 2009 / objectif à atteindre en 2023

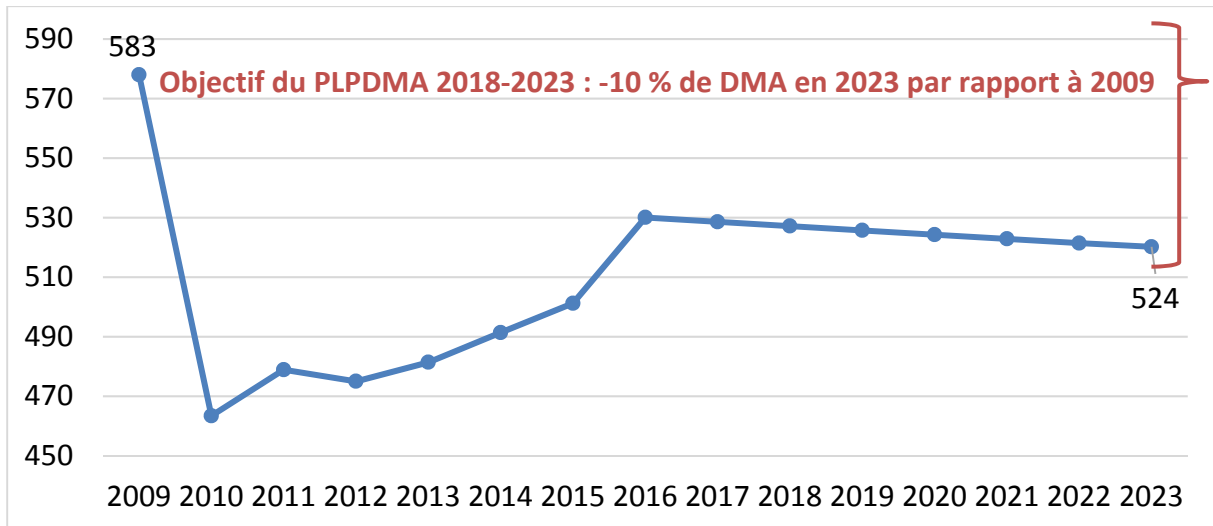


Figure 40 Objectif de réduction du PLPDMA : 524 kg/hab/an en 2023 par rapport à 2009

II.3.2. OMR

Les quantités d'OMR ont largement diminué au passage à la RI en 2010 et depuis les tonnages collectés sont stables autour de 1 800 tonnes annuelles.

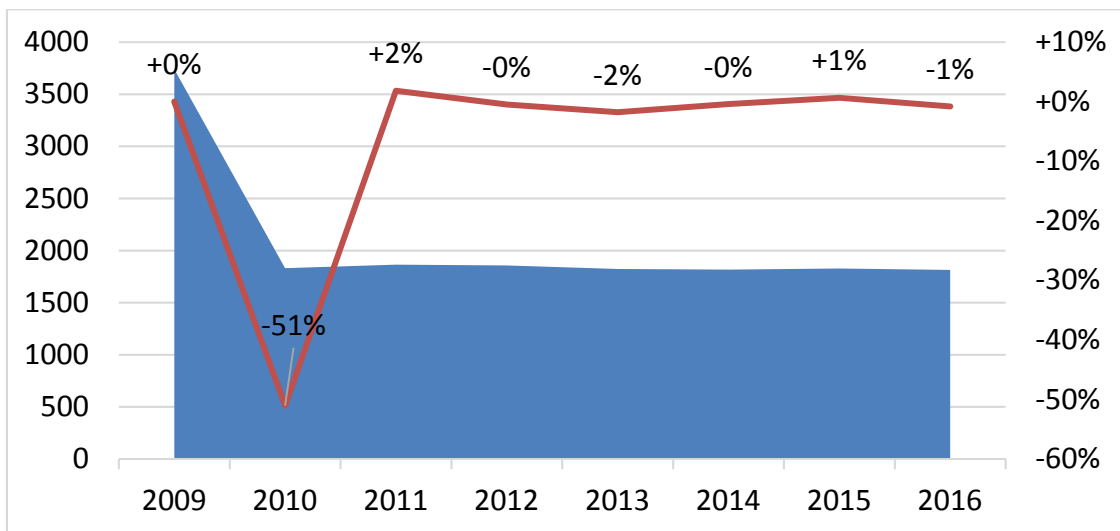


Figure 41 OMR collectées (t) et évolution annuelle (%)

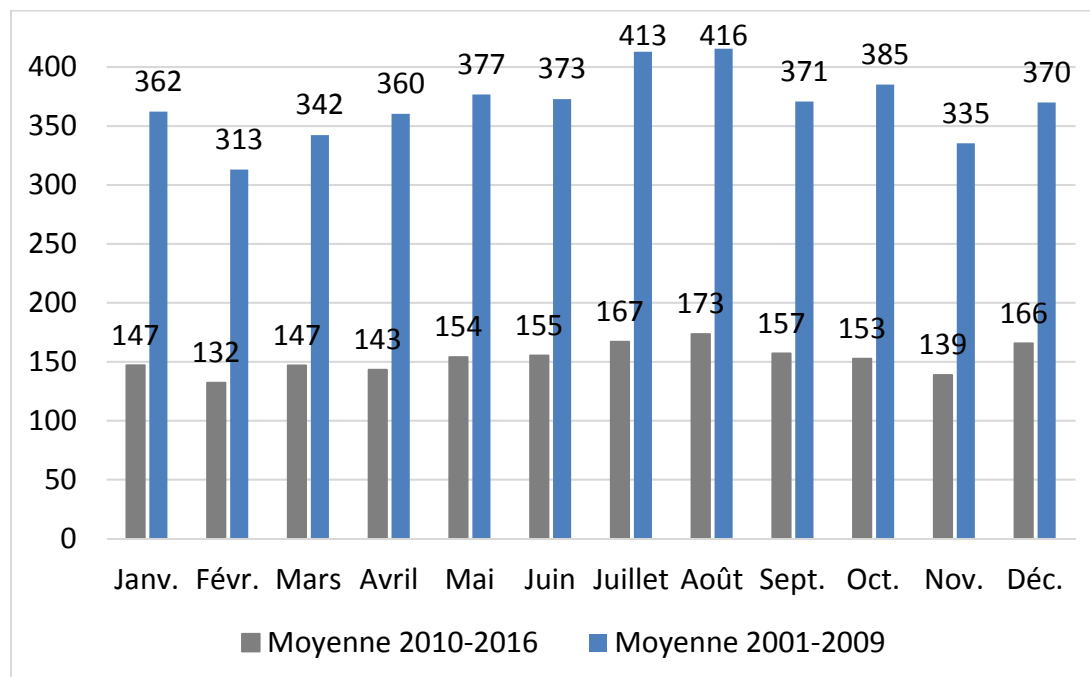
Le territoire de la CCVK a de très bonnes performances de collecte des OMR, elle se situe largement en dessous de la moyenne des collectivités appartenant à la catégorie « habitat mixte à dominance rurale ». Elle a aussi l'une des meilleures performances de collecte parmi les collectivités limitrophes à son territoire.

Année 2013	OMR (kg / hab)
CCVK	108
CC Pays de Ribeauvillé	143
CC Vallée de Munster	234
CC Pays de Rouffach Vignobles et Châteaux	141

Département du Haut-Rhin	211
Région Grand-Est	238
Mixte rural	165

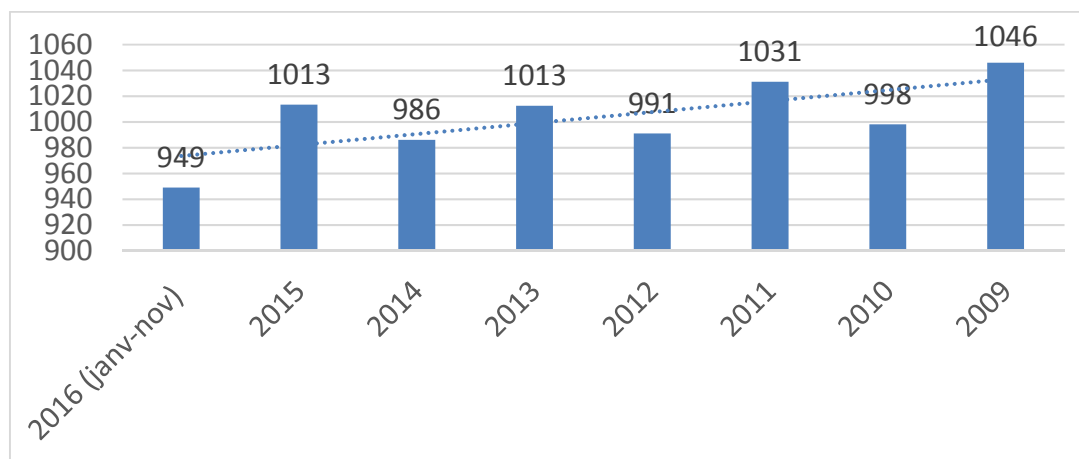
Tableau 48 Performance de collecte d'OMR - 2013 - Source SINOE

La saisonnalité a un impact sur la collecte des OMR : elle est plus importante sur les mois estivaux (juillet août) et en fin d'année (décembre), dû à la fréquentation touristique et au contexte (fêtes de fin d'année). Les écarts maximaux sont de l'ordre de 25 % (entre les mois de février et d'août). Le passage à la RI n'a pas impacté cette saisonnalité.

**Figure 42 Evolution des tonnages OMR collectés selon les mois**

II.3.3. Verre

La collecte du verre varie peu d'année en année et le passage en RI n'a pas eu d'impact significatif sur la performance.

**Figure 43 Evolution du verre collecté (t) en PAV**

La CCVK conserve de très bonnes performances de collecte du verre au regard des chiffres du département et de la région. Ses performances sont même près de 40 % supérieures à la moyenne d'un habitat mixte à dominance rural.

Année 2013	Verre (kg / hab)
CCVK	60
Haut-Rhin	37
Grand-Est	34
Mixte rural	43

Tableau 49 Performance de collecte du verre - Source SINOE

II.3.4. Papiers/cartons/plastiques/métaux (PCPM)

La collecte des recyclables secs a fortement augmenté au passage de la RI, puis elle s'est stabilisée autour des 1300 tonnes annuelles collectées.

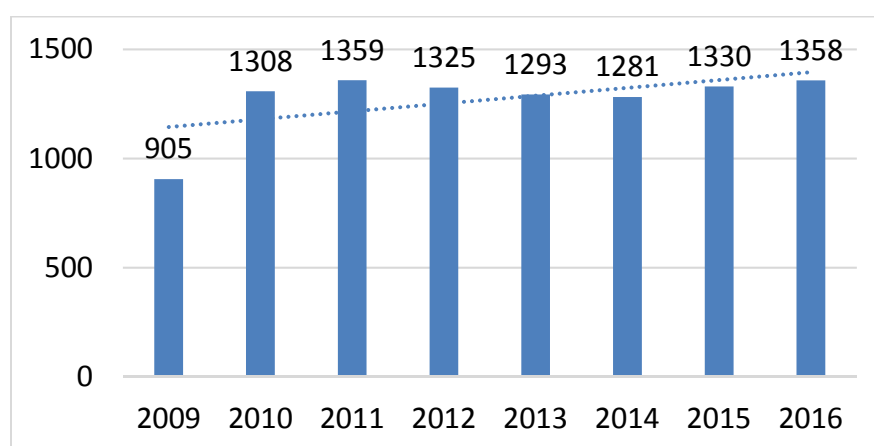


Figure 44 Evolution des PCPM collectés (t)

Là encore la CCVK a des performances de collecte des recyclages secs bien au-dessus des moyennes départementale et régionale. Elle collecte 26 % d'emballages en plus que la moyenne de sa typologie d'habitat.

Année 2013	PCPM (kg / hab)
CCVK	77
CCPR	55
CC Pays Rouffach	60
Haut-Rhin	54
Grand-Est	52
Mixte rural	61

Tableau 50 Performances de tri des PCPM - Source SINOE

Néanmoins, ces chiffres sont à mettre en perspective avec le taux de refus de tri (emballages refusés ou vrais refus) mesuré dans ce flux de recyclables secs. Celui-ci a doublé au passage à la RI (8 % à 16 %), et a continué d'augmenter jusqu'à une moyenne d'environ 20 %. En 2017 le taux de refus de tri atteint un nouveau record avec près de 27 % de refus de tri. Ces chiffres ont été calculés à partir des refus de tri mesurés lors des caractérisations réalisées

mensuellement sur un échantillon de PCPM. Ils ne correspondent pas au refus de tri d'exploitation du centre de tri prestataire. En effet les refus du centre de tri comprennent également des emballages recyclables non valorisés qui sont dus à des pertes process et non à un mauvais geste de tri de l'habitant.

Il est important de trouver des moyens pour faire stopper la croissance de ce refus de tri en sensibilisant la population et en renforçant les contrôles.

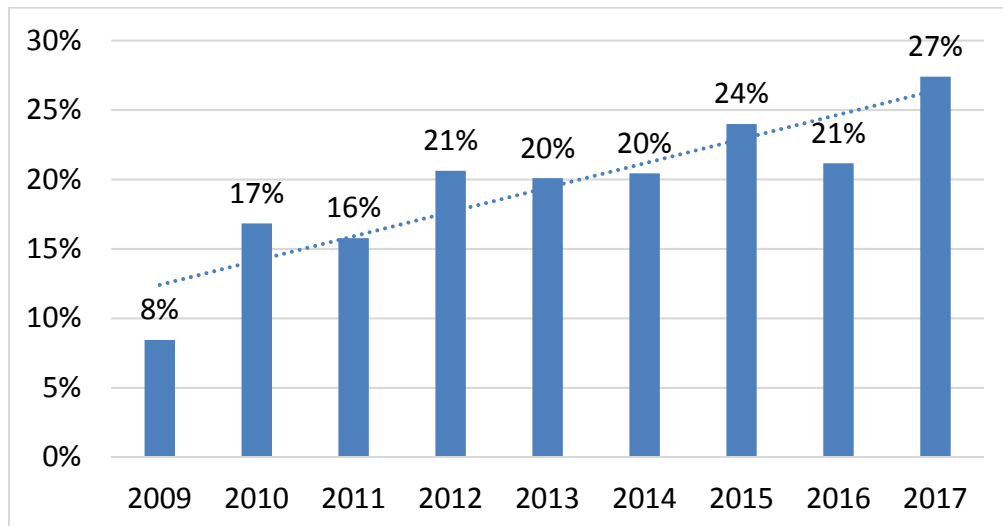


Figure 45 Evolution du refus de tri dans les PCPM (%) - Source : Schroll

II.3.5. Biodéchets des « gros producteurs »

La quantité de biodéchets collectée des « gros producteurs » du territoire baisse légèrement depuis le lancement de la collecte en 2010 (histogramme bleu). Le nombre de producteurs adhérant à la collecte des biodéchets a également diminué et s'équilibre autour de 60. On constate cependant un risque en progression avec certains professionnels qui choisissent de rendre leur(s) bac(s) de biodéchets pour revenir aux bacs d'OMR, ou de se tourner vers des prestataires de collecte privés. C'est notamment le cas des 3 supermarchés du territoire qui ne sont plus collectés à ce jour. Au diagnostic initial du projet, environ 250 producteurs de biodéchets avaient été estimés pouvoir bénéficier de cette collecte de biodéchets. Seuls 25 % des producteurs identifiés bénéficient donc aujourd'hui de ce service.

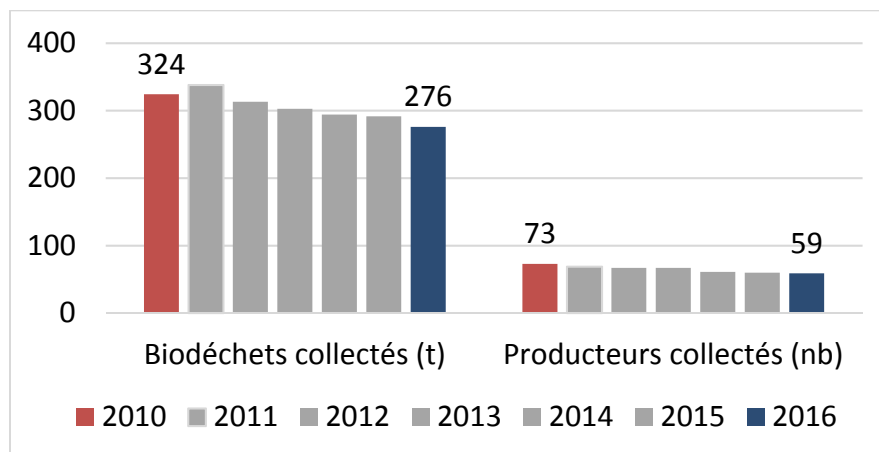


Figure 46 Evolution du nombre de producteurs de biodéchets collectés et des tonnages correspondant (t)

La collecte des biodéchets est également soumise à la saisonnalité, avec une collecte plus faible au T1 et plus élevée pendant les mois touristiques (été et décembre). Un creux est constaté en novembre (beaucoup de restaurateurs fermés à cette période).

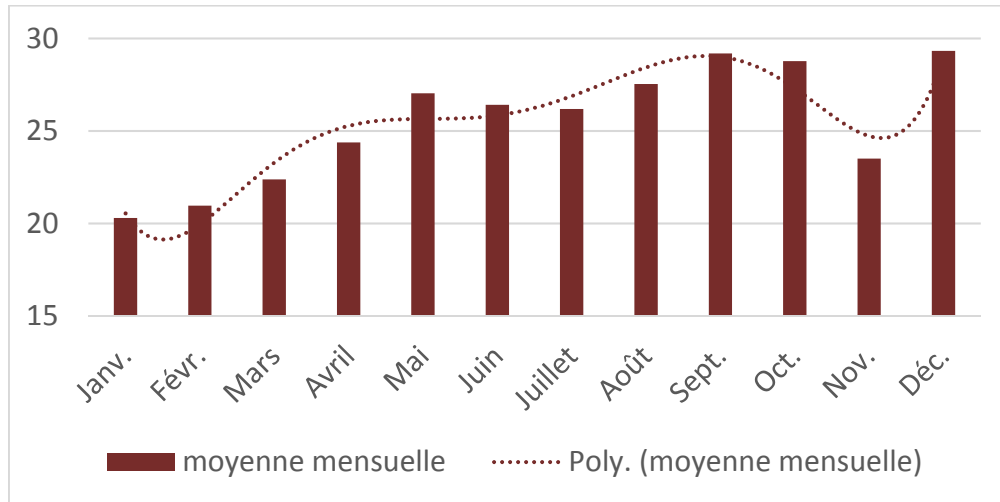


Figure 47 Moyenne mensuelle de biodéchets collectés (période 2010 - 2016) en tonnes

Les producteurs de biodéchets sont généralement les restaurateurs et les établissements bénéficiant d'une restauration (périscolaire, collèges, EHPAD, etc.). La CCVK a cependant ouvert à titre expérimental la collecte des biodéchets à un collectif situé à Orbey, au 6, 8 et 10 route de Pairis depuis juillet 2010. Une vingtaine de ménages ont bénéficié de ce service jusqu'à début 2018.

La plus grosse contrainte rencontrée au moment de la collecte est le poids des poubelles de biodéchets, rendant difficile leur manipulation par les agents de collecte. Il a donc été établi comme consigne auprès des producteurs collectés de ne remplir chaque bac qu'à la moitié de son volume.

Par ailleurs l'offre de collecte des biodéchets est économiquement inégale due à l'utilisation de calculs différents selon que le bénéficiaire de cette collecte est antérieur à 2010 ou postérieur à cette date. Ramené au prix par bac, les tarifs s'étendent de 70 € / bac à 541 € / bac soit un rapport de 1 à 8.

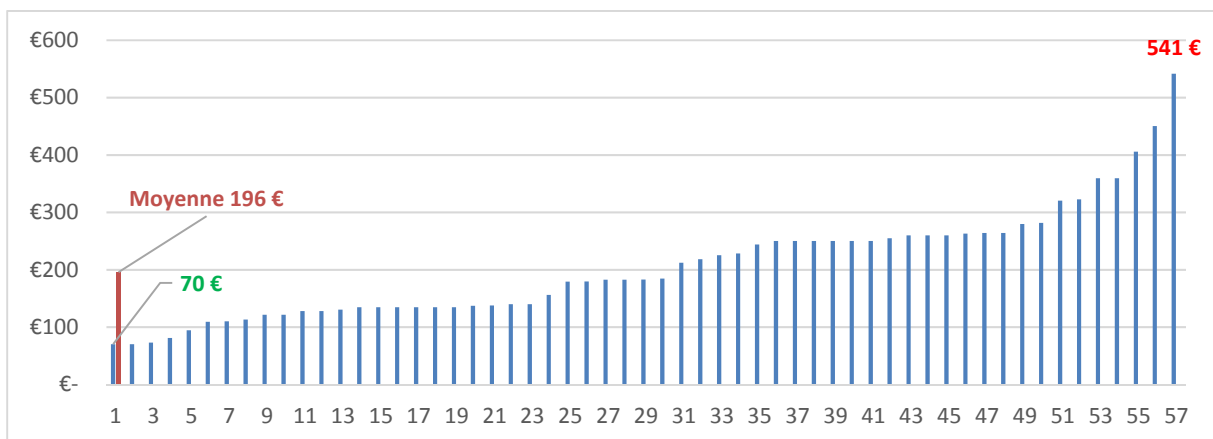


Figure 48 Prix facturé par bac de biodéchets par professionnel collecté - Territoire CCVK

Si le tarif était harmonisé pour chaque client de la collecte des biodéchets, les recettes augmenteraient significativement, mais il faudrait alors augmenter de près de 75 € des professionnels bénéficiaires. A contrario, 12 professionnels verraient leur facture de biodéchets diminuer.

Recette si tarif uniformisé (259.84€/bac/an)	40 535 €
Recette avec calculs actuels (2014)	30 540 €
Nombre de professionnels dont le tarif augmenterait	42
Nombre de professionnels dont le tarif diminuerait	12
Nombre de professionnels dont le tarif ne changerait pas	3

Une étude permettant de régler cette problématique est actuellement en cours dans le cadre d'un autre programme d'actions.

II.3.6. Déchets occasionnels

La production de déchets occasionnels sur le territoire de la CCVK reste bien en dessous des collectivités mitoyennes et des valeurs de références territoriales. Les performances de production sont donc très bonnes puisque le but est d'en minimiser la production.

Année 2013	DMA hors gravats et déblais (kg / hab)	DMA avec gravats et déblais (kg / hab)
CCVK	435	487
CCPR	631	691
CC Munster	586	664
CC Pays Rouffach	508	555
Haut-Rhin	513	572
Grand-Est	489	538
Mixte rural	491	548

Tableau 51 Performances de production des déchets occasionnels - Source SINOE

Néanmoins, les déchets occasionnels sont ceux qui ont le plus évolué depuis la mise en place de la RI sur le territoire de la CCVK.

Hormis entre les années 2009 et 2011 où une baisse notable des déchets occasionnels a été enregistrée (- 14 %), les déchets apportés en déchèterie sont en constante augmentation (+ 24 % par rapport à 2011). L'augmentation annuelle s'est ralentie entre 2013 et 2015 mais elle repart à la hausse en 2016 (+11 %). La rupture entre 2009 et 2011 est due à 2 facteurs : la mise en place d'une unité de broyage des déchets verts ligneux (type branchage), qui a réduit les tonnages de déchets verts à traiter, mais également la baisse d'encombrants et de gravats apportés.

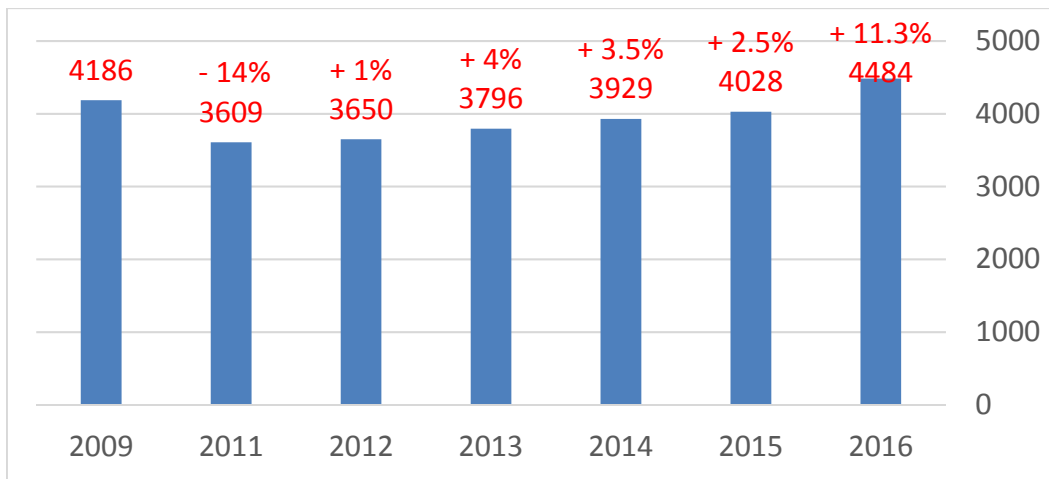


Figure 49 Evolution des flux collectés en déchèterie (tonnes)

Entre 2011 et 2016, la plus forte hausse de déchets occasionnels (en %) revient au flux de ferraille (+ 39 %), mais en considérant les tonnages (en tonnes), l'augmentation la plus importante revient aux « encombrants global » (+ 397 tonnes, comprenant les encombrants ultimes, incinérables, et les DEA) et aux gravats (+ 321 tonnes). C'est donc sur ces flux prioritaires que doit se concentrer la prévention. Les tonnages de déchets verts continuent d'augmenter légèrement (+ 4%) ils sont en augmentation depuis 2012, après une baisse constatée entre 2011 et 2012.

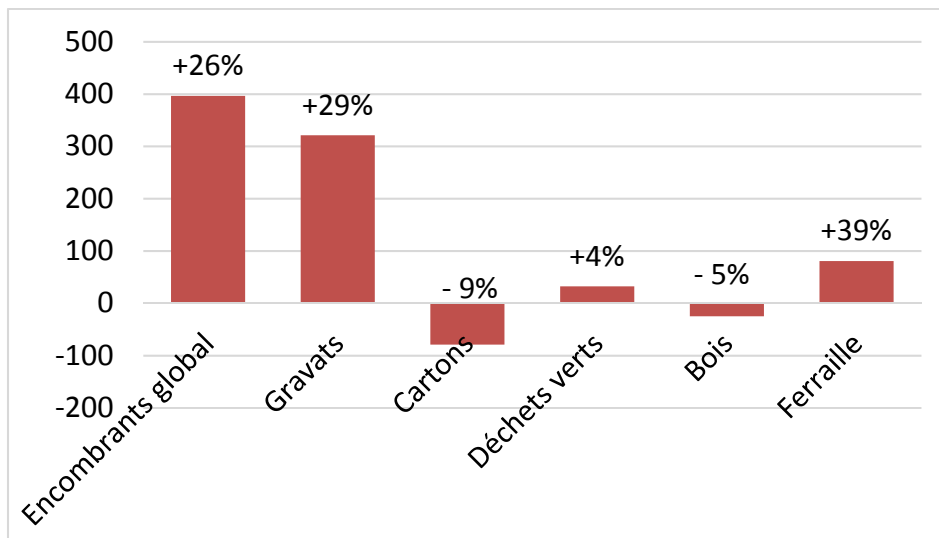


Figure 50 Evolution 2011 - 2016 des principaux flux apportés en déchèterie (tonnes)

A noter que la répartition des encombrants a changé avec l'apparition de bennes d'encombrants incinérables et de la REP ameublement, ce qui a permis de réduire de plus de 30 % les déchets enfouis entre 2011 et 2015.

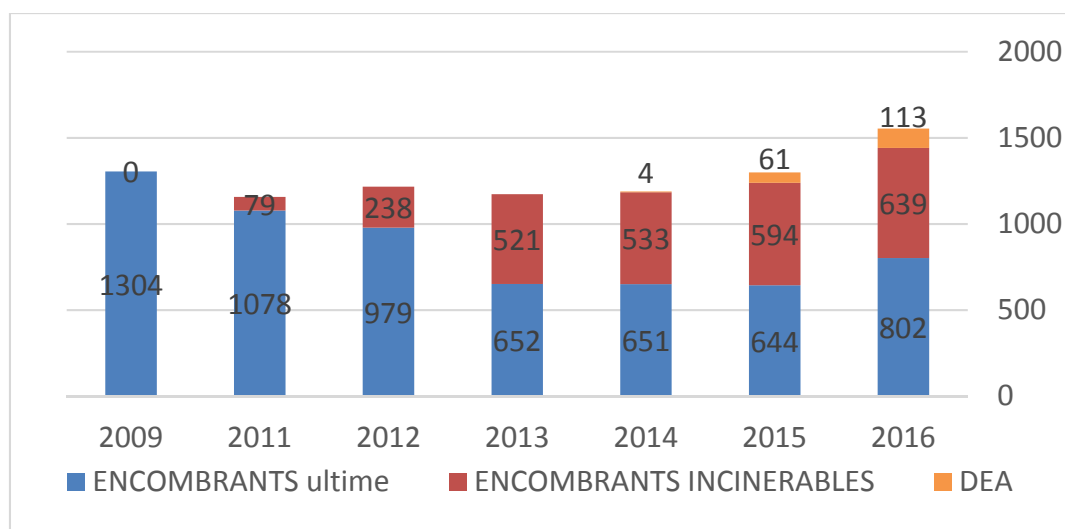


Figure 51 Evolution des encombrants apportés en déchèterie (tonnes)

La répartition des différents déchets apportés en déchèterie depuis 2009 est présentée ci-dessous :

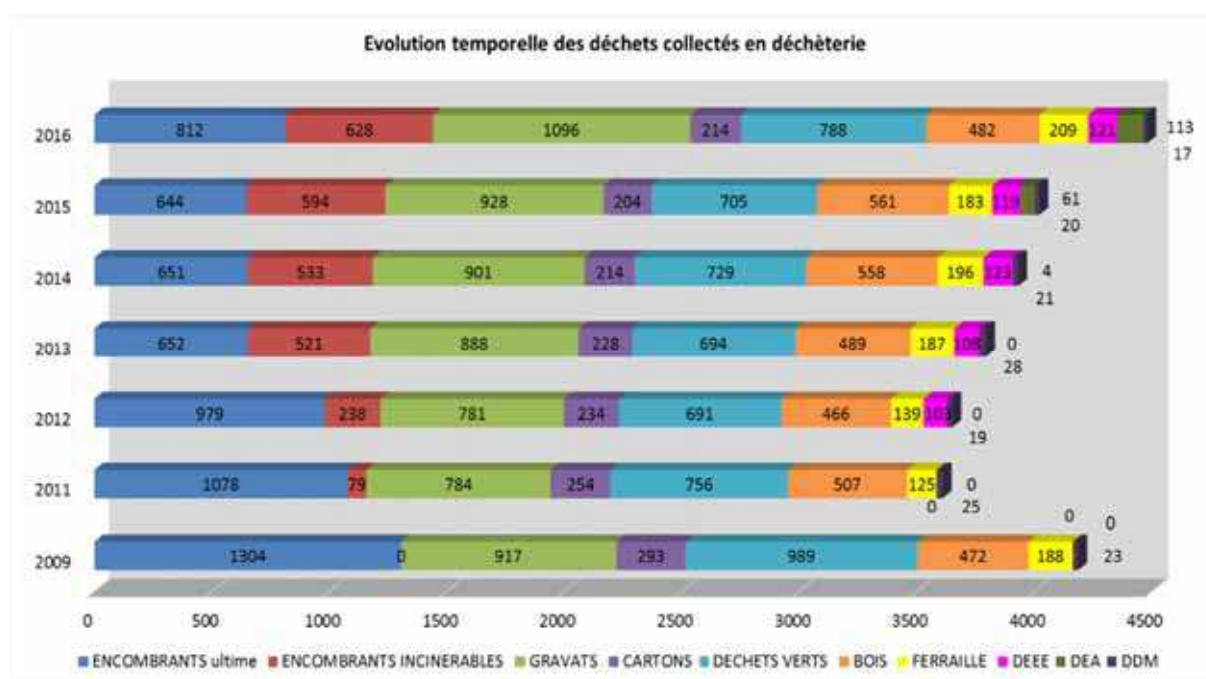


Figure 52 Evolution temporelle des déchets collectés en déchèterie par flux (tonnes)

II.3.7. Textiles, linges, chaussures

Les performances de collecte sont assez différentes suivant les communes malgré une offre de service assez bien répartie sur le territoire. Les communes du Bonhomme et de Kientzheim ont collecté plus de 9 kg / an / hab de TLC en 2015, tandis les communes d'Ammerschwahr et de Sigolsheim sont seulement à 2 kg / an / hab³⁷. La moyenne en 2015 s'établit à 5.9 kg / hab³⁸,

³⁷ Source : Rapport d'activité CCVK 2015

³⁸ Source : Eco-TLC, données de l'EPCI CCVK 2015

soit 100 tonnes, ce qui représente de bonnes performances au vu de la moyenne nationale établie à 3 kg / an / hab³⁹.

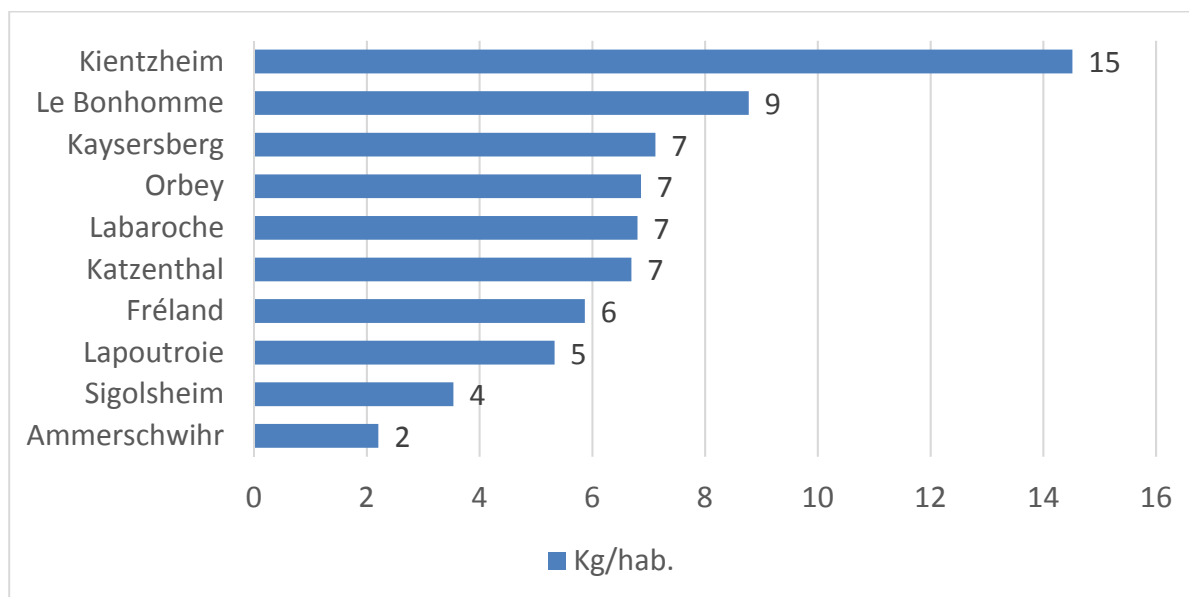


Figure 53 Performances de collecte - 2015 - kg / hab

Les tonnages sont très largement en augmentation sur le territoire de la CCVK (+ 52 %), passant de 70 tonnes en 2012 à 100 tonnes en 2015.

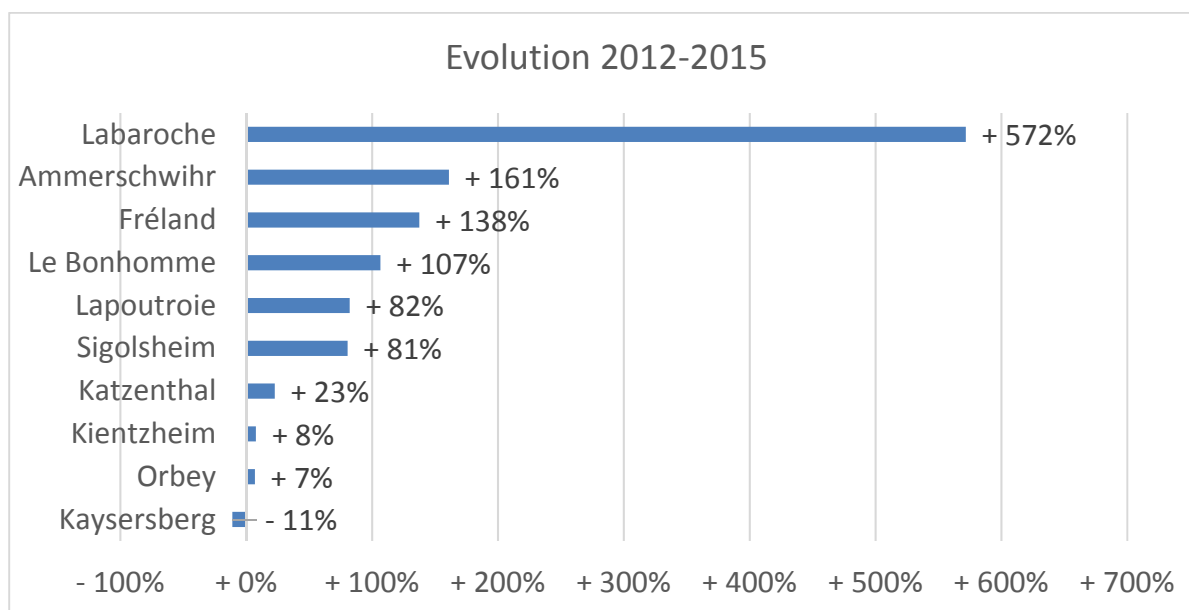


Figure 54 Evolution des TLC collectés par commune - 2012-2015

Même si l'objectif de performance de collecte porté par l'éco-organisme Eco-TLC est déjà atteint sur le territoire de la CCVK (4.6 kg / hab d'ici 2019), la campagne de caractérisation menée en 2017 sur les bennes d'encombrants montre qu'il reste de nombreux TLC à capter

³⁹ Source : Rapport d'activité 2015 – Filière Eco-TLC

(plus de 3 kg/hab). Le PLPDMA prévoit de la sensibilisation auprès des usagers, un déploiement systématique d'un conteneur à TLC auprès de chaque Point Tri du territoire, ainsi qu'un contrôle renforcé autour des bennes d'encombrants.

II.4. Traitement et débouchés des déchets collectés

Dans un souci de gestion de proximité des déchets collectés, la CCVK a cherché à trouver des exutoires, dans le meilleur des cas sur son propre territoire, sinon dans un périmètre géographique le plus restreint possible. En moyenne, le lieu de revalorisation (ou d'enfouissement) des déchets est cantonné au quart nord-est français, et au quart nord-ouest allemand.

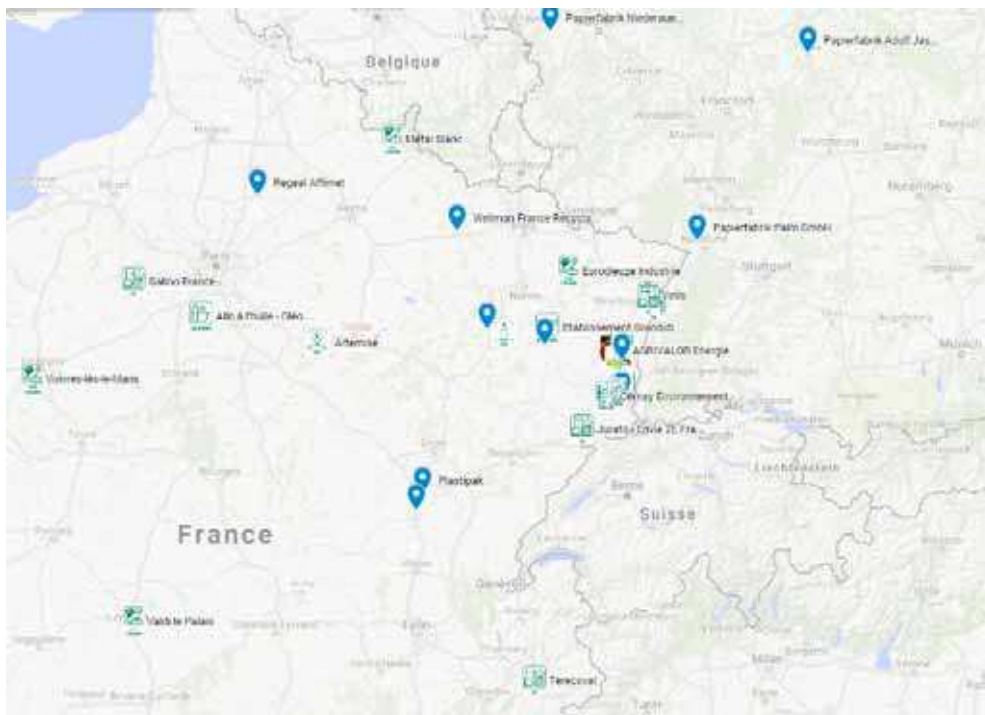


Figure 55 Débouché géographique des déchets - Territoire CCVK

De plus, la CCVK favorise toujours le respect de la hiérarchie des modes de valorisation, en privilégiant la valorisation matière puis énergétique et enfin l'enfouissement.

En 2015, la CCVK a ainsi collecté 7 496 tonnes de DND (hors gravats et DDM), dont 4 430 tonnes valorisées matières (59 %), 2 422 tonnes valorisées énergétiquement (32 %), et seulement 644 tonnes enfouies - hors tonnes issues de l'incinération et enfouies - (9 %).

III. COUTS DU SERVICE DECHETS

Toutes ces données sont issues de l'analyse de la matrice Compta-coût complétée chaque année par un grand nombre de collectivités.

III.1. Financement du service

Coût aidé TTC 2015	1 186k€	71 €/hab
Contribution	1 373k€	82 €/hab
Taux de couverture	116%	
Mode de financement du SPGD	REOM incitative	

Tableau 52 Coût aidé TTC 2015 - CCVK

Le coût de gestion des DMA est de 1186 k€ TTC ou de 71 €TTC/hab en 2015. Les contributions des usagers (REOM incitative) couvrent 116 % de ce coût.

Le taux de couverture étant de 116 % (en moyenne dans les EPCI en Ri c'est 108 %), il nous amène à surfacturer le service mais permet de générer de l'excédent de fonctionnement et d'assurer le financement de nos futurs investissements (l'utilisateur d'aujourd'hui paye pour l'utilisateur de demain) et d'assurer des charges de fonctionnement supplémentaires et futures comme des embauches (ex : ambassadeurs de tri séniors).

III.2. Analyse globale récapitulative

Dans les tableaux et figures ci-après, la mention « RSHV » représente les recyclables secs hors verre, c'est-à-dire les PCPM.

Coût aidé en €/HT/hab	Tous flux	OMR	Verre	RSHV = PCPM	Déchèterie	Autres flux	Déchèterie biodéchets producteurs
CCVK	64 €/HT/hab	31 €/HT/hab	2 €/HT/hab	1 €/HT/hab	27 €/HT/hab	0 €/HT/hab	3 €/HT/hab
Valeur moyenne Alsace 2015 MIXTE RURAL	75 €/HT/hab	39 €/HT/hab	4.7 €/HT/hab	1 €/HT/hab	24 €/HT/hab	6 €/HT/hab	
Valeur moyenne de 13 EPCI en tarification incitative Alsace 2015	96 €/HT/hab	56 €/HT/hab		12 €/HT/hab	20 €/HT/hab		
Valeur moyenne des EPCI en tarification incitative en habitat mixte rural	80 €/HT/hab	47 €/HT/hab		3 €/HT/hab	24 €/HT/hab		
1 ^{er} et 3 ^{ème} quartiles	67 - 90	37 - 54	0,6 - 1,4	1 - 8	19 - 28	non dispo	
Ecart à la moyenne en €/hab.	-11 €/HT/hab	-8 €/HT/hab	-2.4 €/HT/hab	-1 €/HT/hab	+ 3 €/HT/hab	-6 €/HT/hab	
Ecart à la moyenne en %	-15%	-21%	-50%	-40%	+ 12%	-102%	

Tableau 53 Coût aidé en €/HT/hab - CCVK + Alsace

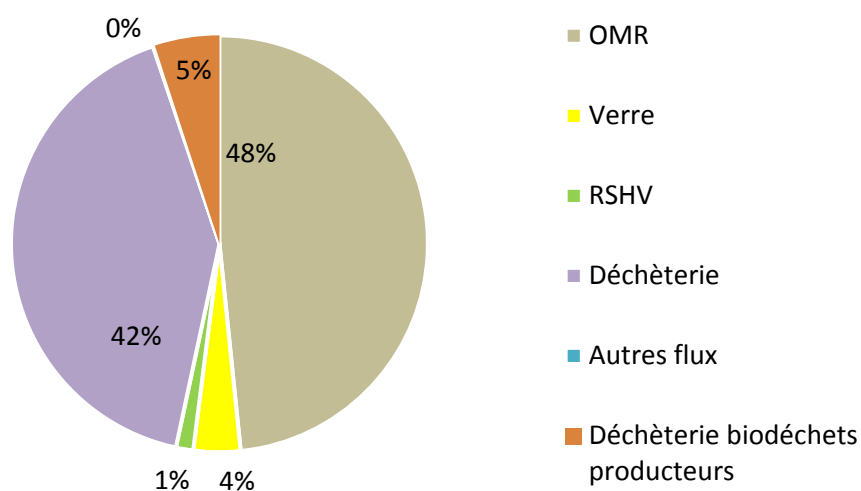


Figure 56 Répartition du coût aidé par flux - CCVK

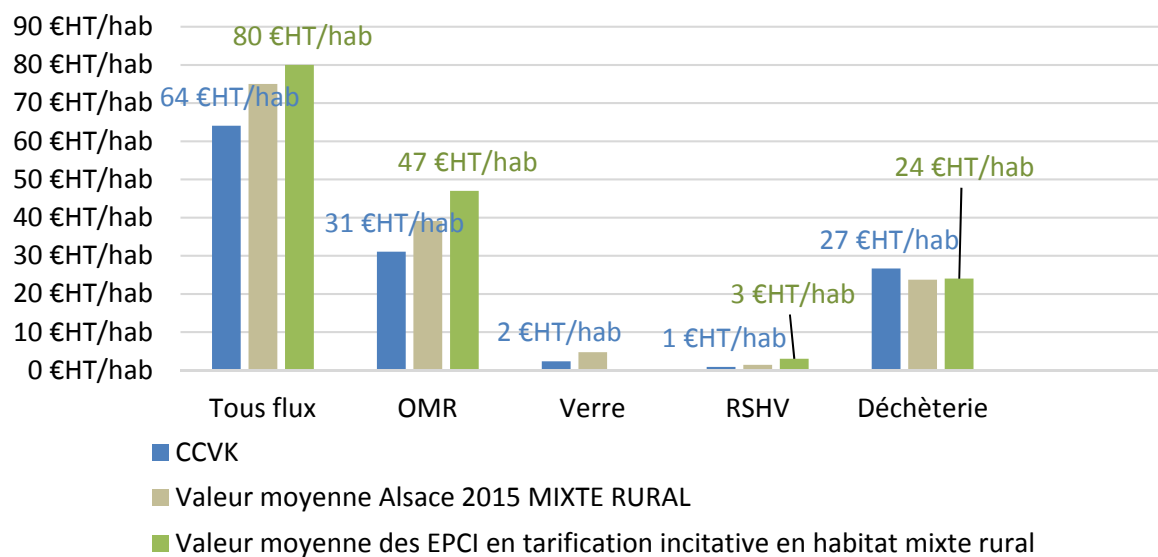


Figure 57 Comparaison au référentiel Alsace Mixte Rural des coûts 2015 par type d'habitat (coût aidé moyen en €HT/hab)

La CCVK présente des coûts maîtrisés en dessous des valeurs moyennes en milieu mixte rural en Alsace. Seuls les coûts en déchèterie sont plus élevés. Les postes OMR et déchèterie représentent 90 % des coûts (coût aidé).

III.3. Structure du coût par postes de charges et de produits

Charges en €HT	€	%
Charges fonctionnelles	123k€	8%
Prévention	42k€	3%
Précollecte/Collecte	792k€	49%

Transfert/Transport	144k€	9%
Traitement	507k€	32%
Total charges matrice en €HT	1 608k€	100%

Tableau 54 Charges en €HT - CCVK

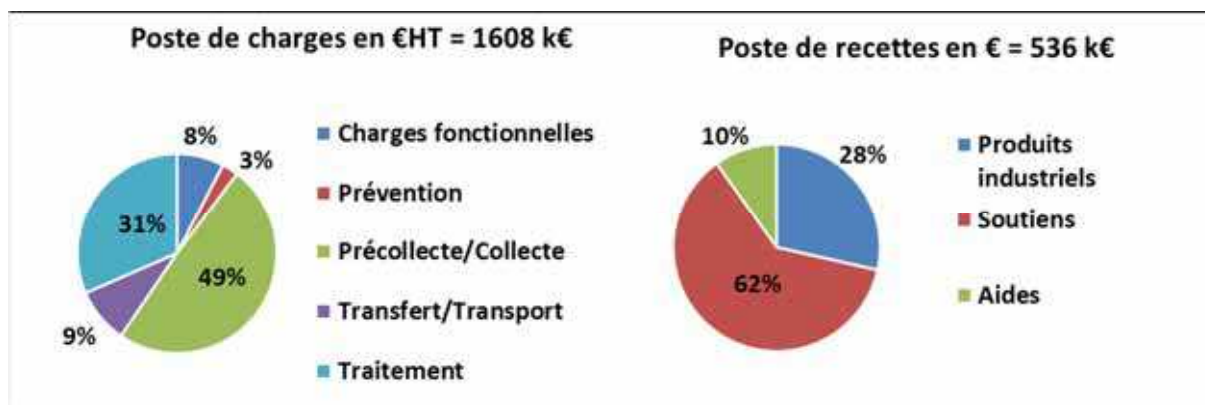


Tableau 55 Charges et recettes en €HT – CCVK 2015

Taux de couverture des charges par les produits	33%
---	-----

Les produits couvrent 33 % des charges. Néanmoins ces produits proviennent principalement des soutiens à la performance. La redevance des particuliers doit donc couvrir 70 % des charges. Les charges de précollecte/collecte sont les plus importantes (42 % issus de la collecte OMR, 20 % pour la déchèterie), mais en incluant le transfert/transport dans ces charges, on n'arrive plus qu'à 36 % issus de la collecte OMR, et 32 % issus de celle des déchèteries.

Par rapport à la moyenne des EPCI alsaciennes, le coût de collecte est bien plus impactant sur les charges (49 % pour la CCVK contre 40 % pour la moyenne des EPCI), le transport et le traitement étant relayés au rang de second avec 40 % des charges pour la CCVK contre 49 % pour la moyenne des EPCI.

III.4. Hiérarchisation des postes de charges

Charges HT	Total en k€	%	Ordre
Collecte des OMR	334 912 €	21%	1
Transport/traitement Déchèteries	287 962 €	18%	2
Collecte Déchèteries	159 115 €	10%	3
Collecte recyclables secs	186 356 €	12%	4
Tri des recyclables secs	178 745 €	11%	5
Traitement des OMR	170 866 €	11%	6
Charges fonctionnelles + com	122 670 €	8%	7
Prévention	42 403 €	2.6%	

Collecte des biodéchets gros producteurs	42 439 €	2.6%	
Traitement biodéchets gros producteurs	13 138 €	0.8%	
Total principaux poste de charges	1 317 956 €	82%	
Total charges matrices HT	1 608 054 €	100%	

Tableau 56 Hiérarchisation des postes de charges - CCVK 2015

Les principaux postes de charges représentent 82 % des charges de la collectivité. Les postes collecte des OMR et transport/traitement déchèteries sont les 2 principaux postes de dépenses (39 % des charges totales).

III.5. Evolution des coûts

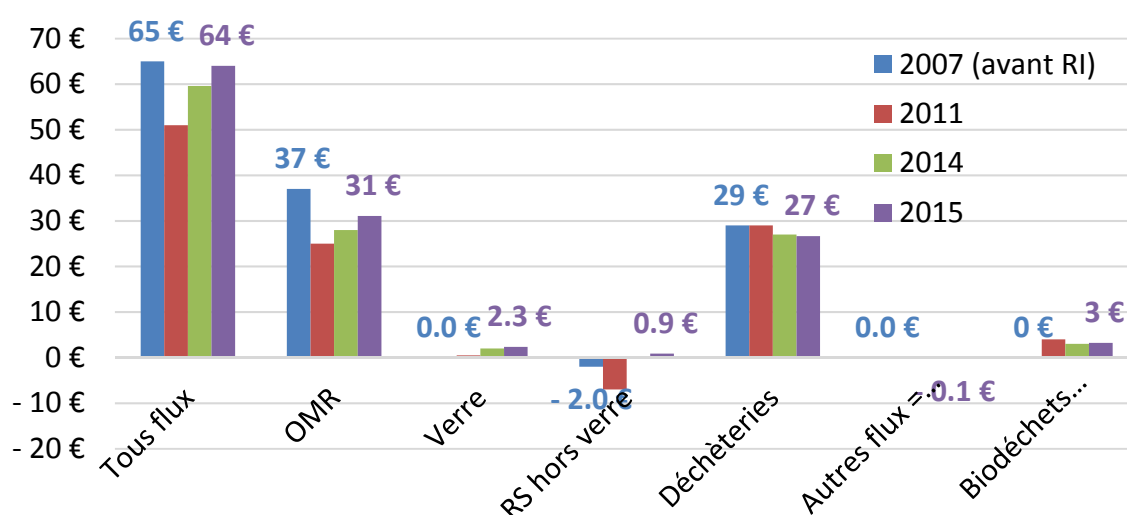


Figure 58 Evolution des coûts par habitant entre 2007 et 2015 (€HT/hab) - CCVK

Les coûts ont nettement baissé au passage de la RI (de 65 €/hab en 2007 à 51 €/hab en 2011, soit -14 €/hab), ce qui s'explique par le passage d'une collecte en C2 à une collecte en C1 pour les OMR, à la division par 2 des tonnages OMR et à la fermeture de plusieurs déchèteries pour n'en garder que 3. Ils se situent en 2015 au niveau de 2007, ce qui est une belle performance compte-tenu de l'augmentation des prestations et des coûts fixes constants.

Le coût des OMR est celui qui a le plus augmenté depuis le passage à la RI (+6 € HT / hab), tandis que celui des déchèteries a légèrement baissé (-2 € HT / hab entre 2011 et 2015), ce qui peut s'expliquer par la séparation des déchets verts ligneux des non ligneux (économie de transport et traitement), mais aussi par la mise en place de bennes encombrants incinérables (économie du coût de traitement).

L'augmentation de 6€ HT / hab des coûts sur les OMR entre 2011 et 2015 s'explique par l'augmentation des coûts d'incinération et des coûts en régie (achat d'un nouveau camion BOM).

On constate également une augmentation de 6 €/hab pour les recyclables hors verre, dû au programme d'enterrement des containers enterrés. Le même constat, quoique plus faible, de 1,5 €/hab s'applique pour le verre.

III.6. Zoom sur les coûts en €HT/t

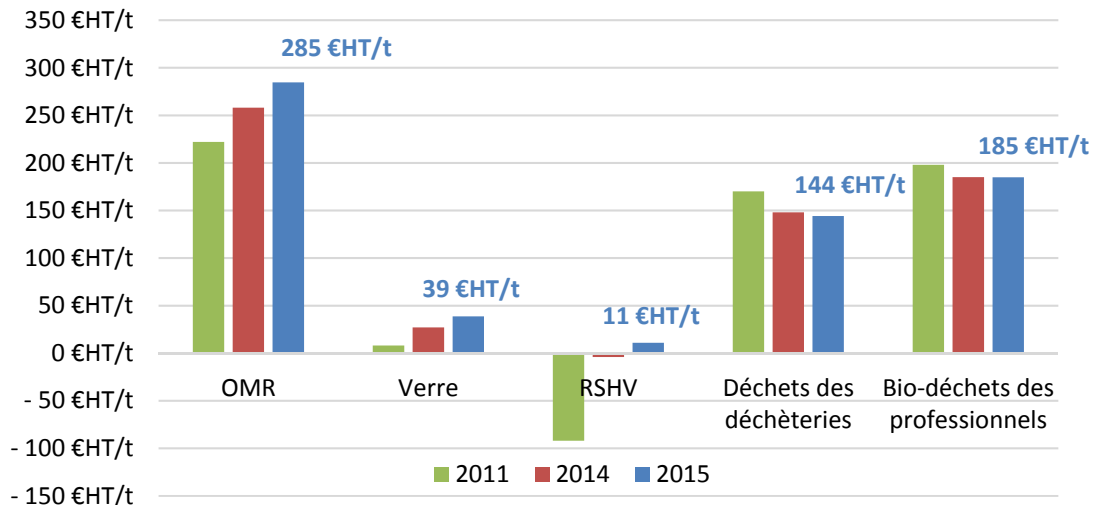


Figure 59 Coût HT/tonne selon les flux - CCVK

Le coût aidé en €HT/tonne est le plus élevé pour les OMR, ce qui s'explique par de faibles tonnages collectés et des coûts fixes constants. Ce coût augmente depuis 2011, en raison de la baisse continue des tonnages et de l'augmentation de certains coûts et investissements.

La collecte des biodéchets reste moins chère que si elle était collectée avec les OMR, et son coût a diminué par rapport à 2011 malgré une baisse des tonnages collectés.

Malgré une prestation externalisée pour la collecte et le transport, les déchets des déchèteries ont un plus faible coût à hauteur de 144 €HT/t. Le compactage des bennes, diminuant la fréquence des rotations, permet de réduire le coût de traitement, de même que la mise en place de la benne incinérables et DEA.

III.7. Zoom sur la part des dépenses liées au syndicat de traitement

Total charges matrice HT	1 608 054 €
Charges payées au syndicat de traitement	170 866 €
Part collectivité	89%
Part syndicat	11%

Tableau 57 Charges liées au syndicat de traitement - CCVK 2015

11% des dépenses sont liées à l'EPCI de traitement.

VOLET 3 : ACTEURS RELAIS

Les données présentées dans les volets 1 et 2 ont pour objectif de guider l'action du PLPDMA. Elles permettent de dégager des pistes d'actions réalisables et de déterminer les thématiques prioritaires au regard des actions de prévention déjà menées sur le territoire et des acteurs relais/partenaires potentiels.

Une liste non exhaustive est présentée ci-dessous, susceptible d'être complétée au cours de l'avancement du programme.

I. ACTEURS INSTITUTIONNELS

L'ADEME est le premier partenaire des programmes locaux de prévention.

La région Grand Est a repris à partir d'août 2015 (loi NOTRe) la compétence planification en matière de gestion des déchets et un plan régional de prévention et de gestion des déchets de la région Grand Est devrait être finalisé en 2018.

Structure	Rôle potentiel
Ademe Grand Est	Accompagnement dans la mise en œuvre du programme.
Région Grand Est	Adéquation du PLPDMA avec le (PRPGD), accompagnement à la distinction « Commune nature »
Chambres consulaires (chambre des métiers, chambre de commerce) et corporations	Accompagnement sur des acteurs relais spécifiques (agriculteurs, artisans, etc.)
Communes membres de l'EPCI (8)	Participation à l'éco-exemplarité de la collectivité et à la mise en œuvre des actions du PLPDMA (services espaces verts, petite enfance, communication, administratifs, etc.)

Tableau 58 Acteurs institutionnels

On peut également mentionner certains syndicats agricoles (FREDON, OPAPA, Confédération agricole), et certaines filières dédiées (comme A.D.I.VALOR responsable de la gestion des déchets phytopharmaceutiques professionnels) qui pourraient intervenir dans le cadre d'animations ou d'accompagnement auprès des communes ou des agriculteurs du territoire.

II. LES OFFICES DU TOURISME ET LE PARC NATUREL REGIONAL DES BALLONS DES VOSGES

Ils sont des relais de la politique touristique, et interviendront dans le travail sur les éco-manifestations et la communication à destination de la population touristique. Il existe deux offices du tourisme sur le territoire : à Kaysersberg Vignoble et à Orbey.

III. ACTEURS SOCIO-ECONOMIQUES DU TERRITOIRE

Un travail en collaboration avec les entreprises, artisans, commerçants, mais également les structures de l'économie sociale et solidaire (structure d'insertion par l'activité économique, ou les établissements et services d'aide par le travail) est important pour la bonne réalisation d'un programme local de prévention.

Outre le message envoyé aux consommateurs qu'ils ne sont pas les seuls à faire des efforts, ces acteurs sont souvent déjà impliqués dans la réduction des déchets et peuvent être associés dans des missions de sensibilisation, réduction ou collecte de déchets.

Structure	Activité	Rôle potentiel
ENVIE (Colmar)	Récupération, réparation, revente de DEEE	Partenaires potentiels pour mener un projet de recyclerie/matériauthèque sur le territoire
Espoir (Colmar)	Récupération, réparation, revente d'encombrants	
Emmaüs (Scherwiller)	Récupération, réparation, revente d'encombrants, location de vaisselle réutilisable	
Acteurs de la filière textile : KFB Solidaire, Le Relais Est, Colthab, La Croix Rouge, Vetis, Association d'aide aux enfants atteints de leucémie	Collecte, tri, et commercialisation de tissus de seconde main	Sensibilisation au tri des textiles pour réduire les déchets d'encombrants, installation et animation d'un stand d'information, etc.
Manne Emploi (Kaysersberg Vignoble)	Sous-traitance, mise à disposition de personnel	Aide à la distribution de documentation dans les boîtes aux lettres, soutien divers
Âtre de la Vallée (Orbey)	ESAT – sous-traitance, mise à disposition de personnel	Prestation de broyage de branchages de déchets verts
Alsace Appro (Sigolsheim)	Outillage, matériel, produits phytosanitaires	Sensibilisation sur les produits phytosanitaires
AB2F (Kientzheim)	Outillage, matériel, produits phytosanitaires	Sensibilisation sur les produits phytosanitaires
GMS (Kaysersberg Vignoble, Orbey)	Distribution alimentaire	Sensibilisation au suremballage, aux circuits courts, à la réduction des déchets
Restaurateurs du territoire (82 enseignes)	Restauration	Sensibilisation au gaspillage alimentaire, réduction des déchets professionnels
Marchés locaux (Kaysersberg Vignoble, Lapoutroie, Orbey)	Distribution alimentaire	Sensibilisation aux circuits courts, à la réduction des déchets d'emballages

Le Celliers des Montagnes (Hachimette)	Distribution alimentaire	Relais pour sensibiliser aux circuits courts et produits locaux
La ferme Clarisse (Sigolsheim)	Distribution alimentaire	Relais pour sensibiliser aux circuits courts et produits locaux
Propriétaires de gîtes ou chambres d'hôte	Accueil de la population touristique	Relais pour sensibiliser la population touristique en matière de prévention et gestion des déchets

Tableau 59 Acteurs socio-économiques

IV. ACTEURS ASSOCIATIFS DU TERRITOIRE

De nombreuses associations peuvent servir de relais ou de partenaires pour mener des actions en rapport avec le programme local de prévention :

- Associations de protection de l'environnement,
- Associations de consommateurs,
- Associations culturelles et touristiques
- Associations de quartiers, bailleurs sociaux,

Le nombre d'associations étant très important, une liste non exhaustive des principales associations est détaillée ci-dessous.

Association	Activité	Rôle potentiel
AF d'Ammerschwihr	Gestion d'un site de compostage partagé	Sensibilisation au compostage et au jardin au naturel
AF de Katzenthal	Participation à la mise en place d'un site de compostage partagé	Sensibilisation au compostage et au jardin au naturel
Comité de remise des prix des maisons fleuries de Fréland	Animations dans le cadre des remises de prix	Relais d'animations
Comité de remise des prix des maisons fleuries d'Orbey	Animations dans le cadre des remises de prix	Relais d'animations
Comité de remise des prix des maisons fleuries de Katzenthal	Animations dans le cadre des remises de prix	Relais d'animations
Restos du cœur (Orbey)	Activité caritative ; mise en place d'un jardin partagé avec composteur	Relais d'animations
CPIE Hautes Vosges	Association d'éducation à l'environnement membre de l'ARIENA à laquelle est rattachée la CCVK, de par sa proximité géographique.	Mise en place d'un programme de sensibilisation pour les scolaires principalement

Habitats de Haute Alsace, Colmar Habitats, syndic de copropriété bénévole ou non	Bailleur social habitat vertical ou syndic de copropriété	Relais pour la réduction et la gestion des déchets du collectif (stop-pub, consignes de tri, facturation), partenariat pour le déploiement de sites de compostage
Association Sam'donne des ailes	Collecte de déchets spécifiques recyclés par l'entreprise Terracycle	Relais pour assurer le recyclage de stylos usagers et gourdes de compotes au cours d'une action de sensibilisation des scolaires
Les bouchons de l'espoir 68	Collecte de bouchons au profit de l'association ARAME	Collecte de déchets spécifiques non recyclés par les circuits standards : bouchons de liège
Association Transition Pas à Pas vallée de la Weiss	Association œuvrant pour le développement durable	Relais ou partenariat dans les domaines de la réparation, jardin naturel, etc.
Association Culturelle et Festive d'Ammerschwahr	Organisation des Estivales d'Ammerschwahr	Relais ou partenariat dans les domaines de la réduction des déchets de manifestations, et la sensibilisation de la population touristique
Association Nickel	Festival du jeu de rôle (KBV)	
Amis d'Ammerschwahr et du Kaefferkopf	Salon des vins et de la gastronomie (Ammerschwahr)	
Orbey animation	Foire de l'Ascension (Orbey)	
Amicale des Sapeurs-Pompiers	Marché aux puces (Ammerschwahr)	
Orbey animation	Fête du Cheval (Orbey)	
Orbey Running Club Cvo	Trail du Pays Welche (Orbey)	
Office du tourisme de la vallée de Kaysersberg	Course des crêtes Vosgiennes	
La maison du pays Welche	Fête des moissons (Freland)	
Comité des fêtes du Bonhomme	Traditions paysannes (Le Bonhomme)	
Association du marché des potiers	Marché des potiers (KBV)	
Le fil d'Ariane	Traditions artisanales (Labaroche)	
Marché bio (Lapoutroie)	Distribution alimentaire biologique	Sensibilisation aux circuits courts et à l'usage des produits phytosanitaires
Kom'in KB, Welch'com	Association de commerçants de Kaysersberg, du Pays Welche	Sensibilisation des professionnels sur des pratiques vers un développement durable

Tableau 60 Acteurs associatifs

V. AUTRES ACTEURS

De nombreux autres acteurs, situés ou non sur le territoire de la CCVK, pourraient intervenir dans le cadre du PLPDMA du fait de leur interaction avec les usagers.

- Les écoles et périscolaires (cf. III.2.2)
- Les équipements intercommunaux :
 - o Crèches (cf. III.2.2),
 - o Station du Lac Blanc, l'espace nautique de Kayzersberg (cf. IV.2),
 - o La médiathèque,
 - o le service jeunesse, les COSEC,
 - o etc.
- Les PMI
- Les conseillers et bureaux d'étude pouvant être les partenaires d'actions de sensibilisation dans le PLPDMA :

Structure	Activité	Rôle potentiel
Conseils & saveurs	Accompagnement de professionnels et particuliers pour consommer autrement	Lutte contre le gaspillage alimentaire, changement des pratiques alimentaire, prise de conscience, etc.
Vie Verte	Accompagnement dans la pratique du zéro déchets	Réduction des déchets d'emballages, sensibilisation de la population
Tootopoids	Epicerie itinérante de vrac en Alsace	Action sur les marchés locaux, sensibilisation des commerçants et consommateurs à la réduction des emballages
Famille zéro déchets	Conférences sur le zéro déchets	Réduction des déchets d'emballages, sensibilisation de la population

Tableau 61 Autres acteurs

- Les acteurs du réemploi et de la réparation
- Les acteurs de l'information (presse, télévision, radios locales, sites internet, etc.)

Enfin, certaines actions du PLPDMA peuvent être programmées conjointement à de grandes manifestations nationales sur la thématique du développement durable :

- Journée mondiale de l'eau : 22 mars
- Semaine du Développement Durable : avril
- Semaine du compostage : avril
- Opération Haut-Rhin propre : mars-avril
- Journée mondiale de l'environnement : 5 juin
- Journée du Patrimoine : 20 septembre
- SERD : novembre
- Journée mondiale du recyclage : 15 novembre
- Journée contre le gaspillage alimentaire : 19 novembre

VOLET 4 : BILAN DU DIAGNOSTIC ET ELABORATION DU PROGRAMME D' ACTIONS

I. GOUVERNANCE DE LA CONSTRUCTION DU PLPDMA

La construction du PLPDMA s'est faite en concertation avec plusieurs acteurs identifiés dans la VOLET 3. Un groupe de travail, composé d'élus membres de la commission « Déchets », s'est notamment réuni tout au long de l'année 2017 pour discuter des éléments de diagnostic et définir les enjeux du PLPDMA. Cependant, les membres constituant la Commission Consultative d'Évaluation et de Suivi telle que prévue par le décret ont été réduits et comprennent les collèges suivants :

- Collège élus locaux :
 - o Président de la commission « déchets »
- Collège institutions :
 - o Représentant Région Grand Est
 - o Représentant Conseil départemental du Haut-Rhin
 - o Représentant Chambre de Commerce et d'Industrie
 - o Représentant Chambre de Métiers et de l'Artisanat
 - o Représentant UGA Maison de l'Artisanat
 - o Représentant Chambre d'Agriculture
- Collège société civile :
 - o Association ARIENA (Association Régionale pour l'Initiation à l'Environnement et à la Nature en Alsace)
 - o Représentants d'usagers du territoire
 - o Représentant du SMALB (Syndicat Mixte pour l'Aménagement du site du Lac Blanc)
- Collège état/collectivité :
 - o Représentant Ademe Grand Est
 - o Directeur Général des Services - CCVK
 - o Responsable des services techniques - CCVK
 - o Chargé de mission déchets - CCVK
 - o Equipe prévention des déchets – CCVK

Néanmoins, toutes les personnes susceptibles de conseiller la CCES de par leur fonction ou leur compétence pourront être invitées aux séances. Les comptes rendus de la CCES seront diffusés aux acteurs concernés par les projets mais non représentés au sein de cette commission par le biais des différents moyens de communication détenus par la CCVK.

II. SYNTHESE DU DIAGNOSTIC : FORCES ET FAIBLESSES DU TERRITOIRE

A partir des éléments de diagnostic présentés dans les précédents volets, il est possible de dégager la matrice « AFOM » (atouts – faiblesses – opportunités – menaces) du territoire de la CCVK, les principaux atouts et faiblesses étant directement liés au fonctionnement interne de la communauté de communes ou de l'équipe projet, tandis que les opportunités et les menaces sont externes à la collectivité donc imposées. Ces éléments valent pour les actions de prévention à mener auprès des différents catégories d'usagers.

Facteurs internes	Atouts	- Actions de prévention déjà en place (compostage collectif et individuel, couches lavables, boîtes à lire, broyeur à végétaux, sensibilisation des scolaires, etc.) - Implication des services, notamment en matière d'éco-exemplarité - Campagne de caractérisations réalisée courant 2017 permettant d'évaluer les gisements prioritaires d'évitement ou de réduction
	Faiblesses	- Moyens humains réduits pour pérenniser les actions de sensibilisation mises en place et à venir - Des déchets en déchèterie en augmentation importante
Facteurs externes	Opportunités	- Maillage d'acteurs engagés sur le territoire (associations, commerçants, etc.) en faveur de la réduction des déchets - Association de l'ESS intéressée pour mener un projet ambitieux de réemploi sur le territoire - Activités connexes sensibilisant l'utilisateur : GERPLAN, TEPCV,...
	Menaces	- Flux migratoire impactant la production de déchets et rendant les actions de sensibilisation plus difficiles pour cette catégorie d'utilisateurs (ex : touristes) - Multiplicité des acteurs avec lesquels interagir - Population plutôt aisée ayant tendance à surconsommer - Confusion du public entre la prévention et le tri des déchets

Tableau 62 Matrice AFOM - territoire CCVK

II. POTENTIEL D'EVITEMENT THEORIQUE

Le diagnostic a permis de révéler les gisements d'évitement prioritaires sur lesquels concentrer les actions de prévention :

Gisements évitement prioritaires sur la CCVK	Actions	Gisement d'évitement*	Cible retenue	Potentiel de réduction	
				Hypothèse d'action	kg/hab/an
Biodéchets	Lutte contre le gaspillage alimentaire	18 kg/hab/an	Professionnels Ménages	20 professionnels et 5 % des ménages réduisent d'au moins 50 % le gaspillage alimentaire	3.5 kg/hab/an
	Compostage et tri à la source	18 kg/hab/an	Ménages	70 % des ménages compostent ou adhèrent à la collecte des biodéchets	13 kg/hab/an
Déchets verts	Auto-gestion et broyage en déchèterie	35 kg/hab/an	Collectivités Ménages	20 % des déchets verts sont détournés en auto-gestion ou en broyat	9.3 kg/hab/an
Encombrants & Gravats	Promotion du réemploi et démantèlement	13.4 kg/hab/an	Ménages Professionnels	11 % des encombrants et 1 % des gravats sont détournés à la recyclerie matériauthèque	9.4 kg/hab/an
Textiles	Promotion de la filière TLC	6 kg/hab/an	Ménages	90 % des textiles présents dans les encombrants sont valorisés via la filière TLC et la recyclerie	3.5 kg/hab/an
Textiles sanitaires	Promotion des couches lavables, des lingettes réutilisables	25 kg/hab/an	Ménages Crèches	10 % des ménages réduisent de 50 % les textiles sanitaires jetables 30 enfants de moins de 3 ans équipés de couches lavables	1.7 kg/hab/an
Imprimés non sollicités	Promotion du STOP-PUB	8.2 kg/hab/an	Ménages	2500 ménages supplémentaires équipés en STOP-PUB (70%)	2.5 kg/hab/an
Suremballages plastiques et barquettes plastiques	Promotion de l'achat en vrac avec ses propres contenants, des produits à faible emballage	16 kg/hab/an	Ménages Professionnels	12 % des ménages utilisent leurs contenants pour faire leurs courses 3 GMS promeuvent l'achat à la coupe avec ses propres contenants	1.9 kg/hab/an
Ensemble des déchets	Communication générale		Collectivité Ménages Professionnels	Réduction de 2 % du gisement global de DMA	5.3 kg/hab/an
	Promotion des éco-manifestations et des hébergements exemplaires	44.4 kg/hab/an	Associations Ménages Touristes	20% des manifestations du territoire engagées dans une démarche d'éco-manifestation 10 sites d'hébergement en chambre d'hôte ou gîte engagés dans une démarche éco-exemplaire	8.9 kg/hab/an
TOTAL		180 kg/hab/an			59 kg/hab/an

Tableau 63 Gisements d'évitements prioritaires et objectifs de réalisation pour atteindre 59 kg/hab/an de réduction de déchets en 2023 (par rapport aux tonnages de 2009)

***données locales issues des campagnes de caractérisations réalisées sur les flux d'OMR, PCPM et encombrants en 2017, et des données de fréquentations touristiques de la CCVK**

III. PROGRAMME D' ACTIONS

Le diagnostic établi précédemment permet de distinguer des axes prioritaires sur lesquels est fondé le programme d'actions du PLPDMA. Ils doivent permettre d'atteindre l'objectif fixé par la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 : réduire de 10 % les quantités de DMA produits par habitant d'ici 2020 par rapport à 2010. Cependant, compte-tenu des éléments de diagnostic et de la date de démarrage du PLPDMA, l'objectif fixé par la CCVK prévoit la réduction de 10 % des DMA en 2023 par rapport à 2009. Pour atteindre cet objectif, la quantité de DMA par habitant devra être réduite de 59 kilos par habitant par rapport à 2009.

Aussi, différentes actions devront être réalisées et des objectifs ambitieux doivent être définis, qui nécessiteront une adhésion de chaque relais ou partenaire potentiel (public comme privé). Chaque action sera décrite dans une fiche action détaillée (contexte, objectif, réalisation, responsable, partenaires, moyens techniques et financiers, indicateurs de suivi et d'objectifs, calendrier de réalisation et résultats envisagés).

Le programme local de prévention, présenté ci-après, va s'articuler en deux axes :

- Développement de solutions locales, participatives et autonomes
- Mobilisation des relais pour sensibiliser et construire ensemble

III.2. Axe 1 : Développement de solutions locales, participatives et autonomes

La meilleure manière de sensibiliser une population et d'obtenir une adhésion et des résultats pérennes est de pouvoir s'appuyer sur les opportunités et spécificités qu'offre le territoire et non uniquement sur les moyens internes de la CCVK. Ainsi, plusieurs actions de sensibilisation sur la prévention et la gestion des déchets vont pouvoir être mises en place :

N°	Action	Descriptif
1.1	Réduction des déchets d'encombrants, de gravats et de déchets verts apportés massivement en déchèterie	Les déchets apportés en déchèterie sont le flux ayant le plus augmenté depuis la dernière réforme de 2010. Il est proposé de détourner une partie des encombrants et des gravats collectés par la mise en place d'une recyclerie/matériauthèque au sein de la déchèterie de Kayersberg Vignoble, permettant leur réemploi. Egalement, la déchèterie de Kayersberg Vignoble accueillera de nouvelles filières de tri telles que le plâtre, les plastiques durs, et d'autres filières, permettant d'augmenter la valorisation matière et de réduire d'autant la valorisation énergétique et l'enfouissement. Des actions de sensibilisation sur la réduction et l'auto-gestion des déchets verts seront réalisées pour réduire ce flux apporté en déchèterie. L'activité de broyage des branchages apportés en déchèterie sera améliorée pour fournir un broyat de qualité aux usagers du territoire.

		Enfin, des actions de sensibilisation sur la filière de valorisation des textiles seront menées pour orienter correctement ce flux.
1.2	Recirculation des objets et incitation à leur partage	La réhabilitation de la déchèterie de Kayersberg Vignoble est associée à la création d'un ensemble de structures permettant l'accueil d'une activité de recyclerie/matériauthèque au sein même de la déchèterie. Cette recyclerie/matériauthèque sera gérée par un acteur de l'ESS présent localement. Egalement, des animations telles que repair'cafés, troc ton truc, projection de films à thèmes, seront réalisées par différentes associations du territoire en partenariat avec la CCVK. La promotion de sites internet de partage entre voisins est également proposée, ainsi que la mutualisation des moyens entre communes (cf. Axe 3.1). Ces actions visent à atteindre l'objectif réglementaire de diminution de 50 % d'ici 2025 des quantités de déchets mis en décharge par rapport à 2010.

III.3. Axe 2 : Mobilisation des relais pour sensibiliser et construire ensemble

La réduction des déchets passe par la capacité de la collectivité à mobiliser le maximum de relais externes mais également internes pour transmettre et sensibiliser sur les bons gestes et comportements. Les actions de prévention décrites ci-dessous mobilisent ceux qui accueillent les touristes, ceux qui sont responsables de l'apprentissage scolaire, ceux qui sont producteurs de déchets, et enfin ceux qui doivent montrer l'exemple auprès des usagers.

N°	Action	Descriptif
2.1	Contribution au retour de la biodiversité en développant des pratiques sans pesticides	Il s'agit d'accompagner les communes à se mettre en conformité avec la loi Labbé du 01/01/2017, et à dépasser la réglementation pour conserver les libellules acquises du concours « Commune Nature » dont le règlement a évolué. Egalement, il est proposé de réaliser un inventaire des outils de jardinage alternatif dont dispose chaque structure publique afin de mutualiser les moyens et de favoriser les échanges. Enfin, les fournisseurs de produits phytosanitaires seront contactés et sensibilisés à la thématique.
2.2	Sensibilisation des touristes au travers de leurs interactions avec le territoire	Avec un équivalent de 3500 habitants en plus sur le territoire chaque année et quelques 700 tonnes de déchets associés, il est important de sensibiliser la population touristique à la réduction des déchets. Il est proposé de travailler sur 4 aspects :

		- Rendre les manifestations touristiques locales éco-responsables via un partenariat avec Eco-Manifestations d'Alsace - Accompagner les gros hébergeurs en gîte ou chambre d'hôte à mettre en place des solutions pour réduire et avoir une meilleure gestion des déchets de leurs clients - Trouver des solutions efficaces pour la gestion des déchets de deux structures d'accueil emblématiques : la station du Lac Blanc et l'aire de camping-caristes de Kayersberg Vignoble - Intégrer des messages de prévention dans les outils de communication des offices de tourisme
2.3	Formation des jeunes générations à la prévention des déchets	Depuis plusieurs années la CCVK fait appel au CPIE des Hautes Vosges pour éduquer les enfants des classes élémentaires (maternelles au CM2). Il est proposé de poursuivre la programmation annuelle de ce programme de sensibilisation, sur des thématiques du développement durable.
2.4	Réduction du gaspillage alimentaire en restauration	Le territoire compte de nombreux restaurateurs du fait de l'activité touristique importante. Après avoir sensibilisé les équipements scolaires et les ménages dans de précédentes actions de prévention, il est proposé de cibler les restaurateurs du territoire en leur proposant une mission d'accompagnement à la réduction de leurs déchets, en priorité alimentaires.
2.5	Réduction des déchets d'emballages et mise en avant de la production locale et saisonnière	Même si la réglementation prévoit une extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques d'ici 2025, il reste préférable de réduire les emballages alimentaires utilisés. Pour cela, il est proposé d'intervenir auprès de 2 cibles : - Les marchés locaux (opération « Amène ton bocal », stand de sensibilisation, mobilisation des commerçants itinérants et des communes) - Les GMS : opération chariot mini/maxi, animation homme-poubelle, opération « Amène ton bocal » aux stands de vente en vrac (boucherie/charcuterie/condiments), semaine « Produits du terroir »
2.6	Progression de l'éco-exemplarité des services publics	De nombreuses actions ont été menées auprès des communes et de l'intercommunalité (administration, services techniques). Il est proposé de réaliser une charte d'éco-exemplarité des services publics locaux pour mettre en valeur des actions éco-responsables. C'est un outil de communication pour montrer l'exemple aux usagers du territoire afin de mieux les sensibiliser.

2.7	Poursuite des actions de prévention existantes	Le programme local de prévention volontaire réalisé entre 2010 et 2015 contenait des actions ponctuelles et d'autres permanentes. Il est proposé de poursuivre les actions permanentes initiées (compostage individuel et collectif, boîtes à lire, prêt de couches lavables, location broyeur individuel), notamment dans le cadre du PLPDMA
-----	--	---

IV. SYNTHÈSE DU PROGRAMME

L'animation du PLPDMA nécessite un fort investissement en termes de moyens humains et financiers. Il est donc important de les définir au mieux afin d'assurer la faisabilité des actions engagées.

Le planning et le budget présentés ci-après ont été définis à partir du contenu prévisionnel de chaque action. Néanmoins le plan d'action est un outil dynamique et adaptable en fonction des résultats obtenus chaque année. Des adaptations du contenu des actions pourront donc avoir lieu afin d'augmenter l'efficacité de celles-ci. Ces modifications pourront ainsi entraîner des mises à jour du planning et du budget.

Le planning programme est présenté sur 6 années à partir de 2018. Les différentes étapes pour la mise en œuvre de chaque action y sont présentées.

IV.1 Indicateurs PLPDMA

Plusieurs indicateurs doivent être définis pour suivre l'avancée et le bon déroulement du PLPDMA :

- Les indicateurs de programme globaux
- Les indicateurs d'activités, qui permettent de suivre les moyens alloués et l'état d'avancement de la réalisation de l'action
- Les indicateurs d'impacts, qui permettent d'évaluer le changement de comportement ou quantités de déchets évitées ou réduites par l'action

Ainsi définis pour chaque action du programme (cf. Fiches actions), ils permettront de mesurer et suivre l'évolution des actions dans le temps, de les évaluer, et par conséquent de bien définir les objectifs opérationnels. L'analyse des indicateurs peut aussi permettre de convaincre et de motiver les financeurs et les partenaires du PLPDMA.

A noter que des facteurs extérieurs et indépendants du PLPDMA peuvent par ailleurs affecter les gisements de déchets et par conséquent avoir des répercussions sur les objectifs de réduction des déchets. Ces facteurs externes sont principalement liés aux caractéristiques du territoire comme par exemple l'évolution de la démographie, les variations météorologiques, ou encore l'évolution interne du service public de gestion des déchets ménagers de la collectivité.

IV.2 Indicateurs de programme globaux

Indicateur Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses annuelles d'animation (moyens humains internes)	78 000 €	91 000 €	38 000 €	38 000 €	38 000 €	38 000 €
Dépenses annuelles externes de communication et de services	75 000 €	90 000 € (dont recyclerie /matériau thèque)	70 000 € (dont recyclerie /matériau thèque)	70 000 € (dont recyclerie /matériau thèque)	70 000 € (dont recyclerie /matériau thèque)	70 000 € (dont recyclerie /matériau thèque)
Dépenses annuelles de matériel	5 500 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Subventions de l'ADEME (moyens humains et communication)	44 000 € (Cardec)	44 000 € (Cardec)	0 €	0 €	0 €	0 €
Total	158 500 €	182 000 €	109 000 €	109 000 €	109 000 €	109 000 €
Total hors personnel	80 500 €	91 000 €	71 000 €	71 000 €	71 000 €	71 000 €
Total coût pour la collectivité	114 500 €	138 000 €	109 000 €	109 000 €	109 000 €	109 000 €

Tableau 64 Indicateurs globaux du programme

IV.3 Planning prévisionnel de mise en œuvre du PLPDMA

N°	Description Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
1.1	Réduction des déchets de déchèterie						
1.2	Recirculation des objets et incitation à leur partage						
2.1	Contribution au retour de la biodiversité						
2.2	Sensibilisation des touristes						
2.3	Formation des jeunes générations						
2.4	Réduction du gaspillage alimentaire en restauration						
2.5	Réduction des déchets d'emballages et mise en avant de la production locale et saisonnière						
2.6	Progression de l'éco-exemplarité des services publics						
2.7	Poursuite des actions de prévention existantes						

Tableau 65 Planning de mise en œuvre du PLPDMA

ANNEXES

Annexe 1 : résultats des caractérisations 2017 sur les OMR et PCPM

Remarque : le rapport complet est disponible sur demande

Grâce à une bonne coordination des agents de la Communauté de Communes de la Vallée de Kayzersberg et de leurs prestataires, cette campagne de caractérisation s'est déroulée sans difficulté.

Cette campagne de caractérisation a permis d'identifier la composition des OMR et du Tri PCPM sur le territoire de la CCVK et de les comparer suivant différents axes.

Les points à retenir sont listés ci-dessous **pour les OMR** :

- Un ratio d'OMR de **107 kg/habitant** en 2016 sur la CCVK nettement en-dessous de la moyenne nationale (269 kg/hab.) et régionale de 2013 (239 kg/hab.) ;
- Une part de déchets putrescibles de **34% (36,5 kg/hab./an)** avec **13%** de déchets alimentaires compostables (**13,8 kg/hab./an**) et **2,5%** de déchets de jardin (**2,8 kg/hab./an**) ;
- **17%** de produits alimentaires non consommés (**18,3 kg/hab./an**) dont **5%** de produits non déballés (**5,3 kg/hab./an**) ;
- **15%** de plastiques (**16,5 kg/hab./an**) dont une part conséquente de films plastiques (**6%** ; **6,5 kg/hab./an**) ainsi que seulement **0,5%** de plastiques actuellement ciblés par une collecte séparée (**0,5 kg/hab./an**) ;
- En plus des films plastiques, l'extension des consignes de tri d'Eco-Emballages correspondant aux autres emballages plastiques représente **4,7%** de la composition des OMR (**5 kg/hab./an**) ;
- **23%** de textiles sanitaires (**25 kg/hab./an**) dont **4,4%** de couches pour enfants (**4,7 kg/hab./an**) ;
- **50%** du contenu des OMR est potentiellement « évitable » (**54 kg/hab./an**) ;
- **50%** du contenu des OMR est encore potentiellement captable soit **54 kg/habitant/an** dont **36,6%** (soit **39,3 kg/hab./an**) de déchets organiques et **13,8%** (soit **15 kg/hab./an**) de matériaux valorisables ciblés par les collectes séparées ;
- Par rapport à la précédente campagne de 2012, les quantités d'OMR collectées sont restées stables et une baisse de la part des putrescibles dans les OMR a été observée.

La composition moyenne des OMR en 2017 sur le territoire de la CC de la Vallée de Kayzersberg peut être schématisée en ciblant certaines catégories :

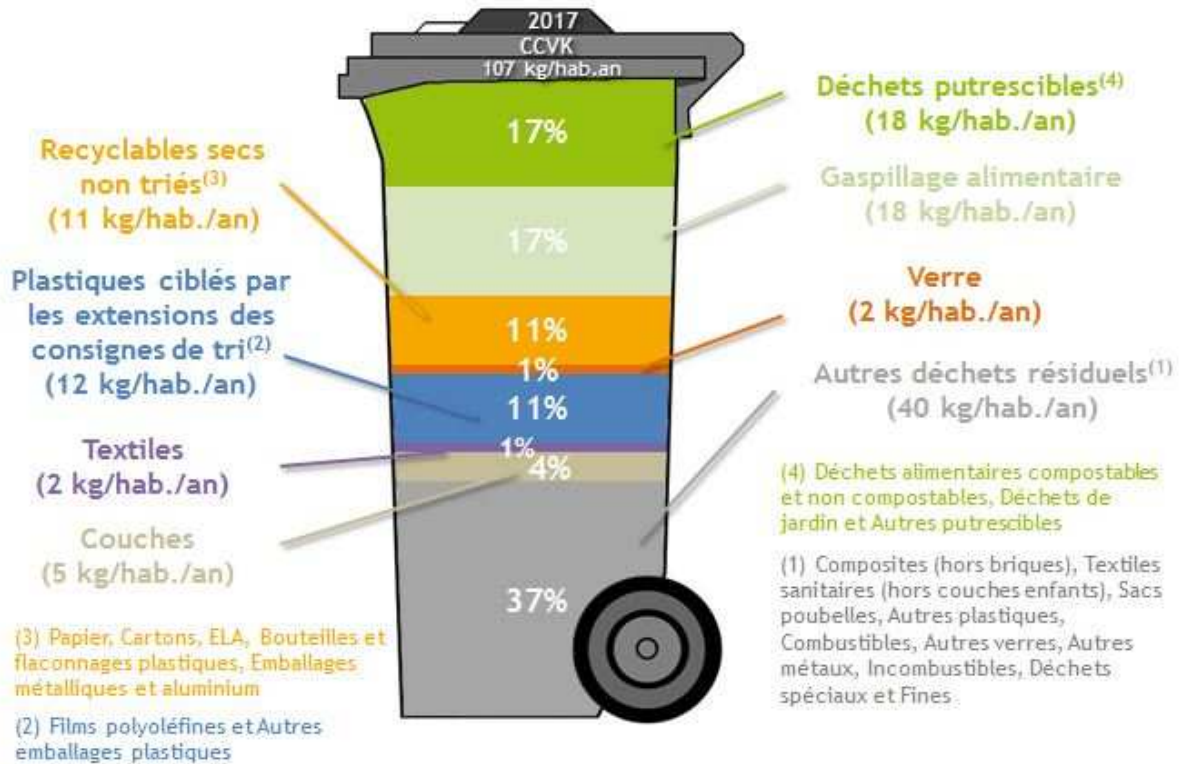


Figure 60 : Schéma de la composition moyenne de la poubelle d'OMR en 2017 sur la CCVK

Pour le tri PCPM, les points à retenir sont listés ci-dessous :

- Un ratio de collecte en apport volontaire du tri PCPM de **80 kg/habitant** en 2016 sur la CCVK nettement au-dessus de la moyenne nationale (47 kg/hab.) et régionale de 2013 (52,5 kg/hab.) ;
- Plus de la moitié des PCPM correspond à du papier (**42% ; 34 kg/hab./an**) et du carton (**19% ; 15,7 kg/hab./an**) ;
- Un taux de refus moyen de **23% (18 kg/hab./an)** constitué essentiellement d'OMR (**13%**) et de barquettes plastiques (**2%**) et de films polyoléfinés (**2%**) ;
- Une présence moyenne de **6%** de sacs d'OMR fermés (**4,5 kg/hab./an**) dans les points tri ;
- Une qualité de tri supérieure dans les PAV que dans les bennes 30 m³ présentes sur le territoire ;
- **27%** du contenu du tri PCPM est potentiellement « évitable » (**22 kg/hab./an**) ;
- **50%** des 23% de refus seraient potentiellement valorisables soit **9 kg/habitant/an** dont **4,2%** (soit **3,4 kg/hab./an**) de matériaux valorisables ciblés par les collectes séparées et **5,7%** (soit **4,5 kg/hab./an**) avec la mise en place de l'extension des consignes de tri pour les plastiques ;

- Par rapport à la précédente campagne de 2012, les quantités de tri PCPM collectées sont stables mais une hausse de la part des flux d'OMR est constatée ;
- L'efficacité de collecte des recyclables secs hors verre est de **84%** et celle du verre atteint **95%** sur le territoire de la CCVK.

Le même schéma que pour les OMR peut être proposé pour le tri PCPM :

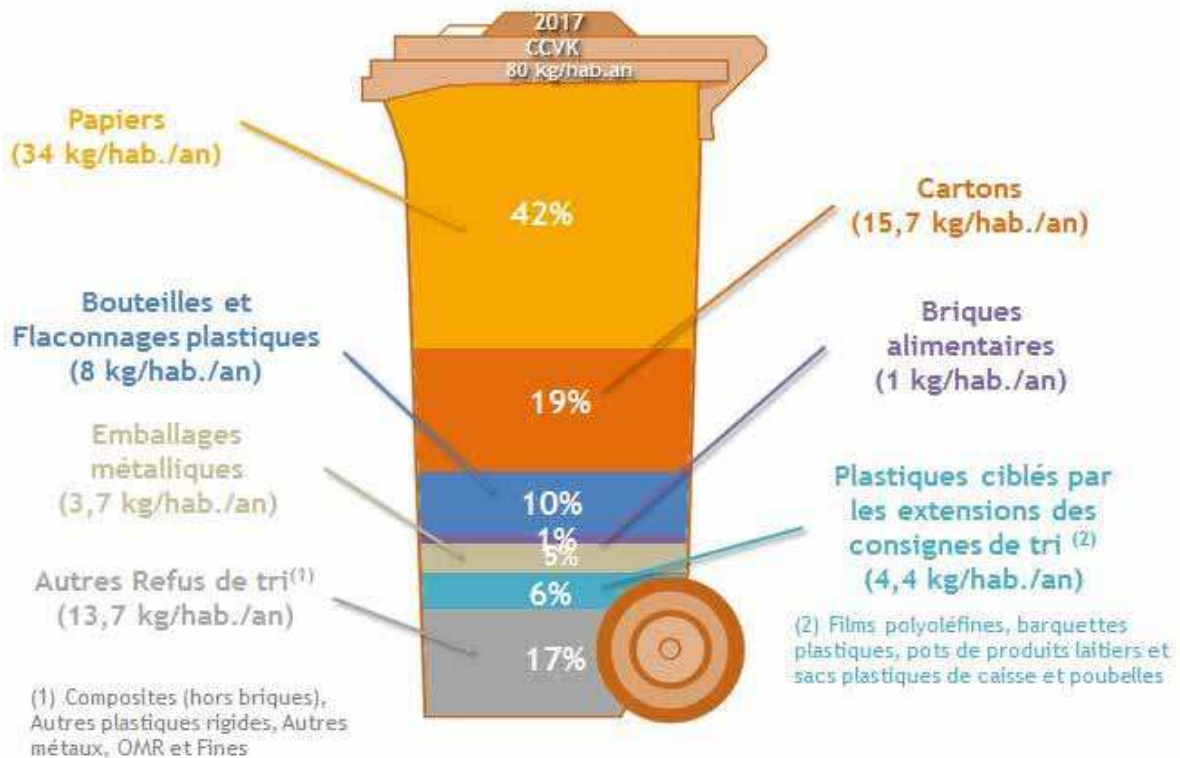


Figure 61 : Schéma de la composition moyenne du tri PCPM en 2017 sur la CCVK

Toutes ces données permettent d'avoir un bon aperçu de la composition des OMR et du tri PCPM sur le territoire de la CCVK notamment pour les flux à cibler afin de réduire la part du refus dans les PCPM mais aussi de diminuer les quantités d'OMR à traiter.

Pour les OMR, du fait des très bonnes efficacités de collecte des recyclables secs, il est préférable de se concentrer sur d'autres flux tout en continuant à rappeler les consignes de tri aux usagers qui du fait de la tarification incitative en place ont bien assimilé l'intérêt de sortir ces matériaux valorisables de leurs OMR.

Il est donc préférable de focaliser les actions de prévention et de communication sur les flux suivants :

- Les putrescibles :
 - via de nouvelles actions de sensibilisation au gaspillage alimentaire (gestes anti-gaspi, cuisines de restes, achat malin...). A ce sujet de nombreuses actions

sont réalisées par les collectivités françaises notamment sur le pain (Fiches de FNE⁴⁰ et Optigede⁴¹),

- en revoyant la promotion du compostage domestique/partagé,
- en développant la collecte séparée des biodéchets ;
- Les textiles sanitaires :
 - en continuant les actions sur les couches lavables,
 - en sensibilisant les usagers sur la réduction de l'utilisation de lingettes ;
- Une action de sensibilisation visant à limiter le suremballage et les films plastiques permettrait de diminuer la part de ce flux dans les OMR.

Au niveau du Tri PCPM, plusieurs actions peuvent être envisagées pour réduire le taux de refus :

- Supprimer ou revoir l'utilisation des bennes de 30 m³ qui engendrent la présence de davantage de refus que dans les PAV et la présence de déchets volumineux ;
- Cibler les secteurs où le geste du tri semble le moins intégré comme Kayersberg Vignoble pour effectuer des campagnes de rappel des consignes de tri ;
- Poursuivre les campagnes de communication auprès des usagers sur le taux de refus élevé et les impacts financiers que cela entraîne (en parallèle du coût « évité » sur les OMR) ;
- Faire la « chasse » aux sacs d'OMR en multipliant les contrôles lors du dépotage des bennes afin de repérer ces sacs fermés et en appliquant des contraventions en cas d'identification d'adresses (pouvoir de police) ;
- Etudier les possibilités d'un passage à l'extension des consignes de tri d'Eco-Emballages (gisement de **16 kg/hab./an**).

Etant donné que plus de la moitié des refus correspond à des flux d'OMR et non à des erreurs de tri proprement dites, c'est bien sur l'aspect financier qu'il faudra insister à l'avenir pour responsabiliser les usagers.

⁴⁰ France Nature Environnement : <http://preventiondechets.fne.asso.fr/fr/ressources/fiches-action/gaspillage-alimentaire.html>

⁴¹ Fiches Optigede de l'ADEME : <http://www.optigede.ademe.fr/fiches-actions-gaspillage-alimentaire>

Annexe 2 : résultats des caractérisations 2017 d'encombrants de déchèterie

Remarque : le rapport complet est disponible sur demande

Cette partie fait la synthèse des caractérisations d'encombrants enfouissables sur toute la campagne :

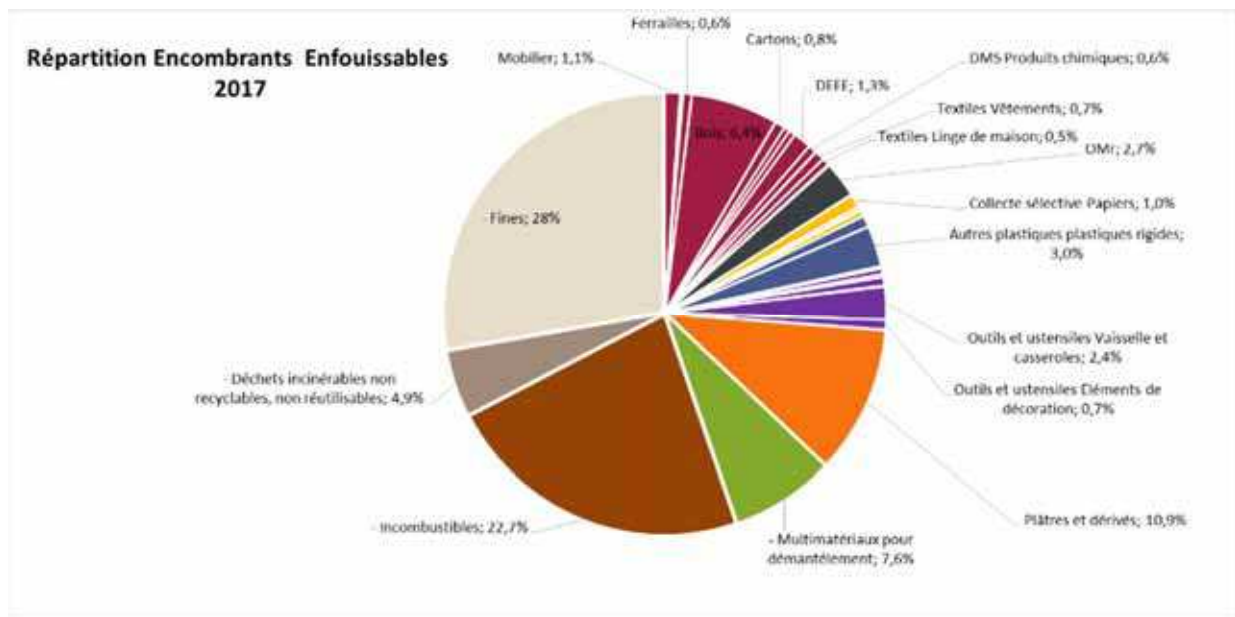


Figure 62. Encombrants enfouissables année 2017 : répartition de toutes les catégories

Ce sont donc des moyennes qui sont présentées ici. Le profil d'une benne-type d'enfouissables est constitué de 4 grands types de déchets (hors éléments fins), de poids conséquents : incombustibles, plâtres, multimatériaux et bois. Les autres déchets sont présents dans des proportions moindres.

Les deux grandes catégories retrouvées dans les encombrants enfouissables sont les fines (28%) et les incombustibles (23%). C'est un constat qui semble normal pour ce type de benne. Ces deux moyennes montrent une grande variabilité : les fines ont été fortement présentes pendant les caractérisations printanières et beaucoup moins par la suite. Pour rappel, une des bennes de printemps a subi un déchargement/rechargement/déchargement qui a manifestement impacté la proportion de fines. Pour les incombustibles, la variabilité est due à la présence d'un chargement de bois (piquets de vignes) probablement traité et non valorisable en filière bois.

Cela, en tous les cas, est représentatif de l'hétérogénéité des déchets et de leurs volumes, accueillis et à traiter par le service déchèterie, sur l'année.

Le plâtre vient en 3^{ème} position.

Cette partie fait la synthèse des caractérisations d'encombrants incinérables sur toute la campagne :

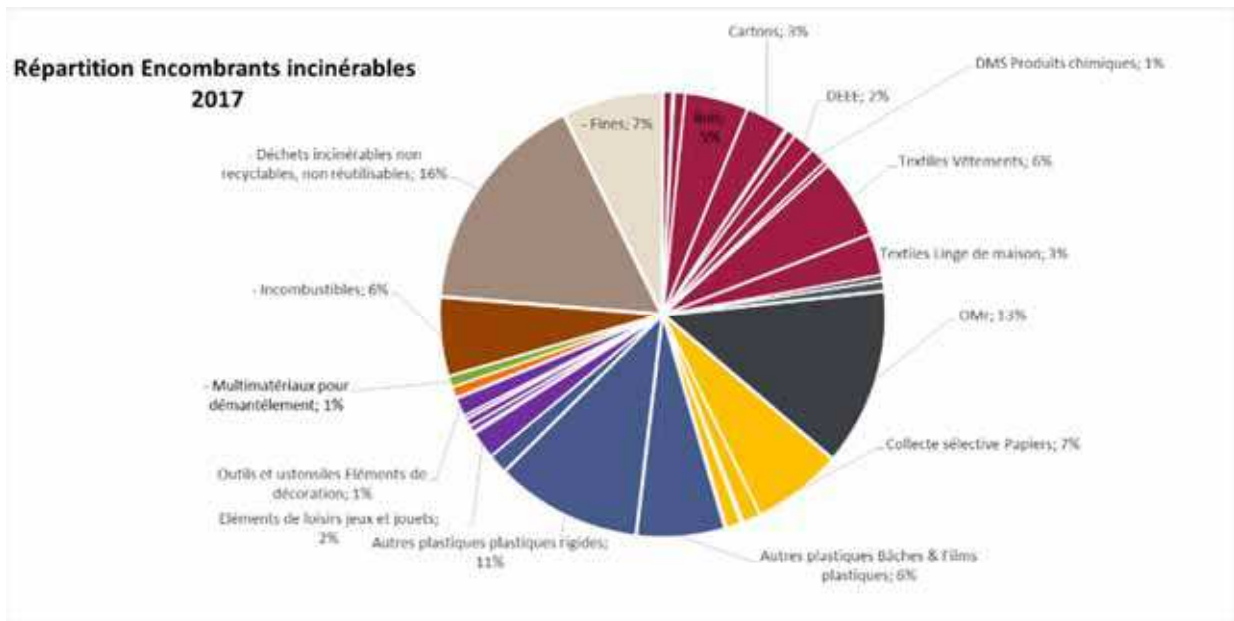


Figure 63. Encombrants incinérables année 2017, répartition de toutes les catégories

Comparativement à une benne-type d'enfouissables, le profil d'une benne-type d'incinérables montre beaucoup de déchets hétérogènes et peu lourds.

Les déchets principalement retrouvés sont les déchets incinérables inclassables ailleurs à 16% et les OMr (13%).

Les textiles, vêtements + linge de maison (et hors textiles sanitaires) sont retrouvés à hauteur de 9%. Cette proportion montre une variabilité plutôt faible, donc presque constante sur toute l'année.

On note la moyenne de 7% de papier présents dans une benne-type d'incinérables, avec une variabilité notable.

On remarque la présence de déchets agricoles également, dans la benne d'Orbey en automne, il s'agissait de bâches d'ensilage en grande quantité. Il s'agissait là, selon les informations de la collectivité, d'un particulier qui a vidé un grenier d'un bâtiment lui appartenant, donc pas d'un agriculteur qui aurait dû éliminer son déchet par une filière professionnelle.

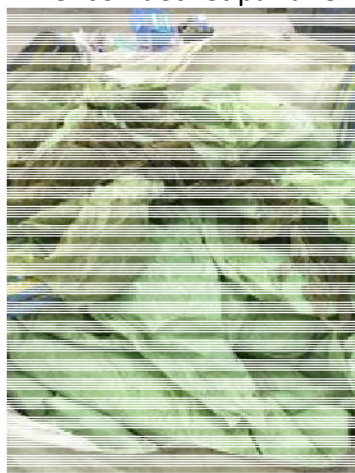


Figure 64. Films plastique d'ensilage agricoles

Synthèse

Voici un tableau de synthèse qui reprend les données des campagnes 2017 et 2012.

En proportion (%)

	Moyenne incinérables 2017	Moyenne Enfouissables 2017	Moyenne 2017	Moyenne 2012
Erreurs de tri	23%	4%	14%	9,9%
OMr	14%	3%	8%	5%
CS	9%	2%	5%	4%
DASRI	-	-	-	présence
Filières existantes	22,1%	13,2%	17,7%	22,0%
Mobilier et matelas	0,8%	1,3%	1,1%	9%
Métaux	0,8%	0,6%	0,7%	1,2%
Bois	4,6%	6,4%	5,5%	2,7%
Cartons	3,1%	0,8%	1,9%	1,8%
Gravats	0,1%	0,4%	0,3%	2,1%
DV	0,7%	0,5%	0,6%	0,7%
Textiles (tous sauf souillés et sanitaires)	8,8%	1,3%	5,0%	1,7%
DMS	1,6%	0,6%	1,1%	1,0%
DEEE	1,6%	1,3%	1,5%	1,7%
Déchets agricoles	présence		présence	présence
Filières potentielles à organiser	19,3%	14,9%	17,1%	15%
Films plastiques	6,4%	0,8%	3,6%	2,5%
Plastiques durs	10,7%	3,0%	6,8%	1,6%
Polystyrene	1,4%	0,2%	0,8%	0,2%
Plâtre	0,8%	10,9%	5,8%	10,4%
Gisement réemployable	15,3%	6,2%	10,8%	5%
Réemployable dans plastiques durs	0,6%	0,0%	0,3%	nc
Réemployables dans incombustibles	0,0%	0,5%	0,3%	nc
Réemployables dans incinérables	0,9%	0,0%	0,4%	nc
Textiles (tous sauf souillés et sanitaires)	8,8%	1,3%	5,0%	1,7%
Outils et ustensiles	1,7%	3,2%	2,5%	1,3%
Éléments de loisirs	3,2%	1,2%	2,2%	2,4%
Gisement démantelables	0,8%	7,6%	4,2%	6,4%
Autres Incinérables	15,5%	5,0%	10,2%	12,8%
Autres Enfouissables	13,0%	50,4%	31,7%	35,7%

Tableau 66. Proportion des déchets classés par potentialité de réduction et comparaison à 2012

NB : la somme par colonne ne fait pas 100% car plusieurs catégories de déchets peuvent se trouver dans plusieurs lignes. Exemple : certains déchets en plastique rigide se trouvent à la fois en % de réemploi et en % de filières potentielles

En tonnes/an

	Moyenne incinérables 2017	Moyenne Enfouissables 2017	Moyenne 2017	Moyenne 2012
Erreurs de tri	145,2	34,0	179,2	120,1
OMr	88,0	20,5	108,5	66,7
CS	57,2	13,5	70,7	53,4
DASRI	-	-	-	<i>présence</i>
Filières existantes	138,3	103,5	241,3	167,2
Mobilier et matelas	5,2	10,4	15,7	11,0
Métaux	4,8	4,8	9,6	14,1
Bois	28,8	50,1	79,1	32,5
Cartons	19,3	5,9	25,1	21,5
Gravats	0,9	3,4	4,3	25,5
DV	4,2	3,6	7,8	8,4
Textiles (tous sauf souillés et sanitaires)	55,2	9,8	64,6	21,1
DMS	9,9	5,0	14,9	12,2
DEEE	9,9	10,4	20,3	20,8
Déchets agricoles	<i>présence</i>		<i>présence</i>	<i>présence</i>
Filières potentielles à organiser	120,6	116,3	236,7	206,7
Films plastiques	40,0	6,5	46,2	30,2
Plastiques durs	66,7	23,4	89,7	3,0
Polystyrene	9,0	1,4	10,3	19,0
Plâtre	5,0	84,9	90,5	126,9
Gisement réemployable	97,1	48,6	145,1	68,1
Réemployable dans plastiques durs	5,5	0,1	5,6	nc
Réemployables dans combustibles	0,2	3,7	3,9	nc
Réemployables dans incinérables	5,6	0,0	5,6	nc
Textiles (tous sauf souillés et sanitaires)	55,2	9,8	64,6	21,1
Outils et ustensiles	10,7	25,2	36,0	18,2
Éléments de loisirs	19,8	9,7	29,5	28,8
Gisement démantelables	5,3	59,1	64,4	77,5
Autres Incinérables	96,8	38,8	135,6	156,1
Autres Enfouissables	81,4	394,7	476,1	433,9
TOTAL TONNAGES	625,0	782,7	1407,8	1216,7

Tableau 67 Tonnages des déchets classés par potentialité de réduction et comparaison à 2012

En kg/hab/an

	Moyenne incinérables 2017	Moyenne Enfouissables 2017	Moyenne 2017	Moyenne 2012
Erreurs de tri	8,6	2,0	10,6	6,8
OMr	5,2	1,2	6,4	3,8
CS	3,4	0,8	4,2	3,0
DASRI	-	-	-	<i>présence</i>
Filières existantes	8,2	6,1	14,3	9,4
Mobilier et matelas	0,3	0,6	0,9	0,6
Métaux	0,3	0,3	0,6	0,8
Bois	1,7	3,0	4,7	1,8
Cartons	1,1	0,3	1,5	1,2
Gravats	0,1	0,2	0,3	1,4
DV	0,2	0,2	0,5	0,5
Textiles (tous sauf souillés et sanitaires)	3,3	0,6	3,8	1,2
DMS	0,6	0,3	0,9	0,7
DEEE	0,6	0,6	1,2	1,2
Déchets agricoles	<i>présence</i>		<i>présence</i>	<i>présence</i>
Filières potentielles à organiser	7,2	6,9	14,0	11,6
Films plastiques	2,4	0,4	2,7	1,7
Plastiques durs	4,0	1,4	5,3	0,2
Polystyrene	0,5	0,1	0,6	1,1
Plâtre	0,3	5,0	5,4	7,1
Gisement réemployable	5,8	2,9	8,6	3,8
Réemployable dans plastiques durs	0,3	0,0	0,3	nc
Réemployables dans incombustibles	0,0	0,2	0,2	nc
Réemployables dans incinérables	0,3	0,0	0,3	nc
Textiles (tous sauf souillés et sanitaires)	3,3	0,6	3,8	1,2
Outils et ustensiles	0,6	1,5	2,1	1,0
Éléments de loisirs	1,2	0,6	1,7	1,6
Gisement démantelables	0,3	3,5	3,8	4,4
Autres Incinérables	5,7	2,3	8,0	8,8
Autres Enfouissables	4,8	23,4	28,2	24,4
TOTAL en kg/hab/an	37,1	46,4	83,4	68,4

Tableau 68 Ratios en kg/hab/an des déchets classés par potentialité de réduction et comparaison à 2012

En conclusion, les caractérisations d'encombrants réalisées sur un an auprès des déchèteries de la Vallée de Kayersberg permettent de dégager les points suivants :

- **Les erreurs de tri en déchèterie sont plus importantes qu'en 2012**

Elles sont plus importantes en proportion, mais également en tonnages. Les déchets concernés sont les OMr, les textiles, les cartons, le bois, les DMS et les DEEE. Au total, 420 tonnes pourraient être potentiellement détournées vers les filières normales, soit 24,9 kg/hab/an.

Ce sont les bennes incinérables qui montrent un potentiel de réduction très important avec 45% d'erreurs de tri et de filières.

=> Un renforcement de la communication et de l'accompagnement en déchèterie pourrait permettre de réduire de 283 tonnes/an les incinérables et de 137 tonnes/an les enfouissables

- **Les OMr sont plus présents en 2017 qu'en 2012**

La hausse est montrée par une proportion plus grande dans les bennes (incinérables), et également sur les tonnages.

Un travail est donc à réaliser en collaboration avec le gardien, afin de garder une proportion acceptable d'OMr présents dans les bennes incinérables. Auprès des usagers, il est conseillé de rappeler que même si l'exutoire est le même, les déchèteries accueillent des encombrants incinérables et non des OMr.

D'autre part, le second levier est du côté des usagers, qui sont responsables des tonnages supérieurs.

- **Il existe un gisement d'objets réutilisables**

Sans la présence de meubles, ce gisement a plutôt faibli. Néanmoins, on retrouve en plus grande proportion qu'en 2012 des objets pouvant avoir une seconde vie : éléments de décoration, vaisselle, jouets pour un ratio de 3,8 kg/hab/an soit 55 tonnes/an. Cependant, il reste toujours délicat de connaître la qualité de ces objets avant leur passage en benne encombrants.

Egalement, les textiles peuvent y être classés et de ce fait doublent ce potentiel détournable.

Enfin, sur les autres catégories de déchets : autres incinérables, autres incombustibles et plastiques durs, les objets réutilisables restent à la marge.

- **Les déchets de filières potentielles sont retrouvés en plus grande proportion qu'en 2012**

Il s'agit des films et bâches plastique ainsi que du polystyrène, qui ont progressé en proportion et tonnages depuis 2012 (pour rappel, les plastiques durs n'ont pas été séparés continuellement durant la campagne de caractérisations 2012). Le plâtre et le plastique dur sont les deux matériaux les plus représentés dans ce regroupement de déchets à valorisation potentielle.

La comparaison avec 2012 montre que le plâtre a diminué, sans que nous ayons une explication.

Le total des déchets à valorisation potentielle serait d'environ 236 tonnes par an soit 14 kg/hab/an.

=> Mettre en place une benne plâtre pourrait détourner 85 tonnes des enfouissables (coût de traitement = de 70 à 90 €/tonne)

=> Mettre en place une benne plastiques durs, possiblement uniquement au printemps pour détourner 67 tonnes d'incinérables /an (ou jusqu'à 19% d'une benne d'incinérables au printemps).

Estimation du coût de traitement : env.100 €/tonne, sans recette de revente plastique

=> Mettre en place un tri des films et bâches plastiques. Cette filière reste rare, donc les coûts de mise en place ne sont pas fiabilisés. Il est conseillé d'investir dans une presse à balle (env 15 k€) pour réduire les volumes et rationaliser le transport. Le coût du transport est dépendant de **la proximité locale d'un repreneur**. La revente des balles peut atteindre 150€/t.

- **Le gisement d'objets démontelables est stable par rapport à 2012.**

La mise en place d'une plateforme de démantèlement permettrait de détourner et valoriser 64 tonnes de déchets/an.



PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES 2018 – 2023



FICHES ACTIONS

Communauté de Communes de la Vallée de Kayzersberg
Service Déchets - Juin 2018



Le diagnostic du territoire a permis de construire un programme d'actions dont l'objectif est de réduire de 10% la quantité de DMA produite sur le territoire de la CCVK d'ici 2023, soit une réduction de 59 kg/hab/an kg par habitant par rapport à 2009.

Le programme d'actions retenu s'articule autour des 2 axes suivants :

- Développement de solutions locales, participatives et autonomes
- Mobilisation des relais pour sensibiliser et construire ensemble

Chaque action de ces programmes est détaillée ci-après. Ces fiches-actions sont amenées à évoluer en fonction de l'avancée du programme et en fonction des ajustements de planning opéré chaque année. Les fiches présentées dans ce document sont donc mises à jour régulièrement et de nouvelles fiches-actions peuvent être intégrées au cours du programme.

SOMMAIRE

Axe I : Développement de solutions locales, participatives et autonomes	4
Action I.1 : Réduction des déchets apportés en déchèterie	3
I.1.a : des encombrants	4
I.1.b : des gravats	7
I.1.c : des déchets verts	10
I.1.d : des textiles, linges, chaussures	13
Action I.2 : Recirculation des objets et incitation à leur partage	16
Axe II : Mobilisation des relais pour sensibiliser et construire ensemble	20
Action II.1 : Contribution au retour de la biodiversité en développant des pratiques sans pesticides	20
Action II.2 : Sensibilisation des touristes au travers de leurs interactions avec le territoire	24
Action II.3 : Formation des jeunes générations à la prévention des déchets	28
Action II.4 : Réduction du gaspillage alimentaire en restauration	31
Action II.5 : Réduction des déchets d’emballages et mise en avant de la production locale et saisonnière	35
Action II.6 : Progression de l’éco-exemplarité des services publics	39
Action II.7 : Poursuite des actions de prévention existantes	42

Axe I : Développement de solutions locales, participatives et autonomes

Action I.1 : Réduction des déchets d'encombrants, de gravats et de déchets verts apportés massivement en déchèterie

Fiche pour les déchets d'encombrants

Date d'actualisation de la fiche :

☐ Action en cours

☒ Action projetée fin 2019

☐ Action réalisée

Produits visés	Encombrants
Public visé	Usagers du territoire
Pilote de l'action	CCVK
Tonnage concerné en 2016	1 440 t
Potentiel de réduction	9.4 kg/hab/an

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les déchets apportés en déchèterie sont le flux ayant le plus augmenté depuis la dernière réforme de 2010 (+19 %), avec une prédominance d'encombrants, de gravats et de déchets verts.

Or, une part importante des objets jetés dans le flux d'encombrants pourrait être directement réutilisée par d'autres ou remise en état en vue d'un réemploi. Il est donc proposé de détourner ces encombrants réutilisables par la mise en place d'une recyclerie/matériauthèque au sein de la déchèterie de Kayersberg Vignoble, permettant de leur offrir une deuxième vie.

Egalement, la déchèterie de Kayersberg Vignoble accueillera de nouvelles filières de tri telles que le plâtre, les plastiques durs, et d'autres filières, permettant d'augmenter la valorisation matière et de réduire d'autant la valorisation énergétique et l'enfouissement de ce flux d'encombrants.

PLAN D'ACTION :

Pour le flux d'encombrants, la collectivité envisage les actions suivantes :

- Valoriser en réemploi ce qui peut l'être grâce à la recyclerie/matériauthèque
- Améliorer la qualité du tri de ce flux en extrayant notamment les textiles retrouvés, par un renfort de contrôle des agents
- Valoriser en recyclage des encombrants par la mise en place de nouvelles filières de tri ou de REP

OBJECTIFS DE L'ACTION

- 11 % des encombrants sont détournés vers la recyclerie/matériauthèque de la déchèterie de Kayersberg Vignoble
- 90 % des textiles retrouvés dans le flux d'encombrants sont supprimés

- 2 nouvelles filières de tri sont créées pour des déchets actuellement collectés dans ce flux (ex : plâtre et plastiques durs de déchèterie)

RESULTATS ATTENDUS :

- Promotion de l'activité de la recyclerie/matériauthèque
- Diminution des quantités d'encombrants collectés en déchèterie
- Augmentation de la recirculation d'objets et de la valorisation matière globale en déchèterie
- Réduction du gisement de textiles dans les encombrants et les OMR
- Renforcement de la formation des agents
- Sensibilisation de la population à la question de la réutilisation et du réemploi, les inciter à acquérir de nouveaux modes de consommation

ÉTAPES CLES DE L'ACTION

Étapes pour le flux d'encombrants	Période de réalisation	Etat
Mettre en place la recyclerie/matériauthèque du territoire (cf. Fiche II.3)	2018 - 2019	
Réalisation des travaux sur la déchèterie de Kayersberg Vignoble	Jusqu'en septembre 2019	
Formation des agents de déchèterie aux nouvelles consignes	2 ^{ème} semestre 2019	
Réouverture de la déchèterie de Kayersberg	2 ^{ème} semestre 2019	
Mettre en place une signalétique appropriée	2 ^{ème} semestre 2019	
Suivre et mesurer l'efficacité de la mesure	2020	
Réaliser une nouvelle étude par caractérisations de ce flux	2021	

PARTENAIRES MOBILISES

- Employés du Service Déchets (dont ambassadeurs de la prévention et gardiens de déchèterie), du Service Communication, et des services techniques communaux
- Elus locaux
- Prestataire de la recyclerie/matériauthèque : association ESPOIR
- Prestataire pour réaliser une campagne de caractérisation sur les encombrants

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

Indicateur de moyens					
Libellé de l'indicateur	Temps consacré en interne à cette action (jours)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	2 jours	5 jours	1 jour	5 jours	1 jour
Résultat					
Libellé de l'indicateur	Moyens financiers – communication et caractérisations (€)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	0 €	2500 €	500 €	25 000 €	0 €
Résultat					

Libellé de l'indicateur	Moyens matériels				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif					
Résultat					

Indicateur de réalisation					
Libellé de l'indicateur	Encombrants détournés en réemploi (tonnes/an)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif		20	70	120	160
Résultat					
Libellé de l'indicateur	Filières de tri créées pour réduire le flux d'encombrants (nb / an)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif		1	1	1	0
Résultat					

Indicateur de quantités de déchets évitées					
Libellé de l'indicateur	Détournement en réemploi des encombrants (%)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif		1.5 %*	5 %	8 %	11 %
Résultat					

* formule : (Tonnages d'encombrants détournés en réemploi) / (Tonnages encombrants en 2016)

Action I.1 : Réduction des déchets d'encombrants, de gravats et de déchets verts apportés massivement en déchèterie

Fiche pour les déchets de gravats

Date d'actualisation de la fiche :

☐ Action en cours

☒ Action projetée fin 2019

☐ Action réalisée

Produits visés	Gravats
Public visé	Usagers du territoire
Pilote de l'action	CCVK
Tonnage concerné en 2016	928 t
Potentiel de réduction	0.5 kg/hab/an

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les déchets apportés en déchèterie sont le flux ayant le plus augmenté depuis la dernière réforme de 2010 (+19 %), avec une prédominance d'encombrants, de gravats et de déchets verts.

Or les gravats, comme les encombrants, peuvent contenir des objets et matériaux réemployables. Il est proposé de détourner ces objets et matériaux par le biais de la recyclerie/matériauthèque au sein de la déchèterie de Kayzersberg Vignoble.

Néanmoins, la composition exacte de ce flux n'est pas connue, c'est pourquoi une étude par caractérisations est envisagée pour évaluer son potentiel de valorisation (à mener en même temps que la campagne de caractérisations des encombrants).

PLAN D'ACTION :

Pour le flux de gravats, la collectivité envisage les actions suivantes :

- Valoriser en réemploi ce qui peut l'être grâce à la matériauuthèque
- Réaliser une étude sur la composition des apports du flux de gravats, du contexte juridique et réglementaire entourant la valorisation de ce flux, et des potentiels débouchés locaux (besoins communaux, professionnels)

OBJECTIFS DE L'ACTION

- 1 % du flux de gravats est détourné vers la recyclerie/matériauthèque de la déchèterie de Kayzersberg Vignoble
- 1 étude est menée sur les potentiels de valorisation locaux des gravats de déchèterie

RESULTATS ATTENDUS :

- Promotion de l'activité de la recyclerie/matériauthèque
- Diminution des quantités de gravats collectés en déchèterie
- Meilleure connaissance des évolutions possibles de valorisation sur le flux gravats

ÉTAPES CLES DE L'ACTION

Étapes pour le flux de gravats	Période de réalisation	Etat
Mettre en place la recyclerie/matériauthèque du territoire (cf. Fiche II.3)	2018 - 2019	
Réalisation des travaux sur la déchèterie de Kayersberg Vignoble	Jusqu'en septembre 2019	
Formation des agents de déchèterie aux nouvelles consignes	2 ^{ème} semestre 2019	
Réouverture de la déchèterie de Kayersberg	2 ^{ème} semestre 2019	
Mettre en place une signalétique appropriée	2 ^{ème} semestre 2019	
Suivre et mesurer l'efficacité de la mesure	2020	
Réaliser une étude par caractérisations de ce flux	2021	

PARTENAIRES MOBILISES

- Employés du Service Déchets, du Service Communication, et des services techniques communaux
- Elus locaux
- Prestataire de la recyclerie/matériauthèque : association ESPOIR
- Prestataire pour la réalisation de l'étude sur les potentiels de valorisation locaux des gravats de déchèterie
- Professionnels du BTP

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

Indicateur de moyens					
Libellé de l'indicateur	Temps consacré en interne à cette action (jours)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	2 jours	1 jour	1 jour	5 jours	1 jour
Résultat					
Libellé de l'indicateur	Moyens financiers communication et caractérisations (€)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	0 €	1 000 €	0 €	20 000 €	0 €
Résultat					
Libellé de l'indicateur	Moyens matériels				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif					
Résultat					

Indicateur de réalisation					
Libellé de l'indicateur	Gravats détournés en réemploi (tonnes/an)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif		1	3	5	9
Résultat					

Indicateur de quantités de déchets évitées					
Libellé de l'indicateur	Détournement en réemploi des gravats (%)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif		0.1 %*	0.3 %	0.5 %	1 %
Résultat					

* formule : (Tonnages gravats détournés en réemploi) / (Tonnages gravats en 2016)

Action I.1 : Réduction des déchets d'encombrants, de gravats et de déchets verts apportés massivement en déchèterie

Fiche pour les déchets verts

Date d'actualisation de la fiche :

☐ Action en cours

☒ Action projetée en 2018

☐ Action réalisée

Produits visés	Déchets verts
Public visé	Usagers du territoire
Pilote de l'action	CCVK
Tonnage concerné en 2016	788 t déchets verts
Potentiel de réduction	307 tonnes soit 18.2 kg/hab/an

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les déchets apportés en déchèterie sont le flux ayant le plus augmenté depuis la dernière réforme de 2010 (+19 %), avec une prédominance d'encombrants, de gravats et de déchets verts.

Les déchets verts en déchetteries occasionnent des volumes importants et un nombre croissant de rotation de bennes. Dans le cadre du premier programme local de prévention, un broyeur intercommunal a été acheté afin de détourner les déchets de branchages de la benne de déchets verts dans l'optique de produire du broyat pour les usagers et les services d'entretien des espaces verts. En effet ce broyat peut servir de paillage aux pieds des plantes ou dans le jardin potager. Le paillage permet de limiter la prolifération des mauvaises herbes, de garder l'humidité au pied des plantes... Le broyat peut également être utilisé dans les composteurs pour rééquilibrer un produit trop humide. Egalement, un broyeur plus petit pour un usage individuel est proposé à la location aux usagers du territoire.

Il s'agit ici d'améliorer l'activité de broyage des branchages apportés en déchèterie afin de fournir un broyat de qualité toute l'année aux usagers du territoire.

Aussi, pour favoriser l'auto-gestion à domicile des déchets verts et réduire ce flux apporté en déchèterie, la promotion du broyeur individuel sera intensifiée.

PLAN D'ACTION :

Pour le flux de déchets verts, la collectivité envisage les actions suivantes :

- Assurer la promotion de location du broyeur individuel auprès des usagers
- Réaliser des opérations ponctuelles de broyage en déchèterie et sur des places publiques
- Améliorer le service de mise à disposition du broyat disponible en déchèterie et la traçabilité de ce flux
- Assurer des distributions de broyat en déchèterie en présence d'intervenants extérieurs

OBJECTIFS DE L'ACTION

- 39 % des déchets verts sont détournés en auto-gestion ou en broyat
- Le taux de réservation annuel du broyeur individuel est augmenté pour atteindre 20 réservations par an
- Au moins 4 démonstrations par an du broyeur individuel sont réalisées
- Au moins 2 animations lors des campagnes de distribution du broyat en déchèterie sont réalisées
- Au moins 2 campagnes de pesées des branchages et du broyat produit en déchèterie sont réalisées

RESULTATS ATTENDUS :

- Diminution des quantités de déchets verts collectés en déchèterie
- Augmentation des emprunts du broyeur individuel
- Suivi plus précis du broyat produit en déchèterie et de son utilisation

ÉTAPES CLES DE L'ACTION

Étapes pour le flux de déchets verts	Période de réalisation	Etat
Organiser des journées de démonstration du broyeur individuel	2018 et 2019	
Organiser des animations sur le broyat sur la déchèterie Orbey	1 ^{er} semestre 2019	
Mettre en place une signalétique appropriée sur les déchèteries distribuant du broyat	2019 et 2020	
Organiser des animations sur le broyat sur la déchèterie de Kayzersberg Vignoble	2 ^{ème} semestre 2019	
Réaliser les campagnes de pesées des branchages et du broyat produit en déchèterie de Kayzersberg Vignoble	2020	

PARTENAIRES MOBILISES

- Employés du Service Déchets (dont ambassadeurs de la prévention et gardiens de déchèterie), du Service Communication, et des services techniques communaux
- Elus locaux
- Prestataire de la recyclerie/matériauthèque : association ESPOIR
- Associations et relais locaux (dont guides composteurs) œuvrant pour le jardinage au naturel et l'utilisation de broyat

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

Indicateur de moyens					
Libellé de l'indicateur	Temps consacré en interne à cette action (jours)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	4 jours	8 jours	3 jours	3 jours	3 jours
Résultat					
Libellé de l'indicateur	Moyens financiers (€)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	1000 €	2 000 €	5 000 €	500 €	500 €

Résultat					
Libellé de l'indicateur	Moyens matériels				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	Broyeurs individuel et intercommunal				
Résultat					

Indicateur de réalisation					
Libellé de l'indicateur	Démonstrations du broyeur individuel (nb/an)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	2	4	4	4	4
Résultat					
Libellé de l'indicateur	Animations réalisées autour du broyat en déchèterie (nb/an)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	1	2	2	2	2
Résultat					
Libellé de l'indicateur	Campagnes de pesées des branchages et broyat en déchèterie (nb/an)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	0	0	2	1	1
Résultat					
Libellé de l'indicateur	Déchets verts détournés des déchèteries (t/an)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	20	40	100	200	300
Résultat					

Indicateur de participation					
Libellé de l'indicateur	Participants aux démonstrations du broyeur individuel (nb/an)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	30	50	50	50	50
Résultat					

Indicateur de changement de comportement					
Libellé de l'indicateur	Réservations du broyeur individuel (nb/an)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	10	15	20	25	30
Résultat					

Indicateur de quantités de déchets évitées					
Libellé de l'indicateur	Déchets verts détournés en auto-gestion et broyat (%)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	2.5 %	5 %	12 %	25 %	39 %
Résultat					

* formule : (Tonnages déchets verts détournés des déchèteries) / (Tonnages déchets verts 2016)

Action I.1 : Réduction des déchets d'encombrants, de gravats et de déchets verts apportés massivement en déchèterie

Fiche pour les déchets textiles linges chaussures (TLC)

Date d'actualisation de la fiche :

☐ Action en cours

☒ Action projetée en 2018

☐ Action réalisée

Produits visés	Textiles
Public visé	Usagers du territoire
Pilote de l'action	CCVK
Tonnage concerné en 2016	110 tonnes
Potentiel de réduction	60 tonnes soit 3.5 kg/hab/an

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les déchets apportés en déchèterie sont le flux ayant le plus augmenté depuis la dernière réforme de 2010 (+19 %), notamment les encombrants. Or, la campagne de caractérisations réalisée sur ce flux en 2017 a révélé qu'une partie importante de déchets relevant de la filière TLC se retrouvait dans les encombrants (équivalent à 65 tonnes, soit 3.8 kg/hab/an).

Par ailleurs, il existe à ce jour plusieurs collecteurs de TLC sur le territoire dont les consignes de tri peuvent varier.

Il s'agit donc ici de mener des actions de sensibilisations spécifiques auprès des usagers pour que les TLC soient correctement orientés vers les bonnes filières de valorisation.

Egalement, si chaque commune est aujourd'hui équipée d'au moins un point de collecte TLC, le maillage pourrait être densifié pour qu'à terme chaque Point Tri du territoire, équipé actuellement pour le verre et les emballages PCPM, le soit aussi d'une borne à TLC.

Enfin, la promotion des pratiques et manifestations permettant un report dans le temps ou un évitement de l'abandon des TLC est à prévoir.

PLAN D'ACTION :

Pour le flux de textiles, la collectivité envisage les actions suivantes :

- Communiquer autour des consignes de tri pouvant varier selon le collecteur, et autour de la filière en elle-même
- Renforcer la formation des agents en déchèterie
- Poursuivre la densification du maillage de bornes de collecte TLC
- Communiquer sur les pratiques et manifestations favorisant le réemploi des vêtements

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Réaliser au moins 3 actions de communication sur le terrain par an (1 sur chaque déchèterie)
- Atteindre 9.5 kg/hab/an de TLC collectés

- Augmenter le nombre de points de collecte : à terme au moins une borne TLC sur chaque Point Tri du territoire (actuellement 12 sur 38 sites pour 22 containers déployés)

RESULTATS ATTENDUS :

- Meilleure connaissance de la filière TLC par les usagers
- Réduction du gisement de textiles dans les encombrants et les OMR
- Augmentation du nombre de points de collecte TLC

ÉTAPES CLES DE L'ACTION

Étapes pour le flux TLC	Période de réalisation	Etat
Réaliser un état des lieux de la filière sur le territoire	2017	Fait
Formation des agents de déchèterie	Fin 1 ^{er} semestre 2018	
Communiquer sur la filière TLC	2 ^{ème} semestre 2019	
Densifier le maillage des bornes	2020	

PARTENAIRES MOBILISES

- Employés du Service Déchets (dont ambassadeurs de la prévention et gardiens de déchèterie), du Service Communication, et des services techniques communaux
- Elus locaux
- Prestataire de la recyclerie/matériauthèque : association ESPOIR
- Acteurs de la filière textiles implantés sur le territoire : Le Relais Est, Colthab, KFB Solidaire, La Croix Rouge française, Vétis, Association d'aide aux enfants atteints de leucémie
- Associations et autres relais locaux favorisant le réemploi de vêtements : dons, trocs, bourses, etc.

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

Indicateur de moyens					
Libellé de l'indicateur	Temps consacré en interne à cette action (jours)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	3 jours	3 jours	5 jours	2 jours	1 jour
Résultat					
Libellé de l'indicateur	Moyens financiers (€)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	0 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Résultat					
Libellé de l'indicateur	Moyens matériels				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif					
Résultat					

Indicateur de réalisation					
Libellé de l'indicateur	Actions de communication réalisées (nb/an)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	1	3	3	3	3
Résultat					
Libellé de l'indicateur	Points Tri équipés d'un point de collecte TLC (%)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	32 %*	32 %	70 %	90 %	100 %
Résultat					

* formule : (Points tri équipés d'une borne TLC) / (Points tri totaux sur le territoire, soit 38)

Indicateur de quantités de déchets évitées					
Libellé de l'indicateur	Poids de textiles collectés (kg/hab/an)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	6.5*	8	8.5	9	9.5
Résultat					

* formule : (Tonnages annuels déclarés par les collecteurs) / (Population municipale 16 889)

Action I.2 : Recirculation des objets et incitation à leur partage

Date d'actualisation de la fiche :

☐ Action en cours☒ Action projetée en 2018☐ Action réalisée

Produits visés	Objets et matériaux réemployables
Public visé	Usagers du territoire, services techniques communaux
Pilote de l'action	CCVK ou d'autres partenaires
Tonnage concerné en 2016	110 tonnes
Potentiel de réduction	6.5 kg/hab/an

DESCRIPTIF DE L'ACTION

En permettant l'allongement de la durée de vie des produits et leur substitution à des produits neufs, le réemploi participe pleinement à la diminution des quantités de déchets à traiter. De la même manière, partager, mutualiser des objets et des moyens qui servent peu souvent permet de favoriser l'économie de ressources.

L'action principale visée par cette fiche est associée à la réhabilitation de la déchèterie de Kayersberg Vignoble, prévue sur 2018 et 2019. En effet, la création d'un ensemble de structures permettant l'accueil d'une activité de recyclerie/matériauthèque au sein même de la déchèterie est envisagé.

Une recyclerie est un lieu dédié au réemploi, à la réutilisation et parfois à la réparation. Reprenant les biens d'équipement devenus inutiles à leur propriétaire, elle leur donne une seconde vie en les proposant à la revente. Dans certains cas, des matériaux en bon état, provenant de particuliers ou de dons de professionnels, peuvent également être récupérés : on parle alors de matériaux de récupération.

La recyclerie/matériauthèque de la déchèterie de Kayersberg sera gérée par un acteur de l'économie sociale et solidaire (ESS) présent localement et déjà très actif dans le secteur du réemploi, l'association ESPOIR. Elle permettra de dynamiser la vie locale en offrant à la population des services de proximité, en lui permettant d'accéder à des biens à faible prix, et en transformant en profondeur l'image d'une déchèterie traditionnelle.

D'autres actions de sensibilisation au réemploi et au partage sont envisagées, en partenariat avec différents acteurs du territoire impliqués : repair'cafés, trocs, ciné-débats, etc. Elles s'ajouteront à celles proposées au sein de la recyclerie/matériauthèque.

La promotion de sites internet de partage entre voisins est également proposée, ainsi que la mutualisation des moyens de jardinage alternatifs entre communes (cf. Axe III.1).

PLAN D'ACTION :

Pour la recyclerie/matériauthèque, la collectivité envisage les actions suivantes :

- Réaliser une étude de faisabilité (conditions sociales, économiques et environnementales)
- Prendre contact avec le tissu associatif local et intégrer des associations intéressées dans le projet

- Définir le partenariat entre la collectivité et l'association gestionnaire de la recyclerie
- Intégrer cette activité au sein de la future déchèterie de Kayzersberg Vignoble
- Communiquer autour de ce nouveau service de réemploi
- Suivre l'activité et assurer sa pérennité

Pour les autres actions de sensibilisation, la collectivité prévoit :

- D'organiser ou d'accompagner financièrement et techniquement les acteurs organisant des animations en faveur du réemploi
- De relayer la communication auprès des usagers

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Réemployer à terme 100 tonnes par an d'objets et de matériaux au sein de la recyclerie/matériauthèque
- Communiquer sur 3 sites de partage entre voisins
- Réaliser au moins 2 animations par an en faveur du réemploi sur le territoire
- Sensibiliser la population à la question de la réutilisation et du réemploi, les inciter à acquérir de nouveaux modes de consommation

RESULTATS ATTENDUS :

- Proposer une déchèterie innovante offrant le maximum de services aux usagers
- Réduction du gisement de DMA collectés
- Population sensibilisée au réemploi

ÉTAPES CLES DE L'ACTION

Étapes pour la recyclerie/matériauthèque	Période de réalisation	Etat
Etude de faisabilité	2017	Fait
Implantation et dimensionnement des bâtiments sur la déchèterie de Kayzersberg Vignoble	2017	Fait
Conception des bâtiments	1 ^{er} semestre 2018	
Réalisation du cahier des charges pour la gestion de la recyclerie/matériauthèque	2 ^{ème} semestre 2018	
Réalisation des travaux	2019	
Préparation de la communication	2019	
Formation des agents de déchèterie	2 ^{ème} semestre 2019	
Inauguration recyclerie/matériauthèque	Fin 2019	
Suivi et mesure des impacts de cette action	A partir de 2020	

PARTENAIRES MOBILISES

- Employés du Service Déchets (dont gardiens de déchèterie), du Service Communication
- Elus locaux
- Prestataire de la recyclerie/matériauthèque : association ESPOIR
- Maître d'œuvre et architecte en charge du projet de réhabilitation de la déchèterie de Kayzersberg Vignoble
- L'ADEME et TEPCV pour un soutien technique et financier

- Le réseau national des ressourceries

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

Indicateur de moyens					
Libellé de l'indicateur	Temps consacré en interne à cette action (jours)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	10 jours	10 jours	5 jours	5 jours	5 jours
Résultat					
Libellé de l'indicateur	Moyens financiers communication et fonctionnement (€)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	1 700 €	10 500 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €
Résultat	Investissement compris dans le budget du service Déchets				
Libellé de l'indicateur	Moyens matériels				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	Terrain mis à disposition par la commune de Kayzersberg Vignoble				
Résultat					

Indicateur de réalisation					
Libellé de l'indicateur	Objets et matériaux valorisés sur la recyclerie/matériauthèque (t/an)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif		7*	50	80	100
Résultat					
Libellé de l'indicateur	Sites de partage entre voisins mis en avant (nb)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	3	3	3	3	3
Résultat					
Libellé de l'indicateur	Animations réalisées en faveur du réemploi (nb/an)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	2	3	3	2	2
Résultat					

* formule : pesées des objets et matériaux collectés – déchets de la recyclerie/matériauthèque – % non réemployé dans les locaux d'Espoir à Colmar après rapatriement (sur la base de la répartition moyenne du réemployé / non réemployé)

Indicateur de participation					
Libellé de l'indicateur	Visiteurs ayant effectué un achat à la recyclerie/matériauthèque (Nb visiteurs/an)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif		50*	1 000	1 500	2000
Résultat					
Libellé de l'indicateur	Participants aux manifestations sur le réemploi (nb/an)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	50	100	100	100	100
Résultat					

* objectif à réévaluer après le démarrage de la recyclerie/matériauthèque

Indicateur de quantités de déchets évitées					
Libellé de l'indicateur	Réemploi (kg/hab/an)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif		0.5	3	4.5	6
Résultat					

* formule : (Tonnages annuels valorisés en recyclerie/matériauthèque + autres réemploi comme repair'café) / (Population municipale 16 889)

Axe II : Mobilisation des relais pour sensibiliser et construire ensemble

Action II.1 : Contribution au retour de la biodiversité en développant des pratiques sans pesticides

Date d'actualisation de la fiche :

☐ Action en cours

☒ Action projetée en 2018

☐ Action réalisée

Produits visés	Produits phytosanitaires
Public visé	Professionnels du territoire, services d'entretiens des espaces verts publics
Pilote de l'action	CCVK / Fredon Alsace
Tonnage concerné en 2016	316 kilos de phytosanitaires collectés en déchèterie
Potentiel de réduction	inconnu

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit d'accompagner les communes à se mettre en conformité avec la loi Labbé du 01/01/2017, et à dépasser la réglementation pour conserver les libellules acquises du concours « Commune Nature » dont le règlement a évolué.

Egalement, il est proposé de réaliser un inventaire des outils de jardinage alternatif dont dispose chaque structure publique afin de mutualiser les moyens et de favoriser les échanges. Enfin, les fournisseurs de produits phytosanitaires seront contactés et sensibilisés à la thématique.

PLAN D'ACTION :

Pour réaliser et suivre le déroulement de cette action, la collectivité envisage de :

- Missionner la Fredon Alsace (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) pour améliorer les actions réalisées à ce jour par les services d'entretien des espaces verts publics
- Communiquer et réaliser des animations à destination des usagers, en s'appuyant sur des intervenants spécialisés et la distribution de guides pratiques

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Réaliser 1 formation par an des services d'entretien des espaces verts publics par le biais des Labo Vert de la Fredon Alsace
- Accompagner les communes pour conserver au moins 2 libellules au concours « Commune nature »
- Créer un inventaire des moyens techniques de jardinage alternatif existant au sein des communes afin de favoriser le partage et la mutualisation
- Effectuer au moins 2 animations grand public par an
- Sensibiliser les deux fournisseurs principaux de produits phytosanitaires du territoire

RESULTATS ATTENDUS :

- Conformité réglementaire et efficacité dans la gestion naturelle des espaces verts publics
- Moins de produits phytosanitaires achetés ou utilisés par les ménages
- Réduction des tonnages de déchets verts et de déchets dangereux collectés

ÉTAPES CLES DE L'ACTION

Étapes	Période de réalisation	Etat
Monter le partenariat avec la Fredon Alsace pour l'action sur les communes	1 ^{er} semestre 2018	
Publication de l'inventaire des moyens techniques de jardinage alternatif à disposition des communes	2019	
Organiser des Labo Vert	Avril/Mai 2018	En cours 21/04/2018 : Labo Vert réalisé à destination du grand public conjointement avec un Troc de Plantes 17/05/2018 : Labo Vert à destination des communes 25/04/2018 : courrier envoyé aux communes
Engager un spécialiste du jardinage au naturel pour sensibiliser les 2 fournisseurs de produits phytosanitaires	Septembre/Octobre 2018	
Organiser des animations sur le jardinage au naturel	A partir de 2018	

PARTENAIRES MOBILISES

- Chargé de développement (ADL), du Service Communication
- Elus locaux
- Services techniques d'entretiens des espaces verts publics
- Les médiathèques du territoire
- Les guides composteurs de la vallée
- La Fredon Alsace
- M. Charton, conseiller en jardinage au naturel

- Fournisseurs locaux : Alsace Appro (Kayersberg Vignoble), AB2F Concept (Kientzheim)

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

Indicateur de moyens					
Libellé de l'indicateur	Temps consacré en interne à cette action (jours)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	5 jours	3 jours	2 jours	2 jours	2 jours
Résultat					
Libellé de l'indicateur	Moyens financiers (€)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	8 000 €	3 500 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Résultat					
Libellé de l'indicateur	Moyens matériels				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif					
Résultat	Broyeur intercommunal et broyeur individuel				

Indicateur de réalisation					
Libellé de l'indicateur	Animations réalisées sur la thématique jardinage au naturel, « zéro phyto » (nb/an)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	2	2	2	2	2
Résultat					
Libellé de l'indicateur	Fournisseurs de produits phytosanitaires sensibilisés (nb/an)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	2	0	0	0	0
Résultat					

Indicateur de participation					
Libellé de l'indicateur	Agents formés par la Fredon Alsace via les Labo Vert (nb/an)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	20	20	20	20	20
Résultat					
Libellé de l'indicateur	Participants aux animations (nb/an)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	30	30	30	30	30
Résultat					

Indicateur de changement de comportement					
Libellé de l'indicateur	Communes ayant obtenu 2 libellules ou plus au concours « Commune nature » (nb/an)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif		3	3	5	5

Résultat					
----------	--	--	--	--	--

Indicateur de quantités de déchets évitées					
Libellé de l'indicateur	Produits phytosanitaires collectés en déchèterie (kilos/an)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	310	300	290	280	270
Résultat					

** formule : bilan annuel Eco-DDS ; colonne produits phytosanitaires*

Action II.2 : Sensibilisation des touristes au travers de leurs interactions avec le territoire

Date d'actualisation de la fiche :

☐ Action en cours

☒ Action projetée en 2018

☐ Action réalisée

Produits visés	Déchets issus de l'activité touristique (principalement OMR, biodéchets, tri sélectif)
Public visé	Touristes de passage ou durable Professionnels du tourisme : hébergeurs, gestionnaires de sites et de complexes d'accueil touristiques, offices du tourisme Porteurs de manifestations
Pilote de l'action	CCVK / Eco Manifestation d'Alsace
Tonnage concerné en 2016	700 tonnes
Potentiel de réduction	inconnu

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Avec un équivalent de 3500 habitants en plus sur le territoire de la CCVK, la question de l'impact touristique sur la production de déchets est claire. En effet, chaque année, quelques 700 tonnes de déchets sont directement générées par la population touristique, sans compter les déchets indirects liés au tourisme (ex : déchets de restauration, déchets déposés dans les poubelles municipales par les passants, déchets de manifestations, etc.).

Or, à chaque origine géographique peut être associée une politique de gestion des déchets différente, d'autant plus lorsqu'il s'agit de touristes étrangers. Ainsi, il est important d'arriver à communiquer clairement auprès de ce public sur les consignes locales en vigueur en matière de gestion des déchets. De plus, les touristes étant souvent plus ouverts à l'échange et au partage de bonnes pratiques, il est judicieux de les sensibiliser sur la prévention des déchets au cours de leur séjour. Une fois rentrés chez eux, ils seront susceptibles de reproduire les gestes et pratiques auxquels ils auront été initiés.

Pour réussir cette sensibilisation, les porteurs de manifestations et les professionnels du tourisme sont des acteurs locaux incontournables.

Parmi la quarantaine de manifestations du territoire, on trouve une quinzaine de manifestations principales sur le territoire dont :

- 3 manifestations sportives (course de chien de traineau, trail du Pays Welche, etc.)
- 3 manifestations culturelles (festival du jeu de rôle, visite guidée musicale, etc.)
- 8 manifestations gastronomiques (salons vins et gastronomie, Estivales, fête des moissons, etc.)

PLAN D'ACTION :

Pour réaliser cette action, la collectivité envisage de travailler sur 4 aspects :

- Missionner Eco-Manifestations d'Alsace pour accompagner les organisateurs de manifestations locales à les rendre éco-responsables, notamment en adhérant à la charte des éco-manifestations
- Accompagner, sur la base du volontariat, les gros hébergeurs en gîte ou chambre d'hôte à mettre en place des solutions pour réduire et avoir une meilleure gestion des déchets de leurs clients
- Trouver des solutions efficaces pour la gestion des déchets de deux structures d'accueil emblématiques : la station du Lac Blanc et l'aire de camping-caristes de Kayersberg Vignoble
- Intégrer des messages de prévention dans les outils de communication des offices de tourisme

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Accompagner les organisateurs de 10 manifestations, dont au moins 3 importantes sur le territoire, à atteindre au moins le niveau 1 de la charte d'engagement des éco-manifestations
- Accompagner, parmi les 34 plus gros hébergeurs en gîte et chambre d'hôte du territoire, 10 hébergeurs à déployer au moins 10 pratiques en faveur de la réduction des déchets et à les communiquer auprès de leurs clients
- Réaliser, en présence des acteurs concernés, un état des lieux sur la prévention et la gestion des déchets de la station du Lac Blanc et de l'aire de camping-caristes de Kayersberg Vignoble, afin de dégager des pistes d'améliorations
- Intégrer des messages de prévention dans au moins 3 outils de communication des offices de tourisme locales

RESULTATS ATTENDUS :

- Réduire les déchets générés lors des manifestations du territoire
- Sensibiliser les touristes au cours de leur séjour
- Trouver une solution efficace pour la gestion des déchets touristiques sur la station du Lac Blanc et l'aire de camping-caristes
- Montrer l'exemple pour inciter les autres hébergeurs et organisateurs à mettre en œuvre des actions en faveur de la réduction des déchets
- Réduire les tonnages d'OMR collectés

ÉTAPES CLES DE L'ACTION

Étapes sur les éco-manifestations	Période de réalisation	Etat
Monter le partenariat avec Eco-Manifestations d'Alsace	1 ^{er} semestre 2018	
Lancer les 10 opérations pilotes	Avril – Octobre 2018	
Valoriser les résultats et étendre les opérations à d'autres événements	2019	
Étapes sur les hébergeurs	Période de réalisation	Etat
Envoyer un courrier pour trouver 10 hébergeurs pilotes	Août 2018	
Produire les outils de diagnostic nécessaires	Août 2018	

Réaliser le diagnostic des hébergements et proposer des solutions et aides à la mise en œuvre	Septembre/Octobre 2018	
Valoriser les résultats et diffuser un guide de bonnes pratiques	Fin 2018	
Étapes sur la station du Lac Blanc et l'aire de camping-caristes de Kayersberg Vignoble	Période de réalisation	Etat
Réaliser 3 réunions en présence des acteurs impliqués : diagnostic, proposition de solutions, validation et clôture	Mars-Avril 2018	
Etapes sur les outils de communication	Période de réalisation	Etat
Travailler avec les offices de tourisme lors de la préparation des brochures 2019	2 ^{ème} semestre 2018	

PARTENAIRES MOBILISES

- Employés du Service Déchets (dont ambassadeurs de la prévention), du Service Communication
- Elus locaux (en particulier Orbey, Le Bonhomme, Kayersberg Vignoble)
- Acteurs de la station du Lac Blanc : SARL Blancrupt, Lac Blanc Tonique, SMALB (Syndicat mixte d'Aménagement du Lac Blanc)
- Les hébergeurs possédant au moins 4 gîtes et/ou chambres d'hôtes sur le territoire
- Eco-manifestations d'Alsace
- Les porteurs de manifestations du territoire
- Les offices du tourisme (Orbey et Kayersberg Vignoble)

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

Indicateur de moyens					
Libellé de l'indicateur	Temps consacré en interne à cette action (jours)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	15 jours	5 jours	2 jours	2 jours	2 jours
Résultat					
Libellé de l'indicateur	Moyens financiers (€)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	10 500 €	3 000 €	500 €	500 €	500 €
Résultat					
Libellé de l'indicateur	Moyens matériels				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif					
Résultat					

Indicateur de réalisation					
Libellé de l'indicateur	Manifestations ayant atteint le niveau 1 de la charte EMA (nb/an)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	10	15	20	25	30
Résultat					

Libellé de l'indicateur	Hébergeurs ayant mis en œuvre 10 gestes de prévention (nb/an)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	10	15	30	40	50
Résultat					
Libellé de l'indicateur	Messages de prévention intégrés dans les outils de communication des offices de tourisme (nb)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	0	5	5	5	5
Résultat					

Indicateur de participation					
Libellé de l'indicateur	Touristes sensibilisés par au moins une des actions (nb/an)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	4 000*	5 000	6 000	7 000	8 000
Résultat					

**formule : nombre de touristes hébergés chez les 10 hébergeurs au cours de la saison + touristes ayant participé aux 10 manifestations suivies par EMA + brochures de l'office de tourisme distribuées + fréquentation pages internet des offices de tourisme*

Indicateur de changement de comportement					
Libellé de l'indicateur					
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif					
Résultat					

Indicateur de quantités de déchets évitées					
Libellé de l'indicateur					
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif					
Résultat					

Pas d'indicateurs d'impact trouvés

Action II.3 : Formation des jeunes générations à la prévention des déchets

Date d'actualisation de la fiche :

☐ Action en cours

☒ Action projetée en 2018 et 2019

☐ Action réalisée

Produits visés	Ensemble des DMA
Public visé	Enfants de 5 à 10 ans
Pilote de l'action	CCVK / CPIE des Hautes Vosges
Tonnage concerné en 2016	NC
Potentiel de réduction	NC

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Depuis plusieurs années la CCVK fait appel au CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) des Hautes Vosges pour éduquer les enfants des classes élémentaires (maternelles au CM2).

En effet, les enfants représentent un public extrêmement sensible aux questions environnementales. Ils constituent des relais d'informations importants en tant que prescripteurs auprès de leurs parents et déclencheurs du changement de comportement au sein de la cellule familiale. De plus, l'éducation dès le plus jeune âge permet de développer une attitude éco-responsable et de préparer le comportement des citoyens de demain.

Il est donc proposé de poursuivre la programmation annuelle de ce programme de sensibilisation, sur des thématiques du développement durable.

PLAN D'ACTION :

Cette action a pour but de développer des opérations avec pour thème central la réduction des déchets. Les thématiques à aborder sont définies au préalable entre la collectivité et le CPIE des Hautes Vosges.

Le programme à destination des scolaires est partagé en plusieurs volets :

- Les campagnes d'animations qui ciblent le plus grand nombre (élèves et enseignants) et qui constituent le « socle » du programme
- L'accompagnement de projets éducatifs qui propose des actions plus approfondies avec des enseignants volontaires.
- L'organisation de restitutions, qui valoriseront le travail des élèves sous des formes variées (expositions, affiches, recueil de textes ou d'astuces...).

En 2018 et 2019, une action spécifique comportant la collecte et la sensibilisation de déchets difficilement recyclables (stylos et gourdes de compote) mais particulièrement consommés par les enfants dans le milieu scolaire sera menée sur l'ensemble des écoles élémentaires. Une autre action sera couplée à l'inauguration de la recyclerie/matériauthèque de la déchèterie de Kayersberg Vignoble

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Sensibiliser le plus grand nombre d'enfants et d'enseignants à la prévention

- Responsabiliser les adultes de demain
- Créer, à travers les élèves, un relais d'informations auprès des adultes
- Faire réfléchir au devenir des déchets et apporter, de façon ludique une information sur les gestes éco-citoyens, pour que demain, ces gestes deviennent des réflexes

RESULTATS ATTENDUS :

- Diminution des quantités de DMA
- Sensibilisation des enfants à la réduction des déchets

ÉTAPES CLES DE L'ACTION

Étapes	Période de réalisation	Etat
Définition des thématiques pour le 1 ^{er} semestre	Septembre de chaque année	
Définition des thématiques pour le 2 ^{ème} semestre	Janvier de chaque année	
Définition des modalités de l'opération de collecte de stylos et gourdes de compote	Juin 2018	
Rencontre des enseignants et montage de l'opération	Septembre – Octobre 2018	
Démarrage de l'opération de collecte des stylos	Octobre 2018	
1 ^{ère} collecte de gourdes de compote et sensibilisation	Octobre 2018	
Fin de l'opération de collecte des stylos et sensibilisation	Juin 2019	
2 ^{ème} collecte de gourdes de compote et bilan	Juin 2019	
Recyclage des déchets collectés au profit de l'association Sam' donne des Ailes	Juin 2019	
Organisation des visites scolaires et animations de la recyclerie/matériauthèque	1 ^{er} semestre 2019	
Réalisation des visites et des animations de la recyclerie/matériauthèque	Fin 2019 et 2020	
Rapport sur l'année de sensibilisation par le CPIE	Fin de chaque année	

PARTENAIRES MOBILISES

- Employés du Service Déchets, ADL Environnement
- Les établissements scolaires et périscolaires
- Les communes membres
- Le CPIE des Hautes Vosges
- L'association Sam'donne des ailes
- Gestionnaire de la recyclerie/matériauthèque du territoire : association ESPOIR
- Acteur du recyclage : TERRACYCLE

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

Indicateur de moyens					
Libellé de l'indicateur	Temps consacré en interne à cette action (jours)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	80 jours	80 jours	80 jours	80 jours	80 jours
Résultat					
Libellé de l'indicateur	Moyens financiers (€)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	5 500 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Résultat					
Libellé de l'indicateur	Moyens matériels				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif					
Résultat					

Indicateur de réalisation					
Libellé de l'indicateur	Gourdes de compotes collectées et recyclées (tonne)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	0	0.4	0	0	0
Résultat					
Indicateur de réalisation					
Libellé de l'indicateur	Stylos usagés collectées et recyclées (tonne)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	0	0.2	0	0	0
Résultat					

Indicateur de participation					
Libellé de l'indicateur	Enfants sensibilisées (nb/an)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	800	800	800	800	800
Résultat					

Indicateur de quantités de déchets évités					
Libellé de l'indicateur					
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif					
Résultat					

Non quantifiable

Action II.4 : Réduction du gaspillage alimentaire en restauration

Date d'actualisation de la fiche :

☐ Action en cours

☒ Action projetée en 2018

☐ Action réalisée

Produits visés	Déchets de l'activité de restauration, avec une priorité pour les biodéchets
Public visé	Professionnels de la restauration du territoire, en priorité ceux qui bénéficient d'une collecte de biodéchets
Pilote de l'action	CCVK / Conseil & Saveurs
Tonnage concerné en 2016	Au minimum 276 tonnes (biodéchets des professionnels collectés par la CCVK)
Potentiel de réduction	4.6 kg/hab/an

DESCRIPTIF DE L'ACTION

En France, chaque année, 10 millions de tonnes de produits sont perdus et gaspillés par l'alimentation humaine, représentant une perte théorique estimée à 16 milliards d'euros et une pollution évaluée à 15.3 millions de tonnes équivalent CO₂¹. Tous les secteurs génèrent des pertes et du gaspillage plus ou moins importants, de la production des denrées jusqu'à leur consommation.

Le territoire de la CCVK n'est pas épargné par ces chiffres : en 2017, les caractérisations menées sur les OMR ont révélé que chaque habitant du territoire jetait en moyenne par an 18 kilos de déchets relevant directement du gaspillage alimentaire. Cette moyenne cache néanmoins de grandes disparités entre les ménages mais également au niveau des professionnels de la restauration : l'ADEME estime qu'un foyer gaspille 34 g/convive/repas, tandis que pour un restaurateur la perte s'élève à 138 g/convive/repas. Or le territoire de la CCVK compte de nombreux professionnels de la restauration du fait de l'activité touristique importante. Si la restauration collective (notamment scolaires) et les ménages ont déjà été sensibilisés dans de précédentes actions de prévention au gaspillage alimentaire, ce n'est pas le cas des professionnels de la restauration commerciale et rapide, si ce n'est au travers de la collecte de biodéchets. Il est donc proposé de réaliser une mission d'accompagnement à la réduction de leurs déchets, en priorité alimentaires, mais également sur l'ensemble de leurs déchets.

PLAN D'ACTION :

Pour sensibiliser les professionnels de la restauration commerciale et rapide au gaspillage alimentaire, la collectivité envisage de s'appuyer sur une spécialiste du milieu de la restauration mettant à profit son expérience pour promouvoir des actions permettant la réduction du gaspillage alimentaire et plus globalement des déchets OMR générés par l'activité de restauration.

¹ Source : ADEME 2016

Sur la base du volontariat, 10 professionnels de la restauration commerciale et rapide du territoire seront accompagnés de manière personnalisée par ce spécialiste afin de :

- réaliser, au cours d'une phase d'observation, un diagnostic permettant d'évaluer les pratiques et usages alimentaires de chaque participant,
- fournir, au cours d'une phase de restitution, des propositions d'axes d'améliorations et de solutions pour réduire le gaspillage et plus globalement l'ensemble de leurs déchets,
- accompagner, au cours d'une phase de mise en pratique, la mise en place d'actions d'améliorations et/ou correctives

Les restaurateurs seront également conseillés sur les manières de valoriser ses initiatives en termes d'image.

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Mobiliser 10 professionnels de la restauration commerciale et rapide du territoire sur la réduction des déchets de leurs activités, en priorité alimentaires
- Réduire de 50 % le gaspillage alimentaire des 10 professionnels

RESULTATS ATTENDUS :

- Diminution des quantités de biodéchets et d'OMR collectées
- Promotion du dynamisme des entreprises du territoire et leur exemplarité en matière de gestion des ressources, prévention et valorisation des déchets (économie circulaire).
- Sensibilisation indirecte des ménages au gaspillage alimentaire et à la prévention des déchets grâce à la communication déployée par les 10 restaurateurs pour valoriser leurs initiatives

ÉTAPES CLES DE L'ACTION

Étapes	Période de réalisation	Etat
Réalisation de l'appel à projet	Mars – Avril 2018	
Lancement de l'appel à projet	Avril – Mai 2018	
Sélection des 10 professionnels	Juin 2018	
Accompagnement et suivi par Conseils & Saveurs	Juillet/Septembre/Octobre 2018	
Communication et bilan	Octobre 2018	
Option : nouvel appel à projet	1 ^{er} semestre 2019	

PARTENAIRES MOBILISÉS

- Employés du Service Déchets
- Professionnels de la restauration commerciale : restauration thématique, restauration traditionnelle, traiteur
- Professionnels de la restauration rapide : restauration rapide sur place et à emporter, ou à emporter uniquement
- Les communes membres
- Prestataire : Mme Degouy, de Conseils & Saveurs

- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Fédération des Chefs de Cuisine Restaurateurs d'Alsace

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

Indicateur de moyens					
Libellé de l'indicateur	Temps consacré en interne à cette action (jours)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	10 jours	2 jours	0	0	0
Résultat					
Libellé de l'indicateur	Moyens financiers (€)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	10 000 €	500 €	0	0	0
Résultat					
Libellé de l'indicateur	Moyens matériels				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif					
Résultat					

Indicateur de réalisation					
Libellé de l'indicateur	Professionnels ayant répondu favorablement à l'appel à projet (nb/an)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	10	/	/	/	/
Résultat					
Indicateur de réalisation					
Libellé de l'indicateur	Gaspillage alimentaire évité par les 10 professionnels (t/an)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	67*	0	0	0	0
Résultat					
Indicateur de réalisation					
Libellé de l'indicateur	Autres déchets évités par les 10 professionnels (t/an)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	Inconnu**	0	0	0	0
Résultat					

*formule : $[(\text{gaspillage alimentaire avant tonne/service} - \text{gaspillage alimentaire après tonne/service}) \times \text{nombre de services dans une année}]$ à sommer pour les 10 restaurateurs

** en fonction du diagnostic établi, certains déchets pourront être réduits ou évités, et ils seront alors quantifiés

Indicateur de participation					
Libellé de l'indicateur	Professionnels ayant été accompagnés par Conseils & Saveurs (nb/an)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	10	/	/	/	/
Résultat					

Indicateur de quantités de déchets évités					
Libellé de l'indicateur	Gaspillage alimentaire évité grâce à l'intervention de Conseils et Saveurs (kg/hab/an)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	4.6*				
Résultat					
Libellé de l'indicateur	Autres déchets évités grâce à l'intervention de Conseils et Saveurs (kg/hab/an)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	2**				
Résultat					

* formule : Tonnages gaspillage alimentaire évité par les 10 professionnels / population municipale 16 889

** formule : Tonnages autres déchets évités par les 10 professionnels / population municipale 16 889

Action II.5 : Réduction des déchets d'emballages et mise en avant de la production locale et saisonnière

Date d'actualisation de la fiche :

☐ Action en cours

☒ Action projetée en 2018

☐ Action réalisée

Produits visés	Emballages à usage unique, suremballages
Public visé	Marchés : commerçants et ménages GMS : professionnels et ménages
Pilote de l'action	CCVK
Tonnage concerné en 2016	272 tonnes (barquettes et films plastiques)
Potentiel de réduction	1.5 kg/hab/an

DESCRIPTIF DE L'ACTION

En tant que consommateur, nos choix et nos comportements, lors de nos achats, vont générer plus ou moins de déchets. Même si la réglementation prévoit une extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques d'ici 2022, leur recyclage n'est pas toujours techniquement possible ou financièrement acceptable. Il reste donc préférable de réduire les emballages alimentaires utilisés pour faire nos courses, ce qui passe nécessairement par une modification des comportements d'achats.

PLAN D'ACTION :

Au travers d'opérations de sensibilisation, cette action se propose de guider les consommateurs durant leur acte d'achat, afin de découpler la consommation de la production de déchets.

Pour cela, il est proposé d'intervenir auprès de 2 cibles :

- les marchés locaux, pour lesquels de nombreux déchets peuvent être évités si l'usager concède un minimum de préparation amont, et que le commerçant itinérant est sensibilisé
- les enseignes de grande et moyenne distribution (GMS), pour lesquelles le lieu se prête aisément à l'échange de conseils et à la réalisation d'opérations ponctuelles sur des achats pauvres en déchets

Les opérations envisagées sont les suivantes :

- Marchés locaux : opération « Amène ton bocal », stand de sensibilisation, mobilisation des commerçants itinérants et des communes, etc.
- GMS : opération chariot mini/maxi, achat malin, étiquetage, animation homme-poubelle, opération « Amène ton bocal » aux stands de vente en vrac (boucherie/charcuterie/condiments), semaine « Produits du terroir », etc.
- Promotion de la production locale et saisonnière : rédaction d'un calendrier sur les fruits et légumes de saison

Les animations auprès des GMS seront de préférence organisées au cours de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) courant novembre.

OBJECTIFS DE L'ACTION

- 9 % des ménages utilisent leurs contenants pour faire leurs courses sur les marchés
- Les 3 enseignes de distribution promeuvent l'achat à la coupe avec l'utilisation de ses propres contenants
- 2 actions de sensibilisation au moins par an sur la thématique sont tenues (dont la diffusion d'un calendrier fruits et légumes de saison)

RESULTATS ATTENDUS :

- Réduction des déchets d'emballages dans les OMR et le tri sélectif PCPM
- Implication des commerçants itinérants et des enseignes de distribution dans la promotion de l'opération « Amène ton bocal »
- Meilleure gestion des déchets en fin de marché
- Large sensibilisation du public

ÉTAPES CLES DE L'ACTION

Étapes pour les marchés	Période de réalisation	Etat
Préparation des supports d'animation et des interventions	Juin 2018	
Rencontre avec les élus locaux sur le règlement des marchés locaux	Juin 2018	
Rencontre des commerçants itinérants sur les marchés d'Orbey et de Kayzersberg Vignoble	Juillet 2018	
Lancement de l'opération « Amène ton bocal »	Juillet – Septembre 2018	
Suivi des animations et compilations des informations	2 ^{ème} semestre 2018	
Communication sur les résultats	Fin 2018	
Rédaction et diffusion d'un calendrier 2020 sur les fruits et légumes de saison, en corrélation avec la réforme sur la collecte des OMR (cf. Action I.1)	2 ^{ème} semestre 2019	
Étapes pour les GMS	Période de réalisation	Etat
Rencontre des 3 GMS pour planifier les actions	Avril de l'année	
Préparation des animations durant la SERD	Octobre – Novembre de l'année	
Communication sur les opérations	Octobre de l'année	
Bilan et restitution des résultats	Fin d'année	

PARTENAIRES MOBILISES

- Employés du Service Déchets
- Professionnels de la distribution : Intermarché (Kientzheim), Carrefour Market (Kayzersberg), Intermarché Contact (Orbey)
- Commerçants et élus des marchés locaux : Orbey, Kayzersberg Vignoble, Lapoutroie
- Professionnels de l'animation : opération Homme-poubelle, compagnie Budig, etc.

- Autres prestataires :

- Tootopoids, épicerie itinérante de vrac en Alsace,
- Mme Portal, de Vie Verte, conseillère en zéro déchets en Alsace
- Mme Mauguin, Naturopathe - Coaching Nutritionnel (Sélestat), conférencière en zéro déchets en Alsace
- Association zéro déchets Colmar et Centre Alsace

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

Indicateur de moyens					
Libellé de l'indicateur	Temps consacré en interne à cette action (jours)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	8 jours	5 jours	5 jours	5 jours	5 jours
Résultat					
Libellé de l'indicateur	Moyens financiers (€)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	7 500 €	10 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Résultat					
Libellé de l'indicateur	Moyens matériels				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif					
Résultat	Stand d'animation (tables, supports de communication, etc.)				

Indicateur de réalisation					
Libellé de l'indicateur	Commerçants itinérants ayant participé à l'opération « Amène ton bocal » (nb/an)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	10	12	15	15	15
Résultat					

Indicateur de réalisation					
Libellé de l'indicateur	GMS favorisant l'achat à la coupe avec son propre contenant (nb/an)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	3	3	3	3	3
Résultat					

Indicateur de réalisation					
Libellé de l'indicateur	Calendriers fruits et légumes de saison distribués (nb/an)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	0	0	8 000	0	0
Résultat					

Indicateur de participation					
Libellé de l'indicateur	Ménages sensibilisés à l'opération « Amène ton bocal » au marché (nb)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	1 000*	1 000	1500	1500	1500

Résultat					
Libellé de l'indicateur	Ménages sensibilisés dans les GMS au cours de la SERD (nb)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	500**	500	500	500	500
Résultat					
Libellé de l'indicateur	Ménages ayant utilisé leurs contenants au marché ou dans un GMS (nb moyen/semaine)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	300***	400	500	600	700
Résultat					

**formule : moyenne du nombre de personnes sensibilisées sur chaque marché chaque semaine*

***formule : comptage approximatif des personnes sensibilisées*

****formule : nombre moyen de clics positifs du boitier « Feedback Now » à la question « Avez-vous utilisé votre bocal aujourd'hui ? » enregistré par semaine sur les marchés et GMS équipées (faire une moyenne des résultats de chaque semaine)*

Indicateur de changement de comportement					
Libellé de l'indicateur	Ménages utilisant leurs contenants au marché ou dans un GMS (%)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	3.5*	5	6	7.5	9
Résultat					

**formule : Nombre de ménages ayant utilisé leur propre contenant au marché ou dans un GMS / nombre de foyers sur le territoire 8128*

Indicateur de quantités de déchets évités					
Libellé de l'indicateur	Emballages et suremballages évités (kg/hab/an)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	0.6	0.8	1.0	1.2	1.5
Résultat					

**formule : [% ménages utilisant leurs contenants au marché ou dans un GMS x gisement d'évitement 16 kg/hab/an x 2.1 habitants par ménage] / population municipale 16 889*

Action II.6 : Progression de l'éco-exemplarité des services publics

Date d'actualisation de la fiche :

☐ Action en cours

☒ Action projetée en 2018

☐ Action réalisée

Produits visés	Déchets des activités publiques : papiers bureautiques, consommables, déchets verts, etc.
Public visé	Les agents des collectivités
Pilote de l'action	CCVK
Tonnage concerné en 2016	NC
Potentiel de réduction	1.5 kg/hab/an

DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'éco-exemplarité est l'ensemble des actions conduites auprès des collectivités, visant à réduire les quantités de déchets produites ; il peut s'agir d'actions internes à la collectivité en charge du programme local de prévention ou à destination de ses communes membres.

De nombreuses actions ont été initiées auprès des différents agents des collectivités (administration, services techniques espaces verts) lors du précédent programme local de prévention.

Les pratiques mises en œuvre pour réduire ou éviter des déchets restent cependant à réévaluer car elles ont évolué depuis 2014, au-delà des actions emblématiques, elles peuvent être très disparates sur le territoire.

Il est proposé la mise en place d'une charte d'éco-exemplarité qui permettrait, d'une part d'essaimer les bonnes pratiques des uns vers les autres et, d'autre part, d'harmoniser les pratiques des collectivités du territoire.

Egalement, cette charte, composée de plusieurs niveaux, permettrait de « récompenser » l'engagement des collectivités, et servirait d'outil de communication pour gagner en légitimité sur les actions de prévention prescrites ensuite aux usagers du territoire.

PLAN D'ACTION :

Pour réaliser et suivre le déroulement de cette action, la collectivité envisage de:

- réaliser un état des lieux des pratiques, par le biais d'un questionnaire simple et commun à chaque collectivité. Cette action pourrait être couplée à la démarche de labellisation Cit'Ergie, sinon par un bureau d'étude.
- créer une charte dont les règles et critères seront à construire ensemble
- proposer un recueil des bonnes pratiques
- diffuser les résultats

OBJECTIFS DE L'ACTION

- les 8 communes du territoire ont adhéré à la charte et sont engagées dans des actions toujours plus poussées d'exemplarité

RESULTATS ATTENDUS :

- Réduction des déchets des collectivités (administratif et technique)
- Démonstration de l'exemplarité en matière de réduction des déchets
- Valorisation de l'image du territoire, de ses collectivités locales, des agents territoriaux

ÉTAPES CLES DE L'ACTION

Étapes	Période de réalisation	Etat
Association à la labellisation Cit'Ergie ou recrutement d'un bureau d'étude	Mars 2018	
Groupe de travail avec les collectivités pour définir les règles de la charte éco-exemplarité	1 ^{er} trimestre 2019	
Rédaction d'un recueil de bonnes pratiques	2 ^{ème} trimestre 2019	
Lancement de la charte et adhésion des collectivités au cours d'une cérémonie	2 ^{ème} semestre 2019	
Evaluation des collectivités au regard des critères de la charte	A partir du 2 ^{ème} semestre 2019	
Attribution d'un niveau de la charte éco-exemplarité	Fin 2019	
Diffusion des résultats et des bonnes pratiques	Fin 2019	
Suivi annuel de la collectivité	Une fois par an	

PARTENAIRES MOBILISES

- Agents des collectivités
- Elus communaux
- Prestataire : bureau d'étude pour la labellisation Cit'Ergie ou autre bureau d'étude
- Service communication pour la création de la charte

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

Indicateur de moyens					
Libellé de l'indicateur	Temps consacré en interne à cette action (jours)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	5 jours	15 jours	5 jours	5 jours	5 jours
Résultat					
Libellé de l'indicateur	Moyens financiers (€)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	0 €	12 000 €	500 €	500 €	500 €
Résultat					
Libellé de l'indicateur	Moyens matériels				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif					
Résultat					

Indicateur de réalisation					
Libellé de l'indicateur	Collectivités ayant signé la charte d'éco-exemplarité (nb cumulé)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	5	8	8	8	8
Résultat					

Indicateur de changement de comportement					
Libellé de l'indicateur	Collectivités ayant obtenu un niveau de la charte (nb)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	5	8	8	8	8
Résultat					

Action II.7 : Poursuite des actions de prévention existantes

Date d'actualisation de la fiche :

☐ Action en cours☒ Action projetée en 2018☐ Action réalisée

Produits visés	DMA
Public visé	Tout public
Pilote de l'action	CCVK
Tonnage concerné en 2016	NC
Potentiel de réduction	NC

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le programme local de prévention volontaire réalisé entre 2010 et 2015 contenait des actions ponctuelles et d'autres permanentes. Certaines des actions permanentes initiées (compostage individuel et collectif, boîtes à lire, prêt de couches lavables, autocollant Stop-Pub) vont être conservées dans le cadre du PLPDMA. Cependant le suivi de ces actions va être simplifié car il ne s'agit pas nécessairement de les amplifier mais simplement de les pérenniser voire de les améliorer. D'autres actions permanentes comme l'éco-exemplarité, la sensibilisation des jeunes générations, la location du broyeur individuel de déchets verts ou le développement de pratiques sans pesticides vont en revanche être amplifiées et développées, c'est pourquoi elles font l'objet d'une fiche action spécifique.

PLAN D'ACTION :

Pour chaque action permanente, la collectivité envisage de :

- Compostage individuel : organiser des campagnes de distribution ponctuelles, selon les budgets alloués
- Compostage collectif : redynamiser les 11 sites créés à ce jour pour qu'ils soient pérennisés
- Boîte à lire : renforcer leur gestion par l'établissement d'une convention avec les communes sur lesquelles elles sont implantées, programmer des actions de communication
- Prêt du kit de couches lavables : en assurer la promotion et le suivi
- Autocollant Stop-Pub : gérer le stock et en proposer aux accueil des mairies

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Pérenniser les actions de prévention mises en place en assurant leur promotion, suivi et entretien.
- Proposer des améliorations et/ou transformations sur le fonctionnement et la gestion de ces actions

RESULTATS ATTENDUS :

- Actions et outils connus du grand public
- Gestes ancrés dans les habitudes

ÉTAPES CLES DE L'ACTION

Étapes	Période de réalisation	Etat

PARTENAIRES MOBILISÉS

- Agents des collectivités
- Elus communaux
- Guides composteurs
- Médiathèque de Kayzersberg Vignoble
- Fournisseurs de composteur

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

Indicateur de moyens					
Libellé de l'indicateur	Temps consacré en interne à ces 5 actions (jours)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	10 jours	10 jours	10 jours	10 jours	10 jours
Résultat					
Libellé de l'indicateur	Moyens financiers (€)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	2 500 €	2 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Résultat					
Libellé de l'indicateur	Moyens matériels				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif					
Résultat	Kit de couches lavables 1 ^{er} âge et 2 ^{ème} âge, 4 boîtes à lire				

Indicateur de réalisation					
Libellé de l'indicateur	Sites de compostage collectif actifs (nb)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	10	12	12	13	13
Résultat					
Libellé de l'indicateur	Kit de couches lavables prêtés (nb/an)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	3	5	7	7	7
Résultat					
Libellé de l'indicateur	Subventions allouées pour l'achat de couches lavables (nb/an)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	3	5	7	7	7
Résultat					
Libellé de l'indicateur	Taux d'équipement des boîtes aux lettres de Stop-Pub (%)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %
Résultat					